



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

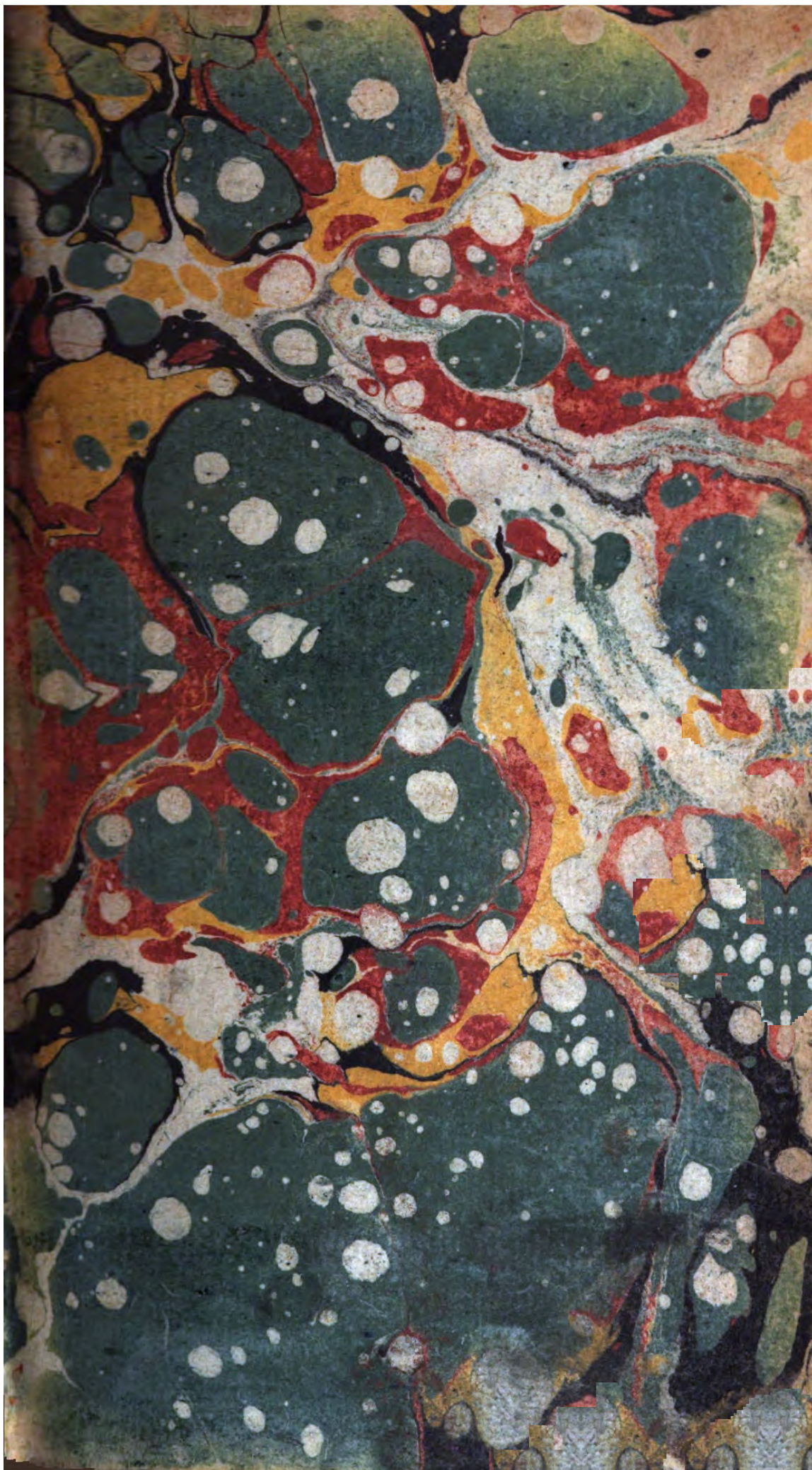




Henry Seymour
Hanford,

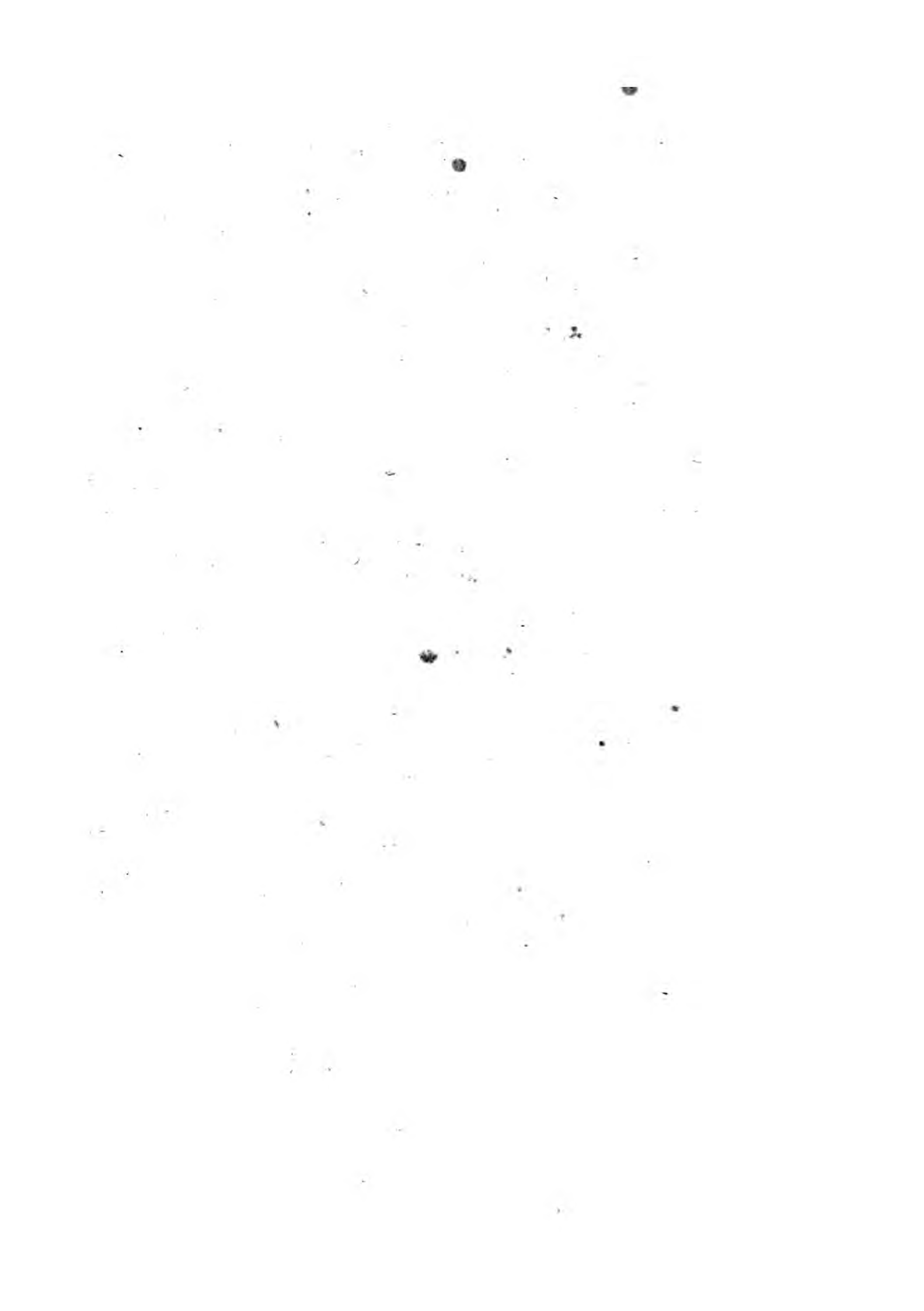
DORSET.





23746 f. 59

S. VI.



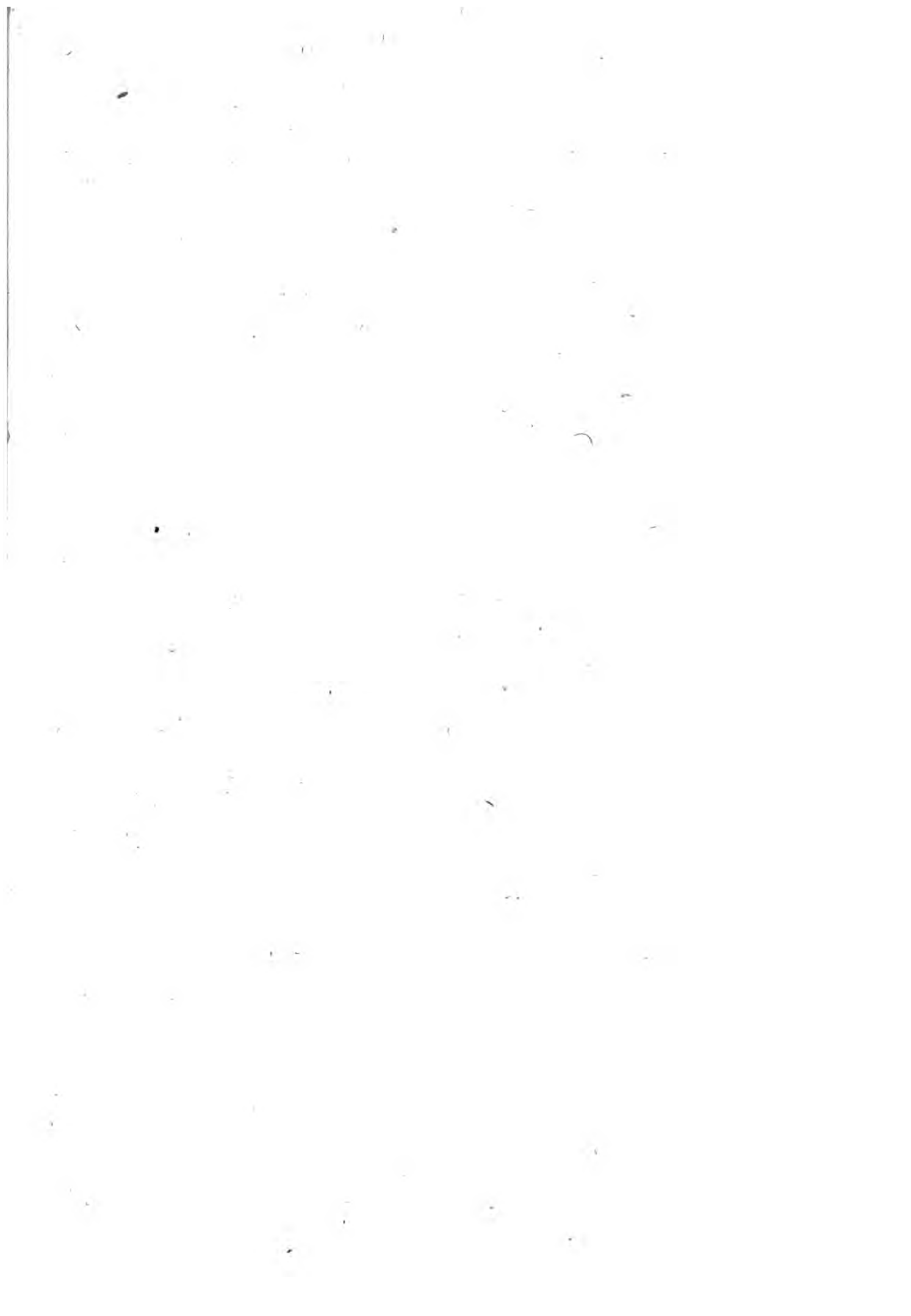
M É M O I R E S
D E S U L L Y .

T O M E S E P T I É M E .



M É M O I R E S
D E S U L L Y .

T O M E S E P T I É M E .



MÉMOIRES

DE MAXIMILIEN

DE BÉTHUNE,

DUC

DE SULLY,

PRINCIPAL MINISTRE

DE HENRI-LE-GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

Par M. L. D. L. D. L.

Nouvelle édition, revue & corrigée.

TOME SEPTIÈME.



A LONDRES.

M. DCC. LXXVIII.





MÉMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE XXIV.

MÉMOIRES de l'année 1607. Occupations & lettres de Henri. Mort du chancelier de Bellievre. Naissance d'un second fils de France. Marques de confiance & d'amitié de Henri pour Sully ; brouillerie entr'eux , dans laquelle Henri recherche Sully. Services que Sully rend au roi dans l'assemblée des calvinistes à la Rochelle , dans l'affaire du P. Séguran avec les Rochel-lois ; nouvelles graces accordées par Henri aux jésuites. Brigues de l'Espagne à la cour & dans le conseil , contre Henri & contre Sully ; conver-

6 MÉMOIRES DE SULLY;

sation entr'eux à ce sujet , & conseil donné par Sully ; autres services qu'il rend au roi dans les brouilleries de cour. Suite des affaires entre l'Espagne & les Provinces - Unies ; sentimens de Sully sur les offres faites au roi par les Flamands. Conseil tenu à ce sujet. Victoire navale remportée par les Flamands sur les Espagnols ; conférences pour une suspension d'armes , & pour la trêve. Suite des affaires de la Val-teline , entre l'Espagne & les Grisons. Affaires d'Allemagne , d'Angleterre & autres étrangères. Différend du pape & des Vénitiens terminé par la médiation de Henri. Bref de Paul V à Sully. Travaux de Sully dans la finance , la police & les autres parties du gouvernement. Artifices des courtisans pour le perdre. Il forme le projet d'un nouveau conseil , qui demeure sans exécution. Autres affaires de finances , de gouvernement , de police , &c. Dépense de Henri IV au jeu , pour ses manufactures , &c. Vie privée & brouilleries dans la maison de ce prince. Il rend Sedan au duc de Bouillon.

LES affaires du dedans du royaume furent pendant cette année dans une situa-

tion si tranquille, qu'elles ne nous laissent presque aucun événement remarquable à particulariser; mais elles offrent en récompense un spectacle bien plus touchant, malgré son uniformité, que ces catastrophes singulieres, lesquelles n'amusent à décrire & à lire, que par ces mêmes traits d'inhumanité ou de dépravation, qui ne devoient nous inspirer que du dégoût & de l'horreur. Ce spectacle est l'abondance & le repos répandus par toute la France. On n'avoit jamais tant vu de plaisirs & de divertissemens, qu'il y en eut cet hyver à la cour & dans Paris, & les campagnes ressentoient aussi tous les effets d'un heureux regne.

Cette disposition, qui prenoit sa premiere source dans le cœur bienfaisant de Henri, rejaillissoit à son tour sur lui, & lui faisoit partager la jouissance de ses propres bienfaits. Débarrassé de toute affaire tumultueuse, jusqu'à ce que le tems qu'il s'étoit prescrit pour mettre le comble à la gloire de son regne fût arrivé, ce prince n'avoit presque rien à faire, qu'à se livrer aux douceurs d'une vie privée, au milieu de ses serviteurs & dans ses maisons royales, qu'il visitoit les unes après les autres. Il étoit le premier janvier à Saint-Germain, où je ne pus aller rendre à LL. MM. les devoirs ordinaires, ma playe de la bouche, qui s'étoit

r'ouverte par une apostume, m'arrêtant chez moi. S. M. eut la bonté de m'écrire pour me marquer la part qu'elle y prenoit, & elle m'envoya pour conférer sur les affaires du gouvernement, dont on vouloit former le plan dès le commencement de l'année, les deux de ses ministres auxquels elle y donnoit la principale part, je veux dire Villeroy & le garde-des-sceaux. Celui auquel j'ai déjà donné ce nom, est Sillery, que S. M. avoit associé aux fonctions de chancelier, jusqu'à ce qu'il les exerçât seul par la mort de Bellievre, qu'on voyoit bien n'être pas éloignée. L'esprit de ce magistrat, jusques-là si sain, avoit commencé depuis quelque tems à s'altérer, de maniere qu'il fallut lui donner un successeur de son vivant. Il vit cette association d'une maniere qui étoit une nouvelle preuve combien elle étoit nécessaire (1), quoique Sillery s'y

(1) « Vous voyez, dit-il à M. de Bassompierre, » un homme qui s'en va chercher une sépulture à » Paris. J'ai servi tant que j'ai pu le faire, & quand » ils ont vu que je n'en étois plus capable, ils m'ont » envoyé reposer, & donner ordre au salut de mon » ame, à quoi leurs affaires m'avoient empêché de » penser. Un chancelier sans sceaux, est un apothicaire sans sucre » : *Journal de Bassompierre.*

Lorsque Henri IV demanda les sceaux à M. de Bellievre pour Sillery, se servant de l'occasion de

comportât avec toute la complaisance possible, sa foiblesse en augmenta ; il revint tout-à fait en enfance, & paya enfin le dernier tribut de l'humanité, après avoir payé presque tous les autres.

Le roi vint à Paris le 2 janvier, en intention d'aller & de mener la reine à Vigny, voyage dont je le détournai. Il se contenta d'aller faire un tour à Fontainebleau, d'où il revint à Paris à la fin de février, pour aller à Chantilly, qui étoit sa promenade ordinaire du mois de mars. Il s'y plaisoit beaucoup dans cette saison. « Il fait ici fort » beau, m'écrivoit-il de cet endroit, le 8

son voyage en Limosin, où le grand âge & la foiblesse de Bellievre ne lui permettoient pas de le suivre, ce chancelier lui répondit : « que s'il ne » vouloit faire courir la poste aux sceaux, il les » rendroit toujours à tems, au même lieu où S. M. » arriveroit..... Il semble, Sire, ajouta-t-il, que » vous craigniez qu'il n'y ait point de terre en » Guyenne pour m'enterrer ; je me porte bien, & » n'ai souci de ma vie, que pour votre service, » laquelle me seroit fort ennuyeuse, si j'en étois » éloigné » : *P. Mathieu, tom. 2, liv. 3, pag. 688.* Ce grand chancelier, dont la probité & la fermeté ont été généralement reconnues, avoit servi sous cinq rois. Il est auteur de plusieurs utiles réglemens pour la chancellerie. Il mourut le 5 septembre de l'année suivante, âgé de soixante-dix-huit ans. Il étoit de la ville de Lyon.

» mars ; j'y passe bien mon tems ; tous les jours
 » je suis à cheval , & j'y ai bien du plaisir ».
 Il ne se fixa nulle part , que lorsque de
 retour de Paris , il eut pris , le 20 mars , le
 chemin de Fontainebleau ; il y passa le
 printems. S. M. eut fort beau tems depuis
 Paris jusqu'à Fleury , par où elle passa pour
 voir ses enfans , qui étoient encore dans
 cette maison ; mais la pluie l'accompagna
 depuis Fleury jusqu'à Fontainebleau. Dans
 la lettre où Henri me fait tout ce détail , il
 me mande encore que le dauphin étoit
 venu une lieue à sa rencontre , & qu'il l'avoit
 trouvé fort joli , aussi bien que ses autres
 enfans ; que la reine , qui étoit grosse alors ,
 se portoit bien , & devoit se rendre inces-
 samment à Fontainebleau. « Mandez-moi des
 » nouvelles de la ville , m'écrivoit ce prince ,
 » le premier avril. Je me porte bien ici ,
 » comme aussi font ma femme , mon fils &
 » mes autres enfans , qui sont les plus jolis
 » du monde , & me donnent bien du
 » plaisir (2) ».

(2) « Il aimoit , dit Perefice , tous ses enfans ,
 » légitimes & naturels , avec une affection pareille ;
 » mais avec différentes considérations. Si ne vouloit
 » pas qu'ils l'appellassent *monsieur* , nom qui semble
 » rendre les enfans étrangers à leur pere , & qui
 » marque la servitude & la sujétion ; mais qu'ils
 » l'appellassent *papa* , nom de tendresse & d'amour ».

La reine y accoucha le 16 avril, à onze heures du soir de son second fils, auquel on donna dans la suite le nom de duc d'Orléans (3). S. M. me le fit aussi-tôt savoir par un billet que Montmartin m'apporta de sa part, & je reçus presque dans le même moment une seconde lettre de sa main, pour faire tirer le canon. Cette naissance redoubla la joie dans la famille royale. Le roi, qui avoit compté revenir à Paris au commencement de mai, ne songea plus à s'éloigner de Fontainebleau, d'où il fit seulement un voyage pour voir madame de Moret.

La chasse y tenoit toujours, comme à l'ordinaire, un des premiers rangs parmi ses divertissemens. Après l'exemple qu'on a que cet exercice a un attrait insurmontable pour une infinité de personnes, je n'ai garde de décider qu'il ne fauroit être que très-médiocrement divertissant, parce qu'il ne l'est point du tout pour moi. Le récit que Praslin me faisoit de Fontainebleau, des parties de S. M. n'étoit assurément pas bien propre à me l'inspirer; il me mandoit que le même jour S. M. après avoir chassé le

(3) Il n'eut point de nom de baptême, parce qu'il mourut dans sa cinquième année, avant que les cérémonies de son baptême eussent été faites.

matin à l'oiseau, avoit fait une chasse du loup, & fini sa journée par une troisième du cerf qui avoit duré jusqu'à la nuit, & malgré une pluie de trois ou quatre heures. On étoit alors à six grandes lieues du gîte : c'est de-là qu'il fallut faire retraite, entièrement pénétrés d'eau, excepté le roi seul, qui changea de tout avant que de regagner Fontainebleau, où il arriva un peu fatigué à la vérité, mais avec cela gai & content, parce qu'il avoit pris ce jour-là tout ce qu'il avoit attaqué. Voilà ce que les princes appellent s'amuser; mais il ne faut disputer ni des goûts, ni des plaisirs. Henri ne laissa pas de s'occuper le lendemain tout le matin à visiter tous ses ouvriers, & à courir d'atelier en atelier. « Il est vrai, ajoutoit » Praslin, qu'au retour du Parc, il se » sentit un peu de fièvre, mais ce ne fut » rien ». Pour ce prince, quand il m'écrivait sur ce sujet, c'étoit en vrai chasseur, qui passe légèrement sur toutes ses fatigues, & appuie sur ce qu'il appelle ses bonnes fortunes. Il me mandoit, par exemple, le 20 mai, qu'il avoit chassé la veille avec le plus grand plaisir du monde, & sans avoir beaucoup de chaud, qu'il avoit pris son cerf de bonne heure, étoit venu dîner à Ponthierry à dix heures, & revenu à deux & demie à Fontainebleau, où il avoit ren-

contré la reine qui venoit au-devant de lui. Une autre fois. « Je viens de prendre un » cerf avec grand chaud & grand plaisir ». Rien ne coûte de ce qui plaît.

Ce prince ne perdoit pas de vue ses affaires pour tout cela ; mais comme elles ne lui donnoient pas alors beaucoup de peine , il en étoit quitte pour m'écrire de tems en tems , ou pour m'appeller à Fontainebleau , lorsqu'il avoit quelque chose d'important à me communiquer. Il m'y fit venir le mercredi de Pâques , avec le président Jeannin , & y manda son conseil , pour le lundi de la Quasimodo. Il n'oublioit jamais à payer le moindre surcroît de peine , par de nouvelles libéralités. « Je n'attends » point , m'écrivoit-il , que ceux qui me » servent bien me demandent. Vous m'ai- » dez si bien à faire mes affaires , que je » veux aussi vous aider à faire les vôtres , je » vous donne vingt mille écus sur mes » deniers extraordinaires , faites-en faire les » dépêches nécessaires. J'ai su , me man- » doit-il une autre fois , que vous faites » bâtir à la Chapelle , & que vous y faites » un parc , comme ami des bâtisseurs , & » votre bon maître , je vous donne six mille » écus pour vous aider à faire quelque chose » de beau ».

Il y avoit une autre sorte de lettres de

Henri, que je mets autant au-dessus de celles-ci, que la confiance d'un aussi grand prince doit l'emporter sur les présens, dans l'esprit d'un ministre fidele & affectionné; ce sont celles où ce prince m'ouvroit son cœur, sur ce que nous avions lui & moi de plus chers intérêts. « Il s'est passé, c'est ainsi » qu'il s'exprimoit dans une de ses lettres, » ce matin quelque chose dans mon sein, » pourquoi j'ai affaire de vous, comme de » mon plus confident serviteur ». Il en étoit de même de tout ce qui lui arrivoit de capable de troubler sa tranquillité. Mon fils se blessa en maniant un cheval; S. M. envoya aussi-tôt un courier exprès savoir l'état de sa santé, en me mandant, que comme pere & comme maître, il y prenoit toute la part possible. Mon fils fut encore plus dangereusement malade au mois de novembre, & le roi ne se contenta pas d'y envoyer du Laurens, son premier médecin, & de lui recommander lui-même le malade, il m'écrivit qu'il ne m'aimoit pas si peu, que s'il pensoit que sa présence y fût nécessaire; il ne vint lui-même me donner cette preuve de son affection, & il consentit le plus obligamment du monde que je différasse le voyage que je devois faire à Fontainebleau, non-seulement de deux jours, mais encore tout le tems que je me croirois utile auprès de mon fils.

Dans l'affaire malheureuse arrivée à Amiens , où Rambures tua mon neveu d'Epinoi , le roi instruit de la vive douleur & des larmes que ce cruel accident caufoit au frere du mort (4) , l'envoya visiter , & lui fit porter trois fois de sa part des paroles de consolation. On avoit cherché à animer toute la famille contre Saint-Paul (5) , qu'on accusoit d'avoir eu part à cet assassinat. Saint-Paul justement indigné de ces bruits , vint aussi-tôt trouver S. M. avec l'assurance qu'inspire l'innocence , il justifia qu'il n'étoit pas même sorti de Calais , pendant tout ce tems-là. Il parla de la malheureuse victime de cette aventure , avec des éloges & des regrets si sinceres , qu'il me fit regretter à moi-même qu'il ne se fût pas trouvé à Amiens , où il se tenoit

(4) De plusieurs enfans mâles , sortis du mariage de Pierre de Melun , prince d'Epinoi , marquis de Richebourg , & d'Hyppolite de Montmorency , dont on a vu ci-devant que M. de Sully avoit pris la tutele , il n'en restoit plus alors que deux. Guillaume de Melun , prince d'Epinoi , vicomte de Gand , connétable de Flandre , grand-bailli de Hainaut , chevalier de la toison d'or , &c. C'est celui qui eut , avec la princesse de Ligne , le grand procès dont il sera parlé dans la suite , & Henri de Melun , marquis de Richebourg , son frere puiné , c'est ce Henri qui fut tué par Rambures.

(5) François d'Orléans , comte de Saint-Paul.

assuré qu'il auroit prévenu cet accident, il protesta qu'il auroit volontiers racheté le sang du mort, d'une partie du sien. Il se plaignit ensuite qu'à tous ces bruits injurieux, l'on avoit ajouté celui de dire que S. M. avoit résolu de le citer, & qu'elle m'avoit promis de le traiter durement; que je ne le saluerois point, & même qu'il lui feroit fait défense de venir à Paris, tant que j'y serois. Saint-Paul demeura trois jours entiers à Paris, pour dissiper tous les soupçons de la lâcheté qu'on lui imputoit. Je trouvai son procédé d'un tout-à-fait galant homme, & je crois que de son côté il fut content de la manière dont je le traitai. Pour Henri, il ne se donna pas moins de mouvemens que si l'affaire l'eût regardé personnellement. Il me justifia toute la conduite de Saint-Paul, & me manda que je me donnasse bien de garde d'ajouter foi aux bruits du quartier de la Bastille, où mes ennemis n'avoient pour but que de faire joindre un second malheur au premier; il m'exhorta même à me servir de la confiance que Saint-Paul paroissoit avoir en moi, pour empêcher avec lui que la chose n'eût aucune suite.

J'étois encore arrêté chez moi, lorsque le roi y vint un jour m'entretenir de je ne fais quelle intrigue de galanterie, dont j'ai perdu la mémoire. Je me souviens seulement que

je m'emportai fort contre madame d'Angoulême (6) & une autre personne qui y jouoient les premiers rôles, & que j'osai représenter à Henri avec beaucoup de fermeté, que des desseins si peu séans à son âge & à son rang, étoient autant de flétrissures à sa gloire, & pouvoient bien produire quelque chose de pis encore. Ma liberté quelquefois heureuse, ne m'attira cette fois-ci qu'une vive colere & de piquans reproches de ce prince. Il étoit encore si échauffé lorsqu'il sortit de ma chambre, qu'on lui entendit dire tout haut : « voilà » un homme que je ne saurois plus souffrir, » il ne fait jamais que me contredire, & » trouver mauvais tout ce que je veux ; » mais, pardieu ! je m'en ferai obéir, je ne » le verrai de quinze jours ». Ma disgrâce parut à tous les assistans une chose décidée, mes domestiques s'en affligèrent, & plusieurs des autres s'en réjouirent, je crois, intérieurement.

Dès les sept heures du lendemain matin, on vit arriver S. M. à l'Arsenal, avec cinq ou six personnes qu'elle avoit dans son carosse. Ce prince monta à mon appartement sans vouloir qu'on m'avertît, & frappa

(6) Charlotte de Montmorency, femme de Charles de Valois, duc d'Angoulême.

lui-même à la porte de mon cabinet. Je ne fus pas peu surpris, lorsqu'ayant demandé, *qui est-là*, j'entendis répondre, *c'est le roi*, & que je connus au son de la voix que c'étoit lui-même qui avoit répondu, « Hé » bien ! que faisiez-vous là », me dit-il en entrant avec Roquelaure, de Vic, Zamet, la Varenne & l'ingénieur Erard : car il avoit à me parler des fortifications de Calais ? Je lui répondis que j'écrivois des lettres, & apprêtois du travail à mes secrétaires. Ma table étoit effectivement toute couverte de lettres, & d'états des matieres que je devois traiter ce jour-là au conseil. « Et » depuis quand êtes-vous-là, me dit encore » S. M. ? dès les trois heures du matin, » repris-je. Hé bien, Roquelaure, dit ce » prince, en se retournant vers lui, pour » combien voudriez-vous mener cette vie- » là ? Pardieu ! Sire, pour tous vos trésors, » répondit Roquelaure ». Henri ne repliqua rien. Il fit sortir tout le monde, & il commença à m'entretenir de choses sur lesquelles il me fut impossible de me ranger à son avis, ce qu'il connut aisément, lorsqu'il vit que je lui répondois froidement, que je n'avois aucun conseil à lui donner, que S. M. ayant pris sa résolution, après une mûre délibération sans doute, il ne me restoit rien à faire que de lui obéir, puisqu'aussi bien elle ne

trouvoit pas bon qu'on fût d'un sentiment contraire au sien. « Oh, oh ! vous faites le » réservé, me dit Henri en souriant, & en » me donnant un petit coup sur la joue, & » vous êtes encore en colere d'hier, je n'y suis » plus moi : là, là, embrassez-moi, & vivez » avec la même liberté que vous aviez accou- » tumé : car je vous connois bien, si vous » faisiez autrement, ce seroit signe que vous » ne vous soucieriez plus de mes affaires. » Quoique je me fâche quelquefois, a;ou- » ta-t-il avec cette candeur qui lui étoit » naturelle : je veux que vous le souffriez, » car je ne vous en aime pas moins, au » contraire, dès l'heure que vous ne me » contredirez plus dans les choses que je » fais bien qui ne sont pas de votre goût, je » croirai que vous ne m'aimerez plus ».

Voilà un de ces traits qui sont tout-à-fait propres à faire connoître à fond Henri, & en vérité c'est le montrer par un bel endroit. Il n'est pas rare de voir des ministrès & des confidens de princes disgraciés ; il n'est pas rare non plus qu'ils méritent ce traitement par des procédés reprochables. Lorsque cela arrive, est-ce véritablement les fautes que les princes punissent ? Presque jamais. Ils font par caprice, par légéreté, par orgueil, par mauvaise humeur, ce qu'il ne tiendroit qu'à eux de faire par le seul motif de la

justice. Il semble que le sort de la raison est de n'être écoutée, ni lorsqu'elle combat les passions, ni lorsqu'elle conseille la même chose qu'elles.

Le roi m'entretint après cela de choses qu'il ne m'est pas permis de rapporter, m'embrassa, & me dit adieu. En sortant, il dit à de Vic : « J'ai pourvu à l'affaire de » Calais », & tout haut : « Il y en a d'assez » fots pour croire que quand je me mets en » colere contre monsieur de Sully, c'est à » bon escient & pour long - tems ; mais » tout au contraire : car quand je viens à » considérer qu'il ne me remontre, ou ne » me contredit que pour mon honneur, » ma grandeur, & le bien de mes affaires, » & jamais pour les siennes, je l'en aime » mieux, & suis impatient de le lui dire ». Tout prince qui entend ses intérêts, ne négligera point de donner de tems en tems des marques éclatantes de son estime aux ministres dont il a fait choix, supposé que ce choix soit bon, elle lui assurera celle du public, ce qui est un point essentiel.

Je reviens aux affaires dont Villeroy & Sillery étoient venus, par ordre du prince, conférer avec moi. L'une des principales regardoit les protestans. Le roi leur ayant permis l'année précédente de tenir en celle-ci un synode, ils l'indiquerent à la Ro-

chelle, & firent nommer dans des assemblées provinciales les députés dont il devoit être composé. Ce furent quelques-uns de ces députés même qui firent savoir à S. M. que leurs cahiers étoient chargés de l'article du synode de Gap touchant le pape, dont il a déjà été tant parlé. De quelque mauvais esprit que fussent poussés une partie de ceux qui dirigeoient cette assemblée, ils se crurent obligés de prévenir S. M. en lui envoyant trois députés, tant sur cette affaire, que sur quelques autres qu'ils avoient raison de croire ne pas être de son goût : c'est qu'ils avoient résolu d'y remettre sur le tapis la question déjà si fort discutée à l'assemblée de Châtelleraut, sur la nomination, le nombre & le tems d'exercice des députés généraux du parti réformé, à l'occasion des deux actuellement en charge, dont le service alloit expirer.

Le roi, en m'envoyant de Fontainebleau ces députés particuliers, prit le parti qu'il prenoit ordinairement dans ces sortes d'occasions, je veux dire, de me faire notifier ses intentions à l'assemblée comme de moi-même, & par un pur motif d'affection pour mes confreres, se réservant à prendre le ton d'autorité si l'on ne réussissoit pas par cette voie. Mon frere vint en conférer avec moi, le 27 avril, de la part de S. M. & comme

je m'attendois toujours que le roi viendrait lui-même incessamment à Paris, je retins les députés deux ou trois jours, sans leur donner une réponse que je n'aurois pas été fâché de concerter avec ce prince. Il m'écrivit de Fontainebleau, le 5 mai, lorsqu'il eut changé d'avis sur son voyage, & il me parut inquiet de savoir ce que j'avois fait avec les députés. « Je ne fais, me disoit-il, » ce qu'ils peuvent vous avoir dit sur ce que » je vous ai mandé par votre frere. M. de » la Noue, auquel je parlai hier matin en » présence de M. de Villeroy, m'en a avoué » la plus grande partie, & m'a dit n'avoir » vu de sa vie tant de fous dans une com- » pagnie, entr'autres il m'a nommé Rivet. » Il ne faut point douter que les députés » n'ayent, avant de vous voir, conféré avec » M. du Plessis, qui les aura instruits de ce » qu'ils devoient dire ».

J'écrivis à l'assemblée la lettre que S. M. avoit exigée de moi. Je les exhortai à ne rien s'arroger sur l'article des députés généraux, de ce qui appartenoit à la police ou au gouvernement, & à ne rien changer de ce qui avoit été statué à cet égard dans une de leurs plus solennelles assemblées. Je leur faisois comprendre que la durée de la députation générale ne pouvoit être moindre que de trois ans, les députés ne pouvant en

moins de tems s'instruire des affaires, & se faire connoître, & qu'on ne devoit point nommer pour deux députés seulement, parce que ce choix devant être fait dans des assemblées générales, toujours précédées d'assemblées particulières, formalité qui emportoit un tems considérable, s'il arrivoit accident à l'un de ces deux députés, le parti s'exposoit à manquer d'un agent auprès du roi, au lieu qu'en en proposant toujours six à S. M. ce vuide se trouveroit aussi-tôt rempli par la nomination qu'elle pourroit faire dans le moment de quelqu'un de ces six marqués sur la liste. Quant au pape, je leur fis sentir qu'en remuant imprudemment une question déjà jugée si inutile, & sans aucune considération pour un pape qui par son caractère doux & pacifique, ne méritoit pas ce traitement, ils risquoient à perdre par leur faute, & pour un rien, cet état heureux & tranquille qui avoit été si long-tems l'objet de tous leurs vœux. Je les rappellois là-dessus à leurs propres sentimens, & même à leurs aveux, & je finissois en leur représentant fortement, que toute défobéissance à leur maître les compromettoit; mais qu'une défobéissance injuste & déraisonnable, étoit capable de les perdre.

Je leur fis encore écrire dans les mêmes

termes par quelques autres personnes que je favois avoir le plus de créance dans le parti, & je les priaï d'écouter attentivement les raisons que pourroit y ajouter Montmartin, que je le fis porteur de cette lettre, & que S. M. jugea capable d'être dans cette occasion, l'interprete de ses volontés. J'employai encore un autre motif que S. M. crut devoir faire effet, c'est que comme les Rochellois venoient tout fraîchement de faire instance pour obtenir deux mille livres pour leur college, je leur donnai à entendre que S. M. accorderoit cette grace à la déférence qu'ils persuaderoient à leurs confreres d'avoir pour ses ordres. Une lettre du roi m'instruisit au bout de quelques jours que Montmartin & les députés, renvoyés avec les ordres de S. M. avoient été à la vérité assez bien reçus à l'assemblée; mais qu'il s'en falloit beaucoup qu'on eût eu les égards qu'on devoit avoir pour les discours du premier, non plus que pour mes lettres, & pour celles qui y étoient jointes, dont les auteurs avoient été appellés par dérision, *les quatre voyans de l'église*. Ce que Montmartin mandoit de tems en tems au roi des dispositions des esprits, ne le satisfaisoit pas davantage. « Si cela continue, m'écrivoit-il, » ils feront les rois, & nous les assemblées ». Cependant le parti favorable au roi l'emporta

porta à la fin. Montmartin s'y employa avec un zele que le roi récompensa d'une pension. Quoiqu'on ne pût pas dire qu'il eût complètement réussi, eu égard aux obstacles qu'il avoit surmontés, il crut avoir fait tout ce qu'il étoit possible de faire, lorsqu'il put atteler à S. M. que sa volonté y avoit été suivie. « Montmartin a fort bien travaillé, » me mandoit encore Henri, quoiqu'en » vain, ce qu'il ne croit pas; il a apporté » de l'ombre, & le corps est demeuré, » l'article de Gap n'ayant emporté que deux » seules voix ».

L'église de Pons se fit connoître par un trait d'une grande hardiesse, lorsque se faisant une ridicule application de la maniere de gouverner les affaires de la religion par députés généraux, elle osa nommer au roi trois sujets, Verac, Longchamp & Bertauville, pour leur remettre, en qualité de députés particuliers, le gouvernement de cette ville. Henri ne répondit qu'en faisant parler les édits; mais il ne fut pas moins irrité de cette témérité, que des conférences qu'on lui manda que Lesdiguières & Murat avoient secrettement ensemble, & du manque de respect du ministre Chamier pour M. le connétable, à son passage à Montelimart. Je fis en sorte que ce ministre

allât se justifier à ce prince, des imputations dont il se plaignoit.

Les Rochellois donnerent à la fin de cette année un autre sujet de mécontentement au roi, en écrivant encore au roi d'Angleterre, à l'insu de S. M. & de moi, pour lui demander la liberté d'un ministre Ecoissois, nommé Maluin, qui avoit été mis à la tour de Londres, pour avoir tenu des discours, & publié des écrits offensans contre S. M. B. & son conseil. Les Rochellois n'avoient rien à alléguer contre un fait que le ministre Primerose, celui-là même qui avoit été porteur de leur dépêche, attesta à S. M. qui lui permit, en considération de cet aveu, de retourner exercer le ministere à Bordeaux; & ce qui les rendoit encore plus coupables, c'est qu'ils prétendoient donner retraite au prisonnier dans leur ville, & même s'en servir en qualité de ministre. Il y avoit dans tout ce procédé une affectation d'indépendance, que rien ne pouvoit excuser. Le roi d'Angleterre ne s'étoit pas fait prier pour accorder à une ville qu'il affectionnoit une aussi petite grace, que l'étoit l'élargissement d'un étranger, dont il délivroit son royaume: je ne voudrois pas même assurer que le conseil de Londres n'eût un secret contentement de faire un pareil présent au roi de France; mais ce prince, outre

l'intérêt de son autorité blessée, avoit les mêmes raisons de ne point recevoir Maluin dans ses états, que le roi Jacques avoit de le chasser des siens. Henri m'envoya Bullion, & m'écrivit sur cette affaire plusieurs dépêches, soit lui-même, soit par Villeroy. Je fus encore chargé par ce prince d'en demander l'explication à la ville de la Rochelle, de la lui reprocher, & de lui en faire demander pardon à S. M. qui témoigna être tout-à-fait contente des démarches que je fis en cette occasion.

Parmi plusieurs torts effectifs, il se trouvoit quelquefois qu'on en imputoit à cette ville de bien gratuits. Il prit envie aux jésuites d'envoyer un des leurs pour faire les fonctions de prédicateur dans la Rochelle. La Varenne, le pere Cotton & quelques autres, jetterent les yeux pour ce sujet sur le P. Séguiran (7), & afin de ne pas courir le risque d'un refus de S. M, ils s'adresserent aux deux secrétaires d'état, Beaulieu & Fresne, qui délivrerent à ce pere, de leur chef & sans en parler à S. M. des lettres qui le mettoient en droit de s'y faire recevoir. Le jésuite s'étant présenté aux portes de la ville, on lui demanda qui il étoit. « Je suis,

(7) Gaspard Séguiran; il fut dans la suite confesseur de Louis XIII.

» répondit-il hardiment, Séguiran de la
 » compagnie de Jesus, qui viens pour prê-
 » cher en cette ville, en vertu des lettres du
 » roi. Retirez-vous, lui dit la sentinelle
 » assez peu respectueusement, nous savons
 » bien que JESUS n'a point eu de com-
 » pagnons, & que vous n'avez point de
 » lettres du roi ». Sans vouloir l'entendre
 davantage, on l'obligea de se retirer, ce que
 le pere fit, en menaçant d'un ton très-em-
 porté, de s'en plaindre au roi, & il n'y
 manqua pas. Tous ses partisans à la cour
 le seconderent si bien, en exagérant à
 S. M. ce manque de respect pour ses
 ordres, & lui cachant tout, ou partie de la
 vérité, que ce prince me manda incontine-
 nent à Fontainebleau, par un billet très-
 pressant, & qui marquoit beaucoup de
 colere.

Je trouvai toute la cour en rumeur, & le
 roi environné de personnes qui animoient
 son ressentiment. « Hé bien! me dit-il, vos
 » gens de la Rochelle ont fait bien des
 » leurs, voilà le respect qu'ils me rendent, &
 » la reconnoissance de l'amitié que je leur
 » porte, & des gratifications qu'ils reçoivent
 » de moi ». Il me conta le fait d'un air qui
 me parut ne respirer que le châtement. Mais
 m'ayant ensuite tiré à quartier, il me dit,
 « j'ai fait ainsi le fâché pour fermer la bouche

» à ceux qui ne cherchent qu'à blâmer mes
 » actions ; mais je vous dis à vous , que les
 » Rochellois n'ont pas tout le tort du mon-
 » de , car je n'ai commandé , ni été informé
 » de telles lettres ; je les eusse bien empê-
 » chées , si j'en avois été averti. Cependant
 » il y faut pourvoir par une autre voie qu'en
 » défavouant les secrétaires d'état , parce
 » que cela tireroit à conséquence pour toutes
 » leurs autres dépêches : avisez quel moyen
 » il y aura »

J'écrivis aux Rochellois , après en être
 convenu avec S. M. que leur devoir étoit
 avant toutes choses , d'envoyer faire sou-
 mission au roi , & lui marquer le regret
 qu'ils avoient de lui avoir déplu. Je leur
 donnai à entendre qu'un peu d'obéissance
 les feroit sortir de cette affaire à leur avan-
 tage. Je les assurai que la chose s'étoit faite
 sans la participation de S. M. qu'elle n'arri-
 veroit plus , & qu'elle se termineroit , sans
 qu'on touchât à leurs privilèges ; enfin que
 j'aurois tout le soin imaginable de ménager
 leurs intérêts , avec deux ou trois de leurs
 plus notables & plus honnêtes citoyens ,
 que je leur mandai de m'envoyer. Le biais
 que je pris , fut que le P. Séguiran reçut
 de nouvelles lettres , de la main même de
 S. M. en vertu desquelles il prêcha ; mais
 il fut révoqué au bout de quelques jours.

Les jésuites eux-mêmes ne parurent pas mécontents de ce tempérament.

Il eût été fort difficile d'en trouver un propre à satisfaire la ville de Poitiers. Depuis que cette ville avoit été enfin obligée de souffrir les jésuites, je ne recevois plus que des plaintes, de vive voix, ou par lettres, contre ces PP. de la part de l'évêque, du lieutenant général & des principaux habitans, soit séparément, soit en corps. Ces plaintes qui ne venoient pas seulement des protestans, mais des catholiques eux-mêmes, rouloient sur ce que les partisans que les jésuites avoient à Poitiers, les ayant mis à leur arrivée en possession d'un collège, & ayant fait en leur faveur de fort grandes dépenses en maisons & en meubles, ayant même fait passer entre leurs mains les plus riches bénéfices du canton, on ne voyoit pas que ces PP. depuis deux ans qu'ils étoient établis parmi eux, & avoient été chargés de l'instruction de la meilleure partie des jeunes gens de la ville, eussent encore produit aucun fruit, ce qui leur étoit d'autant plus sensible, qu'avant cela, disoient-ils, ils avoient de très-bons collèges & d'excellens régens. Ils y joignirent quelques autres plaintes encore plus graves sur la zizanie qu'on accusoit ces PP. d'avoir semée dans la ville & dans la province, & ils revenoient

à de nouvelles instances, pour obtenir qu'on rappellât les jésuites, & qu'on fondât un collège royal. Qu'aurois-je pu faire pour eux auprès de Henri, qui venoit d'accorder tout récemment à ces religieux, que son cœur fût mis dans leur maison de la Flèche, au lieu de l'église de Notre-Dame, où l'on a coutume de déposer celui de nos rois? C'est à ce sujet qu'un chanoine de cette église, rencontrant en ce tems-là un jésuite, lui demanda lequel ils aimoient mieux, de mettre le cœur du roi dans la Flèche, ou de mettre la Flèche dans le cœur du roi (8).

Malgré tant de faveurs & de bienfaits, dont S. M. combloit ainsi chaque jour les jésuites, ils se croyoient sans doute tout autrement obligés encore au roi d'Espagne, puisqu'ils continuoient à appuyer tous ses desseins: desseins qui se tramoient dans le royaume, & au milieu de la cour même. L'ambassadeur Espagnol s'ouvrit confidemment aux amis que cette couronne avoit en grand nombre chez nous, de la résolution où il disoit qu'étoit S. M. C. d'empêcher par quelque moyen que ce fût, qu'un roi si

(8) J'aurois bien voulu faire honneur à M. de Sully, de mépriser un bon mot, si plat & si plein de malignité.

ambitieux, disoit-il, si prudent, si habile général d'armée, d'une si grande réputation, & si particulièrement uni de politique avec les protestans, n'exécutât les projets que ses amas d'argent, d'armes & de munitions, déclaroient assez. Qu'il ne falloit pas laisser prendre à ce prince l'essor hors de chez lui, parce que rien ne pourroit lui résister, mais lui susciter assez d'affaires dans l'intérieur de son royaume, pour l'empêcher d'en sortir, en se servant, avec le même fruit qu'on avoit fait du tems de la ligue, de la haine que se portoient les deux religions. Que c'étoit l'affaire de tous les catholiques de l'Europe, dont la crainte étoit d'autant mieux fondée, que Henri, par la protection qu'il avoit accordée aux Provinces-Unies, avoit su affoiblir la seule puissance qui auroit pu faire quelque effort considérable en leur faveur; qu'il falloit lui rendre la pareille, en cherchant à consumer ses forces, avant que d'entreprendre d'en tirer raison ouvertement.

J'étois moins épargné que personne dans ces discours. On disoit que je mettois dans la tête de S. M. d'entreprendre de plus grandes choses qu'aucun roi de France n'avoit fait depuis plus de cinq cens ans; que mon principal objet étoit de détruire la religion catholique. Je ne me défends que

contre cette dernière imputation, absolument fautive, mais on la croyoit permise, comme le motif le plus capable de faire impression. Au reste, je ne mets rien ici gratuitement sur le compte de l'ambassadeur Espagnol. Quelques-uns des ecclésiastiques qu'il prit pour confidens, se trouverent encore assez bons François, pour être scandalisés de pareils discours. Ils crurent satisfaire leur conscience & leur honneur, en faisant jurer par la foi & les saints évangiles, au cardinal du Perron & à son frere, auquel ils les redirent, que du moins ils ne les nommeroient point. On ne soupçonnera pas les deux du Perron d'avoir forgé une imposture, tout y étoit trop bien circonstancié; on ne rapportoit rien que d'après l'ambassadeur, qui avoit dit encore que la chose n'en étoit plus au terme d'un simple projet, mais que plusieurs bons ecclésiastiques & amis de S. M. C. y avoient déjà travaillé, & y travailloient si bien tous les jours, qu'on devoit s'attendre à voir dans peu arriver quelque heureuse révolution. D'ailleurs, ce n'étoit pas seulement dans sa cour que ces avis étoient donnés au roi, ils lui venoient de toutes les cours étrangères, où les ambassadeurs d'Espagne disoient publiquement que la balance commençoit trop à pencher du côté de la France, pour que

la paix pût durer encore long-tems entre les deux couronnes, & l'on ajoutoit, que ces Espagnols foutenoient ces discours par de puissans efforts, & par toutes sortes de manéges propres à s'attacher les amis & alliés de la France.

Henri ému, comme il devoit l'être, de ces avis qui se multiplioient de tous côtés, avoit commencé dès la fin de l'année dernière à m'en parler. Il m'envoya un jour chercher par la Varenne de si grand matin, que je le trouvai encore couché. Si-tôt qu'il qu'il fut habillé, il me prit par la main, en me disant : « Mon ami, j'ai des choses » d'importance à vous dire, allons-nous-en » au cabinet des livres, afin de pouvoir » nous entretenir long-tems, car quoique » j'aye eu quelque ressentiment de goutte, » je ne laisserai pas de me promener quel- » quefois ». Après qu'il m'eut rapporté tous les avis qu'il recevoit : « Hé bien ! dites la » vérité, me dit-il. Vous n'êtes pas fâché » de voir, par tout ce que je vous ai dit, » confirmer l'opinion que vous avez tou- » jours eue, qu'il falloit que les grands rois » se résolussent à être marteaux ou enclumes, » quand ils ont des rivaux puissans, & qu'ils » ne doivent jamais compter sur un bien » profond repos : ce que je ne nie point que » je ne vous aye quelquefois contesté, mais

» puisque nous voyons la chose se vérifier
 » aujourd'hui, au moins donnons ordre à
 » les réduire en tel état, qu'ils ne puissent
 » mettre en exécution leurs mauvais desseins
 » après moi, car peut-être n'y trouveront-ils
 » pas tant de difficultés, qu'ils feront moi
 » vivant, qui connois leurs finesse. Je ne
 » suis pas si fou, continua ce prince, que de
 » vouloir me venger à mes dépens de ces
 » petites frasques que me font quelquefois
 » vos huguenots. Ils s'abusent, s'ils pensent
 » que je ne connois pas mes forces en com-
 » paraison des leurs, & que je ne sache bien
 » qu'il est en ma puissance de les ruiner
 » quand il me plaira; mais je ne veux pas,
 » par un dépit frivole, ni pour plaire à au-
 » trui, affoiblir si fort mon état en les vou-
 » lant détruire, que je devienne la proie de
 » mes ennemis: j'aime mieux leur donner
 » deux coups que d'en recevoir un de leur
 » main. Ainsi, poursuivit Henri, en s'animant
 » de lui-même, puisque la malice de ces
 » marauds est telle, il faut essayer de la
 » prévenir: & pardieu! j'en jure, car ils
 » m'ont mis en colere, s'ils me pressent
 » davantage par leurs complots contre ma
 » personne & mon état, car j'ai été averti
 » encore hier, qu'en leurs menées, il y a de
 » l'un & de l'autre; s'ils me font une fois met-
 » tre les armes à la main, ce sera de maniere

» que je leur ferai maudire l'heure où ils
 » auront troublé mon repos. Préparez donc
 » tout, le mieux que vous pourrez, & faites
 » sur-tout abondante provision d'armes,
 » d'artillerie, de munitions & d'argent, qui
 » est ce qui donne vigueur aux autres;
 » pour le surplus je m'en charge, & voyez
 » si pour cette année prochaine 1607, vous
 » ne pourriez point trouver une devise, qui
 » exprime, suivant ce que nous venons de
 » dire, que s'ils nous font la guerre en re-
 » nards, nous la leur ferons en lions ».

Je fus charmé d'entendre le roi parler de
 la sorte, & j'exécutai ses ordres avec la plus
 grande joie du monde. Sur les jetons d'or
 que je lui présentai au commencement de
 l'année, étoit représenté le temple de Janus :
 un lys paroïssoit en tenir la porte fermée ;
 ce qui étoit encore mieux expliqué par ces
 trois mots qui en étoient la devise, *clausi*,
cavete, *recludam*. Le roi trouva que j'avois
 fort bien réussi à marquer la disposition où
 il étoit de ne pas se laisser prévenir par ses
 ennemis.

Henri avoit de la peine à ne pas regarder
 comme tels six ou sept personnes de la cour,
 entre plusieurs autres, sur lesquelles on lui
 donnoit presque continuellement des avis
 très-sérieux. La maison de Lorraine y étoit
 comprise toute entière : ce qui lui faisoit un

jour m'écrire: « Toutes les croix de Lorraine » font dissimulées, & j'ai peur que les fleurs » de lys n'en ressentent de la contagion ». Ces plaintes étoient assez souvent mêlées de reproches de S. M. de ce que je souffrois que tous ces princes eussent publiquement avec moi des liaisons plus étroites qu'elles ne lui sembloient devoir l'être, avec une façon de penser si différente: c'est que je regardois comme autant de calomnies, tous ces rapports faits à S. M. contre MM. de Lorraine. Je crus pourtant devoir, par complaisance pour ce prince, en parler à celui de tous qui pouvoit lui faire le plus d'ombrage; je n'en reçus que des assurances d'obéissance & d'attachement, qui me parurent si sinceres, que je crus être obligé de détromper S. M. sur son sujet. Je priai ce prince de me rendre la justice de croire que je romprois sans balancer toute liaison qui me paroîtroit tant soit peu préjudiciable à son autorité; & comme il souffroit que je lui donnasse des conseils là-dessus, je lui fis observer, que pour son intérêt propre, je ne devois point abandonner la personne dont il se plaignoit, parce qu'en supposant qu'elle m'eût caché quelque chose de ses sentimens, j'étois sûr que tant que je conserverois quelque pouvoir sur son esprit, elle ne se porteroit jamais jusqu'à manquer

à son devoir, & qu'il me paroïssoit sur-tout nécessaire d'user de patience & de silence, pour ne pas effaroucher des esprits, auxquels une semblable imposture feroit d'autant plus sensible, qu'ils la méritoient moins.

Quant à toutes les autres personnes comprises dans l'accusation, le roi ne me disoit rien dont je n'eusse été informé avant lui; mais toutes les fois que j'avois voulu approfondir tous ces rapports, j'y avois toujours trouvé peu de fondement & de réalité. Le motif qui faisoit agir les délateurs, m'étoit d'ailleurs si bien connu, qu'à la fin j'avois pris le parti de leur fermer tout-à-fait l'oreille, dès que je leur entendois seulement nommer les deux ou trois personnes sur lesquelles leur langue s'exerçoit avec une plus maligne joie. Ce n'est pas que le parti Espagnol ne fût considérable à la cour; j'ai été le premier à en convenir, & je crois que personne n'a mieux connu que moi, ceux qui en faisoient profession. Mais quelle apparence de faire entrer dans cette association, qu'on vouloit qui fût secrète, des personnes connues par une longue & invincible antipathie?

A cela Henri répondoit, qu'il étoit toujours fort dangereux qu'on fût persuadé qu'il ne se tramoit aucun projet criminel contre l'état dans lequel on ne pût espérer de faire

entrer la première & la plus grande partie de la cour, & il revenoit toujours à me solliciter de vérifier & de prévenir tous ces prétendus complots. En convenant du principe, j'y en oppofois un autre, qui est encore plus incontestable, c'est qu'il ne faut pas prétendre punir tous les crimes qui ne sont qu'en idée & en desirs, mais seulement prêter un œil attentif à ne pas leur laisser prendre un corps, en écartant les uns des autres, comme sans dessein, les germes dont il pourroit se former : ce qui doit toujours être plutôt le soin du ministre que du maître. Que pouvoient faire après tout ces personnes qu'on peignoit si redoutables, en mettant la chose au pis-aller ? C'est une réflexion que je faisois encore faire au roi. Sa seule personne n'en valoit-elle pas mille des leurs ? Et celles de ses serviteurs, décidés fideles, ne lui faisoient-elles pas un rempart assuré ? Henri n'avoit point d'ennemis, que dès-lors il ne pût d'un seul mot faire trembler ; lui vivant, la tranquillité du gouvernement ne pouvoit être troublée par la crainte d'aucune révolution.

Voilà à-peu-près tout ce qui fut dit & écrit à cette occasion, entre S. M. & moi, soit d'elle à moi, soit par la bouche du duc de Rohan, qui vint plusieurs fois m'entretenir, ou me porter sur tout cela des lettres.

de sa part. Ce prince suivit à la fin l'avis que je lui donnois, de manier toute cette affaire par des voies détournées ; & avec plus de subtilité que de force. Je ne regardai pas cette occupation, comme quelques autres, dont le roi me chargeoit à la cour : j'y fis plusieurs voyages à cet effet. Je ne négligeai rien de ce que je crus capable de dissiper ces vapeurs malignes : j'offris même à S. M. d'y consacrer tout le tems qu'elle me permettoit d'aller passer dans mes maisons, & d'y travailler sans cesse auprès d'elle. Je convins avec ce prince, en lui écrivant sur toute cette matiere, d'un chiffre qu'il n'étoit pas possible d'entendre, ni de soupçonner. J'envoyai Descartes à Barrault, pour l'instruire de ce qu'il falloit qu'il fît & qu'il dît à Madrid, tant sur ce sujet, que sur quelques autres.

Il étoit question d'un mémoire que le secrétaire d'Espagne venoit de présenter au roi à Fontainebleau, le 5 avril, pour faire rendre par S. M. aux Espagnols, certaine prise que Grammont avoit faite, & qu'il avoit refusé de restituer sans ordre. Il ne s'agissoit ici que de bien entendre la loi des débris & naufrages : car la prise étoit de cette nature. Le ministre Espagnol foutenoit que cette loi n'a point lieu par rapport aux vaisseaux & pieces d'artillerie, qui apparti-

tiennent en propre aux rois & princes souverains, & leur servent actuellement. Ni la loi qu'on citoit, ni le cas présent, ne paroïssent pas si clairs au conseil, que l'Espagne le disoit. Villeroy dit que lorsque la fameuse flotte que le feu roi d'Espagne envoyoit contre l'Angleterre, fut dissipée dans la Manche, l'on avoit fait rendre à la vérité les débris qui en vinrent à Calais; mais que cette restitution fut regardée plus comme de grace, que comme de droit. Le roi me renvoya cette question à décider, par l'autorité & les exemples des archives de la monarchie.

Ce qui se passa cette année en Flandre entre l'Espagne & les Provinces-Unies, paroîtra d'une toute autre conséquence pour nous. Le commencement de la campagne donna quelque espérance que la paix pourroit se reculer encore pour long tems. Du Terrail essaya de surprendre la ville de l'Ecluse pour les Espagnols. Il s'y ouvrit un passage par le petard, & y entra si avant, à la tête des soldats que l'archiduc lui avoit donnés pour cette entreprise, qu'il est sans contredit qu'il s'en seroit rendu le maître, s'il avoit été mieux soutenu: mais la peur saisit tout son monde; il en fut abandonné, & obligé de sortir comme il étoit entré. Le prince d'Orange attaqua Anvers, & ne réussit pas

mieux. Tant de mollesse ne fit que montrer encore mieux, qu'on avoit désappris de part & d'autre à faire la guerre, & donner plus de force aux propositions de paix, qu'on faisoit publiquement. Une antipathie aussi profondément enracinée, que l'étoit celle des Flamands pour l'Espagne, leur inspira de tenter une dernière fois le même moyen qu'ils avoient employé auprès de nous l'année précédente, pour nous engager à faire notre cause de la leur; je veux dire, qu'ils réitérèrent avec plus d'instance, l'offre d'un certain nombre de leurs meilleures places en ôtage.

Je n'ai pas rapporté, je crois, ce qui s'étoit passé dans le conseil à cette occasion. On y avoit dit, qu'il n'étoit pas raisonnable que le roi dépensât tous les deux ans deux millions pour les Etats sans en retirer aucune utilité. Que l'exemple de la reine Elisabeth étoit une leçon pour nous, & que les Flamands se trouveroient encore trop heureux de recevoir notre secours à ces conditions. Il n'y avoit rien d'étonnant dans cette opinion du conseil, sinon qu'elle ne fut appuyée, à ce qu'on remarqua, que par les catholiques zélés; ceux-là même qui auroient tout sacrifié pour faire réussir le projet d'unir ensemble la France & l'Espagne. On ne devineroit peut-être pas vers

quel but tendoient ces conseillers , par des démarches en apparence si contradictoires. Le voici : ils étoient fort éloignés de croire l'offre des Flamands aussi sincère qu'elle l'étoit ; & à leur compte , il suffisoit de la recevoir pour voir bientôt la désunion & la discorde entre le roi & les Etats. Cet avis l'emporta , sans que je fisse rien autre chose que de témoigner par un branlement de tête, que je refusois ma voix.

Cependant il en arriva tout autrement : le conseil des Provinces-Unies (9) reçut cette ouverture à bras ouverts , & consentit de donner en ôtage au roi , six villes à son choix , moyennant qu'il leur fournît deux millions effectifs , & certaine quantité de poudre , & qu'il favorisât , comme auparavant , leurs levées de gens de guerre en France. Buzenval étant revenu l'hiver pré-

(9) On ne sauroit douter que les Provinces-Unies n'ayent eu alors bien véritablement le dessein , non-seulement de se mettre sous la protection de la France , mais encore de se soumettre à sa domination. Voyez-en la délibération dans Vittorio-Siri (*Mém. Récond. tom. 1, pag. 418*) ; mais comme c'étoit la nécessité seule qui les y forçoit , cette disposition étoit-elle bien sincère , & auroit-elle duré long-tems ? Je crois que le meilleur parti fut celui que le duc de Sully fit prendre dans le conseil.

44. MÉMOIRES DE SULLY;

cèdent, comme je l'ai dit, signifier cette résolution; nos conseillers, dans l'embarras où elle les jettoit, ne savoient plus que dire, ni quel parti prendre, & je crois qu'alors, bien loin de les fâcher, je leur rendis un grand service, en montrant, comme je fis en plein conseil, combien précipitamment ils avoient formé leur première délibération. Je fis voir qu'il s'en falloit de beaucoup que les différens secours que S. M. accordoit volontairement chaque année aux Etats, montassent à une somme aussi considérable que celle qu'ils demandoient. Que les villes qu'on offroit n'étoient point, à bien l'examiner, une caution sûre de notre argent. Enfin je taxai avec encore plus de satisfaction de leur part que de la mienne, toutes leurs raisons d'abîurdité & d'ignorance. Ce conseil avoit été assemblé extraordinairement, & il étoit composé du roi, de M. le comte de Soissons, du chancelier de Bellievre, de Sillery, Château-neuf, Villeroy, Château-vieux, comme capitaine des gardes, & moi. Personne n'ayant rien repliqué, il ne fut plus question de villes d'ôtages, & on s'en tint en gros, aux premiers termes d'amis & d'alliés des Provinces-Unies, soit pour l'offensive, soit pour la défensive, dont le prétexte exprimé dans le traité (car les Etats en vouloient un),

fut de le mettre en paix avec le roi d'Espagne.

Les Etats, à qui ce manége donnoit beau jeu, pour mettre le tort de notre côté, ne prirent point le change, & dirent résolument que puisqu'on leur refusoit l'argent dont ils avoient besoin, après le leur avoir comme promis, on les mettoit dans la nécessité de faire la paix avec leur ennemi, & qu'on la verroit incessamment conclue. Ce n'étoit pas là le compte de S. M. qui s'étoit attendue à tenir encore long tems les choses sur le premier pied, moyennant ses secours & son assistance ordinaires, & qui avoit commencé pour cela, par faire tenir aux Etats au commencement de cette année, une somme de six cens mille livres. Mais ils prirent son argent, & n'en firent pas moins la cessation d'armes à laquelle ils étoient résolus; & c'est apparemment pour prévenir nos reproches, qu'ils envoyerent de nouveau nous fatiguer par les mêmes propositions de villes d'otages, & d'acceptation de la domination Françoisse, dont ils savoient combien nous étions dégoûtés. J'ajoute qu'ils cherchoient à nous tirer encore quelque somme d'argent considérable; Aërsens à son retour à Paris, au commencement d'avril, n'ayant point eu honte de demander un supplément de deux cens mille livres. Henri eut sa

revanche ; mais en refusant Aërsens , il ne laissa pas de faire d'ailleurs tout ce qu'il crut propre à suspendre la résolution des Etats pour l'accommodement , quoiqu'il dit dès ce moment , qu'il n'étoit que trop clair que c'étoit un point arrêté entr'eux.

Preaux & Ruffy avoient déjà fait plusieurs allées & venues à ce sujet par commission du roi. S. M. qui regardoit comme un coup de partie d'avoir en ce pays-là quelqu'un qui assistât de sa part à l'assemblée générale des Etats , qui avoit été indiquée pour le 6 mai , & dans laquelle on devoit nommer des députés pour envoyer faire part à ce prince , des motifs de la cessation d'armes : S. M. dis-je , jugea à propos que je fisse repartir précipitamment Buzenval , auquel elle donna Jeannin pour adjoint. Leurs instructions furent à-peu-près les mêmes qu'on avoit données à la Boderie (a) , au sujet de la suspension d'armes. Je délivrai à Buzenval ses mêmes appointemens pour six mois : j'y compris seulement les frais que Franchemen , son secrétaire , pouvoit avoir faits en Flandre , pendant que son maître étoit absent.

Les choses étoient en cet état , lorsqu'on

(a) Antoine le Fevre de la Boderie.

apprit la nouvelle d'une grande victoire navale, remportée le 25 avril (10), par la flotte des Provinces-Unies sur celle des Espagnols, & presqu'aussi-tôt Buzenval en envoya le détail, tel qu'on va le voir. Alvarès Avila (a), amiral Espagnol, croi-
soit aux environs du détroit de Gibraltar, pour défendre aux Hollandois l'entrée de la Méditerranée, & leur ôter le commerce de la mer Adriatique. Les Hollandois, qu'on ne pouvoit mortifier plus sensiblement, donnerent dix ou douze vaisseaux à commander à un de leurs meilleurs hommes de mer, nommé Heemskerck (b), avec la qualité de vice-amiral, pour aller reconnoître cette flotte & l'attaquer. Avila étoit déjà plus fort que son adversaire de près du double, soit en vaisseaux, soit en hommes : il ne laissa pas de se renforcer encore de vingt-six grands navires ou gallions, dont quelques-uns étoient du port de mille tonneaux, & d'augmenter ses gens de guerre

(10) D'autres historiens disent le lundi 30 avril : il y a aussi quelques autres différences dans la relation du combat, mais peu considérables. Voyez de Thou, liv. 138, le *Mercuré François*, ann. 1687, & autres historiens.

(a) D. Joan Alvarès d'Avila.

(b) Jacob Heemskerck.

jusqu'à trois mille cinq cens hommes ; mais aussi avec ce renfort il se tint si assuré de la victoire, qu'il se fit accompagner de cent cinquante gentilshommes, pour en être seulement les témoins. Au lieu cependant de prendre la pleine mer comme il devoit le faire, avec cette confiance, il se posta sous la ville & château de Gibraltar, afin de ne combattre que quand il le trouveroit bon.

Heemskerk bien éloigné de tant de précautions, n'eut pas plutôt apperçu que son ennemi paroissoit le craindre, qu'il alla l'attaquer, & lui livra le plus furieux combat dont on ait entendu parler de mémoire d'hommes : il dura huit heures entières. Le vice-amiral Hollandois s'attacha tout d'abord à l'amiral Espagnol, l'accrocha, & vint à l'abordage ; un coup de canon, qui lui emporta la cuisse dès le commencement de la mêlée ne le laissa vivre qu'une heure, pendant laquelle, & jusqu'à une minute près de sa mort, il continua de donner les ordres, comme s'il n'eût senti aucun mal, & lorsqu'il se vit prêt à rendre le dernier soupir, il mit son épée entre les mains de son lieutenant, en lui faisant faire, & à tous ses gens, serment de vaincre ou de mourir. Le lieutenant fit passer ce serment dans tous les vaisseaux où l'on n'entendit que ce cri
général,

général, *mort ou victoire*. Les Hollandois demeurés enfin victorieux, trouverent qu'il ne leur en avoit coûté que deux vaisseaux, & environ deux cens cinquante hommes. Pour les Espagnols, ils y perdirent seize bâtimens, trois consumés par le feu; le reste, du nombre desquels étoit l'amiral, fracassés à coups de canon & coulés à fond. L'amiral Avila, trente-cinq capitaines de vaisseaux, cinquante de ses gentilshommes volontaires, & deux mille huit cens soldats y perdirent la vie. Action mémorable, qui non-seulement coûta des larmes aux veuves & aux particuliers, mais encore pénétra d'horreur toute l'Espagne.

On peut dire que c'étoit finir la guerre par un beau coup; car les négociations n'en furent pas discontinuées; elles n'en furent peut-être même poussées que plus vivement. On n'en parloit au commencement, que comme des moyens proposés par le marquis Spinola, ou tout au plus par l'archiduc, sans faire mention du roi d'Espagne; & quelques-uns furent assez simples pour croire, sur les incertitudes qu'ils y remarquoient, que tout cela se traitoit en effet sans la participation de S. M. C. Pour peu qu'on y eût fait attention, on n'auroit trouvé aucune apparence, que Spinola ni l'archiduc eussent osé négocier avec les ennemis mortels de

l'Espagne, pour une paix, ou une trêve à longues années, (car on disoit l'un & l'autre) sans le consentement, du moins secret, du roi d'Espagne, ou de ceux qui le gouvernoient. Ce prince étoit lui-même bien décidé dès ce moment-là, comme il le parut assez dans la suite, & si l'on remarquoit quelque embarras politique, il venoit ou de la chose même, ou de la lenteur du conseil de Madrid, ou enfin du côté de ceux auxquels il se croyoit obligé, pour la forme, de communiquer sa résolution, qui pour en bien parler n'étoit pas sans de grands risques pour l'Espagne, & qui par conséquent ne pouvoit lui être inspirée que par une pressante nécessité.

On soutint en France le pour & le contre jusqu'au moment de la conclusion. Le roi me mandoit son avis sur toutes les dépêches qui lui venoient de ce pays-là, & nous les envoyoit exactement à Villeroy, Sillery & moi, pour être examinées dans une espèce de conseil. L'avis le plus important, fut celui qui fut apporté sur la fin de mai, qu'on n'attendoit plus en Flandre, pour arrêter les articles, sinon que le roi d'Espagne promît de ratifier ce qui seroit statué par l'archiduc, ou par Spinola & les agens des Etats. Que le secrétaire de ce marquis, qui avoit passé quelques jours auparavant par

Paris, étoit allé chercher cet engagement de ratification avec la révocation de dom Diego-D'Ibarra, qu'on disoit qu'il avoit en effet rapportés. Sur cet exposé que me fit Henri dans une lettre qu'il m'écrivit de Monceaux, le 24 mai, je lui répondis, qu'il falloit tenir la ratification de l'Espagne pour assurée, & par conséquent la paix, ou une longue trêve : que ce seroit apparemment sous ce dernier nom, comme plus propre à cacher la honte des Espagnols, que l'accord paroîtroit. A quoi j'ajoutai, conformément à ce que je viens de dire, que l'Espagne cédoit au besoin, supposé qu'elle ne cachât pas sous cette démarche un piège, par lequel elle espéroit regagner un jour, ce qu'elle sacrifioit à la nécessité.

Le secrétaire de Spinola n'étoit point chargé du projet de ratification, comme on l'avoit dit, puisque si cela eût été, elle seroit arrivée en Flandre, & même à Paris, avant la fin de juillet, ainsi que Henri s'y attendoit ; ou bien il se rencontra de nouveaux obstacles, ou enfin l'Espagne jugea à propos, pour d'autres raisons, d'en retarder l'expédition, puisqu'elle ne parut datée que du 18 septembre. Je le sus des premiers, par l'ambassadeur de l'archiduc, qui en répandit ensuite le bruit par tout Paris,

avec des circonstances tout-à-fait favorables à l'Espagne, que Henri ne crut point. « Les » Espagnols, disoit-il, ayant trop marchandé » à le dire ». Je mandai à Fontainebleau ce que m'avoit dit sur cela l'ambassadeur, & ce que je lui avois répondu, avec une sincérité qui fit plaisir à S. M. La premiere dépêche qui devoit venir de Hollande, & qui arriva enfin le 15 octobre, apprit au juste ce qu'on devoit croire de cette piece, qui étoit attendue avec tant d'impatience.

Par cet écrit, S. M. C. non-seulement approuvoit le traité de suspension d'armes qui avoit été fait par l'archiduc, mais engageoit encore sa parole royale, de ratifier de même tout ce qui seroit conclu par ce prince ou ses agens, avec le conseil des Provinces-Unies, pour une paix, ou une longue trêve, leur en laissant le choix, comme si elle avoit été conclue & arrêtée par lui-même. Il promettoit d'employer toute son autorité pour la faire exactement observer, & sous de grandes peines, dans tous ses états; entendant seulement, que si rien ne se concluoit entre les négociateurs, le présent écrit seroit censé nul, sans pouvoir procurer à aucune des parties d'autre droit que celui qu'elles avoient dans la chose, & que tout demeureroit au même état où il étoit lors de la présente ratifi-

cation. Elle étoit écrite & signée en Espagnol, *Yo el Rey*, & en placard : ce qui déplut aux Etats ; car pour la forme, ils en furent assez contens, excepté qu'ils trouverent encore à redire à ces mots : *Sans préjudicier aux droits des parties*, qui étoient exprimés, dans la supposition qu'il ne se conclût rien. Ils firent une beaucoup plus grande difficulté sur ce qu'il y étoit stipulé, que la présente disposition ne regardoit pas moins la religion que la politique & le gouvernement, croyant que cette clause y avoit été mise pour leur disputer les droits de vrais souverains sur la police ecclésiastique. Mais la piece fut jugée recevable en cette forme, par les députés de France & d'Angleterre, auxquels on en demanda avis. Jeannin, qui cherchoit à faire valoir le plus qu'il pouvoit, le nom de son maître, leur dit : qu'il n'approuveroit pas, qu'après avoir tout accordé, ils rompissent sur une chose, qui, à bien examiner ; ne les engageoit à rien de plus que ce qu'ils avoient intention de faire ; qu'il leur conseilloit seulement que toutes les douceurs qu'ils pourroient accorder aux catholiques dans leur république, parussent plutôt venir d'eux-mêmes, ou par le canal de S. M. T. C. qu'en vertu d'un contrat passé avec les archiducs & l'Espagne.

Voilà quelle étoit cette ratification , dont on avoit fait tant de bruit (11). « Le tems » nous apprendra, m'écrivoit Henri, en m'en » envoyant une copie par le jeune Lomé- » nie , quels avantages chacun en tirera. » Le prince Maurice tient déjà des dif- » cours , comme s'il ne vouloit pas la re- » cevoir , ni la Zélande non plus ». La trêve , par où toute cette négociation aboutit à la fin , ne fut consommée ni publiée qu'au commencement de 1609 , différentes difficultés l'ayant tenue accrochée pendant tout le cours de 1608. Pour ne rien anticiper, contentons-nous de dire qu'elle produisit en celle-ci, une cessation totale d'hostilités, pendant laquelle on négocia sincèrement pour la paix. Le roi tint continuellement sur les lieux (12) Jeannin

(11) Voyez de Thou, le Mercure François & autres historiens , année 1607. On peut aussi consulter le volume 9981 des manuscrits royaux , rempli de piéces curieuses sur les affaires des Provinces-Unies.

(12) M. de Buzenval venoit d'y mourir à Leyden, le 23 septembre, homme de grande réputation chez les François & les étrangers. « Pour » honorer sa valeur & sa mémoire , disent les mé- » moires de l'histoire de France , MM. les Etats » firent faire son enterrement à leurs dépens , avec » pareille cérémonie & pompe , qu'ils avoient faite » au prince d'Orange ».

& Preaux de sa part. Le roi d'Angleterre y fit aussi résider son député. Ce prince y donna assez à connoître son caractère, tel que je l'ai dépeint. Il ne tenoit qu'à lui d'humilier une puissance qui lui étoit odieuse. La France, quoiqu'elle puisse mieux se passer qu'aucune autre couronne, de ses voisins, lui en indiqua les voies, & offrit de lui en montrer l'exemple. Mais que peut-on attendre de ceux qui ne savent ni connoître le tems, ni saisir les occasions, ni rien exécuter, ni même rien vouloir bien positivement.

Sur l'avertissement donné par de Vic, qu'au mépris des traités, & malgré les déclarations réitérées des archiducs, nos voisins continuoient à travailler au fort de Rebuy, & qu'il seroit bientôt en état de défense, le roi envoya à ce vice-amiral ordre de faire marcher de ce côté-là des gens de guerre, qui surprirent les ouvriers, & renversèrent tout leur travail, sans tuer, ni blesser personne. « Nos voisins, me mande Villeroy, pourront bien s'en plaindre; mais il vaut mieux qu'ils soient demandeurs & complaignans que nous ».

Les Grisons se déterminèrent enfin à en user à peu près aussi peu respectueusement avec les Espagnols, après les avoir trop long-tems ménagés. Les efforts que les mutins fai-

soient parmi eux, pour mettre tout le pays sous la domination Espagnole, & pour en chasser tous les réformés, venoient d'aboutir à une véritable sédition, dans laquelle le sénat découvrit que le comte de Fuentes avoit fait jouer le principal rôle à l'évêque de Coire & à ses adhérens, par le moyen de deux pensionnaires d'Espagne qui en portèrent toute la peine. Ils furent saisis & abandonnés au bras séculier, qui en fit une prompte & exemplaire justice. Les ligues firent en même tems lacérer publiquement les articles de Milan, le seul lien qui eût pu les tenir attachés à l'Espagne, & confirmèrent solennellement leur alliance avec la France & les Vénitiens. Après ce coup d'éclat, les Grisons soutinrent qu'ils avoient plus que jamais besoin du conseil & de l'assistance de S. M. Le courier qui vint demander l'un & l'autre, en apportant cette bonne nouvelle, ne mit que six jours à venir du fond de la Valteline.

Quoique le comte de Fuentes ne parlât publiquement que de venger l'affront fait à son maître, & qu'il affectât de grands préparatifs en Allemagne & en Suisse, on ne s'en émut gueres en France, où l'on étoit persuadé que s'il pouvoit par toutes ces vaines menaces, reculer une décision sur l'affaire de la Valteline, il n'insisteroit

que bien foiblement sur les deux pensionnaires & sur les articles mis en pieces. L'empereur avoit assez de ses affaires particulieres. Ayant entrepris d'ôter la liberté de conscience aux protestans de Transilvanie, un Transilvain, nommé Bostkay, s'étoit mis à leur tête, & avoit si fort mal mené les troupes impériales, que l'empereur, dans la crainte que les Turcs ne se joignissent aux mécontents, avoit été obligé de laisser ces peuples en paix, & d'accorder à Bostkay la seigneurie du pays en propriété, avec quelque sorte d'hommage, ou plutôt une simple redevance. A l'égard des cantons Suisses, l'Espagne devoit bien se douter que les liguees ne s'étoient pas portées à un pareil coup, sans la participation de ceux de ces cantons qui sont alliés du duché de Milan.

Le roi fit entendre aux Grisons qu'il ne les abandonneroit pas. Il promit la même chose à la petite république de Genève, qu'il ne croyoit pas indifférente pour ses grands desseins; il y fit tenir de l'argent, afin qu'elle pût maintenir ses forces en état, & faire une abondante provision de munitions. S. M. fit plus; en envoyant porter à Genève ses lettres, toutes remplies de témoignages de sa bienveillance, par Boesse, mestre-de-camp du régiment de

Navarre, & gouverneur des ville & citadelle de Bourg, elle fit offre à cette ville de la personne de cet officier, pour lui aider à conduire ses entreprises; & elle ne fit pas difficulté de lui communiquer les desseins qu'elle avoit de faire dans Genève un magasin de canons & de munitions de guerre & de bouche, pour servir, tant à ses besoins, qu'à ceux de S. M. dans ces cantons. La république répondit au roi le 21 avril, en acceptant avec reconnoissance ces marques de sa bonté, & lui promettant une grande exactitude à l'avertir de tout ce que leurs ennemis communs pourroient entreprendre. Ce prince ne rompit point pour cela avec le duc de Savoye; au contraire, le comte de Garmare, envoyé de ce prince, devant prendre congé du roi à Fontainebleau, à la fin d'octobre, pour repasser les monts avec le marquis de Beuillaque, autre envoyé du grand duc de Toscane, sans prendre leur route par Paris, du moins S. M. le crut ainsi, elle m'écrivit de lui envoyer deux enseignes de pierreries, de mille écus chacune, pour leur en faire présent.

L'Angleterre avoit aussi ses troubles. Après que S. M. B. eut fait expirer dans les tourmens, les deux principaux acteurs du complot contre sa personne, dont j'ai

parlé l'année précédente, les jésuites Garnet & Oldecorne, elle crut devoir faire prêter de nouveau le serment de fidélité à tous ses sujets; ce qui se fit avec plusieurs circonstances contre la puissance & la personne du pape, auquel ce prince s'en prenoit, qui aigriront si fort l'esprit de S. S. qu'elle envoya un bref dans la Grande-Bretagne, par lequel elle défendoit à tous catholiques Anglois de prêter ce serment.

Le S. P. se voyoit alors heureusement hors de l'embarras que lui avoit causé sa querelle avec les Vénitiens. Le roi termina cette grande affaire, à la satisfaction des deux partis, par le cardinal de Joyeuse, qui envoya son écuyer dans le mois d'avril, en porter à S. M. la nouvelle & les conditions. La république (13) faisant les

(13) Suivant d'autres historiens, le doge & le sénat ne voulurent faire aucune satisfaction au pape, ni recevoir l'absolution, encore moins la demander; & Paul V fut très-choqué de l'indifférence avec laquelle on reçut à Venise ce qu'il prétendoit qu'on regardât comme une grace. Fresne-Canaye disoit, au retour de son ambassade, qu'on ne parloit pas plus respectueusement du pape dans Venise, que dans Genève. Il est certain du moins, que tous ses efforts furent inutiles pour y faire rétablir les jésuites. « Cette affaire, dit M. de Péréfixe, retarda l'accommodement de quelques mois, & pensa le rompre tout-à-fait, parce que le

premières démarches, comme il convenoit; remit par l'ambassadeur de France, les deux ecclésiastiques prisonniers entre les mains d'une personne nommée à cet effet par le pape, sans aucune protestation qui pût déplaire à S. S. Elle révoqua celle qu'elle avoit faite contre l'interdit, sur l'assurance qui lui fut donnée par S. M. que le S. pere leveroit ensuite cet interdit dans la forme la plus gracieuse. Tout cela se fit sans que les ministres Espagnols y prissent de part, qu'autant que le cardinal de Joyeuse voulut leur en donner, ce qui en augmenta encore davantage la gloire que cette réconciliation acquit à S. M. (14) Voulant grati-

» pape considérant qu'ils avoient été chassés pour sa
 » cause, vouloit absolument que la seigneurie les
 » rétablît en leurs maisons & en leurs biens; &
 » qu'elle s'opiniâtroit de tout risquer, plutôt que
 » d'y consentir. Enfin, le pape persuadé par l'élo-
 » quence du cardinal du Perron, comprit qu'il
 » valoit mieux se relâcher sur ce point, que de
 » mettre toute la chrétienté au hasard de se
 » brouiller; de sorte qu'ils demeurèrent bannis des
 » terres de la seigneurie. Le pape Alexandre VII
 » les y a rétablis par son intercession » : *Prefixe*,
Journal de l'Etoile, *Mémoire pour l'Histoire de*
France, *Mercure François*, *Mathieu*, &c. année
 1607.

(14) « C'est moi, disoit alors Henri IV, qui ai
 » fait la paix en Italie ». *Le Mercure François*

fier le cardinal Aldobrandin , Henri laissa en ma disposition de le faire. Je me doutai bien que cette éminence trouveroit l'argent plus de son goût que les bagues & les pierrieres , & je décidai pour une pension plutôt que pour un présent.

Le cardinal Barberin retourné à Rome de sa nonciature , s'y tint si fort obligé de tous les services qu'il publia que je lui avois rendus , que cela me valut , au mois de novembre , un bref de Paul V tout-à-fait obligeant ; du moins S. S. se servit de cette raison pour m'écrire , & me recommander celui qui alloit relever Barberin , qui étoit élu de l'église du Mont Policien. Je ne rapporterai ni tous les remerciemens du S. pere , ni toutes les louanges , les offres de service & les autres politeffes dont cette lettre est remplie , je ne ferois que répéter à peu près ce que j'ai déjà dit en parlant du bref qui m'avoit été adressé précédemment par Clément VIII. De fortes prieres & de pathétiques exhortations d'em-

marque , que François de Castro & dom Inigo de Cardenas , ministres d'Espagne à Rome , après avoir essayé inutilement d'empêcher l'accord , entreprirent aussi inutilement de faire donner par S. S. le cardinal Zapula pour adjoint au cardinal de Joyeuse :
année 1607.

braffer la religion catholique, avoient une égale part dans l'un & dans l'autre, & je répondis à Paul V, comme j'avois fait à son prédécesseur, par les expressions les plus respectueuses, les plus polies & les plus satisfaisantes, excepté que je gardai encore le même silence sur l'article de mon changement de religion.

De ce détail d'affaires étrangères, revenons à celles du gouvernement, & commençons par la finance, après avoir averti premièrement, que les finances de la Navarre (15) furent réunies cette année à celles de France, en sorte qu'on cessa de les traiter séparément. En second lieu, que le long séjour que S. M. faisoit dans ses maisons hors de Paris, & loin de son conseil, fit qu'en cette année, encore plus que

(15) L'auteur veut sans doute parler de l'édit, qui pourtant ne fut passé qu'en 1609, par lequel le domaine, & tous les biens qui appartenoient à Henri IV, comme roi de Navarre, & qui jusques-là avoient toujours été séparés de la couronne de France, parce que ce prince en avoit cédé l'usufruit à madame Catherine sa sœur, furent réunis à perpétuité à cette couronne, sans pouvoir jamais en être aliénés, &c. Ces biens comprennent les duchés de Vendôme & d'Albret, les comtés de Foix, Armagnac, Bigorre, Gaure, Merle, Beaumont, la Fere, la vicomté de Limoges & autres fonds & droits. *Voyez les historiens ci-dessus.*

dans les précédentes , presque rien ne s'ex-
pédioit que par lettres , le roi aimant mieux
prendre cette peine avec ses secrétaires d'é-
tat & ses autres principaux employés , que
de les faire venir travailler auprès de sa per-
sonne. Il en étoit de même de ceux que
des fonctions d'un autre genre y appelloient.
Jamais le service de S. M. n'a moins coûté
de peine & de dépense aux subalternes.

En me parlant des opérations de finance
pour la présente année , S. M. me deman-
da , lorsqu'elle me vint voir au commen-
cement de l'année , un état sommaire de
ce qui étoit sorti d'argent de mes mains ,
depuis que je gouvernois les finances , pour
les parties que le calcul suivant va indi-
quer ; je le lui donnai huit jours après
en cette forme.

Aux cantons Suisses & ligues des Gri-
fons , dix-sept millions trois cens cinquante
mille livres. Dettes à l'Angleterre en ar-
gent donné aux Etats des Provinces-Unies ,
six millions neuf cens cinquante mille li-
vres. A différens princes d'Allemagne , qua-
tre millions huit cens quatre-vingt-dix-sept
mille livres. Au grand duc de Toscane &
princes d'Italie , dix-huit mille livres. A
Gondy , Zamet , Cenamy & autres traitans ,
de dettes sur le sel & les grosses fermes ,
quatre millions huit cens mille livres. Dettes

contractées à cause de la ligue, treize millions sept cens soixante - dix mille livres. Dettes aux provinces de Dauphiné, Lyonnais, Languedoc, &c. acquittées des deniers de la gabelle, quatre millions sept cens vingt-huit mille livres. Dettes à différens particuliers, acquittées de toutes sortes de deniers royaux, quatre millions huit cens trente-six mille six cens livres. Même partie, comprise dans un état différent, quatre millions trente-huit mille trois cens livres. Dons immenses de S. M. six millions quarante-deux mille trois cens livres. Achat d'armes, munitions & ustensiles d'artillerie, déposés dans les magasins, douze millions. Constructions d'églises & autres bâtimens, six millions cent cinquante mille livres. Réparations & fortifications de villes, cinq millions sept cens quatre-vingt-cinq mille livres. Pavés, ponts & chaussées, levées, &c. quatre millions huit cens cinquante mille livres. Bagues & meubles achetés par S. M. un million huit cens mille livres. Total, quatre-vingt-sept millions neuf cens deux mille deux cens livres (a).

La reine Marguerite avoit hérité de la reine sa mere, de biens assez considéra-

(a) Il y a erreur de quelques millions dans ce calcul.

bles (16), dont elle fit cession à M. le dauphin. Pendant que je calcule, je vais en rendre compte. Ces biens valoient de revenu annuel, lors de cette démission, vingt-quatre mille trois cens soixante-dix livres. Par une augmentation que j'y fis en les affermant, je les portai à trente mille trois cens soixante livres. Je retirai encore un capital de cent soixante-dix mille trois cens livres, produisant treize mille trois cens livres de rente qui en avoient été aliénées, soit par la feue reine, soit par Marguerite. J'aurois bien souhaité pouvoir rentrer de même dans une autre partie de quatre-vingt-quatorze mille livres en principal, rapportant huit mille trois cens quatre-vingt-quinze livres; mais il avoit été absolument vendu ou donné par ces deux princesses.

J'entrepris de réunir au domaine du roi tous les greffes de Languedoc, qui en avoient été aliénés. Ce dessein ne fut pas plutôt connu, que la Fosse & plusieurs autres traitans se présentèrent pour faire leurs offres. Le parti que je pris, fut de permettre à ces partisans de les racheter, à condition qu'au bout d'un certain nom-

(16) Le dénombrement en a été donné ci-devant, à l'occasion du procès de la reine Marguerite contre le duc d'Angoulême.

bre d'années, dont on convint, pendant lesquelles ils en jouiroient, ils les remettroient quittes à S. M. Economie louable, & en quelque sorte nécessaire & autorisée de plus par toutes les regles de la justice générale & particuliere; les contrats des acquéreurs portant expressement faculté de rachat perpétuel, ce que je fais remarquer, parce que le parlement de Toulouse, en vérifiant les lettres-patentes expédiées pour ce traité, jugea à propos d'en excepter les greffes de la ville & de la compagnie. J'écrivis au premier président Verdun, que le roi étoit justement irrité de ce mépris des réglemens, plus extraordinaire encore dans des personnes préposées pour maintenir la justice & l'ordre, & qu'il auroit cité tout le corps, si quelques amis de ce parlement n'avoient suspendu son courroux, en lui promettant une entiere obéissance. De quel droit le parlement de Languedoc vouloit-il excepter ses greffes d'une regle générale pour toute la province? Et si c'étoit l'espece de traité qui lui déplaisoit, pourquoi étant libre à tous les propriétaires de ces greffes, comme il l'étoit, de les vendre, aliéner, fieffer & transporter de même qu'ils auroient pu faire une portion de leur héritage, vouloit-on ôter ce droit à S. M. devenue propriétaire de ces biens? Il n'y

avoit rien à repliquer à cela : le parlement de Toulouse demeroit convaincu de partialité par le seul fait.

Celui de Dijon avoit consenti d'acheter, moyennant une somme de soixante mille écus, l'attribution qu'on venoit de lui faire de la Bresse, & il s'y étoit même engagé envers le roi ; cependant il ne se donnoit aucun mouvement pour lever cette somme, ce qui déterminâ S. M. à faire une augmentation sur la gabelle de cette province, qui lui en auroit du moins donné une partie. Le parlement osa supprimer cette augmentation par un arrêt, qui fut à la vérité cassé par le conseil, mais avec un risque de voir arriver un soulèvement parmi le peuple, qui sans cela, souffroit patiemment cette imposition. Le roi chargea le baron de Lux de marquer sa colère au parlement de Bourgogne. Pour moi, je conseillai à S. M. de lui prescrire un terme pour le paiement de la somme qu'il avoit promise ; & s'il ne satisfaisoit pas, de déclarer sans autre forme, la Bresse transportée au parlement de Dauphiné. Quand on prononce ce mot de parlement, on est porté à y attacher l'idée de l'équité & de la sagesse même. On est fâché de trouver dans tous ces corps des exemples de conduites si irrégulières, qu'on est obligé de conclure

que l'infailibilité, si on pouvoit espérer de la rencontrer parmi les hommes, se trouveroit encore plutôt dans un seul homme, que dans une multitude d'hommes.

J'ai toujours été scandalisé, sur tout, des chambres des comptes établies uniquement pour mettre de l'ordre, de la droiture & de la vérité parmi les ordonnateurs, les différens comptables & autres parties prenantes ; elles ne leur avoient appris qu'à tromper & à voler, en souffrant qu'on employât, & en passant dans les comptes mille articles, dont la fausseté étoit aussi connue des uns que des autres. Je voulus faire déclarer sujets à revision tous les comptes rendus depuis l'année 1598 exclusivement. J'en écrivis la lettre circulaire aux chambres des comptes, le premier avril, j'y marquois, que pour me conformer à la volonté de S. M. qui vouloit être éclaircie sur la conduite de tous les comptables de ses deniers, j'avois fait une recherche exacte des états vérifiés au conseil depuis l'année 1598, & que n'y ayant point trouvé ceux de telles & telles recettes, en telles & telles années, ce que je spécifiois à chacune de ces chambres, suivant l'examen que j'en avois fait pour chacune d'elles, il falloit, ou bien que tels & tels comptables eussent négligé d'y porter les leurs, ou

bien, que le conseil eût omis d'en retenir copie ou extrait. Pour savoir lequel étoit vrai, j'enjoignois à ces chambres de se faire représenter les doubles de ces comptes, de les confronter avec les états du conseil du roi, & de dresser un extrait de tout ce qu'elles y auroient trouvé de contraire à la forme que S. M. leur prescrivoit, parce qu'elles n'avoient pu s'exempter de suivre le formulaire qui leur en étoit adressé exprès chaque année, sans renvoyer du moins à décider à S. M. les points qui pouvoient y souffrir de la difficulté. Je n'oubliois pas de leur bien marquer comment devoit être fait cet extrait, où rien de toutes les parties excédentes, épices, frais, redditions de comptes, gages, droits, taxations, recettes & autres choses de cette nature, ne devoit être omis. Je leur enjoignois de faire faire ce dépouillement, non-seulement des comptes des receveurs généraux, mais encore de ceux des receveurs particuliers, parce qu'on avoit fait entendre à S. M. que ceux-ci n'étant point dans l'usage de faire vérifier les leurs au conseil, c'étoit dans ceux-là qu'il se trouvoit de la part des chambres, plus d'indue vexation. J'ajoutois à la fin de cette lettre, que je ne leur envoyois pour cette recherche, ni arrêts, ni commissions particulières, parce qu'elles pou-

voient le faire d'office ; mais que si elles croyoient en avoir besoin , elles n'avoient qu'à me le mander , & qu'elles devoient être obligées à S. M. de ce qu'au lieu des rigueurs inséparables des chambres de justice & des envois de commissaires , elle ne se servoit , pour corriger les abus , que de ses propres officiers ordinaires ; que c'étoit à eux à y répondre par toute l'exactitude & la bonne foi possibles.

C'étoit une affaire à démêler ensuite entre les chambres des comptes & les trésoriers , receveurs & autres comptables. Ceux-ci parerent le coup par deux moyens ; le premier , en rejetant tout sur les chambres ; le second , en disant que le roi leur avoit fait acheter une assurance de n'être jamais inquiétés , ni eux , ni leurs comptables subordonnés , par une taxe de six cens mille livres , qu'ils avoient en effet payée. Restoit le recours sur les chambres des comptes , ce qui présenta des difficultés d'une espece bien différente. Ces corps prétendirent , à leur ordinaire , que l'autorité souveraine , dont ils sont dépositaires à tous ces égards , les mettoit en droit de recevoir tous les comptes en dernier ressort , sans être obligés d'en répondre à personne , pas même au roi. Je ne trouvois cette difficulté bonne tout au plus que de ces cham-

bres à moi , & je parus à S. M. disposé à entreprendre ces cours souveraines, si elle vouloit de son côté donner tous les ordres nécessaires au conseil, à elles & à moi. Ce n'est pas ma faute, si la chose n'alla pas plus loin.

Malgré le règlement que j'avois fait l'année précédente, pour les commissaires départis dans les généralités, je recevois encore de fréquentes plaintes contr'eux. Hanapier me porta les siennes contre celui du grenier à sel de Buzançois. J'en fis citer quelques-uns au conseil, où Tardieu reçut une rude réprimande. Je ne pouvois leur faire comprendre que toutes les vexations qu'ils faisoient au peuple sur le sel, par exemple, sous une fausse apparence de profit pour le roi, lui faisoient perdre beaucoup plus sur la taille, par l'insolvabilité où elles réduisoient les particuliers, qu'elles ne lui rapportoient, & pour bien dire, qu'ils ne travailloient que pour les fermiers de S. M. & les partisans. Il fallut renouveler avec de plus fortes injonctions encore, le règlement pour la gabelle sur la répartition du sel dans les généralités, sur celui d'impôt & sur le fauxsonnage. Car pourquoi aggraver la condition des collecteurs du sel, déjà si misérable, aussi-bien que celle de collecteur de la taille, que personne ne se charge de cet emploi que par force, & que pres-

que personne n'en soit que ruiné? Je défendis aussi aux commissaires de poursuivre extraordinairement les greffiers, notaires, sergens, jaugeurs & autres personnes publiques, & de contraindre aucun officier au paiement de sa taxe, sans avoir envoyé aux commissaires généraux de Paris, le rôle entier de toutes ces taxes, pour être examiné & autorisé, s'il étoit juste, comme aussi de rien décider dans les cas litigieux, que par le conseil. Avec de pareilles vues, mon intérêt n'étoit pas que ces dispositions demeurassent secrètes, comme ordinairement elles sont entre les ministres & les intéressés, en obligeant du Monceau, commissaire dans le Berry, à les observer; je les communiquai au maréchal de la Châtre & aux trésoriers de France, avec lesquels je lui mandai d'agir de concert.

La même province me parut avoir besoin d'un règlement, concernant les maréchauffées. Une partie des deniers qui y étoient destinés, se trouvant divertie ou retournant à la recette générale, le reste ne suffisoit qu'à entretenir un nombre d'archers, trop petit de beaucoup. Les lieux de leur résidence étoient avec cela si mal distribués, qu'il en manquoit dans les endroits, où ils auroient été le plus nécessaires; comme
du

du côté de Vatan, Issoudun, Argenton, Châteauroux, la Châtre & Saint-Amand, où l'autorité royale n'étoit pas trop bien respectée, pendant que le milieu de la province, qui n'en avoit presque pas besoin, en étoit tout rempli. J'en envoyai la distribution avec la réforme aux trésoriers de de la province, après les avoir consultés là-dessus. L'élection de Saint-Amand étant en partie du Bourbonnois, on accorda au vice-sénéchal de cette province, le droit d'y placer un lieutenant & une brigade, comme important fort peu pour le bien de l'état, par quelle main ils le fussent.

J'obligeai ceux qui avoient cautionné les receveurs des consignations des parlemens de Paris & Bordeaux à rapporter dans quatre mois, les déclarations de ces receveurs, au bureau de MM. de Maiffes, Pontcarré, Caumartin & Maupeou, nommés à cet effet, & je déclarai, de leur consentement, ces offices réunis au domaine, après seize ans de ce jour.

Cussé & Marigné, préposés pour le remboursement des six cens mille livres prêtées au roi en 1598, par la province de Bretagne, m'envoyèrent leur état final de recette & dépense, ou plutôt un extrait & un abrégé informe, dans lequel je vis seulement, que pour rembourser six cens mille

francs, il étoit fait recette & dépense de près d'un million trois cens quarante mille livres. Les plaintes de la province m'avoient déjà prévenu sur le contenu de cet état, dont je repris sévèrement les auteurs. Je poursuivis de même bien des larcins que Vitry me fit découvrir en Guyenne (17).

Lorsqu'on fut que le roi songeoit à racheter différentes parties de son domaine, il se présenta une infinité de traitans. L'un

(17) Une des principales actions de justice faites contre les financiers, pendant le ministère du duc de Sully, fut l'emprisonnement & le procès du fameux partisan l'Argentier. Les Mémoires de l'histoire de France, après avoir rapporté, *tom. 2, pag. 271*, ses malversations & ses dissipations, y joignent ce trait : « au dernier voyage du roi à Fontainebleau, l'Argentier étant venu prendre congé de S. M. lui dit que bientôt il s'y achemineroit, pour lui baiser les mains & recevoir ses commandemens, & ajouta, ce voyage me coûtera dix mille écus. Ventre-saint-gris, répondit le roi, c'est trop pour un voyage de Paris à Fontainebleau. Oui, Sire, repliqua l'Argentier; mais j'ai autre chose à faire, sous le bon plaisir de V. M., qui est de prendre le modèle des frontispices de votre maison, pour en accommoder une des miennes, que j'ai en Champagne; à quoi le roi se prenant à rire, n'y répondit rien pour lors; mais quand on lui porta la nouvelle de sa prison au Châtelet; comment, dit-il, veut-il prendre le modèle des frontispices du Châtelet?»

d'eux fit demander au conseil, si l'on vouloit le recevoir à traiter d'une portion de cent cinquante mille livres: il ne vouloit qu'on sût ni son nom, ni quelle portion du domaine, ni même à quelles conditions; excepté qu'il disoit ces conditions fort avantageuses pour S. M. n'étant question ni de baül à longues années, ni de nouveaux réglemens, mais de prendre les choses en l'état où elles étoient. Il exigeoit encore, que quand une fois il auroit parlé, personne ne fût reçu à enchérir sur lui, qu'en lui payant deux cens mille livres. La singularité de cette proposition n'empêchoit pas que le conseil ne penchât à l'accepter; mais le roi voulut qu'on obligéât celui qui la faisoit, à se nommer, & à s'ouvrir du moins à lui, au chancelier & à moi, sur le tems & la qualité de ce rachat. S. M. craignoit que peut-être cette partie ne fût entre les mains de personnes, auxquelles il ne fût pas à propos de l'ôter. Un nommé Longuet lui présenta aussi sur ce sujet, de longs mémoires qu'il me renvoya, aussi-bien que les propositions, qu'étoient venus lui faire à Fontainebleau les fermiers des aides, en me disant, qu'il avoit dans l'esprit que ceux qui venoient ainsi lui parler arriere de moi, cherchoient à le surprendre.

Le duc de Nevers présenta requête au

conseil, pour faire supprimer un grenier à sel, établi dans le Réthelois, à la sollicitation de la duchesse sa mere, à laquelle le roi avoit abandonné le profit de ce bureau, pour une somme qu'il étoit convenu de lui donner. Je cherchai chez les trésoriers de Champagne, l'éclaircissement de cette affaire, qui n'étoit pas de mon tems, & je n'eus pas de peine à retrouver le brevet de concession à la duchesse de Nevers. Le roi jugea, en le voyant, qu'il devoit être quitte envers cette maison; il m'ordonna pourtant, en me le renvoyant, d'acquitter ce qui, après un calcul juste, pourroit encore se trouver dû au duc de Nevers; mais qu'après cela, j'améliorasse cette partie, comme les autres, loin de l'éteindre. S. M. avoit deux procès contre cette maison, pour les successions de celles de Foix & d'Albret, par lesquels on se demandoit réciproquement des millions. Cette affaire passoit pour être fort embrouillée. Je m'attachai, lorsque j'eus les pièces entre les mains, à en faire un mémoire si succinct & si clair, que je fis aisément comprendre au roi, que je ne m'étois pas trompé, lorsque j'avois jugé que des deux côtés il y avoit presque tout à rabattre.

Ceux de Lyon avoient aussi un procès au conseil, contre Feydeau. Ils représen-

ANNÉE 1607. LIV. XXIV. 71

terent à S. M. que le refus que le conseil faisoit de leur délivrer un arrêt qu'ils y avoient déjà obtenu, portoit un préjudice notable à leur commerce. Le roi me les recommanda, & je fis finir leur affaire : le bien & le mal d'une ville telle que Lyon, est celui de tout le royaume, elle m'en fit remercier par ses prévôt des marchands & échevins.

Sur un procès-verbal, que m'envoyèrent les trésoriers de France de Beziers, de la maniere dont se faisoit la levée du marc d'or, je fis rendre un arrêt au conseil pour surseoir cette levée. Je ne fais ce qu'on fit entendre là-dessus au roi. S. M. m'écrivit de ne pas faire signer cet arrêt, ou s'il l'étoit, de ne pas le faire signifier, sans un ordre de sa part, non qu'elle prétendît autoriser les abus qui se commettoient dans cet impôt, mais parce qu'elle vouloit du moins les connoître ; ils intéressoient si fortement la sûreté des deniers qui en provenoient, que je fus persuadé que le roi ne nous blâmeroit, que d'avoir tant tardé à y mettre ordre.

On me fit auprès de S. M. une autre imputation bien plus grave, au sujet du conseil, dans lequel on voulut persuader à ce prince que je faisois entrer des personnes, qui ne le méritoient, disoit-on ;

ni eu égard au bien du service, ni par leur propre personne, & que cette méthode avoit jetté beaucoup de confusion dans le conseil. Si la chose avoit été vraie, j'avoue que je méritois encore toute autre chose, que les reproches que m'en fit S. M. parce que c'eut été abuser très-criminellement de la confiance avec laquelle elle m'avoit remis tout le soin de ses finances. En examinant ce qui y avoit donné lieu, je jugeai que ce ne pouvoit être que le projet que j'avois formé, de mêler à ce nombre de maîtres des requêtes, & autres gens de robe, qui composent pour l'ordinaire le conseil, quelques personnes d'épée, choisies parmi celles qui ont un brevet pour pouvoir y assister extraordinairement; & il est vrai que je ne trouvois jamais l'occasion de mettre sur ce chapitre les princes, ducs & pairs, & autres officiers de la couronne, ceux principalement dans lesquels je remarquois du talent, que je ne cherchasse à leur inspirer du goût pour cette sorte d'occupation, qu'un préjugé des plus aveugles leur fait regarder comme indigne de leur naissance. Le vrai grand homme ne fait que chercher à être utile à sa patrie dans tous les tems, de quelque maniere qu'il le soit; & où est la bassesse, sinon à laisser flétrir par une vie délicieuse & effeminée, telle que les

personnes de qualité la menent en France pendant la paix, toute la gloire dont on a pu se couvrir pendant la guerre?

Bien loin de pouvoir m'imaginer que j'eusse mal fait, de m'efforcer à détromper tous ces inutiles voluptueux de la cour, en avouant au roi l'intention que j'avois eue, je crus devoir approfondir avec lui cette matiere, quoique par lettres, & par conséquent peu commodément. Je lui fis un plan d'un nouveau conseil, dans lequel on feroit tenir à quatre personnes d'épée, la place d'autant de conseillers, sur les huit dont il est composé. Il auroit fallu pour faire ce changement d'une maniere encore plus sensible, avoir un état des plus qualifiés du royaume, au-dessus de trente ans, sur lesquels on en choisiroit vingt; qui partagés en quatre, cinq par chaque quartier, tinssent toujours le conseil complet, & qui s'y trouvassent assidûment dès le matin les trois jours de la semaine où il se tient, sous peine d'être retranchés de l'état & leurs places données à d'autres. Quelle différence entre un corps ainsi composé, & une assemblée qui se conduit par les ressorts de la chicane dont ceux qui la composent ont fait toute leur étude!

Je n'entrai point pour cette fois dans un plus grand détail. Je marquois seule-

ment au roi que si cette idée lui plaisoit autant qu'à moi, il seroit encore plus content du règlement général, par lequel je croyois l'avoir perfectionnée, jusqu'à pouvoir à ce que les secrets de l'état fussent en sûreté parmi tant de personnes, d'esprit si différent. Le roi alloit à la chasse, lorsqu'il reçut cette lettre; il la lut pourtant deux fois, & me manda qu'il y penseroit plus mûrement; mais j'eus beau faire, il me fut impossible de le ranger à mon avis. Le plus grand mal de l'habitude n'est pas d'autoriser des abus grossiers, on peut porter à ceux-ci, presque en tout tems, des coups infailibles; c'est d'accréditer certains abus moins sensibles, jusqu'à les revêtir d'un masque de sagesse, & d'une fausse apparence d'utilité publique, qui les rend respectables aux princes même du meilleur esprit. Le moment marqué pour la destruction de ceux-ci, ne se trouve qu'au bout d'une longue chaîne de réflexions & de conséquences (18), qu'on manie lentement les

(18) Rien assurément n'est plus juste que ce que dit ici l'auteur, ni rien de plus heureusement imaginé que ce projet, pour détruire le préjugé, qui subsiste encore aujourd'hui parmi la noblesse Française, malgré les lumières d'un siècle aussi éclairé que le nôtre. Pourquoi en effet se dégraderoit-elle davantage par la finance, le commerce, & les

unes après les autres : en toute maniere , la vie d'un homme ne suffit pas pour les arracher tous.

Ce ne fut pas dans cette seule occasion , que je me trouvai d'avis contraire à S. M. On lui persuada d'établir une nouvelle chambre de justice contre les financiers. Opération décidée inutile & abusive , par mille expériences : mais toujours du goût de ce prince , qui n'aimant pas à prendre sur les deniers ordinaires , pour les dépenses de jeu , bâtimens , maitresses & autres de cette espece , lesquelles , comme je l'ai dit , étoient très-considérables , y employoit avec plaisir une somme d'argent , qu'il trouvoit par-là sans peine sous sa main , & que ses courtisans intéressés lui faisoient toujours beaucoup plus grande qu'elle ne se trouvoit l'être. Je fus si fâché que Henri fût encore la dupe de tous ces gens-là , que j'en dis mon sentiment en pleine cour. La colere où ma sincérité mit le roi , donna à mes ennemis de grandes espérances de ma disgrâce. L'aventure de l'Arsenal , que j'ai rapportée , s'y joignit & les redoubla ;

autres fonctions de bons citoyens , que par les belles-lettres , qu'elle n'a plus honte de cultiver aujourd'hui ? Espérons que l'un viendra après l'autre.

mais il ne fut pas en mon pouvoir de m'empêcher, malgré tout cela, de rompre publiquement en visière aux commissaires de cette chambre, lorsque je les voyois fermer les yeux sur les principaux coupables, & punir avec autant d'ostentation que de dureté, de légères malversations.

Mangot, l'un de ces commissaires, ayant pris des conclusions, directement contraires à des ordres particuliers que le roi lui avoit donnés (je ne fais plus sur quelle affaire); je lui fis sentir qu'il avoit dans ma personne, un surveillant déterminé à ne lui rien passer. Il se plaignit de moi à S. M. & engagea ses confreres à se joindre à lui, du moins on me le rapporta avec des particularités si positives, que je n'en doutai point. Le roi ne m'en disoit rien, mais ce n'étoit pas pour moi une preuve du contraire. Je crus que c'étoit à moi à instruire S. M. de ce que j'avois dit au sujet de Mangot, afin de ne pas laisser faire à son ressentiment, tout le chemin que quelquefois je lui avois vu faire. J'avois dit à Mangot, que je ne me soumettois point à ces prétendus ordres du roi, qu'on ne me les montrât; il n'étoit pas bien difficile d'empoisonner cette parole. En écrivant à S. M. je la remerciai de ce qu'elle n'avoit point ajouté foi au rapport que mes ennemis

lui avoient fait de moi. Je l'assurai que la chaleur que j'avois montrée dans cette occasion, ne partoit que du dépit de voir ses ordres transgressés par des gens, qui s'imaginoient qu'elle s'étoit dépouillée en leur faveur de toute son autorité, & ses intérêts sacrifiés à toutes sortes de considérations. Je finissois en la priant de m'excuser, si contre mon intention, j'avois pu lui déplaire.

J'avois été trompé, comme on va le voir par la réponse que me fit le roi, qu'il étoit bien surpris d'apprendre la première nouvelle de ce différend par ma bouche; que si tous ces gens-là lui avoient parlé, il leur auroit répondu en maître, qui aime son serviteur; que tout cela n'étoit qu'un artifice, pour m'échauffer, me faire parler, & me mettre mal auprès de lui. « Je vous » jure, ajoutoit ce prince, qu'on n'en a » point entendu parler ici. Vous êtes prompt, » & je vois par votre lettre, que vous » croyez ce que l'on vous avoit dit : cepen- » dant le rapport est entièrement menteur, » modérez votre colere, & croyez moins » tout ce qu'on vous dit, & vous ferez en- » rager ceux qui vous portent envie du bien » que je vous veux. Je mets la main à la » plume pour la première fois depuis ma » goutte, la colere que j'ai contre ces rap-

» porteurs, a surmonté ma douleur ».

Caumartin avoit conduit avec une si grande économie, les deniers qu'on l'avoit chargé de distribuer aux cantons Suisses, qu'il avoit trouvé le moyen de mettre en réserve trente mille écus par an, dont il avoit acquitté d'autres dettes, en composant de six à un. Cet exemple est trop beau pour le passer sous silence; il l'est d'autant plus, qu'à quelqu'un qui veut chercher un prétexte plausible de détourner une partie de la somme au profit du distributeur, rien n'est si facile que de faire crier les Suisses, pour empêcher ce bon ménage. Je ne manquai pas de le bien faire observer à du Refuge, qui alloit prendre la place de Caumartin.

Le roi venoit de créer une compagnie de gendarmes de M. le duc d'Orléans, qu'il trouva si belle & si bien montée, lorsqu'il en fit la revue, qu'il la fit payer avec celle de la reine, des quatre quartiers de l'année courante. Il laissa à mon choix, de prendre les deux cens mille livres, que cette montre lui coûtoit, sur les six cens mille qu'on mettoit tous les ans dans le trésor royal des deniers du taillon, ou que l'épargne prenant cette somme sur l'ordinaire de la guerre, la rendît dans le tems où l'on avoit coutume de payer ces compagnies.

Quant à ce qui est du ressort de mes autres emplois, ce qui fut fait de plus considérable dans l'artillerie, c'est l'équipage entier pour un armement de galeres dans un besoin, ouvrage que le roi loua fort. Je voulus lui en épargner une partie de la dépense. J'avois trouvé dans de vieux papiers de la grande maîtrise, qu'il avoit été donné sous les regnes précédens, plusieurs pieces d'artillerie aux capitaines des galeres, pour armer celles qu'ils commandoient, avec engagement de les restituer, ce qu'ils n'avoient point fait. Le conseil, à qui je communiquai cette découverte, jugea comme moi, qu'on pouvoit poursuivre cette restitution dans la personne des héritiers de ces officiers de vaisseaux. Mais comme cette poursuite intéressoit beaucoup de personnes de qualité, j'envoyai le duc de Rohan en demander la permission à S. M. en lui présentant le mémoire que j'avois dressé sur cette affaire. Le roi consentit qu'on l'entamât; mais non pas, qu'on la pousât à toute rigueur, ce qui rendit mes soins inutiles. Il me parut qu'il auroit été bien plus convenable à ce prince, de paroître avoir ignoré ce fait, que d'en commencer les recherches, pour s'en désister ensuite.

Je fis dresser les plans de toutes les places

& côtes de Bretagne , que j'envoyai porter à S. M. afin qu'elle vît ce qu'il y avoit à y faire. Je perdis cette année en Provence , deux excellens sujets en ce genre, Bonnefont & le jeune Erard (19), qui n'étoit pas déjà moins bon ingénieur que son pere : leur mort me fit beaucoup de peine. Je priaï le roi , à qui l'on demanda incontinent leurs places , de ne pas en disposer , que nous n'eussions bien examiné ensemble la capacité de ceux qui y prétendoient.

L'enlèvement de la fille du sieur de Fontange , par lequel je commence l'article de la police , appartient aussi au précédent , puisque je reçus ordre de S. M. de faire conduire du canon devant le château de Pierrefort , que Fontange , assisté de ses amis , assiégea en poursuivant le ravisseur. Les frais d'un siège le réduisirent bientôt à une grande nécessité , & l'obligerent à avoir recours au roi. Ce prince touché de la justice de sa cause , dans laquelle il ne pouvoit gueres se dispenser d'ailleurs d'entrer , en qualité de pere commun de ses sujets , renvoya la requête & le porteur à

(19) N. Erard , de Barleduc , fit par ordre de Henri-le-Grand , un traité des fortifications , qui est le premier que nous ayons sur cette matiere. Son neveu , A. Erard , le fit réimprimer en 1620.

Sillery & à moi, en me mandant qu'il venoit de donner ordre à du Bourg & à Nérestant (20), de tenir leur compagnie prête à marcher, & à Noailles (a), de s'avancer pour exécuter ce que je jugerois à propos qu'on fît en faveur de Fontange; mais que si je croyois que ce fût à lui à porter tous les frais du siège de Pierrefort, je le fisse au meilleur marché, & de la manière la moins onéreuse pour le peuple. Henri nous renvoya aussi Beaumevielle, qui étoit venu proposer un expédient, dans lequel il trouvoit, disoit-il, plus de vanité que de fondement. Ce prince envoya Venterol se saisir d'un homme qui avoit de mauvais desseins, & me dit de lui payer son voyage.

Le bon ordre de la police me parut encore blessé dans la défense que le juge de Saumur porta de son autorité privée, de transporter des bleds hors du royaume, & d'en vendre dans l'étendue de sa juridiction de Saumur. Je fis casser cette sentence au conseil, avant même que d'en avoir

(20) Philibert de Nérestant, capitaine des gardes de S. M. & nommé par elle l'année suivante, premier grand-mâitre de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare.

(a) Henri de Noailles, comte d'Ayen.

donné avis à S. M. & je fis de plus ajourner personnellement les officiers de justice qui l'avoient rendue.

Le parlement de Rouen rendit deux arrêts, soutenus par les uns, fort bons, & par les autres très-injustes; l'un sur la châtse de S. Romain, qu'il maintint dans le privilège de conférer grace d'assassinat, quelque exécration qu'il puisse être (21); l'autre,

(21) En faveur de Guillaume de la Mothe-de-Péhu, complice de l'assassinat de François de Montmorency, sieur de Hallot, lieutenant général pour le roi en Normandie, commis seize ans auparavant, d'une manière très-indigne, par Christophe; marquis d'Allegre. Henri IV, évoquant cette affaire à son conseil, modifia la grace accordée à la Mothe, en le condamnant à neuf ans de bannissement, à plusieurs amendes pécuniaires, &c. La peine auroit été plus griève, selon les apparences, si la grande jeunesse du coupable n'eût diminué son crime. Ce prince avoit déjà beaucoup retranché, dès l'année 1597, du privilège dont le chapitre de Rouen est en possession. Ce procès, qui fit alors un fort grand bruit, donna occasion d'examiner de plus près toute cette question. M. de Thou, tom. 4, pag. 160, Nicolas Rigault son continuateur & tous les savans, autant qu'on le peut juger par la manière dont ce fait est traité dans le Mercure François, année 1607, pag. 179, ne balancerent pas à taxer de fabuleux le miracle prétendu par lequel saint Romain, archevêque de Rouen, délivra cette ville des fureurs d'un monstre,

sur le mariage d'un nommé Drouet, auditeur de la chambre des comptes, dont l'histoire ne mérite pas place ici.

ou serpent, vulgairement appelé la Gargouille, aidé dans cette entreprise, par un criminel retenu pour meurtre dans les prisons, d'où est venu le privilège. Les titres eux-mêmes par lesquels on veut prouver qu'il a été véritablement accordé par plusieurs rois de France, ne soutinrent pas l'examen sévère de la critique, qui trouva par-tout bien des erreurs, des suppositions & des faussetés, pour les tems & les dates. On conjecture que le fondement de toute cette pieuse fable est un vrai miracle du saint archevêque, mais qui a pour objet une inondation, dont la licence poétique, selon ses usages, a fait un monstre, sans oublier d'ornez l'histoire de ses autres figures ordinaires. Le mot *hydre*, auquel on substitua aisément celui de *serpent*, a tant de ressemblance avec le mot, qui en Grec signifie *une inondation*, que ce nom seul peut bien avoir causé toute l'erreur. Il seroit trop long de rapporter ici les raisons contenues, soit dans les plaidoyers & écrits de ce tems-là, soit dans les différentes dissertations faites depuis sur ce sujet, pour & contre le privilège des chanoines de l'église cathédrale de Rouen. Je ne trouve pas étrange qu'on se soit si fort récrié contre une dévotion aussi singulière, que celle qui fait d'une action toute injuste & propre à autoriser le crime, la partie la plus essentielle du culte d'un saint évêque. Les cérémonies qui s'y observent, (car il subsiste encore aujourd'hui, & se pratique tous les ans à Rouen, le jour de l'Ascension) ce qu'on appelle, (*lever la fierte*), sont aussi rapportées dans le même Mercure François, & dans plusieurs autres endroits.

Le premier président de ce parlement étant tombé dans une dangereuse maladie, dont pourtant il ne mourut pas, je dis par ordre du roi à Jambeville, qui demandoit cette dignité, que S. M. étoit toujours bien intentionnée pour lui; mais qu'il ne lui faisoit pas plaisir de la convoiter si publiquement. L'office d'avocat du roi au parlement de Bordeaux, vacant par la mort du sieur de Sault, fut aussi demandé pour le fils de du Bernet, conseiller en cette cour, par la reine Marguerite & par d'Ornano. Le roi la leur refusa, ne voulant accorder cette place, dont les troubles passés lui avoient fait voir l'importance, qu'à un homme qu'il connût parfaitement; mais le portrait que je lui fis de du Bernet, le fit revenir en sa faveur. Henri regretta fort Dinteville & Bretauville, ainsi que deux officiers de sa maison; Sainte-Marie & Canisy. Il n'avoit créé leurs charges que pour leurs seules personnes, aussi les supprima-t-il après leur mort.

L'exactitude que je me suis prescrite; m'oblige de marquer ici plusieurs sommes, que je trouve dans mes papiers payées en cette année. Par des ordres & pour des dépenses particulières de S. M. trente-six mille livres, à dom Joan de Médicis, le roi me les fit prendre sur les cent mille livres en-

ployées dans l'état des finances de la présente année, sous le nom de son oncle, le grand duc de Toscane; trois mille, au cardinal de Givry, & autant au cardinal Séraphin, qui étoient un restant des fruits de l'abbaye de Clerac, échus avant le contrat passé avec ceux de Saint-Jean-de-Latran; trois mille deux cens vingt-cinq, à Santeny, que celui-ci lui avoit prêtées; dix-huit mille soixante livres, à l'évêque de Carcassonne, qui les sollicitoit depuis longtemps avec beaucoup d'importunité, comme lui étant dûes par S. M. & proposoit expédiens sur expédiens, pour les toucher. Le roi me fit retirer de cet évêque, une épée enrichie de pierreries, & les papiers qu'il avoit pour garans de cette somme: plusieurs sommes considérables perdues au jeu par Henri; mais je ne les marquerai pas toutes. Il envoya Beringhen, me demander neuf mille livres, qu'il avoit perdues à la foire Saint-Germain, en bijoux & bagatelles, en me mandant que les marchands *le tenoient au cul & aux chausses* pour cette somme. Le même me vint encore demander quelques jours après, cinq mille deux cens soixante-cinq livres. Trois jours après, j'en donnai trois mille autres, & une autre fois, trois mille six cens.

Je ne confonds pas avec ces sommes,

celles que le roi accorda au prince de Condé, pour lui donner le moyen de voyager en Italie. Il ne pouvoit trop en coûter à Henri, pour inspirer à ce prince de bons sentimens; je n'y mêle pas non plus celles que lui coûterent à réparer les bastions de la porte Saint-Antoine & la place royale; celles qui servirent à retirer les bagues de la reine, des mains de Rucelay, auquel elles avoient été engagées; enfin, celles qu'il dépensoit aux bâtimens de ses manufactures, quoique très-inutiles, selon moi; & de plus très-considérables. Les entrepreneurs vouloient abattre pour cela, tout un côté des maisons de la place royale; mais Henri, sur le devis du contrôleur Donon, leur ordonna de se contenter de faire au-devant de ces maisons, une forme de galerie, qui conservât à ce côté de la place son uniformité avec les autres.

On eut de la peine à convenir de prix avec ces célèbres tapissiers Flamands, qu'on avoit fait venir à si grands frais. Enfin il fut conclu en présence de Sillery & de moi, qu'il leur seroit donné pour leur établissement, cent mille francs, que Henri fut très-soigneux de m'avertir de leur payer, « ayant, disoit-il, grande envie de les conserver, & grande peur de perdre les avances faites jusques-là ». Il auroit seulement

bien voulu que ces manufacturiers se fussent contentés d'autres deniers, que ceux qu'il s'étoit réservés pour lui-même ; mais enfin à quelque prix que ce fût, il falloit les satisfaire, & S. M. usa d'autorité avec de Vienne pour lui faire contrôler un acquit de ces entrepreneurs de toiles de façon de Hollande. Ce prince faisoit travailler à un ameublement complet, qu'il me manda d'examiner pièce à pièce, pour savoir si on ne le trompoit point. Je suis sur tout cela de mauvais goût, & plus mauvais connoisseur encore ; le prix m'en parut excessif, aussi-bien que la quantité. Henri en jugea tout autrement, en voyant le meuble & mon mémoire. Il m'écrivit qu'il n'y avoit rien de trop, & qu'il n'eût commandé, & qu'il n'avoit vu de sa vie si belle marchandise, ni à si bon marché, & qu'il ne falloit pas balancer à en donner ce que l'ouvrier demandoit.

Voilà quels étoient les amusemens de Henri. Il ne quitta Fontainebleau (22) qu'à

(23) Il y fut attaqué de la goutte, la veille de la Pentecôte. « La fluxion fut grande, dit l'historien » Mathieu, la douleur fort poignante ; mais son » courage & sa bonne complexion ne l'eussent » vaincue, s'il ne se fût donné plus de liberté à » manger des fruits, que ses médecins ne lui en

la fin de juillet , pour venir passer trois semaines à Monceaux. Il alla , sur la fin d'août , à Saint-Maur , où une indisposition le retint quelques jours , & la reine prit pendant ce tems-là , les eaux de Vanvres. Le roi demeura le mois de septembre à Paris , & n'y revint qu'au mois de décembre , étant retourné à la mi-octobre passer l'automne à Fontainebleau. M. le connétable fut de ce voyage , & reçut bien des caresses de S. M. lorsqu'ils se rencontrèrent à Bouron.

Ce prince n'avoit point de plaisir plus sensible , que quand il se voyoit avec ses enfans , qu'il aimoit tous avec la plus forte tendresse (23). Sur la nouvelle qu'il re-

» accorderoient , il ne flatta point son mal , se forçant
 » à ses exercices ordinaires ; & environ le vingt-
 » unième jour du mois de mai , étant couché près
 » de la reine , se sentant chatouillé d'une nouvelle
 » fluxion à l'un des pieds , il se fit mettre en un
 » autre lit ; & voyant que ce changement lui pro-
 » fitoit , il se leve & se fait porter au grand canal ,
 » où il se promena & agita en telle sorte , qu'étant
 » de retour il dort , & à son reveil ne sentit
 » plus de mal » : *tom. 2 , liv. 3 , pag. 768.*

(23) On a reproché à Henri IV , que cette tendresse si forte pour ses enfans légitimes & naturels , l'aveugloit jusqu'à l'empêcher de connoître leurs défauts & d'agir avec sa prudence ordinaire

cut au mois d'août, que l'air contagieux s'étoit fait sentir à Saint-Germain, il manda aussi-tôt à madame de Monglat de les conduire à Noisi, & il envoya Frontenac en poste, me dire qu'il se reposoit sur moi du soin d'envoyer les carrosses, litieres & charettes nécessaires pour ce démeublement. M. le dauphin fut malade à Noisi, & S. M. me le manda encore, aussi-bien que sa guérison; car il n'arriva jamais de changement en bien ni en mal, soit dans sa santé, soit dans celle de quelqu'un de la maison royale, qu'il ne m'en donnât avis aussi-tôt. On ne trouvoit aucun risque à faire retourner les enfans de France à Saint-Germain, lorsque le mois de novembre fut arrivé; mais Henri, qui ne vouloit rien hazarder dans une chose de cette conséquence, m'écrivit & à madame de Monglat, qu'il falloit encore laisser passer la lune de

dans ce qui le regardoit. C'est dans le livre qui a pour titre : *Histoire de la mere & du fils*, que je trouve ce reproche, tom. 1, pag. 43. Mais je ne fais si toutes les anecdotes dont il est plein, sont aussi sûres qu'elles sont ordinairement curieuses. J'y trouve un air de prévention en faveur de certaines personnes, & de passion contre d'autres, qui fait qu'on a de la peine à s'autoriser de son témoignage.

ce mois (24). Je ne les fis ramener que les premiers jours de décembre.

Le tems n'apporta point dans le domestique de ce prince, la tranquillité qu'on y a vu si souvent troublée par les femmes; au contraire, tout se brouilla de plus en plus. L'entretien de S. M. avec moi, dans le cabinet des livres, dont j'ai ci-devant parlé, roula en grande partie sur ce sujet. Henri me pria, comme on prie son ami, (pour me servir de ses termes) de me mettre encore une fois entre les deux personnes qui lui causoient ses chagrins. Il ne fera plus question de tout ceci, l'année suivante; ainsi je n'en dirai rien en celle-ci, que pour rendre raison de quelques lettres que ce prince m'écrivit sur ce chapitre. L'une de ces lettres est datée de Verneuil près Senlis, du 15 avril. Il s'y plaint de ce qu'après lui avoir promis au Louvre, de

(24) Ce qui obligea à prendre toutes ces précautions pour la santé des enfans de France, fut la comete qui parut en cette année, au mois de septembre, parce que les astrologues publioient qu'elle menaçoit leur vie. Henri IV dit à Mathieu, son historien, qui le rapporte: « que la comete » avoit fait son effet sur la fille du roi d'Angle- » terre, & que les astrologues s'étoient mécomptés, » par la grace de Dieu»: *tom. 2, liv. 3, pag. 769.*

travailler à un accommodement, quinze jours s'étoient passés sans qu'il vît rien de ma part. « Je vois bien, me disoit-il, que » les prieres d'ami n'étant pas suffisantes » pour vous persuader, il faut que j'use du » commandement de roi & de maître; vous » n'y manquerez donc pas, si vous m'ai- » mez, & si vous desirez que je vous ai- » me; car je suis résolu de me débarrasser » l'esprit de toutes ces intrigues qui réci- » dent trop souvent, comme vous savez » bien me le dire; & je veux y mettre » fin, à quelque prix que ce soit. Je vous » aime bien; mais aimez-moi aussi: ce que » je croirai, si vous me rendez le service » que je desire de vous ».

J'en trouve une autre, de Fontaine-bleau, au mois d'octobre, conçue en ces termes: « Il m'est arrivé un déplaisir do- » mestique, qui me donne une fâcherie » la plus grande que j'aye jamais eue. J'a- » cheterois votre présence beaucoup; car » vous êtes le seul à qui j'ouvre mon cœur, » & par les conseils duquel je reçois le plus » de soulagement. Il n'y va ni de l'amour, » ni de la jalousie: c'est affaire d'état. Hâ- » tez vos affaires, pour revenir le plutôt » que vous pourrez. M. de Sillery m'y sert; » mais il n'a pas l'esprit assez fort. Vous » pouvez bien juger de quoi il s'agit: cette

» dureté d'esprit me fera à la fin insup-
 » portable... Pour mon déplaisir particu-
 lier, me mandoit-il, quelques jours après;
 à la suite d'autres choses, » il dure tou-
 » jours. Si vous étiez ici, vous seriez bien
 » en colere, & en diriez votre opinion ». Le lecteur, je crois, plaint fort ce bon prince; & c'est aussi presque tout ce que je pouvois faire.

Le duc de Bouillon reçut une grande preuve de la bonté & de la douceur de ce prince, lorsqu'il se résolut à lui rendre Sedan, & à lui en confier la garde à lui-même, en retirant Nettancourt & la compagnie qu'il y entretenoit. Le sieur Gamaliel de Monsire, commissaire ordinaire des guerres, y fut envoyé pour cet effet. L'instruction qu'on lui donna, est datée du dernier jour de décembre de cette année, & porte, que quoique le terme de quatre ans marqué à la garnison royale, ne soit pas encore expiré, S. M. sur de bonnes raisons, a jugé à propos de la retirer, pour remettre le duc de Bouillon en possession de sa ville; que Monsire fera la montre de cette compagnie pour les quatre mois restant à payer de l'année courante; qu'après cela elle sera licenciée; & que Monsire aura l'œil à ce que les soldats payent exactement ce qu'ils pouvoient devoir aux

bourgeois. Comme le roi n'entendoit point déroger à l'article de l'acte de protection du 2 avril 1596, par lequel S. M. doit y entretenir des capitaines & un nombre de gens de guerre pour la sûreté de la ville, il est enjoint à Monsire, de faire prêter à ces capitaines & soldats qui y entreront en même-tems que la compagnie de Nettancourt en sortira, un serment particulier à S. M. outre celui qu'ils étoient obligés par le même traité, de faire quatre fois l'année aux jours de leur payement. Ces officiers & soldats s'engageoient par serment à servir le roi envers & contre tous, & même contre le duc de Bouillon, par lequel ils étoient cependant censés établis, comme gouverneur, s'il venoit à manquer aux clauses de l'accord de 1606. Enfin, Monsire étoit encore chargé de faire pareillement prêter serment aux bourgeois de Sedan, le serment marqué dans l'acte de protection, & qui n'avoit rien de différent de l'autre, sinon qui les releve du serment prêté au duc de Bouillon, & de son propre consentement, si quelque jour il étoit capable d'entrer dans des intérêts contraires à ceux de S. M. Tout cela fut exécuté; les actes de cette expédition passés devant les notaires de Sedan, en font foi, aussi-bien que

100 MÉMOIRES DE SULLY,
les deux actes de cette double prestation
de serment des bourgeois & des soldats,
l'un du 22, & l'autre du 23 janvier sui-
vant.

Fin du vingt-quatrième Livre.





LIVRE XXV.

MÉMOIRES de l'année 1608. Spectacles & fêtes à l' Arsenal. Aventure comique entre le duc de Sully & Pimentel. Grandes offres faites par Henri IV à Sully & refusées. Amours & maitresses de ce prince. Conversation intéressante entre lui & Sully sur ses sujets de mécontentement contre la reine, la marquise de Verneuil & leurs conseillers. Il y emploie Sully. Naissance d'un troisième fils de France. Sully est pris pour juge entre Henri & la marquise de Verneuil. Affaires du prince de Joinville, du comte de Sommerive, du duc d'Aiguillon, & autres querelles & intrigues de cour. Difficulté à conclure le mariage du duc de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur. Mutineries des chefs calvinistes, & affaires de ce corps. Services rendus au roi par Sully dans l'assemblée des protestans à Gergeau. Vie privée de Henri. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil. Graces qu'il accorde & qu'il refuse au clergé. Ouvrages publics qu'il fait faire.

Ses dépenses au jeu. Grand débordement de la Loire. Affaires de finance, de police, & autres de gouvernement. Mémoires de Sully sur la taille. Considérations sur les changemens de gouvernement dans ce royaume. Séjour du duc de Mantoue à Paris. Suite des affaires des Provinces-Unies. Trêve conclue; part qu'y eut Henri. Foiblesse de l'Espagne. Révolte des Maures & leur expulsion de l'Espagne. Affaires d'Allemagne.



JE n'ai à rapporter dans les Mémoires de cette année, non plus que dans ceux de la précédente, aucun de ces événemens extraordinaires, qu'on lit avec horreur, ou avec surprise. J'y continuerai mes détails ordinaires de gouvernement, nouvelles de la cour, & de la vie privée de Henri, aussi bien que de la mienne. L'hiver se passa tout entier dans de plus grands divertissemens encore que les années précédentes, & dans des fêtes préparées avec beaucoup de magnificence. Le roi avoit fait venir d'Italie des comédiens, dont il s'amusoit volontiers. Souvent il les mandoit à Fontainebleau, pour y jouer en sa présence; & en mon absence, il commandoit à mon fils qu'on eût grand soin de leur payer leurs appoin-

temens. L'Arſenal étoit toujours l'endroit où s'exécutoient ces jeux ou ces ſpectacles qui demandoient quelque préparation. Le roi y venoit auſſi quelquefois courir la bague, moi abſent, quoiqu'il lui ſemblât qu'il n'y avoit pas alors le même ordre & la même exactitude, que lors que j'y étois. La reine & tous les courtiſans ne trouvoient nulle part autant d'agrément dans les ſpectacles de théâtre. J'avois fait conſtruire & accommoder pour ce ſujet, une ſalle très-ſpacieuſe, avec un parterre en amphithéâtre, & une grande quantité de loges dans pluſieurs galeries, ſéparées les unes des autres, & ayant chacune leurs degrés & leurs portes particulières. Deux de ces galeries étoient deſtinées pour les femmes, aucun homme n'y entroit avec elles; c'étoit un point de ma police, que je ne ſouffrois pas qu'on renverſât, & dont je ne regardois pas au-deſſous de moi, de prendre moi-même le ſoin.

Un jour qu'on repréſentoit un fort beau ballet dans cette ſalle, j'apperçus un homme qui tenoit une dame par la main, avec laquelle il ſe préparoit à entrer dans une des galeries des femmes. C'étoit un étranger, & je reconnus même aiſément de quel pays il étoit, à ſon viſage baſané. « Monsieur, » lui dis-je, vous chercherez, ſ'il vous plaît,

» une autre porte; car je ne crois pas qu'avec
 » votre teinr, vous puissiez espérer de passer
 » pour une belle dame. Seigneur, me ré-
 » pondit-il en très-mauvais françois, quand
 » vous saurez qui je suis, vous ne me refu-
 » serez point, je m'assure, la courtoisie de
 » me laisser entrer avec ces belles & blan-
 » ches dames, quelque noir que je sois. Je
 » m'appelle Pimentel; j'ai l'honneur d'être
 » vu de bon œil de S. M. & de jouer fort
 » souvent avec elle ». Cela étoit vrai, &
 trop vrai. Cet étranger, dont j'avois déjà
 entendu parler, avoit gagné des sommes
 immenses au roi. « Comment, ventre de
 » ma vie! lui dis-je, en faisant l'homme
 véritablement en colere, » vous êtes donc,
 » à ce que je vois, ce gros piffre de Por-
 » tugais (1), qui gagnez tous les jours l'ar-
 » gent du roi. Pardieu! vous êtes mal
 » tombé; car je n'aime ni ne veux ici de
 » telles gens. Il voulut répliquer: allez,
 » allez, lui dis-je en le repoussant, cher-
 » cher une autre entrée; car vous ne me
 » persuaderez point avec votre baragouin ». Le roi lui ayant demandé s'il n'avoit pas
 trouvé beau & parfaitement bien dansé le

(1) Pimentel n'étoit point Portugais, mais Italien.

ballet qu'il avoit vu, Pimentel lui répondit qu'il en avoit eu envie ; mais qu'il y avoit trouvé à une porte son grand financier, avec son front négatif, qui l'avoit bien renvoyé. Et il conta son aventure, qui parut si plaisante au roi, de la maniere dont il la rapportoit, qu'il en rit de tout son cœur, & il n'oublia pas d'en régaler toute la cour.

Jene chercherai point ici les détours d'une fausse modestie, pour faire entendre que la confiance que le roi me témoignoit, étoit dès-lors montée à un tel point, que si j'avois aspiré au titre fastueux de favori, j'aurois pu le prendre. On en jugera par les offres qui me furent faites cette année par S. M. Mais il faut reprendre la chose d'un peu plus haut.

Parmi les calomnies qui me mirent en 1605 à deux doigts de ma disgrâce, on voulut persuader à Henri, par des avis secrets, qu'il me montra alors, que je songeois à faire faire à mon fils (2) en le ma-

(1) Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, fils aîné de M. le duc de Sully, & d'Anne de Courtenay, sa première femme. Il fut surintendant des fortifications, gouverneur de Mante & de Gergeau, & grand-maître en survivance de son pere, avant lequel il mourut en 1634.

riant, une fortune si considérable, qu'il pût se rendre redoutable à S. M. elle-même. Que tant de personnes y travailloient par mon ordre, ou seulement dans l'envie de me faire leur cour, qu'on me mettoit à même de choisir entre mesdemoiselles de Bourbon, de Mayenne, de Montmorency, de Bouillon & de Créquy, & à plus forte raison, entre les filles des particuliers les plus riches du royaume, si je préférois de grands biens à un grand nom. Ce fut-là un des principaux points de cette longue & sérieuse conversation que j'eus avec S. M. l'année précédente, dans le cabinet des livres, dont j'ai laissé à faire connoître ce qu'il m'est permis d'en révéler, lorsque l'occasion s'en présenteroit. Henri me demanda quelles étoient mes vues pour mon fils, & ce qu'il y avoit de vrai dans tout ce qu'il entendoit dire. J'avouai à ce prince, qu'il étoit vrai qu'on m'avoit fait sur chacun de ces partis, des offres bien capables d'éblouir un ambitieux; mais que je n'y avois répondu qu'en disant, que c'étoit de la main seule de S. M. que je devois recevoir une femme pour mon fils.

Le roi me témoigna qu'il me savoit fort bon gré de cette réponse & de ces sentimens; & achevant de s'ouvrir à moi, il me dit, que deux choses lui feroient une

égale peine de ma part ; l'une, si connoissant avec quelle répugnance il voyoit sa principale noblesse mêler son sang avec celui d'un bourgeois & d'un roturier, je songeois à me mésallier ; & l'autre, si je me mettois dans l'esprit au contraire de choisir une femme dans la maison de Bourbon, dans celle de Lorraine, & plus encore dans celle de Bouillon. Qu'ainsi des cinq filles dont on avoit parlé pour Rosny, il ne voyoit que mademoiselle de Créquy sur laquelle il pût faire tomber son choix, tout le monde connoissant les maisons de Bonne, de Blanchefort & d'Agouft, pour être des plus communes dans la noblesse, quoique distinguées d'ailleurs autant par de grands exemples de valeur personnelle, que par des dignités éclatantes. Henri se confirmant dans sa pensée, ajouta, qu'il ne vouloit pas que la proposition s'en fît par d'autres que par lui-même, & qu'il prendroit le tems convenable pour cela. Ce qu'il fit presqu'incontinent.

Lesdiguières & Créquy ne furent pas difficiles à persuader. Je puis dire même qu'ils ne se ralentirent point de l'empressement qu'ils me témoignèrent pour la conclusion de cette affaire, qu'ils ne vissent tous les articles du mariage non-seulement arrêtés, mais même signés. Je dirai encore avec vé-

rité, qu'ils ne trouverent sur les conditions nulle chicane de ma part. Je voulois me donner de tendres amis, encore plus de proches parens. Il n'arriva rien dans les années suivantes, qui ne me confirmât dans l'idée que j'avois réussi à me donner cette satisfaction. Je ne songeois pas que ces années étoient pour moi un tems de gloire & de prospérité. Il a passé; ces amis ont disparu avec ma faveur, ces alliés si respectueux avec ma fortune. Que dis-je? On n'a pas voulu qu'il manquât à ma disgrâce & à celle de mon fils, d'avoir à détester par mille endroits, la plus malheureuse de toutes les alliances. Que n'avois-je le don de lire dans les esprits? Mais peut-être ai-je à remercier le ciel de mon erreur & de ma crédulité. La tentation à laquelle je me vis exposé peu de tems après, en seroit peut-être devenue insurmontable pour ma conscience.

Quoique le mariage (3) conclu ne fût

(3) Il ne le fut qu'au mois d'octobre de l'année suivante, à Charenton, par le ministre du Moulin. La fille n'étoit encore âgée que de neuf à dix ans. Elle s'appelloit Françoisse, fille de Charles de Blanchefort de Créquy, prince de Poix, & ensuite duc de Lesdiguières par son mariage avec Magdeleine de Bonne de Lesdiguières, fille du connétable

pas encore célébré sitôt, parce que nous en laissâmes le tems à la disposition de S. M. Je regardai dès ce moment comme indissoluble, le nœud qui unissoit les Créquy à ma famille; & je fus si bien la dupe de mon cœur, que je pris dans cette union, l'un des motifs qui m'empêcha de me laisser éblouir par l'agréable & riante perspective qui vint tout d'un coup s'offrir à ma vue, sur la fin de l'année dernière; c'est-à-dire, quelques mois après nos conventions, & encore plus dans le commencement de celle-ci. C'est ce qui me reste à expliquer, en faisant remarquer avant toutes choses, que ce fut encore par un effet de la malice la plus raffinée de mes ennemis, que je me trouvai dans une conjoncture, où il ne tint qu'à moi uniquement de me voir placé dans ce point d'éclat & de grandeur au-delà duquel on n'en imagine point pour un simple particulier.

Mes ennemis donc commencerent à insinuer au roi, sous une apparence de zèle pour lui & pour moi, que ce prince crut fort sincère, qu'il n'avoit point encore assez

de ce nom. Le marquis de Rosny eut de son mariage avec elle, Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, &c. & Louise de Béthune, morte sans être mariée.

fait en ma faveur, qu'il ne devoit point balancer à m'offrir & à me faire accepter tout ce qu'il étoit en son pouvoir de me donner, fans exiger de moi qu'une seule chose, qui à la vérité paroiffoit essentielle & indifpenfablement néceffaire; c'étoit de quitter la religion protestante, & d'embrasser la catholique. Leur intention n'étoit point affurément de me procurer un fi grand bien, au contraire; je fournirois aifément la preuve que l'objet qu'ils avoient dans l'esprit, étoit diamétralement oppofé à celui que paroiffoit avoir leur proposition; c'est que comme ils avoient intérieurement affez bonne opinion de moi, pour être perfuadés que je refuferois de devoir mon élévation à un moyen qui me coûteroit ma religion, ils m'attendoient à ce refus, pour en faire inférer au roi, qu'il avoit tout à craindre d'un homme capable de faire triompher ainfi fa religion d'un intérêt à qui rien ne réfifte ordinairement, ni facré, ni profane. Le roi embrassa cette idée, dont peut-être il n'étoit pas lui-même fort éloigné, avec un fentiment fi différent de ceux qui la lui propofoient, que je ne faurois au contraire en conferver pour ce prince une trop parfaite reconnoiffance.

M'ayant fait venir un matin au Louvre, il s'enferma feul avec moi dans le cabinet

aux livres, & me dit : « Hé bien ! mon
 » ami, vous avez eu bien hâte de con-
 » clure le mariage de votre fils, & je ne
 » fais pas pourquoi ; car ni pour l'alliance,
 » ni pour les biens, ni pour la personne,
 » je n'y vois pas grand avantage pour vous ».
 Henri ne se souvenoit pas apparemment que
 je n'avois rien fait que par son ordre ex-
 près. « J'ai résolu, continua-t-il, de me
 » servir de votre personne plus que jamais,
 » & de vous élever vous & les vôtres à toutes
 » sortes de biens, d'honneurs & de gran-
 » deurs ; mais il faut que vous m'y aidiez
 » aussi : car si vous n'y contribuez pas de
 » votre côté, il me sera difficile d'y par-
 » venir, sans préjudicier au bien de mes
 » affaires, & m'exposer à recevoir beau-
 » coup de blâme, chose, je m'assure, que
 » vous ne voudriez pas. Ce que je desire
 » donc faire, est de vous allier avec moi,
 » en donnant ma fille Vendôme (4) à votre
 » fils, avec deux cens mille écus comp-
 » tant, & dix mille écus de pension, le
 » gouvernement de Berry, auquel je join-
 » drai celui du Bourbonnois, après la mort

(4) Catherine-Henriette de Vendôme, fille légitime de Henri IV & de Gabrielle d'Estées. Elle épousa Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, & mourut en 1663.

» de madame d'Angoulême, & le domaine
 » qu'elle y possède, en remboursant ce qu'il
 » lui a coûté. Je veux aussi donner à votre
 » fils la charge de grand-maître en survi-
 » vance, & le gouvernement de Poitou à
 » votre gendre, en vous donnant celui de
 » Normandie; car je vois bien que le pau-
 » vre M. de Montpensier (5) ne la fera pas
 » longue, non plus que M. le connétable,
 » dont je vous destine aussi la charge, &
 » dès à-présent je vous en donnerai la ré-
 » serve. Mais pour favoriser tout cela, il
 » faut que vous & votre fils soyez catho-
 » liques. Je vous prie de ne pas me refuser
 » cela, puisque c'est le bien de mon ser-
 » vice, & l'entier & assuré établissement de
 » votre maison ».

(5) Henri de Bourbon, duc de Montpensier, mourut en effet dans le mois de février de cette année, après avoir languï deux ans, pendant lesquels il ne vécut que de lait de femme, & s'être préparé très-chrétiennement à la mort. « Henri IV » l'apprenant, dit tout haut, qu'il falloit prier Dieu » pour avoir du tems à le reconnoître, comme ce » prince en avoit eu » : *Mathieu, ibid.* 772. M. le duc de Montpensier étoit âgé seulement de trente-cinq ans. La branche de Bourbon-Montpensier fut éteinte avec lui, puisqu'il ne laissa qu'une fille unique, fiancée à monseigneur le duc d'Orléans, second fils de Henri IV.

Le récit que je fais ici, est si propre à faire naître & à flatter la vanité, que pour éviter ce piège dangereux, je m'abstiendrai de toutes réflexions, même de celles sur la bonté d'un prince qui me prie encore en me comblant de bienfaits. Je lui répondis, autant qu'il m'en souvient, qu'il me faisoit plus d'honneur que je n'avois mérité, & même que je n'avois espéré, ni désiré; que je n'avois rien à décider sur les deux choses qu'il me proposoit pour mon fils, S. M. étant seul maître de son établissement, & lui étant devenu capable de se choisir une religion, depuis qu'un âge mûr l'avoit mis en état de faire toutes les réflexions nécessaires pour cela; mais que pour moi, la chose étoit différente; que je serois sincèrement au désespoir d'augmenter en honneurs, en biens & en dignités, aux dépens de ma conscience; que si j'avois jamais à changer de religion, je sentois bien que la seule conviction intérieure m'y porteroit, & non point l'ambition, l'avarice ni la vanité, & que si j'en usois autrement, je donneroies lieu à S. M. elle-même de tenir pour suspect un cœur que je n'aurois pu garder fidele à Dieu. « Pourquoi, reprit Henri, avec une cordialité qui me toucha sensiblement, » pourquoi ne me fierois-je pas » à vous, puisque vous ne feriez rien que je

» n'aie fait , & que vous ne m'ayez donné
 » conseil de faire , lorsque je vous le pro-
 » posai ? Je vous prie encore de me donner
 » ce contentement ; pensez-y bien , je vous
 » donne un mois pour y réfléchir : ne crai-
 » gnez point que je ne tienne pas tout ce
 » que je vous promets. Je ne doute nulle-
 » ment , Sire , lui repliquai-je , que votre
 » parole ne soit inviolable. Je ne desire rien
 » tant que de vous plaire , je n'y manque-
 » rai jamais , tant qu'il sera en ma puis-
 » sance de le faire. Je vous promets de pen-
 » ser très-sérieusement à tout ce qu'il vous
 » a plu de me proposer. J'espère toujours
 » satisfaire V. M. quoique je ne le fasse
 » peut-être pas de la maniere qu'elle pense ».

Lorsque les protestans entendirent parler
 de rompre mon alliance avec Lesdiguières ,
 & de faire épouser mademoiselle de Ven-
 dôme à mon fils , car le bruit en fut bientôt
 répandu par-tout , ils crurent tous pour cette
 fois qu'ils alloient me perdre. Il y avoit
 long-tems qu'ils m'accusoient , avec les re-
 proches les plus amers , de travailler à la
 ruine du parti protestant en France , en
 amassant au roi ces sommes considérables ,
 & toutes ces provisions de guerre , dont ils
 se figuroient dans leur frayeur , que le poids
 les accableroit les premiers. En vain je tâ-
 chois à leur persuader qu'ils n'avoient rien

à appréhender de semblable d'un roi tel que Henri. Leur prétention les faisoit toujours revenir à leurs premiers soupçons contre moi. Ceci les y confirma. Les caresses que le roi faisoit à Rosny, que fort souvent il appelloit *mon fils* ; l'accès que je donnois à tous les ecclésiastiques, les réédifications d'églises, d'hôpitaux & de couvents, auxquels j'employois tous les ans une somme considérable de deniers royaux, le bref de Paul V, dont il couroit plusieurs copies; que fais-je? mille choses qu'on releva en ce moment, leur parurent la dernière preuve de mon infidélité.

Les principaux de ce corps, & sur-tout les ministres en parurent d'autant plus intrigués, qu'il ne s'agissoit pas seulement d'un triomphe que leurs ennemis alloient remporter sur eux, mais qu'ils étoient persuadés, & qu'ils disoient même assez hautement, que si une fois je leur manquois, je ne m'en tiendrois pas à leur égard à la seule indifférence, mais que je serois leur plus ardent persécuteur. Je n'entendis pendant je ne fais combien de tems, que des exhortations, des remontrances & des harangues de leur part, qui n'auroient eu gueres d'efficace auprès des discours du roi, si je n'avois heureusement trouvé ma force au-dedans de moi-même. La comtesse de

Sault, Lesdiguières & tous les Créquy travailloient cependant de leur côté avec vivacité, à empêcher que le mariage arrêté ne fût rompu, ni celui avec mademoiselle de Vendôme achevé. Ils voulurent persuader à la reine, qu'elle devoit s'intéresser pour eux, & se plaindre de ce qui se projettoit. Comme ils virent qu'elle n'en vouloit rien faire, ils revinrent à employer pour me retenir, tout ce qu'ils purent imaginer de plus fort; assiduités, prévenances, assurances, promesses, sermens, tout fut mis en œuvre pour me détourner d'un dessein que je n'avois point.

Je partis de Paris sur ces entrefaites; pour faire un voyage de dix à douze jours à Sully & dans mes autres terres, d'où je ne fus pas plutôt de retour, que S. M. envoya Villeroy recevoir ma réponse sur tout ce qu'elle m'avoit proposé. Je ne fus pas fâché de n'avoir qu'un témoin, devant lequel je pusse dire plus librement tous mes sentimens, le tems ne m'y avoit que plus affermi. Je dis à Villeroy, que je remerciois très-humblement S. M. de tout l'honneur qu'elle me faisoit, que je ne consentirois point à me voir revêtu de charges de personnes encore vivantes; & que quand elles viendroient à vaquer, je ne m'en estimois pas digne, ayant déjà assez des mien-

nes. Que pour ce qui regardoit mon fils, je n'aurois jamais d'autre conseil à lui donner, que d'obéir au roi, & de ne rien faire contre sa conscience. J'eus mes raisons pour trancher encore plus court sur l'article de mon changement de religion. Je dis à Villeroy que c'étoit le cardinal du Perron, que j'avois choisi pour en porter ma réponse à S. M. Cette éminence crut, aussi-bien que Henri, que cette parole vouloit dire quelque chose; Henri la lui annonça lui-même avec une grande espérance; & je ne tardai pas à voir arriver chez moi du Perron, qui me pressa de lui ouvrir mon cœur. Je mis assez de force, & même de théologie (6) dans la réponse que je lui fis, pour lui faire comprendre qu'il s'étoit bien trompé. Son érudition, ni son éloquence ne me touchèrent point, il rapporta au roi que j'étois inébranlable.

Ce prince, qui vouloit aussi de son côté faire un dernier effort, m'envoya chercher, & quoiqu'il n'employât que la douceur, la tendresse, & les sollicitations d'une ancienne amitié, s'il m'est permis de parler

(6) Théologie qui pouvoit bien être de saison dans ce moment-là, mais qui seroit fort mal placée ici; & que je supprime encore, pour ne pas offenser les oreilles catholiques,

de la sorte, je compris que le danger n'avoit point été jusques-là, aussi pressant qu'il l'étoit en ce moment, sur-tout lorsque je l'entendis me reprocher ma constance comme une dureté à son égard, & une marque, disoit-il, que je ne l'aimois plus. Il me dit enfin, qu'il m'en parloit pour la dernière fois, & que je lui donnasse du moins mon fils. A quoi je répondis encore que je ne le lui refusois pas; mais qu'il m'étoit impossible d'user envers lui de l'autorité de pere, pour l'obliger à se faire catholique. Sa fermeté égala presque la mienne. Et le roi qui ne vouloit donner sa fille à aucun des princes, pour ne pas les rendre trop puissans, résolut de marier mademoiselle de Vendôme au fils de M. le connétable. La comtesse de Sault prit ce moment pour revenir plus fortement à la charge, sur l'accomplissement de celui de sa petite-fille.

Restoit à parer le contre-coup de la part de mes ennemis, & c'est ce que je ne négligeai pas. Lorsque je fus qu'ils étoient occupés à me le porter, je pris ce tems là pour écrire au roi: que je n'ignorois pas tout ce qu'on lui rapportoit, pour lui donner une mauvaise impression de mes paroles, de mes actions & de mes pensées, & qu'on m'imputoit même ce que je ne

difois, ni ne faisois, ni ne pensois. Que je le priois instamment de se souvenir toujours de la promesse qu'il m'avoit faite, de me déclarer lui-même & ses volontés & ses sujets de plainte contre moi. Il me répondit d'une maniere bien propre à me tranquilliser contre la cabale de mes ennemis : que j'avois de commun avec toutes les personnes en place, de faire plus d'envie que de pitié. « Vous savez, me disoit-il, » si j'en suis exempt, & d'une religion & » de l'autre. Ce que vous avez à faire, c'est » que comme je prends conseil de vous dans » toutes mes affaires, vous preniez aussi conseil de moi dans les vôtres, qui importeront tant soit peu, comme du plus fidèle ami que vous ayez au monde, & » du meilleur maître qui fut jamais ».

Ce n'étoit pas sans fondement que Henri se citoit pour exemple. Il avoit ses inquiétudes, & aussi ses ennemis plus secrets. Car quoiqu'on ne vît plus, comme dans les années précédentes, des séditions prêtes à éclater dans le royaume, parce que les coups d'autorité qu'on avoit faits, avoient obligé l'insolence & la mutinerie à se tenir cachées; cependant il n'est que trop vrai qu'on appercevoit encore à la cour, & parmi tous les plus qualifiés du royaume, ce même esprit turbulent, inquiet & ar-

dent pour les nouveautés, qui avoit tout brouillé pendant si long-tems. Il ne produisoit plus que des divisions dans les familles, & des querelles entre les particuliers, que Henri s'appliquoit à appaiser par tous les moyens possibles; les regardant comme un germe, dont il ne falloit attendre que des fruits pernicioeux, & il lui fâchoit fort de ne pouvoir pas toujours y réussir, comme il l'auroit bien souhaité. Le regne de ce prince, semblable en beaucoup de choses à celui d'Auguste, eut encore cette conformité avec lui, & c'étoit aussi cet exemple que Henri se proposoit à suivre le plus ordinairement. *Æquitate non aculeo.* Voilà la devise que je mis suivant son intention, aux jetons d'or de cette année, qui représentoient un essaim d'abeilles en l'air, ayant au milieu d'elles leur roi sans aiguillon. Je les lui présentai comme il passoit de sa petite galerie dans la grande qui conduit aux Tuileries. Nous nous y promenâmes long tems ensemble, en nous entretenant sur le sujet que je viens de dire, & sur ces mêmes chagrins domestiques, qui m'ont déjà fait déplorer tant de fois le malheur de ce prince trop bon & trop doux.

On a pu s'appercevoir dans les années précédentes, de ma fidélité à observer la
promesse

promesse que j'ai faite précédemment, de ne plus entretenir le lecteur des foiblesses de Henri. J'ai caché avec soin à mes secrétaires, & à toute autre personne, ce qui s'étoit dit sur ce sujet entre ce prince & moi, dans ces conversations si longues & si secrettes. Depuis la marquise de Verneuil, le nom d'aucune femme n'a été employé dans ces mémoires à titre de maitresse du roi. J'ai mieux aimé qu'on ignorât tout ce que j'ai eu de peines à esfuyer par cet endroit, que de les faire connoître aux dépens de la gloire de mon maître. Peut-être ai-je poussé ce scrupule trop loin; car le public a été si rebattu des noms de madame de Moret (7), de

(7) Jacqueline du Beuil, comtesse de Moret, Charlotte des Effarts, comtesse de Romorantin, deux des maitresses de Henri IV. Il eut de la première, Antoine, comte de Moret, tué à la journée de Castelnaudary, en 1632, & de la seconde, deux filles; l'une abbesse de Fontevraud, & l'autre de Chelles. De ces deux femmes, de la duchesse de Beaufort, & de la marquise de Verneuil, qui portèrent successivement & tout ouvertement le titre de maitresse du roi, ce prince eut huit enfans, qui furent les seuls qu'il légitima. Il aima encore Marie Babou, vicomtesse d'Estauges, deux cousines de la belle Gabrielle, & plusieurs autres. Voyez *l'histoire des amours du grand Alexandre*.

Après la mort de Henri IV, mademoiselle des

mademoiselle des Effarts, de la vieille madame d'Angoulême, de la comtesse de Sault, de mesdames de Ragny & de Chantivault, deux de mes parentes, du commandeur de Sillery (8), de Rambouillet, de Marillac, de Duret le médecin, d'un autre médecin Juif, & de bien d'autres des plus considérables de la cour, tous différemment intéressés dans ces aventures, comme principaux acteurs, ou comme par-

Effarts épousa secrètement le cardinal de Guise, Louis de Lorraine, à qui le pape donna dispense pour ce mariage, & en même tems pour garder ses bénéfices. La chose a été prouvée par le contrat de mariage même qu'on trouva parmi les papiers de ce cardinal, après sa mort, passé dans la forme la plus authentique. Il en est fait mention dans le *Mercuré Hist. & Polit. Avril 1688*. De ce mariage sortirent trois fils, l'un évêque de Condom, & le second comte de Romorantin, & deux filles, dont l'une épousa le marquis de Rhodes. Charlotte des Effarts, se remaria ensuite à François du Hallier de l'Hôpital, maréchal de France, comte de Rosnay, &c. Le commentaire des amours du grand Alexandre marque simplement qu'elle fut maîtresse du cardinal de Guise, & ensuite de N. de Vic, archevêque d'Auch. Elle étoit fille naturelle du baron de Sautour, en Champagne. *Journal du regne de Henri III, imprimé en 1720, tom. 1, pag. 277.*

(8) Noël de Sillery, frere du chancelier, ambassadeur à Rome.

icipans , que je pourrois bien en dire beaucoup , fans rien apprendre de nouveau ; mais ce ne feroit après tout qu'une répétition bien froide de tracasseries toutes pareilles à celles dont on a vu ci-devant quelques échantillons.

La raison que j'ai d'excepter de cette regle le trait suivant , c'est qu'il suffit qu'il paroisse exiger quelque justification de ma conduite personnelle envers le public auquel il n'a pas été caché. Dans un de ces momens où Henri sentoit le plus vivement les indiscretions de la reine , le bruit courut qu'il l'avoit quittée brusquement , & qu'il s'en étoit allé à Chantilly , sans la voir. Cela étoit vrai : ce prince passa par l'Arfenal , & s'ouvrit à moi de tout ce qu'il avoit sur le cœur. Le roi parti , j'allai l'après-midi au Louvre , pour tâcher de parler à la reine , accompagné d'un seul de mes secrétaires , qui n'entra point avec moi dans le petit cabinet de cette princesse , où elle étoit enfermée en ce moment. La Conchine étoit à la porte de ce cabinet , la tête appuyée sur son coude , comme une personne qui dort , ou du moins qui rêve profondément. Je la réveillai. Elle me dit que la reine n'avoit pas voulu la laisser entrer dans son cabinet dont la porte me fut

124 MÉMOIRES DE SULLY,
pourtant ouverte (9), si-tôt que je me
fus nommé.

Je trouvai la reine occupée à composer
une lettre au roi, qu'elle consentit que je
lusse; elle y avoit répandu tant d'aigreur
& de fiel, qu'elle n'eût pu assurément pro-
duire qu'un très-mauvais effet. Je lui en fis
si bien sentir les conséquences, qu'elle con-

(9) La reine eut pendant un assez long tems,
beaucoup de confiance en M. de Sully. L'auteur de
l'histoire de la mere & du fils rapporte que cette
princesse ayant résolu un jour, par le conseil de
Conchine, d'avertir le roi que tels & tels de la
cour avoient osé lui parler d'amour, elle voulut
auparavant consulter ce ministre qui la détourna de
cette résolution, en lui représentant, « qu'elle alloit
» donner au roi le plus grand & le plus juste soupçon,
» qu'un mari de sa qualité pût avoir de sa femme;
» attendu qu'il n'y avoit point d'homme de juge-
» ment, qui ne fût fort bien, qu'on ne parloit point
» d'amour à une personne de sa condition, sans
» avoir premièrement reconnu qu'elle l'auroit pour
» agréable, & sans qu'elle fît la moitié du chemin,
» & que le roi pourroit penser que les motifs qui
» l'auroient portée à faire cette découverte, seroient
» ou la crainte qu'elle auroit qu'elle ne fût connue
» par autre voie, ou le dégoût qu'elle auroit pris
» de ceux qu'elle vouloit accuser, par la ren-
» contre de quelques autres plus agréables à ses
» yeux, ou enfin la persuasion d'autres, assez
» puissans sur son esprit, pour la porter à cette
» résolution » : tom. I, pag. 10.

sentit à la supprimer, avec assez de peine, & à condition que je lui aiderois à en refaire une autre, où rien ne seroit oublié, de ce qu'elle disoit avoir à représenter si justement au roi son époux. Il fallut la servir selon cette idée, pour éviter pis; ce ne fut pas sans bien des chicanes entre nous deux, sur le choix des expressions, & sur la force de chaque terme. J'eus besoin de toute la présence d'esprit dont je suis capable, pour trouver les moyens de satisfaire la princesse, sans mécontenter le roi, ni m'écarter du respect, en parlant à S. M. Cette lettre est fort longue, je ne la rapporte point. La reine s'y plaignoit des galanteries éternelles du roi son mari, mais ce n'étoit que par l'envie qu'elle avoit de posséder seule son cœur. Si elle paroïsoit y exiger un peu trop absolument le sacrifice de sa rivale; son repos, sa conscience & son honneur; l'intérêt du roi, sa santé & sa vie; le bien de l'état, l'assurance de la succession royale pour ses enfans, qu'il plaisoit toujours à la marquise de Verneuil de mettre en doute, étoient autant de motifs qui lui en imposoient, disoit-elle, la nécessité. Elle toucheroit de compassion ce prince, ajoutoit-elle, en menant les enfans qu'elle avoit eus de lui, se jeter à ses pieds. Elle lui rappelloit

toutes ses promesses, elle prenoit Dieu à témoin, que s'il les effectuoit, elle renonceroit de son côté à toute autre vengeance contre la marquise de Verneuil.

J'eus beau faire avec tous mes ménagemens, je n'eus apparemment pas encore assez d'adresse ou de fécondité; car le roi se tint grièvement offensé de cette lettre lorsqu'il l'eut reçue, & d'autant plus, qu'il reconnut aussi-tôt, qu'elle n'étoit pas de la façon de la reine. J'en reçus aussi-tôt un billet, écrit en ces termes: « mon ami, j'ai » reçu une lettre de ma femme, la plus impertinente qu'il soit possible d'écrire. Je ne » m'en offense pas encore tant contr'elle, » que contre celui qui l'a dictée; car je vois » bien que ce n'est pas de son style: informez-vous, & essayez de découvrir qui en » est l'auteur; je ne l'aimerai ni ne le verrai » de ma vie ». Tout assuré que je croyois être, ce billet ne laissa pas de me donner à penser.

Trois ou quatre jours après, le roi étant venu à l' Arsenal, à son arrivée de Chantilly, je me trouvai assez embarrassé des questions que je vis qu'il alloit me faire: car il ne venoit que pour ce sujet seul. « Hé bien! » me dit-il, n'avez-vous point découvert » qui a fait cette lettre de ma femme? Non » pas encore certainement, Sire, lui répon-

* dis-je, en usant d'adresse ; mais dans deux
 » jours j'espere vous en rendre bon compte ;
 » je le ferois, poursuivis-je, peut-être encore
 » plutôt, si je savois ce qu'il y a dedans qui
 » vous offense. Comment ! dit-il, c'est une
 » lettre très-bien faite, pleine de raisons,
 » d'obéissance & de soumission ; mais qui
 » me mord en riant, & me pique en me
 » flattant ; en particulier je n'y vois rien à
 » reprendre, mais en gros elle me fâche & me
 » fâcheroit encore davantage, si elle venoit
 » à être rendue publique. Mais, Sire, repris-
 » je, si elle est telle que vous le dites, elle
 » peut avoir été faite à bonne intention, &
 » pour empêcher un plus grand mal. Non,
 » non, interrompit Henri, elle a été faite
 » malicieusement & pour me picoter. Si ma
 » femme avoit pris conseil de vous, ou de
 » quelqu'autre de mes bons serviteurs, je ne
 » m'en offenserois pas tant. Quoi ! Sire,
 » repartis-je aussi-tôt, si c'étoit un de vos
 » bons serviteurs qui l'eût faite, vous ne lui
 » en sauriez pas mauvais gré ? Nullement,
 » me dit encore le roi, car il l'auroit fait
 » sans doute à bonne intention. Cela est
 » vrai, Sire, dis-je à mon tour ; mais ne
 » vous fâchez donc plus, car c'est moi qui
 » l'ai faite, crainte de pis ; & quand vous
 » en saurez les raisons, vous direz que j'ai
 » fait ce qu'il falloit faire, & afin que vous

« n'en doutiez point, je vais vous en mon-
 » trer l'original, écrit de ma main, à côté
 » de celle de la reine ». Je le tirai de ma
 poche, & le lui présentai, en disant ces
 paroles.

Le roi en le lisant, m'y fit remarquer
 quelques mots, en la place desquels la
 reine en copiant cette lettre, en avoit substi-
 tué d'autres beaucoup moins doux. « Oh
 » bien, me dit-il, puisque c'est vous, n'en
 » parlons plus, j'ai le cœur content » ;
 mais ce n'est pas tout, ajouta-t-il, en se
 servant de l'ascendant que j'avois paru avoir
 en cette occasion sur l'esprit de la reine. « Il
 » faut que vous me rendiez deux services ».
 J'écoutai ce prince avec attention, & sans
 l'interrompre, quoiqu'il me parlât assez
 long-tems, & je rapporterai ici ses propres
 paroles, que je mis dans le moment même
 par écrit : c'est par ces sortes de discours
 familiers, que je crois qu'on peut mieux
 connoître l'intérieur des esprits, & le vrai
 caractère d'un cœur. « J'ai su, dit-il, que
 » ma femme est venue ici par deux fois,
 » pendant que j'étois à la chasse, qu'elle s'y
 » est enfermée seule avec vous, dans le
 » cabinet de votre femme; qu'elle y a de-
 » meuré chaque fois plus d'une heure, qu'au
 » sortir de-là, quoiqu'elle eût le visage
 » enflammé de colere & les yeux pleins de

» larmes , elle n'avoit pas laissé de vous
 » faire bonne mine, de vous remercier; enfin
 » qu'elle avoit paru être tout-à fait satis-
 » faite de vous. Et afin que vous sachiez
 » que je ne suis pas mal averti , je ne vous
 » celerai point que j'ai su tout ceci de ma
 » cousine de Rohan , votre fille, non pour
 » faire la rapporteuse, mais parce qu'elle
 » croyoit que je serois bien aise de vous
 » voir en aussi bonne intelligence avec ma
 » femme. Il faut bien qu'il s'agît entre la
 » reine & vous de choses de conséquence;
 » car elle ne m'a jamais dit un seul mot,
 » qu'il m'en ait pu faire découvrir la moindre
 » particularité, quelques questions que je
 » lui aye faites là-dessus. Je vous défends
 » bien au moins & sur peine de m'offenser
 » bien fort, de parler de cela à ma cousine
 » de Rohan; je n'aurois plus le plaisir que
 » je prends avec elle quand je viens ici, &
 » elle ne me conteroit plus rien, si elle savoit
 » que je vous l'allasse redire; quoique je rie
 » & joue avec elle comme avec un enfant,
 » je ne lui trouve pourtant pas l'esprit d'un
 » enfant, elle me donne quelquefois de
 » très-bons avis; & sur-tout elle est fort
 » secrète, lui ayant confié plusieurs choses,
 » dont j'ai bien vu qu'elle n'a jamais parlé
 » ni à vous, ni à d'autres.

» Mais pour revenir à ces deux signalés

» services, qu'il me semble que je ne puis
 » recevoir que de vous seul; je veux encore
 » avant toutes choses, comme je vous l'ai
 » déjà dit autrefois, qu'en tout ce que vous
 » allez dire & faire de ma part, il ne paroisse
 » nullement que ce soit de concert entre
 » vous & moi, ni de mon su; mais qu'au
 » contraire vous agissez de votre propre
 » mouvement, & que vous craignez même
 » que cela ne vienne à ma connoissance.
 » L'un de ces services regarde madame de
 » Verneuil, & vous commencerez par celui-
 » là, qui doit servir de préparatif à l'autre.
 » Vous lui direz, que comme son ami par-
 » ticulier, vous l'avertissez qu'elle est à la
 » veille de perdre mes bonnes graces, si elle
 » n'agit avec une grande prudence; que vous
 » avez découvert qu'il y a des personnes
 » qui me sollicitent de faire les doux yeux à
 » d'autres; que si cela arrivoit, vous savez,
 » à n'en point douter, que je lui ôterois ses
 » enfans, & la confinerois dans un cloître.
 » Que ce refroidissement, selon toutes les
 » apparences, vient en premier lieu, de
 » l'opinion où je suis qu'elle ne m'aime
 » plus, qu'elle se permet de parler fort sou-
 » vent de moi avec mépris, & même qu'elle
 » m'en préfere d'autres. Secondement, de ce
 » qu'elle cherche à s'appuyer de la maison
 » de Lorraine, comme si elle avoit voulu

» prendre d'autre protection que la mienne,
 » que ses intelligences sur-tout & ses fami-
 » liarités avec MM. de Guise & de Joinville,
 » me déplaisent au dernier point, étant
 » persuadé qu'elle n'en recevoit que des
 » conseils pernicioeux à ma personne & à
 » mon état, non plus que de son pere & de
 » son frere, avec lesquels elle ne laissoit pas,
 » malgré mes défenses, de continuer d'avoir
 » commerce, lorsqu'elle auroit dû se trouver
 » fort heureuse, qu'à sa priere je leur eusse
 » fait grace de la vie; qu'elle faisoit parler à
 » son frere par sa femme, à laquelle j'avois
 » permis de le voir, mais que la principale
 » raison de mon éloignement pour elle, est
 » causé par ses indignes procédés envers la
 » reine.

» Si vous pouvez, continua S. M. après
 m'avoir dit sur le chapitre de madame de
 Verneuil, tout ce qu'on a vu que j'ai dit
 moi-même ci-devant; » si vous pouvez,
 » par industrie, ou par bonheur, obtenir
 » qu'elle se change sur tout cela, outre que
 » vous me tirerez de peine, & me mettrez
 » en repos de ce côté-là; vous vous en
 » servirez de moyen & de cause, pour
 » disposer ma femme à s'accommoder à ma
 » volonté, c'est le second service que j'at-
 » tends de vous. Vous remontrerez à celle-
 » ci, toujours comme de vous-même,

» qu'elle ne fauroit mieux faire, si elle
 » veut que je lui donne contentement,
 » qu'entr'autres choses, rien ne m'est plus
 » insupportable que l'autorité absolue qu'elle
 » a laissé prendre sur elle à Conchine & à
 » sa femme; que ces gens-là lui font faire
 » tout ce qu'ils veulent, s'opposer à tout ce
 » qui ne leur plaît pas, & même aimer &
 » haïr qui bon leur semble; qu'ils ont enfin
 » poussé ma patience à bout; que je me suis
 » bien reproché de n'avoir pas suivi le
 » conseil de la duchesse de Florence, de
 » D. Joan, de Jouanini, de Gondy, & le
 » mien, de les renvoyer l'un & l'autre en
 » Italie dès Marseille..... J'ai voulu, pour-
 » suivre Henri, remédier depuis à cette faute,
 » par le moyen de D. Joan; mais je me suis
 » bientôt apperçu qu'il étoit trop tard: car
 » à peine D. Joan voulut-il en entamer le
 » propos, par forme de conseil, que ma
 » femme entra, comme vous l'avez su, dans
 » une si grande colere contre lui, qu'il n'y
 » eut fortes de reproches, d'injures & de
 » menaces, dont elle n'usât en son endroit,
 » jusqu'à ce que, lui ne pouvant plus les
 » souffrir, elle l'a obligé, quelque chose
 » que j'ai pu dire & faire, de se retirer
 » hors de France, dont elle a été merveil-
 » leusement aise pour Conchine, qui mou-
 » roit de peur que D. Joan ne le poignardât

» comme celui-ci s'en vantoit assez publi-
 » quement. Auparavant tout cela, la prin-
 » cesse d'Orange imagina & me fit proposer
 » d'autres expédiens par madame de Ver-
 » neuil, qui crut que cette complaisance lui
 » obtiendrait de la reine la permission de la
 » voir, & de venir librement au Louvre.
 » Ces expédiens auxquels je consentis, parce
 » que je vis que vous n'y contredisiez pas,
 » furent de marier ensemble Conchine &
 » la Léonor, pour les renvoyer après en
 » Italie, sous le prétexte honorable pour
 » eux, de vivre splendidement en leur pays,
 » des grands biens qu'ils avoient acquis en
 » France; mais tout cela bien loin d'adoucir
 » l'esprit de ma femme, n'a fait que lui
 » apprendre à combattre encore davantage
 » toutes mes volontés, & eux-mêmes
 » (parlant des Conchines, mari & femmes)
 » en sont devenus si rogues & si audacieux,
 » qu'ils ont été jusqu'à user de menaces
 » contre ma personne, si je faisois quelque
 » violence à leurs partisans ».

Le roi ne sortit pas si-tôt de cet article ;
 dans la colere où il étoit contre toute cette
 sequelle. Il me rapporta entr'autres, le trait
 suivant, que je croyois qu'il avoit ignoré
 jusques-là. Mon épouse ayant su que Con-
 chine songeoit à faire l'acquêt de la Ferté
 au Vidame, qui est une piece de deux ou

trois cens mille écus, elle jugea que ce établissement alloit faire un éclat, qui ne pouvoit retomber que sur la reine elle-même, à cause de la protection qu'on favoit qu'elle lui accordoit. Elle ne balança pas à aller trouver cette princesse, à laquelle elle fut persuader qu'il étoit de son intérêt d'empêcher Conchine de pousser cette affaire plus avant. La reine reçut fort bien ce conseil de mon épouse, & l'en remercia : mais si-tôt qu'elle eut revu les Conchines, ils lui tournerent si bien l'esprit, qu'elle s'emporta de la plus étrange maniere contre madame de Rosny, & fut quelque tems sans vouloir la voir, ce qui peut-être eût duré beaucoup plus long-tems, sans la réflexion qu'elle & ses favoris avoient à toute heure besoin de moi. « On m'a dit, » ajouta Henri, que Conchine fut assez » effronté pour venir en faire des reproches » à votre femme, & d'une maniere si remplie » d'insolence contr'elle & moi, que je me » suis étonné qu'elle ne lui répondît pas » plus vertement. Je me doute que c'est dans » la crainte de se mettre mal tout-à-fait avec » ma femme. Combien encore pensez-vous » que j'eus de dépit (car Henri ne se lassoit » point d'invectiver contre cet Italien), » lorsque je vis cet homme, entreprendre » d'être le tenant dans une célèbre course

» de bague, contre tout ce qu'il y a de
 » galans hommes en France, en public,
 » dans la grande rue Saint-Antoine, où ma
 » femme & toutes les dames se trouverent ;
 » & qu'il eut assez de bonheur pour l'em-
 » porter. Rien ne m'a jamais fait tant de
 » plaisir, que j'en eus à cette course, en
 » voyant M. de Nemours & le marquis de
 » Rosny votre fils, arriver montés sur deux
 » chevaux, qu'ils manioient de même air,
 » & avec une singuliere justesse ».

Henri ayant repris en deux mots, après
 tout cela, ce qu'il avoit pris tant de plaisir
 à étendre : « regardez, me dit-il, à manier
 » bien tout cela, à différentes reprises, sans
 » rien précipiter, enfin avec votre circon-
 » pection, votre respect & votre dextérité
 » accoutumés. Je vous proteste que j'esti-
 » merai plus ces deux services, que si vous
 » m'aviez gagné une bataille, ou pris avec
 » vos canons la ville & château de Milan : car
 » le cœur me dit que cet homme & cette
 » femme causeront un jour bien du mal ;
 » je leur trouve des desseins au-dessus de
 » leur condition, & contraires à leur devoir.
 » Mais ne vous embarrassez pas, comme
 » fit D. Joan ». Je voulus encore demander
 à ce prince, pourquoi il persistoit toujours
 à me remettre une exécution aussi douteuse
 entre mes mains ; pendant qu'il ne lui en

coûteroit, s'il vouloit bien s'en charger, que de prononcer du bon ton à deux femmes, un *je le veux*. Ce qu'il me répondit & ce que je lui repliquai, on l'a déjà vu une infinité de fois dans ces Mémoires. Au bout de tout cela, il s'en alla, & me dit en m'embrassant : « Adieu, mon ami ; je vous » recommande ces deux affaires : car elles me » tiennent bien fort au cœur ; & sur-tout » soyez secret ».

Je ne pus en réunissant toutes mes forces, rien faire pour la tranquillité de ce prince, que de faire luire pour lui quelques instans de calme, au milieu de beaucoup d'autres d'orage. C'est ainsi qu'il passa le peu de jours, que le ciel lui gardoit encore. L'un de ses plus longs intervalles de repos, fut le tems de l'accouchement de la reine. Elle suivit S. M. qui prit au commencement de mars la route de Fontainebleau. Il étoit impossible de pousser plus loin les égards, que le faisoit Henri pour elle, dans l'état où elle étoit. Le caractère de ce prince étoit de chercher à satisfaire tous ceux généralement avec lesquels il avoit à vivre. Il m'écrivit souvent de Fontainebleau, & presque jamais, sans me donner des nouvelles de la santé de la reine. « Je pensois, dit-il, vous mander » l'accouchement de ma femme ; mais je » crois que la partie est remise à cette nuit.

Une autre fois: « Ma femme croit aller » jusqu'au bout du mois, puisqu'elle passa » la journée d'hier ». Le 26 (a) d'avril fut le jour de cet accouchement du troisième enfant mâle (10) du roi.

Ce prince m'en écrivit les lettres ordinaires. Il me mandoit dans l'une d'elles, que je lui apprissse comment cette naissance avoit été reçue: « je ne dis pas de vous, » disoit-il, car je n'en doute point; mais du » public. » Je dois garder bien précieusement la lettre suivante, que m'apporta le duc de Rohan, de sa part, sur ce que ma femme venoit aussi d'accoucher d'un fils, & presque dans le même tems que la reine. « Je crois qu'aucun de mes serviteurs n'a » pris plus de part que vous, à la naissance » de mon fils d'Anjou. Je veux aussi que » vous croyez, que je surpasse en joie tous » vos amis, de la naissance de votre fils. » Vous aurez bien la tête rompue de leurs » cajoleries; mais l'assurance de mon amitié

(a) Ou plutôt le 25.

(10) Gaston Jean-Baptiste de France, nommé d'abord duc d'Anjou, & depuis duc d'Orléans, mort en 1660. Siri fait dire à Henri IV, avant la naissance de ce prince, qu'il vouloit le donner à l'Eglise, & le faire appeller le cardinal de France, *ibid.* 568.

» vous fera plus solide que toutes leurs
 » paroles. Je fais mes recommandations à
 » l'accouchée (11) ».

La reine se trouva plus indisposée de cette couche que des autres; elle fut saignée du pied, les purgations supprimées revinrent, & elle guérit bientôt totalement. Le roi en eut tout le soin possible. Il vint à Paris au commencement de mai; mais il s'en retourna bien vite; & la joie que la reine lui marqua de ce retour, lui en donna une véritable. Il accorda à cette princesse, qu'on fît cette année pour dix ou douze mille écus de bâtimens à Monceaux. Il m'en envoya l'ordre: car c'est dans des lettres de S. M. que je prends tout ce détail, & il réitéra sur ce que le maître maçon, qui étoit venu les entreprendre, avoit été contraint, dit-il, de rompre son atelier, faute d'argent; c'est que j'avois assigné ce paiement sur une restitution de deniers, que devoit faire le neveu de d'Argouges, & qu'il ne fit pas, alléguant, pour gagner du tems, qu'il ne devoit rien. Sur quoi le roi me manda en-

(11) « Je desirerois, dit Henri IV, que Dieu lui
 » en eût donné une douzaine; car ce seroit grand
 » dommage que d'une si bonne tige, il n'y eut
 » point de rejettons »; *Mém. Hist. de France*,
ibid.

core, que je pressasse & que j'avancasse d'ailleurs ces deniers, sans m'en remettre sur Fresne, qui ne pouvoit l'y forcer. Il craignit que je n'ajoutasse foi aux rapports qu'on m'avoit faits, que la reine n'étoit pas contente de moi, & me cherchoit querelle. Il m'apportoit dans une autre lettre, pour preuve du contraire, la maniere dont cette princesse avoit pris mon parti contre M. & madame de Ventadour, qui avoient fait à LL. MM. des plaintes contre moi.

On ne pouvoit gueres lui faire de plaisir plus sensible que de se conformer à la complaisance qu'il avoit pour toutes les personnes qui l'environtoient. J'en reçus un remerciement, pour un service rendu à madame de Verneuil & à madame de Moret, & pour la maniere dont je m'employai à le débarrasser de mademoiselle des Essarts. Cette fille commençoit à lui être extrêmement à charge, parce qu'elle vouloit prendre sur lui le même ascendant, qu'avoient eu toutes ses autres maitresses. Enfin elle parla de se retirer à l'abbaye de Beaumont, à des conditions, sur lesquelles Henri envoya souvent Zamet & la Varenne conférer avec moi: il se donna la peine d'écrire au président de Motteville, sur un office de maître des comptes à Rouen, que la demoiselle lui demandoit, & à Montauban, pour avan-

cer les deniers nécessaires pour l'acquérir; Il fallut encore donner mille écus à cette demoiselle, & cinq cens à l'abbaye de Beaumont (12) : le roi me demanda l'un & l'autre, par une lettre du 12 mai : trop heureux d'en être quitte à si bon marché.

Il me consultoit encore, pour savoir comment il pourroit faire, pour ne pas se brouiller avec la reine, dans une occasion où Conchine se trouvoit compétiteur de madame de Verneuil, pour une grace que cette dame s'étoit fait promettre deux ans auparavant. « J'aime mieux, m'écrivit ce » prince, madame de Verneuil que Con- » chine », cela n'est pas douteux; mais il avoit dans ce tems-là de fort grands ménagemens à avoir pour la reine. Tout ceci tient à une intrigue de cour qui fera plaisir à quelques personnes, & que je ne ferois mieux entamer, que par la lettre suivante, que le roi m'écrivit de Fontainebleau.

« Quoique je sois parti mal d'avec ma- » dame de Verneuil, je ne laisse pas d'être » curieux de savoir la vérité d'un bruit qui » court ici, que le prince de Joinville la

(12) Elle ne s'y retira point, ou du moins elle n'y demeura pas long-tems.

voit : apprenez - en la vérité, & me le
 mandez dans un billet que je brûlerai,
 comme vous ferez celui-ci : on dit que
 c'est ce qui le retient si long-tems : vous
 saurez bien si c'est faute d'argent ». L'a-
 vis étoit véritable. Joinville s'étoit laissé
 surprendre aux charmes de la marquise,
 qui ne le désespéra point, dit-on. Il ne fut
 bruit pendant un assez long tems, que
 de leur bonne intelligence, & des lettres
 fort passionnées, qu'on prétendoit qu'ils
 s'étoient écrites. Enfin l'on assura que
 la proposition d'épouser avoit été faite
 très - sérieusement. On remarque bien que
 dans tout ce que je dis ici, je ne parle
 que par la bouche de toute la cour & de
 tout Paris : c'est que je ne laisse pas d'avoir
 dans cette affaire, toute frivole qu'on peut
 la juger, des secrets fort importants du roi
 à sauver. Si la chose alla aussi loin entre
 les deux amans, qu'on a voulu le faire
 croire, il paroît que madame de Verneuil
 en fut la dupe, & que malgré toute son
 expérience, elle ne connut pas assez bien
 le style & la marche d'un jeune homme,
 encore plus étourdi qu'amoureux. Engage-
 mens, sermens, privautés, lettres, tout cela
 aboutit, en assez peu de tems, à une rup-
 ture, qu'on attribue à l'un & à l'autre :
 mais à dire vrai, la faute en est à madame

de Villars (13), qui parut trop belle aux yeux de Joinville, pour ne pas le rendre infidèle.

Madame de Villars ne se montra pas d'un abord si facile que sa rivale : elle se sentoit du sang royal avec lequel le sien étoit mêlé. Joinville, rebuté, désespéré, arracha d'elle la cause de ses rigueurs : c'est, dit-elle, qu'après le commerce qu'il avoit eu & qu'il continuoit d'avoir avec une aussi belle & aussi spirituelle dame que la marquise de Verneuil, il étoit trop dangereux de se fier à lui. Joinville se défendit ; il n'est pas nécessaire de dire en quels termes. On le foudroya, en lui citant époques & lettres ; une sur-tout de ces dernières, qui tenoit plus au cœur que toutes les autres. Il est du bel âge, en pareille occasion, de faire à la dame qu'on aime, le sacrifice des lettres de celle qu'on n'aime plus. Joinville ne pouvoit s'en défendre : il résista autant qu'il put, & enfin il remit entre les mains de madame de Villars, la lettre prétendue : je dis prétendue ; car ce qu'il y a ici de plus plaisant, c'est qu'il n'est rien moins qu'avéré que cette fameuse lettre, qu'il se faisoit si fort prier de mon-

(13) Juliette-Hippolyte d'Etrées, femme de George de Brancas, marquis de Villars.

trer, il l'eût reçue effectivement de madame de Verneuil. Passons cela, puisqu'aussi bien il étoit assez indifférent à madame de Villars, pour l'usage qu'elle en vouloit faire, que Joinville dît vrai ou faux.

Cette femme haïssoit mortellement la marquise de Verneuil. Le premier usage qu'elle fit de la lettre, fut d'aller incontinent la porter au roi. Elle pouvoit se faire croire de tout avec une pareille piece. Elle s'en servit si bien, que ce prince, qui jusques-là avoit ignoré, ou voulu ignorer la plus grande partie de l'intrigue, vint dans le moment même, le cœur gros de dépit & animé de colere, me rapporter je ne fais combien de ces anecdotes, qu'il trouvoit accablantes, & qui ne me parurent à moi rien moins qu'indubitables. Je lui dis, car il fallut traiter cette affaire méthodiquement, qu'il devoit entendre madame de Verneuil, avant de la condamner.

« O Dieu ! l'entendre, s'écria Henri ? c'est
 » un si bon bec, que si je la laisse dire, j'au-
 » rai encore tort, & elle raison, je m'en
 » vais pourtant parler à elle, & lui mon-
 » trer les preuves de sa perfidie ». Il sor-
 tit, ne respirant que vengeance. Les me-
 nées de Joinville avec le gouverneur de
 Franche-Comté, ne lui avoient jamais paru
 si criminelles.

La marquise de Verneuil, accoutumée de longue main à de pareilles bourasques, ne s'émut pas beaucoup, & soutint au prince, que Joinville étoit assez méchant pour lui supposer cette lettre, qu'elle n'avoit jamais écrite. Le roi adouci par ce dénouement, qu'il n'avoit pas imaginé, se sentit presque tout-à-fait calmé, lorsqu'elle lui proposa de me prendre pour juge sur la vérité ou la fausseté de cet écrit; connoissant que nous ne péchions pas, elle, par un excès de confiance en moi, & moi par trop d'estime pour elle. Les pièces m'ayant été remises, & le jour pris pour le jugement, qui devoit se faire chez la marquise, je m'y en allai le matin. Je fus introduit dans son cabinet, où elle attendoit son juge & sa partie, décoiffée & presque déshabillée.

J'avois déjà commencé les informations, lorsque Henri arriva au bout de quelques momens, avec Montbazon. Le secret me ferma la bouche sur tout le reste, car le roi voulut que personne n'assistât à l'éclaircissement (14). On ne laissa pas de nous en-

(14) Voici ce que je trouve dans les Mémoires de Bassompierre, tom. 1, pag. 92, sur cette intrigue. « Peu de jours après fut la brouillerie de » madame de Verneuil avec le roi, causée sur ce
rendre

tendre parler fort haut, contester, & la marquise pleurer. Le roi sortit de son appartement dans un autre, d'où il chassa encore tout le monde, & il me mena à la fenêtre la plus éloignée, pour faire, sans que sa maitresse y fût présente, une révision encore plus exacte des papiers de ce procès; ce qui ne se fit pas encore assez tranquillement, pour qu'on n'entendît pas du dehors discourir avec beaucoup de chaleur; moi retourner dans le cabinet & revenir vers le roi. La fin de cette scène fut, que le roi s'en retourna très-bien remis avec sa maitresse. Quelque rôle qu'ait joué Joinville, il fut bien heureux d'avoir affaire à Henri, & d'autant plus, qu'il entra incontinent après dans une autre intrigue, toute semblable à celle-ci, au sujet de madame

» que madame de Villars donna au roi des lettres,
 » qu'elle avoit écrites au prince de Joinville, & il
 » les lui avoit données. L'affaire se raccommoda,
 » sur ce que M. le duc d'Aiguillon amena au roi un
 » clerc de Bigot qui confessa avoir contrefait ces
 » lettres; & le prince de Joinville fut banni ». Au
 reste, l'époque de cette intrigue, que nos Mémoires
 placent dans cette année, est de l'année 1603,
 au retour de Henri IV de son voyage de
 Metz.

146 MÉMOIRES DE SULLY,
de Moret (15), dont je ne pris aucune
connoissance.

(15) Les Mémoires pour servir à l'histoire de France vont nous en rendre compte. « Le prince » de Joinville s'étant adressé à une comtesse favorite » du roi, laquelle étoit de celles que Tertullien ap- » pelloit de son tems, *publicarum libidinum victimæ*, » & qui, pour couvrir son fait, alléguoit une pro- » messe de mariage qu'elle avoit du prince, encourt » la disgrâce du roi, & qui lui commande de se » relever, ou de l'épouser. Il fait d'abord mine de » vouloir l'épouser, pour continuer ce qu'il avoit » commencé; mais enfin il déclare que son intention » n'a jamais été telle, & dit tout haut, que, la » personne du roi exceptée, il n'y a gentilhomme » ou autre de quelque qualité qu'il soit, auquel lui » tenant ce langage, il ne faute à deux pieds sur les » épaules. Ce que le comte de Lude ayant entendu, » dit que ce trait-là étoit celui d'un bourreau. » Madame de Guise toute éplorée vint se jeter aux » pieds du roi, & comme si elle étoit désespérée, » supplia S. M. de la tuer: à laquelle le roi répon- » dit: je n'ai jamais tué de femmes, & je ne fais » comme il faut faire pour les tuer. Ceux, dit-il, » qu'on tenoit à la cour pour les plus accorts, » disoient que c'étoit le roi qui avoit fait faire à la » comtesse ce qu'elle avoit fait ».

J'avertis, dit Bassompierre dans ses Mémoires, tom. 1, pag. 205, « M. le prince de Joinville & » madame de Moret, du dessein que le roi avoit » de les surprendre ensemble... On ne les surprit » pas ensemble, mais le roi en découvrit assez pour » chasser M. de Chevreuse (c'est le nom que portoit

Le comte de Sommerive (16) osa aussi se jouer à son maître, & prit de même pour l'objet de ses galanteries la comtesse de Moret, avec laquelle il débuta par une proposition de mariage, dont on a cru même qu'il y avoit une promesse par écrit : l'un ne coûte pas plus que l'autre à un jeune homme emporté. Le roi, lorsqu'on lui en parla, trouva cette alliance de son gré, & se contenta d'employer la Borde, gentilhomme qu'il connoissoit le plus affectionné à son service de tous ceux qui hantoient chez la comtesse, à découvrir si de part & d'autre il y avoit de la sincérité, & sur-tout à empêcher que cette jeunesse ne forût des bornes du devoir. Le rapport de la Borde ne fut pas favorable à Sommerive, qui porta d'abord sa pensée à faire assommer cet incommode surveillant. Un jour que Sommerive sortant de l'église,

» le prince de Joinville) de la cour & en eût fait
 » autant d'elle, si elle n'eût été sur le point d'ac-
 » coucher, le tems raccommoda l'affaire ». Henri
 donna ordre qu'on arrêtât le prince de Joinville,
 mais il se sauva hors du royaume, où il ne revint
 qu'après la mort de Henri IV, sa famille n'ayant
 jamais pu obtenir de ce prince qu'il fût rappelé.
Galanteries des rois de France.

(16) Charles-Emanuel de Lorraine, second fils
 du duc de Mayenne.

où il venoit de faire ses pâques, rencontra la Borde, il le chargea de maniere que celui-ci n'eut obligation de sa vie qu'à la fuite. Le roi me commanda d'informer de ce fait, qu'il qualifia dans sa colere d'assassinat : le tems choisi par Sommerive, & le manque de respect pour le roi, le rendoient en effet encore plus coupable.

Comme il ne laissoit pas cependant d'y avoir quelque tempérament à garder, ne fût-ce qu'à cause de la Borde lui-même : car S. M. convenoit que Sommerive étoit bien autrement à craindre que Joinville. La Varenne vint de sa part conférer avec moi sur le moyen de sortir de cette affaire, dont le meilleur nous parut, que le duc de Mayenne fît lui-même justice à S. M. de son fils. Je fus chargé de ce message & laissé le maître de la maniere dont je le traiterois. Je trouvai le duc de Mayenne dans un accès si violent de goutte & de fièvre, qu'il n'y avoit aucune apparence de lui parler & sur un pareil sujet. Le duc d'Aiguillon (17), aîné de Sommerive, me dit que le procédé de son frere n'avoit causé plus de mécontentement & d'indignation à personne, qu'à toute sa famille : que

(17) Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, & ensuite de Mayenne.

la maladie de son pere n'avoit point d'autre cause ; qu'il voudroit lui-même être mort , aussi-bien que cet indigne frere , né pour le fléau de ses parens : que le roi ne fa-voit que trop bien lui-même , comment il les traitoit tous , quoiqu'ils cherchassent , pour l'honneur de la famille , à en ôter la connoissance au public : enfin que ce dernier trait les mettoit tous au désespoir. A quoi d'Aiguillon , en me priant de l'assister de mes conseils , ajouta qu'il iroit , si S. M. l'exigeoit , recevoir d'elle ses ordres & les exécuter lui-même , quels qu'ils fussent contre son propre frere , & que pour lui , il manqueroit plutôt à sa propre vie , qu'au serment qu'il avoit fait d'obéir à son maître avec toute la fidélité & le zele d'un serviteur & d'un sujet.

Pour ne pas faire connoître à d'Aiguillon , que je venois par commission du roi , je lui dis , que je ne lui conseillois pas de l'aller trouver , parce que je ne savois pas s'il étoit encore informé de l'action : que je pourrois lui donner un bon conseil dans vingt-quatre heures , qui étoit le tems nécessaire pour envoyer à Fontainebleau , savoir les sentimens de S. M. Je me contentai pour le moment présent , de lui bien faire sentir la noirceur & craindre les suites de l'entreprise de Sommerive. Il enché-

rit sur tout ce que je pus lui dire, avec une sincérité, dont je crus qu'il étoit de mon devoir de rendre compte à S. M. à laquelle je disois en même tems, qu'elle n'avoit qu'à prononcer sur la satisfaction : la famille ne craignant rien tant que de perdre ses bonnes graces.

Ce prince me manda par Villeroy, qu'il étoit content de ce que d'Aiguillon m'avoit dit, quoiqu'il fût persuadé que tout cet emportement contre le coupable, ne les empêcheroit pas tous de prendre le ton avantageux en public, comme ils avoient déjà fait en quelques autres occasions semblables : que je fisse bien valoir à toute la maison de Lorraine, la bonté qu'avoit eue S. M. de ne pas commencer par se faire raison de cet attentat : que la famille fît retirer avant toutes choses le coupable, ne fût-ce qu'à Soissons, comme indigne de se montrer dans un lieu où il pût être vu de S. M. ; cela fait, que d'Aiguillon pourroit venir dire à ce prince, ce qu'ils avoient jugé devoir faire, en attendant que lui-même ordonnât de la peine : offrant de le représenter, & de le faire conduire même à la Bastille, si c'étoit la volonté du roi, ou de le faire sortir du royaume pour deux ou trois ans. Henri faisoit entendre que ce seroit ce der-

nier parti qu'il prendroit, & il méritoit quelque considération, à cause des menées de Sommerive avec l'Espagne. On avoit rapporté au roi, en dernier lieu, qu'il avoit voulu engager le comte de Saint-Paul à faire un voyage avec lui en Hollande, comme ayant dessein de passer au service des archiducs: qu'il prenoit les avis de du Terrail, & que sitôt qu'il avoit eu fait le coup, il avoit envoyé quelques-uns de ses domestiques en Flandre. Ce n'étoit ni dans cet endroit, ni dans aucun autre appartenant aux Espagnols, que S. M. vouloit qu'il portât ses pas; mais du côté de Nanci, d'où il pourroit passer à la cour de l'empereur, & encore mieux en Hongrie.

A cette lettre de Villeroy étoit joint un billet en deux mots, que le roi m'adressoit. « Je vous dirai que le plus homme » de bien de la race n'en vaut gueres? Dieu » veuille que j'y sois trompé ». Il fut pourtant fort content du procédé de d'Aiguillon, lorsqu'il vint saluer S. M. à Fontainebleau: il trouva seulement quelque affectation de sa part, à diminuer le tort de son frere; il lui ordonna que Sommerive passât en Lorraine, & qu'il n'en sortît point sans sa permission. Je fus chargé de notifier cet ordre au duc de Mayenne: S. M. ayant bien voulu accorder aux prieres

152 MÉMOIRES DE SULLY,
de d'Aiguillon, de lui épargner ce cha-
grin.

D'Aiguillon ne se souvint pas trop bien pour lui-même, des leçons que le roi venoit de lui faire pour son frere. Personne n'ignoroit l'amitié que le roi portoit à Balagny (18). Il venoit de lui en donner une preuve, en le maintenant dans la jouissance des greffes de Bordeaux, dont les traitans avoient cherché à le déposséder. D'Aiguillon eut l'imprudence de se faire des affaires avec lui, pour des sujets qui à la vérité ne passoient pas la galanterie, & la lâcheté de l'attaquer presque seul quelque tems après, étant lui-même accompagné d'un gros de gens armés. La prévention où étoit déjà Henri contre toute cette maison, lui fit envisager avec indignation cette entreprife. Dans le premier mouvement de sa colere, il m'écrivit qu'étant résolu de punir d'Aiguillon, il me prie d'oublier avant toutes choses, que j'avois fait jusques-là profession d'être de ses amis, parce que je devois beaucoup davantage à l'amitié de mon roi. Cette lettre me fournit une grande preuve

(18) Damin de Montluc, seigneur de Balagny, fils de Jean, prince de Cambray, & de Renée de Clermont de Buffly-d'Amboise : il n'avoit alors que vingt-cinq ou vingt-six ans, & n'étoit point marié.

de l'habileté de ce prince à se connoître en hommes. Il m'y prédit que tous les services que je rendois à d'Aiguillon, seront oubliés de lui, sitôt que ma mauvaise fortune m'aura mis hors d'état de lui en rendre davantage, & rien n'a jamais été mieux vérifié.

J'étois bien éloigné alors de le croire ; & ne considérant que ce qu'exigeoit de moi l'amitié que j'avois pour toute la maison de Lorraine ; la lettre du roi que son courrier me remit à Montargis, où il me rencontra revenant de Sully, ne m'empêcha pas de répondre aussi-tôt à S. M. & uniquement pour faire ce qu'elle me défendoit, c'est-à-dire, pour la fléchir en faveur de d'Aiguillon, sans attendre le voyage que je me proposois de faire incessamment à la cour. Je puis dire que ma lettre ne fut pas inutile à d'Aiguillon, lorsqu'il se présenta à S. M. pour se justifier. Voici ce que m'écrivoit le roi lui-même, le 22 mai.

« Votre lettre m'est venue fort à propos,
 » car il est arrivé ce soir, & m'a parlé de
 » façon qu'il s'en est peu fallu que je n'aye
 » éclaté : certes cette jeunesse devient bien
 » insolente ». Je fis encore plus, lorsque
 j'allai à Fontainebleau ; il me fallut toute
 la persévérance dont l'amitié seule la plus
 vive est capable pour vaincre le ressentiment
 de S. M. & au point qu'elle me re-

mit à moi-même tout cet accommodement à faire. Je surmontai avec le même courage, d'autres difficultés qui ne cédoient gueres à celles-là. Je me crus enfin au point d'avoir fait oublier le passé à tout le monde, & je me félicitai même, lorsque je vis de quelle maniere d'Aiguillon en parla dans le public, & m'en marqua sa reconnaissance.

Cependant cet homme lâche & sans foi me méprisa, & se méprisa assez lui-même, pour mettre fort peu de tems après, le crime dont je venois de le faire absoudre, à son comble, en faisant assassiner Balagny par un guet-à-pens. J'aime mieux qu'on soit instruit de ce coup infame, par la lettre que m'en écrivit aussi-tôt le roi, que par mes paroles. « Mon ami, vous aurez déjà » su la méchante action commise contre » Balagny. Je n'ai voulu vous en rien man- » der, que je n'eusse vu les informations, » car dans ces choses-là, les parties ne doi- » vent pas être crues. Elle est pire qu'on » ne le sauroit dire. La foi qu'on vous avoit » donnée, y est faussée, & l'honneur tout- » à-fait blessé par la lâcheté de quatorze » à tuer un homme surpris: enfin j'aime- » rois mieux, si c'étoit un de mes enfans, » qu'il fût mort, que d'avoir commis un » tel acte. Le porteur vous en dira les par-

» ticularités..... L'on a voulu donner ici des
 » batailles , mais j'y ai pourvu. Je vous aime
 » bien , & sur cette vérité , je finis ».

Mais Henri (car je me sens tant d'hor-
 reur pour cette indignité , que je ne puis
 même en parler davantage) ne devoit-il
 point un peu s'en prendre à lui-même , puis-
 que c'étoit par sa facilité que le mauvais
 exemple des duels avoit perdu la cour , la
 ville & tout le royaume (19) ? Cette fureur
 y étoit poussée à l'excès , & me donnoit
 mille peines , & à S. M. elle-même , pour
 faire des raccommodemens , & empêcher
 chaque jour des voies de fait. Avant que
 tout cela fût passé , le baron de Courtau-
 mer vint me dire de sa part , qu'il étoit
 occupé à remettre ses neveux , M. le prince
 de Conti & le prince de Joinville. Mon-
 tigny se brouilla sans fondement avec d'E-
 pernon , que je fus chargé d'appaïser. « Car
 » comme vous savez , me mandoit Henri ,
 » il veut toujours être le maître ». L'enleve-
 ment d'une fille mit les la Force & les
 Saint-Germain aux couteaux. Saint-Germain

(19) « Loménie supputa en 1607 , combien il
 » avoit péri de gentilshommes François par les
 » duels , depuis l'avènement de Henri IV à la
 » couronne. Il s'en trouva quatre mille , de compte
 » fait ». *Mém. hist. de France , ibid.*

le fils qui étoit le ravisseur, mandé par le chancelier, de la part du roi, sortit de Paris, au lieu d'obéir, & alla trouver son pere, laissant le roi dans la crainte qu'il ne découvrit chez les étrangers, des ordres importants qu'il ne pouvoit ignorer avoir été donnés à la Force.

C'étoit encore là le vrai principe de cette licence & de cette mutinerie, que le roi se plaignoit si amèrement qui gâtoit tous les esprits & que la noblesse prenoit des grands, & les grands, des princes du sang. M. le comte de Soissons affichoit le mécontentement. Le prince de Condé lassoit la patience du roi, par des échappées, quelques-unes seulement dignes de risée, & d'autres assez sérieuses pour bien fâcher S. M. On crut que le mariage seroit le vrai remede à cette légéreté. Le roi songea à lui faire épouser mademoiselle de Montmorency (20), & ce mariage mit le comble aux chagrins de S. M. comme nous le verrons l'année suivante.

Celui de mademoiselle de Mercœur acheva aussi de l'aigrir contre toute la maison de Lorraine. C'étoit un article décidé, dès le tems du passage de S. M. en Bretagne,

(20) Marguerite-Charlotte de Montmorency.

en 1598, les parties étoient en âge de le consommer ; mais la mere & la grand-mere de la demoiselle avoient su lui inspirer une telle averfion pour M. de Vendôme, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on lui en parlât. Le prince de Condé qui n'étoit pas encore marié alors, auroit été bien plus du goût de l'un & de l'autre, & à son défaut la duchesse auroit voulu conserver dans sa famille les grands biens de sa fille. Le roi ne pouvoit s'ôter de l'esprit, que les ducs de Guise & de Mayenne ne contribuassent à entretenir l'opiniâtreté de cette femme, & je soutenois quelquefois à ce prince, qu'il ne leur rendoit pas justice en cette occasion ; ce que S. M. auroit bien dû connoître à la fin, par le peu de résistance qu'ils apportèrent à ses intentions, lesquelles leur furent déclarées par le marquis d'Oraison, qu'ils avoient envoyé au roi.

Le parti de l'autorité & d'un commandement absolu, étoit le plus prompt & le plus assuré ; mais Henri (21) étoit encore

(21) « Henri, lorsqu'il étoit en colere, menaçoit » la duchesse de Mercœur, de lui faire payer deux » cens mille écus de dédit, outre cent mille écus » que portoit le dédit. La duchesse de son côté » faisoit dire au roi, qu'il prit non-seulement les » cent mille écus, mais encore tout son bien s'il

moins d'humeur de s'en servir en cette occasion, qu'en toute autre. Il y en avoit deux autres : celui de la douceur & de la persuasion auprès des dames, & celui d'une décision en justice. Celui-ci étoit indubitable, à ne traiter même S. M. que comme on fait le plus simple particulier : mais aussi à quelles longueurs n'exposoit-il pas, par les délais & les autres tours de la chicane ? Les seules procurations de Lorraine, sans lesquelles on ne pouvoit entamer la procédure, entraînoient un tems considérable. De deux mois il n'en falloit attendre la fin, encore pour cela falloit il que S. M. se mêlât de faire abréger en sa faveur, les formalités ordinaires. En toutes manières, le parti de la douceur étoit le plus souhaitable, parce qu'outre qu'il faut toujours tendre à l'union non-seulement des personnes, mais encore des familles ; il reste encore bien des ressources à une fille, qu'on a enlevée à ses parens & mariée malgré elle, pour réclamer sa liberté, lors même que l'observation de toutes les autres formalités semble la lui avoir fait perdre, sur-tout, si on ne peut l'empêcher de recevoir sous

» en avoit affaire. La fille se retira aux Capucines, » où elle voulut se faire religieuse ». *Mém. hist. de France, ibid.*

main des conseils. Ce fut aussi le seul que je conseillai à S. M. dans une longue lettre que je lui écrivis en réponse, & qui ne contenoit rien de plus que ce qu'on vient de voir.

Il se fit dans cette intention, plusieurs allées & venues chez les deux duchesses, chez le duc de Guise, sa sœur, & la princesse de Conti, dont le roi m'informoit très-exactement par Bullion & quelques autres. On tint pendant ce tems-là M. de Vendôme éloigné; S. M. le donna à conduire à la Vallée en Bretagne. Pour moi, mon sentiment fut, que personne n'étoit plus propre à manier cette négociation, que le P. Cotton. Je conseillai au roi de s'en servir, & l'on s'en trouva si bien, que dans le tems que le roi commençoit à croire plus que jamais, qu'on ne fortiroit de cette affaire que par la voie ordinaire de la justice, & qu'il avoit même déjà écrit au premier président à ce sujet; ce pere ramena tout d'un coup l'espérance de la voir finir autrement. L'art de diriger les consciences, dans lequel il excelloit, lui fit d'abord gagner un premier point, qui n'est pas le moins essentiel, je veux dire, qu'on commençât par retrancher les invectives, qui ne faisoient qu'entretenir l'aigreur & l'antipathie. Le P. Cotton ne manquoit pas

d'aller le plus souvent qu'il pouvoit, rendre compte de ses progrès au roi, qui l'envoyoit de tems en tems prendre l'avis du chancelier & le mien. Ce prince lui fut fort bon gré du service qu'il lui rendit dans cette occasion.

La mere & la fille s'adoucirent les premières, non pas sans que la duchesse fût encore essuyer tant d'inégalités & de mauvaise humeur contre le roi, contre ses parens, contre tout le monde, que Henri croyoit ne pouvoir jamais trouver le moment d'obtenir son consentement, & il m'exhortoit bien à ne pas le laisser échapper. La grand-mere & quelques autres affidés des duchesses, comme le confesseur la Porte, demurerent plus long-tems obstinés. Enfin tout s'appaisa, & le mariage s'accomplit (22). Le roi ne guérit point parfaitement de l'idée qu'il avoit que les Guises & tous les princes Lorrains n'eussent véritablement cherché à le tromper sous les apparences d'une extrême déférence. C'est ce qui fit que Beauville, premier

(22) Le 7 juillet de l'année suivante : « Les noces, disent les Mémoires de l'histoire de France, furent triomphantes & magnifiques. Le roi étoit tout brillant de pierreries d'un prix inestimable, courut la bague, & l'emporta presque toujours ».

président de la chambre des comptes de Provence, étant mort, & le duc de Guise ayant demandé, pour un de ses amis, cette place, que la comtesse de Sault sollicitoit, il la refusa à l'un & à l'autre. « Ils ont » été tous deux de la ligue » : c'est toute la raison qu'il m'en apporta, en m'écrivant de chercher avec le chancelier, quelqu'un qui y fût plus propre.

C'étoit absolument contre mon sentiment & malgré toutes mes raisons, que Henri donnoit, pour ainsi dire, droit à tout le monde de troubler son repos, en ne l'entretenant que d'avis continuels contre presque toutes les personnes distinguées du royaume, catholiques ou protestans. On lui rapportoit, tantôt que le duc de Bouillon, Duplessis & autres principaux de la religion, levoient des soldats & des officiers, tantôt, qu'ils étoient d'accord, pour se saisir de différentes villes, avec M. le prince, M. le comte, & tous ceux-là même qui avoient le plus fortement soutenu la ligue contr'eux. Une autre fois, que le duc de Roannais faisoit des assemblées en Anjou : ce que Pont-Courlai me manda aussi. Mais rien n'allarma tant S. M. que l'avis qui lui fut donné par un gentilhomme de Poitou : car on vouloit toujours que cette province fût le siège de la révolte. Cet homme disoit s'être trouvé en personne

à des assemblées d'un grand nombre des gentilshommes, agissans au nom de presque tous les grands du royaume joints aux protestans; dans lesquels il étoit témoin qu'on avoit pris jour pour s'emparer de cinq ou six villes qu'il nomma, & délivré de l'argent pour faire provision des échelles, pétards, armes & munitions nécessaires à ces entreprises.

Le roi étoit à Fontainebleau, sans suite & seulement pour quelques parties de chasse, lorsque ce donneur d'avis lui fut présenté: ce qui fit qu'il le renvoya à Paris, à Sillery & à Villeroy, auxquels il donna sur tout cela de si amples mémoires, que le roi crut n'en pouvoir douter, & en fut saisi d'effroi. Il revint dans le moment à Paris, du côté de Melun, par la porte Saint-Antoine, & il envoya Saint-Michel me chercher, pour affaires, me dit-on, de la dernière conséquence. Ma femme & tous mes enfans étoient en ce moment en ville, avec tous les carrosses de la maison; ce qui me fit tarder, jusqu'à ce que j'en eusse envoyé chercher un chez Phelipeaux (a).

Je trouvai le roi enfermé dans le petit cabinet de la reine, avec cette princesse,

(a) Raimond Phelipeaux, seigneur de Pontchartrain.

Le chancelier & Villeroy , où ils s'occupoient à un examen de tous ces mémoires , qui avoient encore échauffé l'imagination vive & prompte de ce prince. « Hé bien! M. l'opiniâtre , me dit-il , en » me voyant entrer , nous voilà à la veille » de la guerre. Tant mieux , Sire , lui ré- » pondis-je , car ce ne peut être que contre » les Espagnols. Non , non , interrompit- » il , c'est contre de plus proches , appuyés » de tous vos huguenots. Tous les hugue- » nots! repris-je. Hé , Sire! qui vous a mis » cela dans la fantaisie? Je réponds déjà de » plusieurs , qu'ils n'en ont pas eu l'idée , » & je répondrois bien de presque tous les » autres , qu'ils ne l'oseroient. Ne vous disois- » je pas bien , ma mie , dit S. M. en se tour- » nant vers la reine , qu'il n'en croiroit » rien? il lui est avis que personne n'ose- » roit me regarder pour me déplaire , & » qu'il ne tient qu'à moi , que je ne donne » la loi à tout le monde. Cela est vrai , » Sire , repartis-je , vous le pouvez , quand » il vous plaira ».

Villeroy & Sillery voulurent appuyer le sentiment de S. M. Je leur fis voir , qu'il n'y avoit que de la foiblesse , à se laisser intimider ainsi par de pures bagatelles. Je pris le mémoire de leurs mains , & je ne pus m'empêcher de sourire , en voyant qu'il

n'y étoit fait mention que de dix ou douze misérables gentilshommes & soldats, que je connoissois, parce qu'en effet ils étoient de mon gouvernement, & de cinq ou six villages, comme la Haye en Touraine, Saint-Jean d'Angle, la Rochepozai, Saint-Savin & Chauvigny-le Blanc en Berri. « Par-
 » dieu! Sire, repris-je en colere, je crois
 » que ces messieurs se moquent de vous &
 » de moi, de vouloir vous faire marcher
 » pour de telles niaiseries; c'est un homme
 » qui cherche quelque centaine d'écus, &
 » puis c'est tout. Vous direz ce qu'il vous
 » plaira, repliqua le roi, mais il faut que
 » j'y aille, ou que vous partiez dans deux
 » jours, pour y donner ordre. S'il vous
 » plaisoit, Sire, lui dis-je, après qu'il m'eut
 » fait tout de suite un détail de ce qu'il
 » falloit mener d'artillerie pour cette expé-
 » dition, me laisser faire à ma fantaisie, j'en
 » viendrois bien à bout, sans tant de bruit
 » & de dépense. (Pardieu! dit-il, vous êtes
 » l'homme le plus têtue que je vis jamais:
 » hé bien! que voulez-vous dire?) Que je ne
 » demande, Sire, que le prévôt Moret, &
 » vingt archers, pour vous en rendre bon
 » compte. Vous le voulez, dit enfin ce
 » prince, vaincu par ma persévérance, &
 » moi aussi: s'il en arrive inconvénient, je
 » m'en prendrai à vous ». Il n'en arriva

rien , sinon qu'avec vingt chevaux pour toute armée , je fis prendre tous les accusés , dont il n'y en eut que fort peu de punis ; S. M. ayant trouvé que la plupart étoient innocens , & que les autres ne valoient pas la peine qu'on s'y arrêtât.

L'assemblée des protestans , qu'il étoit nécessaire de faire cette année , pour nommer deux députés généraux , parut au roi mériter encore plus d'attention , à cause de la conjoncture. Il me nomma pour y assister : c'étoit pour la troisième fois , & afin que je pusse le faire commodément , il l'indiqua à Gergeau , dont j'étois gouverneur , & où je pouvois tout conduire de Sully , qui vient jusqu'aux portes de cette ville. Je ne dirai rien de mes instructions. L'assemblée n'avoit encore pris aucune forme , le 3 octobre , que j'écrivis pour la première fois à Villeroy , quoiqu'elle eût commencé quelques jours auparavant , parce qu'on attendoit encore quelques députés provinciaux ; lorsque je vis que d'un seul mot que j'avois dit en public & en particulier , j'avois fermé la bouche aux mal-intentionnés , dès-lors je répondis à S. M. qu'il ne s'y feroit rien contre sa volonté , c'est ce qu'elle ne vouloit pas croire. Toutes ses lettres & celles de Villeroy , n'étoient pleines que de ses sujets de mécontentement contre les protestans. « Renvoyez,

» moi promptement mon courier, m'écri-
 » voit-il, il y a des esprits à Gergeau, qu'il
 » n'est pas besoin qu'il flaire. Ils vous ont
 » traité en catholique, je savois bien qu'ils
 » le feroient, & j'ai vu une lettre de Saumur,
 » depuis quatre jours, qui en prescrivait la
 » forme ».

Il est vrai qu'il y eut quelque tumulte au commencement, principalement, sur ce que S. M. avoit établi deux gouverneurs catholiques dans les villes de Montendre & Tartas, qu'ils disoient leur avoir été cédées par le roi: ils appuyoient leurs demandes par la teneur des édits, & se plaignoient d'avoir ainsi perdu Caumont. Ils me députerent sur ce sujet, à Sully, Chambault, du Bourg & du Ferrier, avec toutes sortes de paroles de soumissions à S. M. à laquelle ils concluoient de députer sur cette affaire, deux ou trois personnes du corps. Je cherchai à les en détourner, parce que je savois bien que Henri ne verroit pas favorablement cette députation: je leur dis, que je n'avois aucune commission pour traiter de ce point, & que j'en écrirois à S. M. Je m'excusai de me mêler de Moncenis, autre place du genre des deux premières, parce qu'elle appartenoit à M. le comte.

J'écrivis à Villeroy la proposition de l'assemblée, & je le chargeai de représenter

au roi, que s'il vouloit qu'elle ne tirât pas en longueur, il falloit la satisfaire sur ce qu'elle demandoit de juste, ou promettre du moins de le faire, en répondant à ses cahiers; à quoi S. M. consentit. Cet article expédié, qui étoit l'un des huit, dans lesquels se renferma l'assemblée, je fis voir qu'il y en avoit cinq autres, qui ne méritoient que d'être portés au conseil, comme étant de la compétence de ce tribunal, & l'on se réduisit à l'affaire principale qui étoit de nommer deux députés. S. M. notifia ses intentions sur cette matiere, conformément à ce qu'on a vu ci-devant assez au long, lorsque j'ai traité de l'assemblée générale tenue à Châtelleraut, & cette question fut encore conclue avec une égale satisfaction des parties, par la proposition que je fis au roi, de Villarnou pour la noblesse, & de Mirande pour le second ordre. Le premier auroit été nommé dès l'année précédente; si ce n'est qu'il fut proposé contre la forme prescrite par S. M. Il alla incontinent recevoir ses ordres, avec une lettre de ma part: le roi l'instruisit en deux mots des devoirs de sa charge, & parut fort content de ce choix.

L'assemblée ne dura plus après cela qu'autant de tems qu'il en fallut pour recevoir le brevet d'acceptation des députés, & tout fut

fini avant le premier novembre. Le roi insistoit sur-tout dans toutes les lettres qu'il m'écrivoit, sur une prompte expédition : les invitations à revenir au plutôt près de sa personne, & les marques ordinaires de sa bienveillance, remplissoient presque tout le reste. Le dernier courier que je lui dépêchai, trouva S. M. à l'Arfenal, d'où Villeroy me mandoit qu'elle étoit revenue aussitôt à sept heures du soir, qu'elle l'avoit fait m'écrire à huit, ne voulant pas le faire elle-même, afin de ne pas retarder l'heure du courier.

Je rendis à ce prince un compte encore plus exact que je n'avois fait dans mes lettres de tout ce qui s'étoit passé à Gergeau, & des dispositions pacifiques d'un fort grand nombre de gens de bien, que j'avois trouvés dans le corps protestant. Je le retrouvai à Fontainebleau, où il ne fit pas un moindre séjour cette année que les précédentes. Il s'y en retourna à la mi-mai, après le court voyage à Paris, dont j'ai parlé, & il y passa les mois de juin & de juillet entiers. De retour à Paris, au mois d'août, il fit un tour à Saint-Germain, ensuite un autre de quinze jours à Monceaux, d'où il revint à Paris, après avoir passé par Fontainebleau, au commencement d'octobre : je n'étois pas encore revenu de Gergeau. A la mi-octobre
il

il repartit pour Fontainebleau , d'où il revint à la mi-novembre à Paris , pour expédier les affaires. J'ai déjà remarqué que cette maniere de vivre n'étoit gênante que pour sa personne , & pour celles d'un petit nombre de ses principaux ministres.

Sa santé ne fut troublée cette année par aucune maladie dangereuse. Il m'écrivoit le 2 juin, de Fontainebleau. « J'ai eu un accès » de fièvre , qui m'a duré trente heures , » mais ce n'est que du rhume : j'espere , » avec l'aide de Dieu que ce ne sera rien : je » vais avoir plus de soin que je n'ai eu » jusqu'ici , de me conserver , de quoi vous » pouvez vous assurer , & que je vous aime » bien ». Mais pourtant le travail de la chasse continua comme auparavant. Il me mandoit de Saint-Germain qu'il venoit de prendre un cerf , qui n'avoit duré qu'une heure , qu'ensuite il s'étoit mis dans son lit , une heure , & de-là il étoit allé se promener aux grottes , & voir ses ouvriers. A ce rhume , pendant lequel Henri trempoit huit ou dix mouchoirs par jour , se joignit une fluxion dans les oreilles & la gorge qui l'incommoda beaucoup , & comme il vouloit après cela commencer à se purger à Monceaux , pour prendre ensuite les eaux de Spa , il lui prit un dévoiement , qui lui fit souffrir de violentes douleurs , pendant deux jours , & il

lui en resta une foiblesse pendant plusieurs autres : c'étoit la maladie non-seulement de tout ce canton, où S. M. me mandoit, qu'elle avoit avec elle le bon homme Villeroy & plus de cent gentilshommes de sa cour, qui en étoient incommodés, mais encore de Paris & de tous les environs.

Presque tous les enfans de S. M. furent aussi malades, pendant le mois de mai. Sa tendresse paternelle le faisoit entrer sur tout cela, en m'écrivant, dans des détails, que ma propre disposition ne me permet pas de regarder comme indifférens. « Je ne suis pas sans beaucoup d'inquiétude, m'écrivoit-il, le 16 mai, de Fontainebleau, ayant ici tous mes enfans malades. Ma fille de Verneuil a la rougeole, mais elle s'en va éreinte, avec peu de fièvre. Mon fils le dauphin eut hier deux vomissemens, il a un peu de fièvre, avec un assoupissement & un mal de gorge, qui fait croire aux médecins, qu'il couve la rougeole. Hier au soir ma fille commença à avoir un peu de fièvre. Mon fils d'Orléans a toujours la fièvre continue, mais plus fort un jour que l'autre: il semble qu'elle soit double tierce, (ce fut le plus & le plus long-tems malade de tous), jugez si avec tout cela je suis en peine. Je vous donnerai tous les jours avis de la santé de mes enfans ».

Heureusement il n'en arriva aucun mal : « Il en fera , me disoit encore ce prince , » tout ce qu'il plaira à Dieu , duquel je » trouverai tout bon ». Il me demandoit avec sa bonté ordinaire , des nouvelles de mon fils , qu'on lui avoit dit avoir la petite vérole. Il choisit Noisy pour y faire demeurer ses enfans tout l'été , ne voulant les renvoyer à Saint-Germain , que bien avant dans le mois de novembre : alors il me donna ses ordres , comme à l'ordinaire , de les faire ramener avec madame de Monglat , dans les carosses & litieres de la reine & de la reine Marguerite , & de dire à la marquise de Verneuil , d'y renvoyer aussi les siens , la petite vérole étant à Paris dans ce mois-là.

Le fils de cette dame , qu'on appelloit le marquis de Verneuil (23) , étoit destiné par le roi son pere , à l'église ; & l'évêché de

(23) Henri de Bourbon , marquis , ou selon quelques autres , duc de Verneuil , ensuite évêque de Metz. Si Paul V se montra si difficile sur l'évêché de Metz , Innocent X le fut encore davantage ; car il refusa nettement de donner la pourpre à ce prince. Il jouissoit de plus de quatre cens mille livres de revenu en bénéfices ; lorsqu'il les quitta tous , en 1668 , pour se marier à Charlotte Segulier , veuve de Maximilien-François , troisième duc de Sully. Il mourut en 1682.

Metz étant venu à vaquer, il songea à le lui faire tomber. Il y avoit sur cela trois grandes difficultés, du côté de la nomination de ce prince, de sa naissance illégitime, & de son âge : car ce n'étoit encore qu'un enfant. Il étoit au pouvoir du chapitre de Metz de lever le premier de ces obstacles, en postulant le jeune prince, & si la chose étoit trop difficile, en postulant du moins le cardinal de Givry (a), comme évêque ou comme administrateur, parce que de ses mains il auroit été facile de le faire passer ensuite entre celles du jeune de Verneuil. Ce chapitre a le double droit de se choisir un évêque, dans le cas de la résignation & de la vacance par mort, & de donner l'administration des revenus de l'évêché, à qui bon lui semble. Il ne fut point besoin de détour auprès du chapitre : il ne se fut pas plutôt apperçu que c'étoit faire plaisir au roi que de nommer son fils, qu'il fut postulé & nommé tout d'une voix.

Le pape pouvoit seul accorder la dispense nécessaire pour les deux autres points, de la naissance & de l'âge. Pour l'y engager, S. M. envoya le duc de Nevers (24) à Rome,

(a) Anne d'Escars, cardinal de Givry.

(24) Les Mémoires du tems parlent de l'entrée magnifique, & de la réception de ce duc dans Rome.

lui rendre l'obédience. Valerio, courier de Rome, reçut à Paris toutes sortes de bons traitemens, qui l'y retinrent jusqu'à la fin de mars; & lorsqu'il en partit, une bonne somme d'argent le disposa à travailler efficacement avec notre ambassadeur, à faire réussir la négociation auprès du S. P. La marquise de Verneuil n'y oublia rien de son côté. Malgré tout cela, on ne put obtenir du pape, que la moitié de ce qu'on lui demandoit. Il accorda sans peine la dispense de la naissance, & il se retrancha pour la seconde, sur les canons & la discipline ecclésiastique qui y étoient formellement contraires. On arracha pourtant à force de sollicitations, cette sorte d'agrément, qu'on appelle *Expectative* en style Romain, & que le jeune prince pourroit porter dès-à présent le titre d'évêque de Metz. Valerio rapporta cette nouvelle à Fontainebleau à la fin d'avril, & le roi me manda aussi-tôt de le dire à madame de Verneuil.

Ce manque de complaisance de Paul V lui fut bien rendu par S. M. lorsqu'à sa sollicitation, les cardinaux & prélats du royaume vinrent lui renouveler leurs instances pour la publication du concile de Trente en France, sans être rebutés d'une infinité de tentatives inutiles, qu'ils avoient faites en différens tems sur ce sujet. Henri

leur répondit, que si l'on n'avoit pu faire approuver ce concile à François I, Henri II, & Charles IX, quoiqu'ils n'eussent aucunes des obligations qu'il avoit aux protestans, ni ne leur eussent accordé des édits aussi favorables qu'il avoit fait, ils ne devoient pas s'attendre qu'il y donnât jamais les mains. Il leur fit envisager tout le mal qu'étoit capable de faire dans le royaume, l'acceptation dont ils lui parloient, & il leur déclara enfin, qu'il n'étoit pas d'humeur d'établir l'inquisition en France, & qu'il trouvoit très-surprenant (car il sentoit bien qu'on pouvoit toujours lui faire cette objection) que ses agens à Rome eussent pu faire de cette étrange clause, l'une des conditions de son absolution. S. M. leur accorda seulement l'établissement de la messe en Bearn (25).

Le collège Romain perdit cette année les cardinaux de Lorraine, Baronius & de

(25) L'exercice de la religion catholique avoit été rétabli en Bearn, dès le tems de l'édit de Nantes. Il y a donc faute ici dans les Mémoires de Sully, & au lieu de la messe, il faut lire, les jésuites, ces peres s'y étant établis cette année, par édit du roi, du 16 février. Ils en eurent principalement obligation aux sollicitations de l'évêque d'Oléron. *Nic. Rigault, liv. 1, Merc. Fr. 1608, &c.*

Joyeuse (le célèbre P. Ange). Le duc de Florence & le fameux Scaliger moururent aussi; & en France, le chancelier de Bellièvre & Miron (26).

(26) François Miron, maître des requêtes, intendant au gouvernement de l'Isle de France, président au grand-conseil, prévôt des marchands, lieutenant civil en la prévôté de Paris, &c. mourut au mois de juin de cette année, extrêmement regretté pour sa probité & ses autres bonnes qualités. Ses partisans lui firent si bon gré de la fermeté avec laquelle il résista au surintendant, à l'occasion de l'arrêt du conseil, qui l'année précédente fut porté pour la suppression des rentes de l'hôtel-de-ville, & des hardies remontrances qu'il fit au roi sur ce sujet, qu'ils s'attrouperent, & vinrent d'une manière séditieuse, pour le défendre dans sa maison contre les menaces du conseil. Préfixe, dont je tiens ce fait, convient que la recherche contre les rentiers étoit en soi fort juste, & cependant il en blâme les auteurs, « parce que, dit-il, la plupart » de ces rentes ayant changé de main, ou ayant été » partagées, c'étoit troubler une infinité de fa- » milles. Miron, ajoute-t-il, pria instamment les » bourgeois de se retirer, & de ne le point rendre » criminel, leur remontrant qu'il n'y avoit rien à » craindre; qu'ils avoient affaire à un roi qui étoit » aussi grand & aussi sage, que doux & équitable, » & qui ne se laisseroit point emporter aux mouve- » mens des mauvais conseillers ».

Pour moi, je n'admire pas tant ce prévôt des marchands, qui avec toute sa probité se laissa emporter jusqu'à faire quelques comparaisons odieuses

On fit cette année à Fontainebleau, aussi bien qu'à Monceaux, de nouveaux embellissemens. A Paris le Pont-Marchand (27) fut construit en la place de

ses, « non pas à la vérité, dit le même écrivain, » de la personne du roi, mais de certaines gens » de son conseil ». Que j'admire le roi lui-même, qui résistant aux persuasions de ceux qui vouloient l'engager à l'enlever par force, & à punir sévèrement sa hardiesse, « reçut fort humainement, » continue M. de Péréfixe, les excuses & les très-humbles soumissions de Miron; & au reste défendit qu'on poursuivît cette recherche des rentes, qui avoit causé tant de bruit ». Je suis surpris qu'il ne soit rien dit de toute cette affaire dans nos Mémoires.

Mais un autre trait, qui fait véritablement honneur à M. de Sully, (il est tiré des *Mém. pour l'hist. de Fr.*) c'est qu'il sollicita Henri IV en faveur du président Miron, frere du mort, qui lui avoit résigné l'office de lieutenant civil, & ensuite de son fils, le roi lui ayant dit : « je m'étonne que » vous me priez pour des gens que vous avez » autrefois tant hais; & moi, Sire, repliqua Sully, » je suis encore plus étonné de vous voir haïr des » gens que vous avez autrefois tant aimés, qui » vous aiment, & qui vous ont rendu de si bons » services ». La reine fit donner cette charge, à la recommandation de Conchini, à Nicolas Legeai, procureur du roi au Châtelet.

(27) « Ainsi appelé du nom du sieur Charles » le-Marchand, capitaine des arquebusiers & archers » de Paris, qui entreprit avec la permission du roi,

celui qu'on appelloit le Pont aux Meuniers. Je donnai au roi un dessein pour la place Dauphine, au moyen duquel, en laissant à l'entrepreneur le fond pour son profit, elle seroit achevée dans trois ans. L'offre en fut faite au premier président & au parlement. Je fis aussi un plan pour le pont de Rouen, que j'envoyai présenter à S. M. par mon fils, car je m'étois transporté exprès sur les lieux. Henri trouva qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, ni de plus commode pour le terrain.

» de bâtir ledit pont à ses frais & dépens, à certaines
 » conditions qui lui furent accordées, entr'autres,
 » que ledit pont porteroit son nom ». *Journal de
 l'Étoile, ibid.*

Ce pont qui s'appella d'abord le Pont-aux-colombes, parce qu'on y vendoit des pigeons, se nomma ensuite le Pont-aux-meuniers, parce qu'il y avoit un moulin à chacune des arches. Il avoit croulé dès l'année 1596, pendant une inondation, le 22 décembre, entre six & sept heures du soir, écrasant sous ses ruines plus de cinq cens personnes, qui étoient, dit-on, pour la plus grande partie de ceux qui s'étoient enrichis au massacre de la saint Barthelemi, & il étoit demeuré sans être rétabli : il fut commencé cette année & achevé l'année suivante. Le feu y prit douze ans après, car il étoit de bois, & le brûla avec le Pont-au-change, qu'on rebâtit en pierre, en 1639. Et des deux ponts l'on n'en fit qu'un, qui est aujourd'hui le Pont-au-change. Voyez les auteurs des antiquités & des descriptions de Paris.

Celui de Mante fut achevé cette année. Je fis mettre en dépôt dans le Bourbonnois, plusieurs pièces d'artillerie, ce qui me valut des remerciemens de cette province, par la bouche de Saint-Geran.

On auroit pu pousser beaucoup plus loin ces ouvrages de nécessité ou de commodité publique, si le roi avoit bien voulu, suivant mon conseil, y sacrifier une partie de ses dépenses particulières, ne fût-ce que celles de son jeu. Il me fit donner tout-d'un-coup trente-quatre mille pistoles, qu'il devoit au Portugais Edouard Fernandès (28) : cet ordre est daté du 27 août. J'en reçus souvent de semblables (29), pour

(28) Il est parlé de cet Edouard Fernandès dans les Mémoires de Bassompierre, comme d'un riche banquier Portugais, qui prêtoit de l'argent aux seigneurs de la cour pour jouer, sur gages, ou à gros intérêts.

(29) « Je ne sais, dit M. de Péréfixe, ce qu'il » faut répondre à ceux qui lui reprochent qu'il a » trop aimé le jeu des cartes & des dés, peu séant » à un grand roi, & qu'avec cela il n'étoit pas beau » joueur, mais âpre au gain, timide dans les grands » coups, & de mauvaise humeur dans la perte ». Il n'y a rien à leur répondre, dirois-je à cet écrivain, & il faut convenir de bonne foi que c'est une des taches de la vie de ce grand prince. Comment justifier la passion du jeu, poussée au point où l'on sait que la porta Henri IV ? Quoi de plus

deux ou trois mille pistoles, & pour beaucoup d'autres moins considérables. Ce qui ne m'empêche pas de convenir que ce

pernicieux dans le maître de tout un peuple ? Quoi de plus mauvais exemple, de plus propre à renverser l'ordre & à corrompre les mœurs ?

On lit à ce sujet dans les Mémoires pour servir à l'histoire de France, un trait aussi plaisant que plaisamment conté. « M. de Crequy, qui fut depuis » duc de Lesdiguières & maréchal de France, y fit » de telles pertes, qu'il sortit un jour de chez le roi, » comme hors de soi, si qu'ayant rencontré M. de » Guise, qui alloit au château, il lui dit : mon » ami, mon ami, où sont assises les gardes au- » jourd'hui ! Alors M. de Guise se retirant deux » pas en arrière : vous m'excuserez, Monsieur, je » ne suis pas de ce pays-ci, & du même pas alla » trouver le roi, qu'il en fit bien rire ».

Le maréchal de Bassompierre dit que Pimentel, cet étranger dont il est parlé au commencement de ce livre, « gagna plus de deux cens mille écus, » avec lesquels il gagna pays, & qu'il revint en » France l'année suivante, & y fit encore bonne » récolte ». On prétend que le stratagème dont se servit cet étranger pour faire ces profits immenses, fut de faire enlever tous les dés qui étoient dans les boutiques des marchands de Paris, & d'y en substituer des pipés, qu'il avoit fait faire. Mais ce qu'il faut regarder comme un pur trait de satire, c'est, comme quelques-uns ont voulu dire, que Henri IV fut informé de cette tromperie, & qu'il la favorisa, dans l'intention d'appauvrir ses courtisans, & par-là de se les rendre plus soumis. Le duc d'Epemon

prince ne se refusa jamais à tout ce qu'on pouvoit lui proposer, où l'utilité publique fût intéressée.

La Loire fit un ravage (30) terrible

perdit des sommes considérables, & tous ses bijoux. Le duc de Biron avoit aussi perdu en une seule année plus de cinq cens mille écus.

(30) « Ce ravage dura vingt-quatre heures, & » survint en un instant. Sans les levées qui se » rompirent, la ville de Tours alloit être sub- » mergée, & Blois couroit grand risque. M. de » Sully, qui étoit lors à Sully, eut beaucoup de » peine à s'en sauver, & courut fortune avec tout » son duché ». *Mém. hist. de France, ibid.*

Selon le Mercure François, ce malheur arriva deux fois cette année sur la Loire : l'une, à la fin de l'hiver dans un dégel, & l'autre, au commencement de l'été, par la fonte subite des neiges des montagnes du Velay & de l'Auvergne. Il ne met aucun de ces débordemens dans le mois d'octobre, en quoi il se trompe. « La perte, dit-il, des » hommes, femmes, enfans, bétail, châteaux, » moulins, maisons & de toutes sortes de biens, » en a été inestimable. Il n'y eut pont sur cette » riviere, qui a plus de cent cinquante lieues de » cours, où quelques arches ne fussent rompues. » La force de l'eau fit des breches par toutes les » levées. Les varenes furent remplies d'eau jus- » qu'aux côteaux, les terres qui y sont d'un grand » rapport, en furent long-tems couvertes, pour ce » qu'elles ne se pouvoient écouler, & demeurèrent » stériles, à cause du sablon & pierres que le

au mois d'octobre. Je pensai m'y trouver moi-même enveloppé, en passant d'Olivet à Orléans. Tout ce trajet n'étoit qu'une mer, où les bateaux passoient par-dessus la cîme des arbres & des maisons, que l'eau avoit encore laissés debout. Il ne m'arriva aucun accident, mais le bateau qui m'avoit apporté, toucha en s'en retournant, & se brisa en deux morceaux; tous les passagers se sauverent à la nage, sans qu'heureusement il en pérît aucun. La désolation fut extrême & le dommage inestimable. Les requêtes des villes & bourgs ruinés ne portoient plus simplement une décharge totale de la taille, mais un secours prompt & considérable, du moins pour les nécessités les plus urgentes, sans quoi la plupart des terres alloient demeurer incultes, & les maisons désertes.

« Dieu m'a donné mes sujets, ce sont les termes dans lesquels Henri répondit à la lettre que je lui écrivois sur ce grand accident, » pour les conserver comme mes enfans;

» courant de l'eau y avoit amenés de l'Auvergne ».

Cette année fut appelée l'année du grand hiver; parce que cette saison y fut extraordinairement rude. « Henri IV dit que sa moustache s'étoit gelée » au lit, & auprès de la reine. On lui présenta du » pain gelé le 23 janvier, & ne voulut qu'on le dégelât ». *Mathieu, tom. 2, liv. 3, pag. 771.*

» que mon conseil les traite avec charité.
 » Les aumônes sont très-agréables à Dieu,
 » particulièrement en cet accident, j'en fen-
 » tirois ma conscience chargée, qu'on les
 » soulage de tout ce que l'on jugera que je le
 » pourrai faire » Je secondai de tout mon
 pouvoir les pieuses intentions du roi.

J'en obtins dans une même lettre trois petites gratifications pour différentes personnes, la jouissance d'un moulin aux portes de Paris, un reste de coupe de bois brûlés, & le bois qui avoit servi à refaire le pont de pierre de Mante.

Le mérite & la science de MM. Fenouillet & d'Abeins, connus de tout le royaume, me firent demander pour le premier, la réserve de l'évêché de Poitiers, & pour le second l'évêché qui vaqueroit le premier, & qui me fut promis. Je partoisi dans ce moment pour Sully. J'avois à peine quitté S. M. qu'on lui vint apprendre la nouvelle de la mort de l'évêque de Montpellier, qu'elle envoya me porter à l'heure même. Je crus que je devois mettre quelque changement à la grace que j'avois obtenue du roi. Je lui écrivis, qu'il me sembloit que l'évêché de Montpellier, tout rempli de protestans, demandoit un homme éloquent, tel que l'abbé Fenouillet, & celui de Poitiers, un homme d'un phlegme aussi

parfait que l'abbé d'Abeins, pour tempérer la fougue des esprits vifs & chauds de cette province. Henri lut ma lettre en riant aux courtisans, & leur demanda si les catholiques, quand ils s'en feroient tous mêlés, auroient pu mieux faire (31). Fervaques fut assez malade, pour me faire avertir S. M. de songer à disposer des charges considérables qu'il avoit en Normandie : mais il détruisit l'opinion de sa maladie, en faisant mander quelques jours après, que si on vouloit lui envoyer une commission pour tenir les états de la province, il étoit en état de le faire.

Le traité de 1564, entre la France & la Lorraine, souffroit tous les jours quelques

(31) Péréfixe rapporte un peu différemment ce fait. « L'évêché de Poitiers, dit-il, étant venu à vaquer, Rosny le supplia instamment de conférer en cette occasion un nommé Fenouillet, réputé savant homme & grand prédicateur. Le roi, nonobstant cette recommandation, le donna à l'abbé de la Rocheposai, qui en son particulier avoit beaucoup de bonnes qualités, & outre cela étoit fils d'un pere qui avoit également bien servi de son épée pendant la guerre, & de son esprit dans les ambassades. A quelque tems de-là l'évêché de Montpellier vint à vaquer. Le roi de son propre mouvement envoie chercher Fenouillet, & lui dit qu'il le lui donnoit; mais à condition qu'il n'en auroit obligation qu'à lui seul » ; *ibid.* pag. 312.

difficultés nouvelles, touchant les limites du pays Messin, qui déterminèrent le roi à envoyer sur les lieux des commissaires, que je choisis avec le chancelier dans le conseil & ailleurs. Une autre opération aussi utile & bien plus considérable, étoit de faire dresser des procès-verbaux sur d'exactes visites, de tout ce qui avoit été empiété par nos voisins en différens endroits des frontieres, & principalement sur les confins de la Champagne avec la Franche-Comté & la Lorraine. On ne peut rien voir de plus juste que tout le travail de Châtillon, l'ingénieur, auquel je donnai ce soin. Il rend clair, que le roi d'Espagne & le duc de Lorraine s'étoient approprié un grand nombre de fiefs, & même de villages entiers, comme le village de Pierrecourt, le bourg de Passeran, la seigneurie de Commerci & beaucoup d'autres, dont l'énumération est inutile (32).

Ce travail ne fait qu'une fort petite partie de celui que j'avois entrepris par ordre de S. M. pour avoir des plans de la dernière justesse, de toutes les côtes & de toutes les frontieres de France. Le duc de Mayenne & ceux d'Antibes ayant mis en

(32) Elle se trouve dans les anciens Mémoires de Sully, tom. 3, pag. 222.

vente les terres qu'ils ont aux environs de cette ville, le roi songea à en faire l'acquisition. Ce fut assez pour les leur faire mettre à un prix, qui en dégoûta S. M. elle leur fit dire qu'ils pouvoient vendre leur territoire à à qui ils voudroient; mais qu'il fauroit bien mettre un gouverneur dans Antibes, qui peut-être les feroit repentir de leur injustice à son égard.

Venons aux finances. Il fut fait un règlement général, adressé aux trésoriers de l'épargne, des menus, des postes, des ligués Suisses, de l'artillerie, de l'extraordinaire des guerres, de l'extraordinaire deçà les monts, & autres, qui leur prescrivoit une forme encore plus exacte pour leurs comptes, & les mettoit dans une extrême dépendance du surintendant, sans l'ordonnance duquel il ne leur étoit presque plus permis de rien faire. Ce règlement (33) s'étendoit aux greffiers mêmes & au secrétaire du conseil, & j'y assujettis aussi les employés sous moi pour mes autres charges. J'obligeai Lichani, qui avoit la direction du pavé de Paris, de venir tous les mercredis & samedis à midi, me rendre compte du payement & de la distribution des ateliers.

(33) Voyez ce règlement dans les anciens Mémoires, tom. 3, pag. 194.

Je défendis par une lettre circulaire à tous les comptables des finances, de rapporter de nouveau dans leurs comptes, les parties qui avoient été une fois rejetées ou réduites par le conseil, n'ayant pour y revenir que la voie de la requête; & afin qu'ils ne pussent s'excuser sur le manque de regles, je leur envoyai des formulaires également exacts & clairs. Ils étoient obligés d'y citer jusqu'à la date & aux signatures des lettres-patentes & arrêts du conseil, qui y étoient mentionnés. Le règlement des épices de la chambre des comptes, & concernant les deniers divertis par les trésoriers de France & receveurs généraux, fut joint aux précédens. Il en revint pour le présent au roi un profit de cent mille écus, qui devoit doubler lorsque ce règlement seroit observé dans sa perfection. La chambre des comptes ne se départit de ses épices qu'avec bien de la peine; même après qu'on lui eut fait connoître qu'il n'y avoit rien de si faux que le pied sur lequel elle les avoit établies: il ne fallut pas moins qu'un ordre formel de S. M. pour l'obliger à me délivrer les registres dont je pouvois avoir besoin. Je me donnai bien des mouvemens auprès du procureur général & des présidens de cette chambre, pour y faire vérifier un édit au sujet des payeurs des rentes, & pour l'extinction de

quarante-huit mille livres de rentes constituées.

Je déclarai aux cours souveraines & au bureau des finances de Languedoc, l'intention du roi sur plusieurs questions qu'ils m'avoient faites au sujet des droits de préférence, droits seigneuriaux, supplément de domaine, francs-fiefs, & nouveaux acquêts, domaine de Navarre, droits de traite-foraine & domaniale, police des draps, & notamment de la taille-réelle; sur laquelle le conseil décida tout d'une voix que les princes, les officiers de la couronne, & le roi lui-même n'étant pas exempts de la payer, pour les biens ruraux qu'ils possèdent dans cette province, rien ne pouvoit l'être, ni villes, ni communautés. Je fis porter par Mauillac des lettres sur tout cela au parlement de Toulouse, aux trésoriers de France & aux fermiers des gabelles. J'adressai l'édit du rachat des greffes à M. de Verdun, premier président de ce parlement, pour le faire enregistrer, ce qui fut fait purement & simplement. Il m'écrivoit en même tems, qu'on avoit procédé au remboursement des greffiers civil, criminel & des requêtes; & il m'assuroit de l'exacte soumission de cette cour aux volontés du roi; avec quelques remerciemens personnels, il joignoit celui de lui avoir envoyé pour commissaire,

Colange, homme doux & plein d'égards.

Je supprime autant que je puis des détails qui ne peuvent qu'être ennuyeux : c'est ce qui fait que je ne parlerai point des lettres que j'écrivis au procureur général de Dauphiné, au sieur Marion & aux trésoriers de Bourgogne, soit sur les rachats de domaine, soit en interprétation des réglemens dont il vient d'être parlé; enfin sur toutes sortes de sujets (34).

Lorsque je vis la fin de l'année approcher, j'écrivis au roi à Fontainebleau, que sa présence étoit nécessaire pour l'état général de ses finances : que j'avois besoin de ses ordres pour mille choses, telles que l'état de ses garnisons, gens de guerres, galeres, officiers de la maison du dauphin & des enfans de France; que son absence tenoit indéçises plusieurs autres affaires, que ceux qui y avoient été commis s'imaginoient lui être indifférentes, & purement de mon invention. Je dirai avec vérité que j'ai toujours cherché à porter S. M. à s'associer elle-même à ses ministres pour le travail, parce qu'en effet les plus beaux réglemens sont toujours inutiles, tant qu'on n'est pas persuadé que

(34) On peut consulter là-dessus dans les anciens Mémoires de Sully, les lettres de toute cette année 1608, tom. 3.

c'est véritablement s'exposer à la disgrâce du prince, que de n'y pas tenir la main.

Le brevet de la taille ne s'étoit jamais fait d'une manière aussi solennelle, qu'il le fut en cette année, pour 1609. S. M. vint le 16 août prendre séance au conseil d'état & des finances, ayant à sa suite plusieurs princes, ducs & pairs, & officiers de la couronne, & fit expédier, elle présente, un arrêt du conseil, par lequel il est dit, que le roi après s'être fait représenter ses états de recette & de dépense de la présente année, & entendu le surintendant de ses finances & son conseil, auroit bien souhaité pouvoir avoir égard aux remontrances qu'ils lui ont faites de décharger le peuple d'une partie de la taille : mais que les dettes contractées par ses prédécesseurs, & le mauvais état où elle a trouvé ses finances, ne le lui permettant pas, & exigeant au contraire qu'on l'augmentât, bien loin de la diminuer, S. M. s'est contentée d'imposer pour l'année prochaine, la même somme qu'en celle-ci, avec une augmentation seulement de vingt mille sept cens cinquante livres dix sols sept deniers, en laquelle étoit convertie pareille somme, dont les commissaires avoient coutume de recharger ensuite les paroisses, pour quelques menues dépenses dans les provinces, qui par-là demeureroit supprimée.

de la troisième race jusqu'à Charles VIII, s'engager dans des conquêtes éloignées, ni même déclarer la guerre en forme à aucun des princes ses voisins (36), avec cet esprit

(36) Cette remarque est fautive. Avant Charles VIII la France a eu la guerre en Espagne, en Flandre, en Angleterre, avec ses voisins, comme avec les états les plus éloignés, en attaquant, comme en défendant. Quel tems compare & préfère-t-on ici au nôtre? Les derniers regnes de la seconde race de nos rois, & les premiers de la troisième? en pourroit-on choisir un plus malheureux pour ce royaume? Si les guerres étrangères y paroissent plus rares, c'est parce qu'il l'avoit presque continuellement avec lui-même: ce qui est le comble de la calamité. Nos rois n'avoient presque d'autre occupation, que de faire d'inutiles efforts, pour se délivrer de mille tyrans domestiques. La France se trouva sans défense contre les barbares & contre ses voisins, dont elle fut le jouet tour à tour.

Ce tems, dira-t-on, étoit du moins heureux pour la noblesse: c'est ce que je ne saurois encore accorder. Ce n'est qu'un faux éclat, que celui dont on s'imagine qu'elle brilloit alors; puisqu'il ne se pouvoit pas faire que le désastre public & général ne fût aussi sa ruine particulière. En est-on d'ailleurs moins malheureux, parce qu'on est soi-même l'auteur de son malheur? Si le repos, quoi qu'en dise l'ambition, est le seul état heureux, le cardinal de Richelieu a rendu à la noblesse Française un beaucoup plus grand service qu'elle ne le croit.

Enfin, que fait-on en France depuis près de trois
de

de modération & d'économie, ils trouvoient que rien ne leur manquoit : ils satisfaisoient à tout, sans engager ni aliéner leur domaine,

cens ans, que travailler à guérir les plaies qu'a faites à la domination Françoisé, ce tems dont on exalte le bonheur & la sagesse ? Le duc de Sully paroît donc ici un peu frappé du préjugé populaire, qui fait admirer tout ce qui porte les marques de l'antiquité. Une chose peut pourtant servir à l'excuser. Il avoit été témoin d'une partie des malheurs que la guerre des religions avoit causés dans le dernier siècle, & auxquels, pour dire vrai, on ne trouve que très-peu d'exemples dans notre histoire, peut-être même point du tout, qu'on puisse comparer. Il a cru ne point se tromper, en mettant ces malheurs sur le compte du gouvernement. Mais n'est-il pas plus vraisemblable qu'ils ne furent si grands, que parce qu'au contraire le gouvernement monarchique n'étoit pas encore véritablement tel parmi nous ? Un roi qui auroit joui d'une puissance égale à celle dont heureusement nos rois sont aujourd'hui en possession, auroit trouvé le moyen de les prévenir, parce qu'il auroit su tenir dans le respect les grands, auxquels seuls il faut les imputer.

S'il ne falloit pour mettre cette vérité dans tout son jour, qu'y joindre quelque exemple qui donnât lieu à la comparaison : nous n'avons manqué, depuis moins de cinquante ans, d'occasions ni de troubles civils, ni de dissensions religieuses ; nous pouvons même citer une minorité, & dans un tems assez difficile. Qu'en est-il arrivé ?

Mais ce qui doit le plus nous étonner, c'est qu'il se trouve encore aujourd'hui des personnes qui

194 MÉMOIRES DE SULLY,
& par conséquent ils étoient en effet, malgré
leur pauvreté apparente, beaucoup plus
riches (37) que leurs successeurs, au milieu

malgré l'expérience & contre l'évidence même, entreprennent de ressusciter dans leurs raisonnemens des opinions aussi justement prosrites.

(37) Autre erreur. Si l'on veut parler exactement, on ne dira point, le roi est riche ou pauvre, le roi est la plus publique de toutes les personnes à qui l'on donne ce nom. En cette qualité, il ne possède rien qui n'appartienne en même tems à tout l'état; & à le bien prendre, il n'y a aucune des dépenses censées royales, qu'on ne puisse & qu'on ne doive appeller aussi dépenses civiles; puisqu'elles se font toutes au nom, pour l'utilité, & en vue de l'état entier. Cela est déjà incontef-table pour l'entretien des gens de guerre, de la marine, des fortifications, &c. Cela ne l'est pas moins quant à tous les ouvrages d'utilité & de commodité publique, ou simplement de grandeur & de magnificence: & si l'on veut y faire une attention sérieuse, on dira la même chose des dépenses mêmes qui ont rapport à la seule personne du roi; comme sa table, ses habillemens, sa maison, ses divertissemens, &c. Dans tout cela il ne cesse pas plus d'être l'homme de tout le peuple, qu'il ne l'est, lorsqu'il fait marcher ses armées. Le mauvais usage que font quelques souverains des trésors publics, ne détruit pas la vérité de ce principe; & encore un coup, c'est l'avantage de toute la nation, qu'un seul homme dispose & de la quantité & de l'emploi de ces deniers. Sera-ce de toute une multitude, qu'il faudra attendre l'atten-

de tous les trésors que leur ont acquis un pouvoir sans bornes & une autorité absolue. Il n'y a en ceci aucun paradoxe. Un prince qui peut beaucoup, croit tout pouvoir, & entreprend tout (38), sans

tion de contribuer volontairement pour ce qui est de plus grande utilité, de plus grande commodité, ou de plus grande gloire; pour les dépenses secrètes qu'exige la politique, pour celles qui assurent la récompense de la valeur, du mérite, des sciences & des arts? Ce seroit ne pas connoître ce que c'est que le peuple. La forme républicaine ne peut être le bonheur que d'un très-petit état.

(38) Voilà la plus forte objection qu'on puisse faire, & celle qu'on fait effectivement sans cesse contre l'autorité monarchique. Un seul homme maître de tout! Que cet homme soit un ambitieux, un prodigue, un barbare, voilà tout un peuple de sujets qui sont ses victimes. Je ne nie pas la possibilité du fait; il y en a des exemples, & en l'admettant, je conviens que c'est-là le grand inconvénient, & en un sens, le seul de cette sorte de gouvernement.

Mais puisqu'un bonheur parfait à tous égards, n'est pas fait pour être le partage des hommes; & que la sagesse humaine avec ses plus grands efforts, ne se promet que de diminuer la mesure du mal sur la terre: il n'est question ici que de savoir si l'institution du pouvoir monarchique remplit mieux ce plan que toute autre forme de gouvernement: ce qui devient clair, ce me semble, avec un peu de réflexion.

A quelques excès que se porte un roi, il ménage toujours jusqu'à un certain point, pour son propre

s'appercevoir d'une erreur capitale dans le calcul qu'il fait de ses forces ; c'est l'affoi-

intérêt, les biens & la vie de ses sujets. D'ailleurs de médiocres vertus suffisent ici pour le bien, si elles ne suffisent pas pour le mieux ; & d'un autre côté, tous les vices auxquels les princes peuvent être sujets, ne sont pas à beaucoup près contraires au bonheur d'un peuple ; quelques-uns même y servent, & d'autres ne font que le suspendre : enfin l'incapacité se supplée par le choix des ministres. Ce sont toutes ces raisons, qui font que sous un gouvernement royal, nul mal n'est ni de très-longue durée, ni absolument irremédiable. Il faudroit pour cela, que l'ignorance & la présomption prêtaient la main à presque tous les vices rassemblés.

Ces principes nous mènent à conclure, qu'il n'y a qu'un seul moyen, mais infaillible, de prévenir tous les maux qu'ont produits en France les grands, en Angleterre le peuple, dans le Nord le clergé, les moines en Orient, les soldats dans plusieurs anciennes monarchies, & dans une infinité d'états la diversité des religions ; c'est d'augmenter l'autorité royale jusqu'à un degré suffisant, non-seulement pour contrebalancer toutes ces différentes autorités, mais encore pour l'emporter sur elles. Le nom de roi, pourvu qu'on ne le réduise pas à un vain nom, sera un écueil contre lequel viendront se briser, sans même avoir pu former le moindre orage, ce qu'on voit de tems en tems s'élever de flots, du côté des parlemens, des universités, de tout autre corps.

La raison en est sensible. Toute autre puissance n'est qu'une puissance composée, pour ainsi dire, de

blissement & la ruine de ses sujets, qui malheureusement va comme ses desirs, tou-

pieces rapportées, qui par quelque endroit laisse entrer tous les membres du corps politique en partage de la maîtrise, c'est-à-dire, d'un bien qui ne sauroit être partagé. La seule puissance royale tient tout en ordre, fait face & répond à tout, parce qu'elle est supérieure à tout, & que tout se confond devant elle. Elle ne manquera jamais son coup, que quand elle pourra paroître douteuse; Il faut, dans l'état comme dans l'église, une autorité visible, dont l'éclat frappe les yeux de tout ce qui voudroit sortir de sa place. Car c'est une vérité, qu'il me semble qu'on n'a pas assez reconnue, que tous les malheurs, toutes les révolutions, qui affligent ou détruisent les états, viennent, sans exception, du manque de subordination, & c'est conséquemment un principe à mettre au nombre des principes fondamentaux du gouvernement, qu'il faut donner la préférence sur tous les autres moyens, à celui qui est le plus propre à entretenir cette subordination; avantage qu'on ne sauroit refuser à la puissance royale.

Pour prouver contre les principes établis dans cet endroit de nos Mémoires sur le gouvernement de ce royaume, que tous les malheurs arrivés dans la seconde & la troisième race, sont provenus des changemens faits à sa première constitution, par rapport aux droits & à l'autorité monarchique; on ne sauroit mieux faire que de renvoyer à l'histoire critique de l'établissement de la monarchie Française dans les Gaules, que j'ai déjà citée. L'auteur y démontre invinciblement, que nos rois de la première race jouissoient d'une autorité peut-être encore plus absolue qu'ils ne l'ont aujourd'hui,

jours en augmentant , & le réduit enfin à ne pouvoir plus rien du tout.

Je n'ai rien dit de toutes les peines que lui coûte d'ailleurs à rassasier une avidité véritablement insatiable. La taille qui de tous les impôts arbitraires , est sans contredit le plus pernicieux comme le plus inique , en comprenant sous ce nom toute capitation ou cotisation personnelle arbitraire , en fournit une infinité d'exemples frappans. Combien de fois n'a-t-elle pas compromis l'autorité royale ! Son coup d'essai fut de renverser du trône Chilperic , pere de Clovis , & quelque tems après , elle coûta la vie à Childeric , assassiné par un gentilhomme François , nommé Bodillon , qui se vengea de cette maniere d'un traitement ignominieux qu'il avoit reçu de ce prince , pour lui avoir représenté un peu librement le danger d'une imposition excessive , qu'il songeoit à établir. Un pareil impôt sous Philippe-

pour lever des impôts , condamner les grands à mort , &c. Que les ducs & comtes , en se faisant seigneurs propriétaires des pays dont ils n'étoient qu'administrateurs , usurperent insensiblement & les droits du roi , & les droits du peuple : que ce peuple seconda en plusieurs endroits les efforts que les successeurs de Hugues Capet commercerent à faire , pour le délivrer de la servitude de tant de tyrans , &c. *tom. 3 , liv. 6 , chap. 11 , 16.*

Auguste causa un soulèvement parmi la noblesse, qui le rendit sans effet.

Quelques autres plus heureux dans cette entreprise, se la reprocherent pourtant au point d'en sentir de violens remords, contre lesquels ils se munirent de bulles d'absolution du pape. Saint Louis n'enjoignit rien si fortement à son fils, que de ne jamais rien lever sur ses sujets contre leur gré & sans leur consentement. Philippe de Valois affranchi de ce scrupule, ne se garantit pas du danger de la conduite contraire, il vit ses principales villes soulevées contre lui. Il avoit assisté, n'étant pas encore roi, à une assemblée des notables, sous le regne de Louis, surnommé Hutin, dans laquelle il avoit été statué, que les rois de France feroient serment à leur sacre de n'imposer rien de nouveau sur le peuple, que par l'octroi des trois ordres du royaume assemblés. Jean I & Charles V se soumirent à cette loi & demanderent modestement des secours, qui leur furent accordés. Une taille (39) répartie par têtes sans assemblées

(39) La plupart des exemples que cite ici l'auteur, c'est-à-dire, tous ceux qui précèdent le regne de saint Louis, sont moins applicables à la taille, qu'à tout impôt, également insupportable à un peuple passionné pour la liberté, & prévenu de

d'états ni consentement des peuples, ne fut pas regardée comme le moindre malheur

L'opinion que la marque de cette liberté est de ne rien contribuer par obéissance au souverain, sans examiner si l'ordre est juste ou injuste, & si le souverain demande pour lui ou pour le peuple même. M. de Sully est bien éloigné de prendre le parti du peuple, dans un sentiment si peu raisonnable, après être convenu lui-même des nécessités d'un grand état. Il y a donc ici un peu de vaine déclamation. Ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient de son avis, sur le fond de la question qui regarde la taille. On dirait que ceux qui l'ont établie, ont cherché à peser sur le peuple, par la forme, bien plus encore que par la chose même. Je tire de là même de nouvelles inductions en faveur des principes que les remarques précédentes ont établis. Car si l'on me demandoit pourquoi la taille est telle, j'oserois répondre, parce qu'elle est un établissement populaire; non pas à la vérité, quant au subside, le peuple ne se seroit pas forgé à lui-même cette chaîne; c'est au contraire pour s'en débarrasser qu'il a tant bataillé; mais je dis populaire, quant à la façon de la lever & de l'imposer.

Si l'un de ceux de nos rois qui s'en sont servis les premiers, Charles VII, par exemple, avoit été assez maître de ses sujets, pour pouvoir leur dire: l'état a besoin d'un nouveau subside considérable, laissez-moi lever le dixième de tous vos biens; c'est cette somme qu'il me faut; mais ne vous en mêlez point, & donnez-vous bien de garde de troubler mon opération: on croit bien qu'il se seroit servi de quelque autre moyen plus simple que n'est

du regne de Charles VI; ce regne si fécond en événemens sinistres, qu'on peut presque l'appeller le tombeau des bonnes loix & des bonnes mœurs chez les François. La nécessité augmenta le mal, en diminuant les murmures, sous celui de Charles VII, qui ayant à chasser les Anglois du royaume, convertit avec adresse en levée ordinaire & réglée, ce tribut, à qui sa cotisation personnelle fit donner le nom de taille, quoiqu'elle ne fût établie dans différentes provinces qu'avec différentes modifications; capitale dans les unes, réelle & sur les héritages dans d'autres, mixte ailleurs. Elle

la taille. Mais on crut que le moindre ménagement qu'on pouvoit avoir pour le peuple, étoit de lui conserver du moins une espece de liberté, dans la répartition, la levée, &c. De-là vient, selon que le dit l'auteur, qu'elle fut capitale ici, là réelle, & en un autre endroit, mixte. Tous les changemens qu'on put faire dans la suite à un édifice appuyé sur d'aussi mauvais fondemens, ne servirent qu'à le charger encore mal-à-propos, & à le rendre plus embarrassant.

Voilà un exemple de la sagesse & des vues populaires: le peuple paye bien aujourd'hui la peine de sa méprise. Dans tous les anciens impôts, il est aisé d'appercevoir cette mauvaise complaisance des souverains, qui fait chercher les tempéramens dans la multiplicité des réglemens, là où il ne faudroit, s'il étoit possible, qu'une seule regle.

fut fixée par Charles VII, à un million huit cens mille livres. Voyons ce qu'elle fit de progrès dans tous les regnes suivans jusqu'à notre tems.

Louis XI augmenta la taille jusqu'à quatre millions sept cens mille livres. L'an 1498, qui est celui de la mort de Charles VIII, on trouve qu'il est fait recette à l'épargne, toutes sortes de frais déduits, de quatre millions quatre cens soixante un mille six cens dix-neuf livres. En 1515, année de la mort de Louis XII, quatre millions huit cens soixante-cinq mille six cens dix-dix-sept livres. Elle fit un saut prodigieux sous François I, qui la laissa en mourant à quatorze millions quarante-quatre mille cent quinze livres. Henri II ne la laissa qu'à douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cens soixante-trois livres. Elle diminua encore sous les deux regnes suivans, n'étant qu'à onze millions cent quatre mille neuf cens soixante-onze livres, du tems de François II, & qu'à huit millions six cens trente-huit mille neuf cens quatre-vingt-dix-huit livres, sous Charles IX. Le regne de Henri III lui fut favorable, à le considérer, non pas dans le tems où il se trouvoit dépouillé d'une grande partie de son royaume, comme dans l'année où il mourut, mais en 1581, par exemple, elle

rapportoit trente-un millions six cens cinquante-quatre mille quatre cens livres. Au lieu de se laisser entraîner au mauvais exemple, Henri-le-Grand, quoiqu'il eût & des dettes infinies à acquitter, & des dépenses considérables à faire, n'a voulu en retirer de bon que seize millions, moitié des tailles & moitié des fermes.

Si ce prince a trouvé, malgré cela, le moyen de mettre vingt millions dans ses coffres, comme on le verra dans la suite, il n'en a eu l'obligation qu'à une économie qu'on ne connoissoit point, & dont peut-être on auroit eu honte sous tous ces regnes. Les étrangers ne mettoient plus, comme autrefois, impunément la main dans les finances. L'électeur Palatin m'écrivit cette année d'Heidelberg, pour me demander avec toutes sortes d'instances, de faire faire la poursuite d'un remboursement de deniers qu'il avoit, disoit-il, prêtés si sincèrement au roi, & dont en huit ans il n'avoit pu tirer qu'une seule assignation. Carl-Paul, conseiller & gentilhomme ordinaire de cet électeur, me fut adressé de sa part, avec de grandes offres de services, pour poursuivre cette affaire. La place que j'occupois m'a souvent attiré des complimens des princes étrangers. Le duc de Savoye, en félicitant, par le sieur Jacop, S. M. sur la

naissance de son troisième fils, m'écrivit en même tems une lettre des plus polies.

La maladie de la duchesse de Lorraine attira le duc de Mantoue en Lorraine, & de-là en France. Cette princesse se trouva si mal de sa couche, qu'elle fut long-tems désespérée des médecins. Elle n'avoit eu qu'une fille qui se portoit bien, & la mere guérit aussi à la fin. LL. MM. prirent beaucoup de part à son état, & n'oublierent rien non plus pour faire trouver au duc de Mantoue le séjour de la France agréable. On lui donna force ballets, & encore plus de bons repas, dont le roi fit, après qu'il fut parti, une rude pénitence, par toutes les médecines qu'il fut obligé de prendre. Il ne repassa les monts qu'à la mi-octobre, emportant beaucoup d'argent du jeu, qu'il avoit gagné au roi. Il laissa encore quatre mille pistoles qui lui étoient dûes, & qu'il pria Henri, en partant, de donner à son commissionnaire. J'en reçus l'ordre de S. M. par un billet qu'Edouard vint m'apporter.

Les négociations pour la paix ou pour une longue trêve, continuoient cependant dans les Pays-Bas à la Haye, lieu choisi pour les conférences; mais de façon qu'on crut long-tems que le but dont on s'étoit cru si proche, alloit s'éloigner pour toujours, tant elles furent traversées par la

diversité d'intérêts, la défiance & l'aigreur. Certain cordelier Espagnol, auquel S. M. C. donnoit beaucoup de part dans toute cette affaire, passant par Paris dès le commencement de cette année, eut l'honneur d'être présenté au roi, auquel il voulut persuader que la paix n'étoit pas éloignée. Dom Pedre (40) répandoit par tout Paris que les couriers qui devoient en porter la nouvelle en Espagne, alloient passer incessamment.

(40) Dom Pedre étoit l'ambassadeur d'Espagne à la cour de France, où Henri IV ne le voyoit pas de trop bon œil, parce qu'il n'ignoroit pas que cet ambassadeur travailloit par toutes sortes de moyens à mettre le conseil de S. M. dans le parti de l'Espagne. Consultez *Vittorio Siri, Mém. recond. tom. I. Le Grain, Décade de Henri-le-Grand, liv. 10; l'Etoile & autres historiens. Le Grain rapporte ce bon mot de Henri IV à dom Pedre, qui lui avoit dit, qu'il ne voyoit personne d'aussi mal logé à Fontainebleau que Dieu. « Nous » autres François, lui répondit ce prince, nous » logeons Dieu en nos cœurs, & non pas entre » quatre murailles, comme vous autres Espagnols, » & encore doutai-je fort si étant logé en vos » cœurs, il ne seroit point logé dans des pierres. » Voyez-vous pas, reprit-il ensuite en souriant, que » l'œuvre n'est pas encore achevée? Mon intention » n'est pas de laisser cette chapelle en l'état qu'elle » est. Il y a peu de gentilshommes en mon royaume » qui n'en ayent en leurs maisons, je n'ai pas envie » que la mienne en soit dégarnie ».*

Le roi, & tous ceux qui étoient instruits de l'état des choses, par ce qu'en mandoient le président Jeannin & les autres agens de S. M. dans les Provinces-Unies, n'avoient aucun penchant à croire tous ces bruits, & avec raison, puisque depuis ce tems-là jusqu'à la fin de septembre & d'octobre, & tout le reste de l'année, on en attendit inutilement l'effet. Il ne seroit pas sûr de décider que l'obstacle ne vînt point de la part des Espagnols; tout ce qu'on peut faire, c'est de laisser ce point douteux. Pour les archiducs, ils travaillèrent sincèrement pour la paix. S. M. T. C. donnoit aussi, contre ses propres intérêts, les conseils les plus pacifiques (a). C'est le seul parti que Henri crut avoir à prendre, au point où les choses étoient amenées.

A l'égard du prince d'Orange, s'il n'étoit pas le seul ennemi de la paix, du moins étoit il le plus déclaré. Voici les raisons & les prétextes que lui & ses partisans apportoient pour la faire échouer: que quelque envie que l'Espagne montrât avoir de la paix ou d'une longue trêve, jamais elle n'y donneroit les mains, avec la condition de renoncer formellement & expressément à toute sou-

(a) *Vittorio Siri*, *ibid.*

veraineté sur les Provinces-Unies; que sans cette clause cependant, il n'y avoit aucune assurance à prendre pour ces provinces sur les traités, puisqu'autrement les Espagnols demeueroient toujours en droit de s'assurer des havres & places fortes, des gens de guerre & des matelots, d'attirer à eux tout le commerce, & de s'ouvrir une seconde fois le chemin à la tyrannie; qu'on trouveroit moyen pendant ce tems là d'endormir les gens de bien, & de faire agir les brouillons & les ames vénales; que le parti catholique dans ces provinces, déjà assez porté d'inclination pour la domination Espagnole, leveroit la tête, se déclareroit & entraîneroit le reste ou la plus grande partie du pays, en sorte que le tems de la trêve venant à finir, l'Espagne feroit cette fois la guerre à coup sûr (41); que la paix, si le traité portoit ce nom, n'avoit rien de plus sûr que la trêve, puisque le roi d'Espagne sauroit bien la rompre, quand il trouveroit l'occasion propre à faire son coup. La princesse d'Orange jugea à propos de m'écrire à peu près dans ce même sens, excepté que quoiqu'elle me marquât que les gens de guerre, des villes

(41) En effet, l'Espagne recommença la guerre contre les Flamands plus vivement que jamais, en l'année 1621, qui est le terme de la trêve.

& même des provinces entières, étoient dans les sentimens de son beau-fils, & entièrement attachés à toute la maison de Nassau, elle ne pouvoit me dissimuler que le parti contraire étoit pour le moins aussi fort.

Le prince Maurice, avec de pareils sentimens, n'eut garde de ne pas chercher à s'appuyer du roi. Il lui envoya Lambert le fils au mois d'octobre avec une lettre pour S. M. & toute sorte de créance sur ce qu'il lui diroit de bouche en son nom. Lambert exalta fort les desseins de son maître. Il voulut même faire croire que les choses étoient au point, que le marquis de Spinola, le président Richardot & les commissaires Espagnols avoient été remerciés & congédiés le premier de ce mois. Tout ceci frappa d'autant plus les conseillers de S. M. qui étoient présens au rapport de Lambert, que Berny avoit mandé auparavant que les équipages de ces députés Espagnols & eux-mêmes étoient attendus à Bruxelles le 4 octobre. Ils voulurent tous en ce moment persuader à S. M. que ses amis, comme ses ennemis, alloient être trop heureux de recevoir les conditions qu'il lui plairoit de leur imposer. C'est ce que me manda Villeroy, en me faisant le détail de toute cette affaire, & en m'envoyant à Gergeau, où j'étois alors, un double de la

lettre du prince d'Orange. Le roi n'alla pas si vite. Le discours de Lambert lui parut suspect par plusieurs endroits. Il ne voyoit aucune lettre de la part du conseil des Etats; celle du prince lui sembloit pleine de réserve & de dissimulation; & Maurice lui-même avoit agi jusques-là si peu conformément à ses paroles, qu'il étoit difficile de ne pas s'en défier. Lorsque Lambert ajoutoit que la Zélande se donneroit plutôt à l'Angleterre, que de s'accorder avec l'Espagne; qu'on prioit S. M. de se tenir au moins neutre, si elle ne vouloit plus assister ses alliés comme auparavant; parce que, ne leur restât-il que trois villes, ils donneroient encore de l'exercice aux Espagnols pendant cinquante ans. Henri ne voyoit dans toutes ces paroles, qu'une rodomontade & une fausseté, ou du moins une finesse très-grossière. Ce manège fautoit encore plus aux yeux, lorsque Lambert s'avançoit de mille choses que Jeannin n'auroit pu ignorer, & dont cependant il n'avoit donné aucun avis à S. M. Selon Lambert, Barneveld & Aërsens étoient disgraciés, & même en danger de se voir faire leur procès; on avoit tenu conseil dans plusieurs villes des Etats, si l'on ne prendroit point le parti de demander la domination Françoisé. Comment tout cela eût-il pu être si secret, qu'on n'en eût

rien laissé transpirer dans toute la Flandre ? Mais les discours mêmes de Lambert n'étoient pas toujours bien d'accord avec la propre lettre du prince d'Orange.

Je crois bien que si S. M. avoit vu plus de fond à faire sur quelques-unes de ces propositions, comme celle, par exemple, de recevoir les Flamands sous sa puissance, il ne lui auroit pas été besoin d'aiguillon pour l'animer à porter toutes ses vues de ce côté-là ; quelquefois même elle ne pouvoit s'empêcher de savoir mauvais gré à Jeannin, de n'avoir pas plus fortement touché cette corde. Mais ce prince prit enfin le parti le plus sage ; ce fut d'écouter & de voir tout tranquillement, sans montrer ni éloignement ni empressement pour la paix, en attendant un éclaircissement qui ne pouvoit se faire de quelque manière que ce fût, sans qu'il se vît appelé au dénouement. Il ordonna à Jeannin de se conduire sur ce plan ; & voulant avoir mon avis, il me fit faire un détail au plus juste de tout par Villeroy, & il m'envoya de plus Lambert. Celui-ci me tint tous les mêmes discours qu'il avoit tenus à S. M. J'avois un bon préservatif contre ses finesse, dans la seule lettre que j'avois reçue de la princesse d'Orange. Il n'eut rien à me répondre, quoique peut-être il ne s'accommodât pas

de ma sincérité, ni des noms d'ingrats & d'indignes des bontés de S. M. que je donnai aux Etats.

Je répondis aussi par lettres à Villeroy, & je ne lui dis pas tout ce que je pensois; je le remis à mon retour pour en savoir davantage. Ce ne fut qu'avec le roi seul que je me découvris de tout ce que je pensois sur ce qui se passoit en Flandre. Quoique Maurice n'eût pas toujours été fidele à suivre son plan, & même qu'il s'en fût quelquefois écarté assez visiblement, il n'étoit ni incroyable ni bien surprenant qu'il songeât à soutenir jusqu'à l'extrémité un parti, dans lequel son honneur pouvoit être véritablement intéressé; mais pour Henri, il ne convenoit point à un grand capitaine, ni à un grand roi, d'aller se jeter tête baissée dans des affaires où on ne l'appelloit point, sur la foi d'un simple particulier; il étoit de sa dignité d'examiner & d'attendre. Quant aux Etats, si c'étoit de leur participation que Maurice parloit, ils s'y prenoient trop tard & à contre-tems. Ils avoient fait des fautes qu'ils cherchoient à faire réparer à S. M. ou plutôt ils joignoient à une ingratitude marquée pour le roi, le dessein aussi peu honnête de le prendre encore pour dupe. L'offre de la Zélande à l'Angleterre étoit une pure fable, & tout le

reste, illusion, tromperie & artifice; à quoi S. M. ne devoit répondre, qu'en continuant à se mêler des affaires de ces provinces, autant qu'il convenoit pour sa gloire & son utilité propre.

C'est en partie pour ce sujet que Henri me souhaitoit si fortement de retour de Gergeau. Tout continua en Flandre sur le même pied d'incertitude, & les nouvelles que l'on en recevoit se ressentoient de cet état. Il arriva que l'instruction que les archiducs avoient donnée à leurs députés, en les envoyant à la Haye, tomba en original entre les mains du prince d'Orange, soit que le président Richardot (42) l'eût oubliée, soit qu'elle lui fût dérobée, ou qu'il la laisât voir exprès pour s'attacher les catholiques auxquels elle étoit favorable. Maurice en fit grand bruit, & s'en servit pour animer ses partisans. Les conférences languirent souvent, mais elles ne furent point interrompues. La guerre étoit devenue de toute impossibilité, & par conséquent un accord étoit de toute nécessité. Ce qu'on voyoit seulement de clair, c'est que

(42) Jean Richardot, président au conseil privé des Pays-Bas, bon négociateur. Il avoit eu part au traité de Vervins. Il mourut l'année suivante.

de quelque sincérité que les parties parussent faire profession, elles songeoient à se garder des interprétations à leur sens, pour en faire un motif de recommencer la guerre d'abord qu'elles pourroient le faire avec quelque apparence de succès. Si donc la France perdoit une occasion favorable d'humilier sa rivale, elle pouvoit s'attendre à la voir se présenter encore beaucoup plus belle; pourvu que jusques-là elle fût ménager ses forces. « Je suis toujours dans la même » opinion, (ainsi m'écrivoit S. M.) que Dieu » veut en cette affaire faire un coup de sa » main, à quoi les hommes n'ont point » pensé, & au contraire de tous leurs des- » seins. Je l'ai vu ainsi arriver depuis trente » ans, & toujours à mon avantage; puisse-t-il » encore en être de même, & que mes » fautes & mes ingrattitudes ne l'en em- » pêchent point! je l'en supplie de tout mon » cœur ».

Les habiles politiques faisoient une seconde remarque, encore plus importante que la précédente; c'est que la puissance Espagnole étoit parvenue à son premier degré de décadence. Si l'on en jugeoit ainsi, ce n'étoit point à cause des égards qu'on voyoit que le roi d'Espagne & les archiducs avoient pour tous les agens de S. M. & particulièrement pour Jeannin, les

restrictions qu'elle se ménageoit contre les Flamands, montroient qu'elle avoit toujours la même arrogance & la même ambition, & elle ignoroit peut être elle-même, ou ne vouloit pas avouer sa maladie. Mais lorsqu'on voit qu'un état ne montre ni force ni conduite, qu'il manque à la fortune & à l'occasion, dès-lors la chose n'en est plus aux termes de la simple conjecture.

Il n'en falloit point encore d'autre preuve, que ce qui se passa sur les frontieres de la Navarre & du Bearn. Les Espagnols y ayant renouvelé d'anciennes querelles sur les limites des deux royaumes, Henri, bien résolu à ne rien relâcher, m'écrivit d'en conférer avec le chancelier, & d'en faire parler à l'ambassadeur Espagnol par quelqu'un du conseil, plutôt pour se justifier des suites que ce démêlé pouvoit avoir, que comptant le terminer par cette voie. S. M. écrivit encore dans le même esprit à la Force, dépositaire de son autorité sur toute cette frontiere, de soutenir ses droits par tous les moyens les plus prompts & les plus efficaces. Et comme il ne pouvoit attendre de grands secours des habitans du pays, je reçus ordre de le rembourser de toutes les avances qu'il avoit déjà faites, & de lui faire un fonds suffisant pour ne pas avoir le dessous.

Ces précautions furent assez inutiles. Aux premières plaintes que la Force fit faire au viceroi d'Arragon, celui-ci promit une ratification de tout ce qu'on lui demandoit; & contre l'ordinaire du conseil de Madrid, elle ne se fit pas attendre: c'est qu'on n'ignoroit pas que sur une simple apparence de rupture, grand nombre de mécontents, dont les royaumes de Navarre & d'Arragon étoient remplis, avoient déjà offert leurs services à la France. La Force (a), auquel ils s'étoient adressés, en donnant cet avis à S. M. mandoit en même tems, que quoi qu'il fût bien qu'il ne falloit pas faire grand fond sur l'esprit inquiet & changeant de ces peuples, c'étoit ici une occasion immanquable, pourvu seulement qu'on se pressât d'en profiter; que toute l'habileté des Espagnols leur étoit inutile pour cacher leur état de foiblesse & d'épuisement, qui n'étoit plus ignoré de personne; que toutes les affaires du gouvernement y étoient dans une confusion inexprimable. Il n'écrivoit jamais, soit à S. M. soit à moi, que sur ce ton; & il étoit plus à portée que personne de connoître l'état des choses, tant sur ce sujet, que pour ce qui regarde une autre faction

(a) Jacques Nompars de Caumont, depuis duc de la Force.

qui donnoit de furieuses inquiétudes au conseil de Madrid, quoiqu'il ne s'agît que des misérables restes d'un peuple presque entièrement exterminé ; je parle des Maures.

Pour bien entendre ce fait, il faut reprendre ici ce qui n'auroit pu trouver place ailleurs, sans interrompre la narration. Henri n'étant encore que roi de Navarre, avoit toujours eu dans l'esprit qu'un jour il pourroit s'aider contre l'Espagne, de ces ennemis domestiques, moins considérables encore par leur nombre, que par le vif ressentiment qu'on leur voyoit conserver de leur oppression. Les Maures, de leur côté, apprenant par le bruit public, que le parti protestant, qu'ils savoient être très puissant en France, & opposé à l'Espagne, avoit à sa tête un roi de Navarre, c'est-à-dire, un prince doublement ennemi de cette couronne, commencèrent à rechercher tous ceux qui pouvoient leur ménager cette protection, & entr'autres MM. de Saint-Geniés & d'Odou, auxquels ils promirent d'exciter en Espagne un soulèvement presque général, pourvu qu'ils se sentissent appuyés. Ils ne demandoient qu'un général & de bons officiers, auxquels ils s'engageoient d'obéir ponctuellement. Ils offroient de fournir tout l'argent nécessaire, bien loin d'en

d'en exiger ; & du côté du courage & des soldats , ils assuroient qu'on seroit content d'eux. Un asyle en France avec la liberté de leurs biens & de leurs personnes , étoit la seule condition qu'ils apportoit au traité. Ils paroissoient de si bonne composition sur la religion , qu'ils offroient d'embrasser celle du royaume ; non pas à la vérité la religion Romaine , la tyrannie de l'inquisition leur avoit rendu cette seconde servitude encore plus insupportable que la première , mais la religion réformée. Ils trouvoient qu'ils s'accommoderoient sans peine d'un culte dégagé des images & des cérémonies , qu'ils disoient sentir l'idolâtrie , & dont un seul Dieu , également adoré & invoqué de de tous , étoit presque l'unique objet.

Saint-Geniés & d'Odou ne manquèrent pas de faire un rapport fidele de tout ceci au roi de Navarre , sur tout lorsqu'il fit en Bearn & en Foix ce voyage dont nous avons parlé. Henri les chargea de savoir des Maures , quelles étoient au juste leurs facultés , de quelles armes ils avoient besoin , de quelle somme de deniers ils promettoient contribuer , & par quels moyens ils comptoient entamer une entreprise si considérable. Ces deux gentilshommes n'employèrent d'abord à cette négociation qu'un homme seul , nommé le capitaine Danguin.

A mesure que les intelligences se multiplierent, ils y en firent entrer jusqu'à douze autres; & le secret confié à tant de personnes, fut pourtant si bien gardé, que l'Espagne n'en eut pas le moindre soupçon, jusqu'à l'avis qu'elle en reçut par Nicolas l'Hôte, ce secrétaire de Villeroy, dont on a vu l'histoire. On découvrit aisément le reste; & la chose parut d'autant plus de conséquence, qu'on vérifia que ce parti, qui dans le commencement étoit fort peu de chose, embrassoit alors plus de cinq cens mille personnes. Deux choses avoient servi à le grossir si considérablement; premièrement, le secours qu'ils avoient eu l'adresse & le tems de se ménager chez les Turcs, grands ennemis des Espagnols; en second lieu, l'intérêt que prirent dans cette affaire quantité d'Espagnols naturels.

Le conseil de Madrid ayant délibéré, aux premières nouvelles qui lui furent portées de ce soulèvement, s'il n'étoit pas à propos d'achever de défaire le pays de ce reste de Maures, en leur faisant repasser la mer, & ayant communiqué cette résolution à la noblesse du royaume de Valence, elle y fut reçue si peu favorablement, qu'on en vit naître une sédition dans plusieurs provinces, où la noblesse se faisant servir gratuitement par ces Maures, ne pouvoit les

voir chasser sans perdre aussi en même tems le quart de son revenu. On tira l'épée contre ceux qui vinrent signifier la nouvelle déclaration du conseil d'Espagne. Le viceroi crut appaiser cette première émotion, en députant le chef de la justice, que la chancellerie appelle le régent. Ce régent étoit un vieillard timide, qui se voyant tout d'un coup environné d'armes & de furieux, tomba mort au milieu d'eux, des effets sans doute d'une frayeur subite.

Le conseil Espagnol ne pouvoit plus dissimuler dans une pareille conjoncture. Sa foiblesse se décéla par l'inaction où on le vit pendant un assez long tems. Les Maures, qui ne s'étoient pas attendus à être si fort ménagés, n'en leverent la tête que plus hardiment. Ils renouvelèrent leurs instances auprès de Henri, qui ne pouvoit plus les payer de la même défaite, que lorsqu'il n'étoit que roi de Navarre, que son parti étoit trop foible & trop traversé, pour faire de grands efforts en leur faveur. Déterminés à tout, pour secouer le joug Espagnol, ils le prièrent de les prendre au nombre de ses sujets, à telles conditions qu'il voudroit. Mais les mêmes considérations qui empêchoient S. M. de prendre ouvertement le parti des Provinces Unies dans un intérêt qui le touchoit de beaucoup plus près, lui

défendoit aussi de se déclarer le libérateur d'un peuple, encore plus particulièrement sujet de l'Espagne, & qu'il falloit de plus chercher dans des lieux fort éloignés, & qui demandoient un armement de mer; car le centre de la révolte étoit du côté de Valence, de Murcie & de Grenade, sans compter plusieurs autres raisons tirées du caractère de ces peuples, & sans parler des incidens si ordinaires dans les affaires, que l'éloignement cache toujours, ou déguise en partie. Tout cela fait qu'on ne sauroit assurément blâmer S. M. de n'avoir pas mieux répondu aux desirs de la nation Maure.

Je laisse à penser si pendant tout ce tems-là, le conseil de Madrid, à qui rien de tout ce qui se projettoit, n'étoit caché, étoit bien tranquille. Il y avoit cinq ans qu'il souffroit qu'un mal, dont il avoit pleine connoissance, jettât de profondes racines, & c'en eût été beaucoup trop en toute autre circonstance. Il jugea enfin à propos de faire un effort; & le dessein de faire embarquer tout ce qu'il y avoit de Maures en Espagne, fut repris plus fortement qu'auparavant. On le croyoit aussi plus difficile, parce que le bruit couroit que les Turcs croisoient du côté de Maïorque. Pour prévenir ce coup, il falloit armer une flotte, pour l'opposer à

la leur. Le mois d'octobre vint, sans que rien parût de côté ni d'autre; & l'année se passa encore toute entière sans aucun mouvement de la part des Espagnols, qui favoient que les Barbares les attendoient avec dix mille hommes d'infanterie & cinq mille de cavalerie, résolus à se bien défendre. L'attente fut favorable à l'Espagne, & le tems lui donna enfin les moyens de se défaire tout-à-fait d'un ennemi (43) à qui toutes ces ressources manquoient; ce qui ne put pourtant se faire, sans que l'Espagne se privât elle-même de cinq cens mille sujets (44); c'est le nombre des personnes

(43) Les Maures, ayant à leur tête un certain Barberouffe, donnerent un combat, dans lequel leur parti fut défait; & on les obligea l'année suivante à s'embarquer. *Voyez le Merc. Franç. & autres historiens.*

(44) D'autres font monter ce nombre jusqu'à sept & huit cens mille; playe, dont l'Espagne n'a jamais pu guérir; mais dont nous ne profitâmes point, quoiqu'il nous fût si facile de le faire, si ce n'est pas en prenant le parti de ces malheureux, comme le cardinal de Richelieu le prit des Portugais, dans une occasion à-peu-près semblable, du moins, en leur donnant un asyle en France, ne fût-ce que dans les landes de Bordeaux qu'ils demanderent inutilement, dit-on, la permission d'habiter. Cette faute du gouvernement a été judicieusement relevée par l'auteur de l'*Essai politique sur*

qu'elle chassa de ses états, après les avoir dépouillés de tout.

L'empereur traita en Allemagne aussi durement & avec moins de droit la ville de Donavert ; il s'en faisoit, quoique cette ville soit du nombre des villes impériales, & il lui ôta la liberté de conscience, & la plus grande partie de ses privilèges. Cette violence y excita beaucoup de murmures & de troubles.

le commerce. « Défricher de nouvelles terres, » dit-il à ce sujet, c'est conquérir de nouveaux » pays sans faire de malheureux ». On dira que la même raison qui faisoit chasser les Maures de l'Espagne, empêchoit aussi qu'on ne les reçût en France. Mais il semble qu'il auroit été facile de profiter de la triste situation où ils se trouvoient, pour les amener à faire tout ce qu'on eût pu desirer d'eux.

Fin du vingt-cinquième Livre.





LIVRE XXVI.

MÉMOIRES de l'année 1609. *Etats de finance : contestation à ce sujet entre le duc de Sully & le chancelier de Sillery. Sully traite & loge le roi à l' Arsenal. Indiscrétion du P. Cotton, dont Henri accuse Sully. Entretien important entr'eux sur les complots à la cour & en Espagne, contre la personne de Henri ; sur son amour pour la princesse de Condé, &c. Conseils que lui donne Sully ; projet d'un cabinet d'état, très-utile pour toutes les parties du gouvernement. Moyens différens de recouvrer de l'argent dans un besoin. Règlement contre le luxe, les dissipateurs, les abus dans le barreau, & autres pieces de ce cabinet. Portrait des trois ministres de Henri, fait par lui-même. Autres détails de finance & de gouvernement. Edit contre les banqueroutes frauduleuses. Autre édit contre le duel. Intrigues de cour contre Sully. Evasion du prince de Condé ; chagrin qu'en ressent Henri ; conseils que lui donne Sully. Lettre de Sully au prince de Condé, &*

autres détails sur cet incident. Faux avis donnés à Henri contre les calvinistes. Avis d'une conspiration à la Flèche, contre la personne de Henri.

LE premier jour de l'année, j'allai suivant la coutume, présenter au roi les jetons d'or. La gloire que S. M. s'étoit acquise dans l'accommodement du pape avec les Vénitiens, des Espagnols avec les Flamands, & de quelques autres princes de l'Europe, faisoit le sujet de ceux-ci. Après quelques momens d'une conversation indifférente, ce prince me tira dans l'embrâsure d'une fenêtre, pour me dire de lui composer quatre états, dans le goût de plusieurs autres que je lui avois déjà remis : le premier, des équivalens perçus dans les douze généralités du royaume ; le second, de tous les droits & redevances qui faisoient partie des revenus royaux ; le troisième, des levées du principal de la taille, nommée l'ordinaire, depuis 1599, jusqu'à 1609, ces deux années comprises ; le quatrième, des levées de la taille, sous le nom de grande crue, ou crue extraordinaire, pendant ces mêmes onze années : c'étoit pour les faire voir, me dit Henri, à des personnes qui se croyoient fort habiles dans les finances, quoiqu'elles n'y eussent rien

fait qui vaille, & à ceux qui admiroient leur méthode, toute défectueuse qu'elle étoit.

Ce prince n'avoit pas besoin de justifier à mes yeux une pareille demande. Le plaisir que je trouvois à le voir entrer avec moi dans tous les détails du gouvernement, ne me laissoit pas seulement examiner par quel motif il agissoit. Je voyois bien que depuis quelque tems il faisoit une étude particuliere de ma façon de conduire les affaires générales & particulieres, & qu'à force de me demander, tantôt un état, tantôt un mémoire, aujourd'hui une instruction, le lendemain une explication; toutes ces pieces lui composeroient bientôt un système complet sur la finance & les autres parties de l'état. Mais j'étois là-dessus sans aucune inquiétude; & soit que Henri ne cherchât en effet qu'à s'instruire lui-même, soit qu'il eût dessein de former de nouveaux hommes d'état selon mes principes, dans la crainte que je ne vinsse à lui manquer, ou dans le dessein de m'employer hors ou dans le royaume à d'autres fonctions, qui ne me laissassent plus de tems pour celle-ci; la maniere dont il se comportoit avec moi (1), ne me per-

(1) Le motif de cette conduite de Henri IV.

mettoit de rien voir dans cette conduite ; que de bon , de sage & même d'avantageux pour moi.

Je lui donnai , lorsqu'il revint à la fin du mois à l' Arsenal , ces quatre états , que je ne transcrirai point ici. Je me contenterai de marquer que le total du premier faisoit voir que les équivalens montoient à cent cinquante-un mille soixante-treize livres : somme beaucoup moindre que ne se l'imaginoient bien des personnes , qui avoient fait entendre au roi qu'elle devoit

avec le duc de Sully , seroit tout autre , si nous en croyons l'auteur de l'histoire de la mere & du fils. « Il étoit peu satisfait , dit-il , de la personne du » sieur de Sully ; il pensoit à lui ôter le maniment » de ses finances , & vouloit en commettre le soin » à Arnaud. Il avoit dit plusieurs fois à la reine » qu'il ne pouvoit plus souffrir ses mauvaises » humeurs Son mécontentement étoit formé , » & sa résolution prise de le dépouiller de sa charge , » mais le tems en étoit incertain » , &c. Mais la suite même de ce livre va fournir des preuves si sensibles de l'extrême confiance que Henri IV avoit en M. de Sully , qu'on jugera que cet auteur a donné dans le panneau , qu'un autre écrivain de ce tems-là nous avertit que ce prince & son ministre ont souvent tendu aux personnes trop crédules , lorsque pour le bien des affaires , ils affectoient entr'eux deux tous les dehors d'une vraie méfintelligence ; ce que les courtisans faisoient entendre par ce mot : *bon maître & bon valet.*

faire le sou pour livre de tous les revenus royaux. Ce prince vit dans le second, bien des mots barbares pour lui, quoique malgré mon application, il m'en eût encore échappé, je le lui promis complet dans l'année. Le total du troisième étoit de cent sept millions quatre cens quarante-cinq mille trois cens cinquante-trois livres seize sols onze deniers : celui du quatrième, de cinquante-deux millions cent quarante-quatre mille sept cens soixante-dix-neuf livres douze sols six deniers. Henri se contenta pour le moment d'en voir le titre, & les donna à la Varenne; en lui disant qu'il les lui rendît sitôt qu'il seroit au Louvre, enfermé avec Béringhen dans le cabinet des livres. Je lui donnai encore un inventaire de tous les états, faisant partie de l'état général des finances, ou indiqués par cet état (2).

Comme Henri partit deux jours après pour Chantilly, je crois qu'il ne fit pas grande attention à cette longue liste d'états, qui fut un petit sujet de dispute, un jour que S. M. s'entretenant avec le chancelier, Villeroy & moi, la conversation fut mise sur cette matière. Je dis, qu'outre les

(2) On trouve ces états tout au long dans les Mémoires de Sully, année 1598, vers le milieu du dixième livre.

états dont je pouvois laisser le soin à mes secrétaires, en leur donnant seulement un sommaire, il y en avoit plus de cent, que j'étois obligé d'écrire tous de ma main au commencement de chaque année. Le roi en parut étonné, & Villeroy aussi : « Je » fais bien, Monsieur, reprit Sillery, avec » son air benin, qu'il y en a beaucoup, » mais cent ! je ne le pense pas, car j'en » vois quelque chose. Vous avez bien fait, » Monsieur, lui répondis-je, de dire quel- » que chose ; mais vous auriez encore mieux » fait de ne point parler du tout, de ce que » vous ne pouvez savoir que par moi-même » me ». Il ne s'agissoit, pour voir qui avoit raison de nous deux, que de jeter les yeux sur l'inventaire que j'avois donné au roi, ils y étoient tous compris, & il n'y avoit que ceux-là seuls. Comme j'en avois une copie dans le sac de mes papiers, que portoit l'un de mes secrétaires, je le fis approcher, & S. M. connut par cet écrit, que je n'avois rien avancé de trop. Ce fut Sillery lui-même qui en fit la lecture & le compte.

Le roi étant à Chantilly, m'écrivit le billet suivant, le mercredi 25 mars. « Mon » ami, je monte à cheval après dîner, pour » aller coucher à Lufarche. Je me rendrai » demain de bonne heure à Paris, faisant

» état d'aller dîner chez vous , je vous prie
 » de me le faire apprêter pour douze per-
 » sonnes , & du poisson. Bon jour , mon
 » ami ». Il n'y manqua pas , & je fis en
 forte que le repas fût de son goût. Après
 que les nappes eurent été levées , je fis ap-
 porter des cartes & des dés sur la table ,
 sur laquelle je mis aussi une bourse de quatre
 mille pistoles pour S. M. & une seconde
 d'autant , pour en prêter à ceux de la com-
 pagnie de ce prince , qui ne s'étant point
 attendus à jouer , n'avoient point d'argent
 sur eux. Cette cérémonie ne déplut pas à
 Henri. Il me dit : « Grand-maître , venez
 » m'embrasser , car je vous aime , comme
 » je dois. Je me trouve si bien ici , ajouta-
 » t-il ensuite , que j'y veux encore souper &
 » coucher. J'ai des raisons pour n'aller point
 » d'aujourd'hui au Louvre , ce que je vous
 » dirai au sortir du jeu. Cependant faites-
 » moi préparer trois carrosses , pour aller
 » me promener , après que je vous aurai
 » un peu entretenu , & qu'il ne vienne per-
 » sonne ici tant que j'y ferai , sinon ceux
 » que j'y manderai , & à mon retour , que
 » je n'y trouve personne ». La journée s'é-
 tant ainsi passée à la satisfaction du roi ,
 il voulut que je lui donnasse encore à dî-
 ner le lendemain. Il passa une grande par-
 tie de la matinée enfermé avec moi dans

mon cabinet : nous nous entretenîmes de plusieurs choses , qui devoient être tenues secrettes. S. M. lut aussi avec plaisir les états que je lui avois donnés , & me dit tout haut en sortant : « Vous m'avez donné des » mémoires , auxquels j'ai pris grand plaisir , mais il y a encore plusieurs particularités , qu'il faut que vous m'expliquiez » par écrit ; car il ne me souviendrait pas » de ce que vous m'en avez dit ».

Tout le monde s'étant rassemblé autour du roi , il parla publiquement du dessein qu'il avoit de venir passer dorénavant deux ou trois jours tous les mois à l'Arsenal de la même maniere. Il me commanda d'y faire accommoder pour lui une salle , une chambre , une garde-robe & un cabinet , sans cependant rien prendre sur mon logement. Il me dit , que toutes les fois que cela arriveroit , il ne se feroit ni servir par ses officiers , ni rien apporter de sa cuisine , mais qu'il vouloit que je le traitasse comme je venois de faire : ajoutant obligeamment , qu'en toutes manieres , il croyoit ne pouvoir être mieux nulle part qu'entre mes mains ; & que comme il n'étoit pas juste que cette confiance fût le sujet d'un surcroît de dépense pour moi , celle-ci seroit prise sur une gratification de six mille écus , par chaque année , qu'il m'accordoit pour

cela seul ; ce qu'il répéta encore pendant le dîner.

De propos en propos la conversation vint à tomber, entre les quinze ou vingt personnes qui pouvoient être à la suite du roi, sur les grands hommes dont l'histoire a parlé ; & Henri me demanda auquel de tous j'aurois le plus souhaité qu'il ressemblât. Cette question n'étoit pas de celles auxquelles il soit facile de satisfaire d'un mot ; d'autant plus que Henri ajoutant, que j'eusse égard non-seulement à la conduite & au mérite personnel, mais encore à tout ce qui peut être le juste sujet des desirs d'un homme, comme les qualités du corps, la santé, & le concours de ces circonstances qui font qu'on appelle un homme heureux ; l'on ne pouvoit décider la question, qu'après avoir examiné & comparé. Pour tout dire, je ne fus pas fâché que l'occasion se présentât de faire honte à la plupart des assistans, de leur ignorance dans des choses, dont il semble que tout galant homme doit avoir du moins quelque teinture. Le roi comprit mon intention, seulement à la maniere dont je tournai le compliment, par lequel je répondis d'abord à sa question. « A ce que je puis juger, dit-il, vous n'allez pas être un homme à un mot ; mais je veux vous écouter jusqu'au

» bout , cela me fera bien autant de plaisir &
 » beaucoup plus de profit , que je n'en au-
 » rois eu à voir jouer au mail , où j'avois
 » dessein d'aller me promener , en atten-
 » dant que votre dîner fût prêt ».

Je m'engageai donc à faire le portrait de tout ce que l'antiquité a compté d'hommes illustres , parmi lesquels je n'oubliai pas ceux de nos rois , auxquels on peut donner ce nom : tels que sont Clovis , Charlemagne , Hugues Capet , Philippe-Auguste , S. Louis , Charles V , Charles VII & Louis XII. La qualité d'ennemis de la France , ne me parut pas suffisante , pour exclure les noms d'Edouard III & de Charles-Quint : je n'en nommai aucun , sans les faire connoître , du moins en gros , par quelques traits touchés le plus succinctement que je pus , sur leurs bonnes & mauvaises qualités , & sur les événemens heureux ou malheureux de leur regne. « C'est à vous-même , Sire , ajoutai-je , après que j'eus fini cette énumération , qui m'obligea à parler de suite pendant un assez long tems , » de choisir au-
 » quel de tous ces grands rois vous aime-
 » riez le mieux ressembler , toutes compen-
 » sations faites , & de voir si vous n'y perdriez
 » point , vous , qui certainement les avez
 » surpassés en plusieurs choses. Pour bien
 » prononcer là-dessus , répondit S. M. il

» faudroit mieux & plus attentivement con-
 » sidérer tout ce que vous avez dit sur
 » chacun de bien & de mal; mais le dîner
 » qui est servi, ne nous en laisse pas le loisir
 (on venoit d'avertir qu'il étoit tems de se
 mettre à table); » il faut remettre cela
 » à une autre fois; je vous prie de le faire
 » rédiger par écrit, & puis je vous di-
 » rai ce que j'en pense, aussi-bien que de
 » vos dernières paroles, que vous n'avez
 » ajoutées, dit agréablement ce prince, que
 » pour me faire trouver vos mets encore
 » meilleurs ».

Quelques-uns de la compagnie cher-
 cherent pendant le dîner à se faire honneur
 de leur lecture, par des traits sur le sujet
 qui venoit d'être traité; mais ils confon-
 doient à chaque mot les noms & les cho-
 ses, d'une maniere si plaisante, qu'elle ne
 servit qu'à faire rire le roi, & à m'attirer
 de S. M. un compliment sur ma mé-
 moire (3). Je laissai ce prince dans sa
 bonne opinion jusqu'au sortir de la table,
 que je lui avouai en particulier un effet
 assez heureux du hasard, c'est que j'étois

(3) Je coupe court sur tout ce narré, qui tient
 une assez grande place dans les Mémoires de Sully,
 année 1598, sur la fin du dixième livre, parce qu'il
 m'a paru froid, déplacé, & d'une critique peu sûre.

tombé il n'y avoit pas trois jours, sur un extrait des vies des hommes illustres, que j'avois fait long-tems auparavant, pendant que je m'occupois de l'histoire, & que ce même jour j'en avois fait le sujet d'une conversation avec quelques amis, qui m'en avoient rappelé toutes les idées. Les cartes, les dés & les pistoles succéderent à cette scene savante. Je descendis pendant ce tems-là dans la salle d'en bas, où j'épargnai l'ennui des audiences à S. M. qui passoit des momens plus de son goût, ayant gagné cet après-midi deux mille cinq cens pistoles; aussi sortit-elle de bonne humeur, pour s'aller promener comme la veille dans les carrosses que je lui avois fait tenir prêts, & pour retourner au Louvre.

Cinq ou six jours après que j'eus eu l'honneur de traiter & de loger le roi à l' Arsenal, on lui donna avis de bruits répandus dans quelques provinces, sur des choses qu'il croyoit renfermées entre lui & moi, parce qu'en effet il m'en avoit parlé avec un grand secret. Il me soupçonna d'indiscrétion pendant quelques jours, sans que je m'en doutasse, quoiqu'il m'eût demandé plusieurs fois, quels amis si intimes j'avois donc en Berry & en Bourbonnois. Enfin il m'appelle un jour, & me dit: « Venez-ça, grand-maître, me direz-vous

» exactement la vérité sur ce que je vais
 » vous demander » ? Je le lui promis , avec
 la seule réserve , que s'il s'agissoit de quel-
 que chose qui pût déplaire à S. M. je me fe-
 rois commander absolument de répondre
 & promettre qu'elle ne s'en fâcheroit pas.
 « Ce que j'ai à vous demander , reprit-il ,
 » n'est pas de cette nature » , & il me dit
 tout ce qu'il avoit sur le cœur. Après que
 je me fus justifié par les sermens qu'il fa-
 voit que je n'employois jamais en vain ,
 son étonnement succéda au dépit , & je n'en
 eus pas un moins grand.

Mais il ne se passa pas trois jours , sans
 que je visse clair dans cette énigme. Une
 lettre écrite de la propre main du P. Co-
 ton au P. Ignace , jésuite à Moulins , qui
 me fut rendue le surlendemain dans un pa-
 quet venant de Bourges , me mit au fait.
 Muni de cette lettre , qui me donna une
 vraie joie , je m'en allai trouver le roi , qui
 arrivoit au Louvre avec la reine , au-de-
 vant de laquelle il s'étoit avancé jusqu'à
 Anet. Après quelques discours sur Anet &
 sur Chantilly , je lui dis : « Sire , vous me de-
 » mandâtes l'autre jour mon serment que
 » je vous dirois la vérité ; ne trouverez-
 » vous pas mauvais , si j'ose vous prier à
 » mon tour de me dire si vous n'avez ja-
 » mais parlé à d'autres personnes qu'à moi ,

» de ce que vous m'accusiez d'avoir révélé? Si cela n'est pas, il faut que parmi ceux qui vous approchent, il y en ait qui ont un esprit familier, & savent deviner les pensées ». Le roi sourit, en me donnant un petit coup sur la joue, & m'embrassa ensuite. « Je souhaite trop, me dit-il, que vous soyez toujours sincère avec moi, pour vous donner l'exemple d'un mensonge. Je vous avouerai donc que j'en ai encore parlé au P. Cotton & à Beringhen. Pour celui-ci je répondrai bien qu'il n'en a dit mot : aussi n'est-ce pas lui, repris-je, mais le jésuite ; cette lettre, ajoutai-je, en la lui mettant entre les mains, vous le prouvera ». S. M. la lut, & la voici transcrite toute entière.

« Mon R. P. *Pax Christi*. Je ne vis jamais écrire si peu souvent, & désirer si souvent de le faire. V. R. en jettera la coulpe, s'il lui plaît, sur mes occupations, notamment en ce tems. M. de Citeaux se contentera d'une abbaye proche la sienne, qui est à un chanoine de la sainte Chapelle, septuagénaire, & moyennant ladite abbaye, il nous fera accorder par le chapitre général, qui se tiendra environ la Pentecôte, ce que nous désirons de Bellebranche. Il y a du trouble à Orléans, sur le fait du collège, par les me-

» nées de la prétendue , mais Dieu sera le
 » maître. Le roi a écrit aux maire & éche-
 » vins , à M. d'Orléans , M. le lieutenant-
 » général , M. le prévôt , son procureur
 » d'office , & à M. de la Châtre. Je joignis
 » les miennes à M. d'Escures , qui part de-
 » main , & promet de parfaire le tout. Le
 » roi a encore accordé trente mille livres
 » à la Flèche , sur l'avis que je communi-
 » quai , à V. R. S. M. part mardi pour
 » Chantilly , & la reine , quatre jours après
 » pour Chartres , qui l'ira trouver à Anet ,
 » puis derechef ici & à Fontainebleau. L'af-
 » fection que savez , continue , nonobstant
 » laquelle se feront après Pâques les ma-
 » riages de M. le prince & de M. de Ven-
 » dôme. Tout est rapatrié avec l'homme
 » de l'Arfenal , quelques pratiques que l'on
 » ait pu faire. L'ainé de M. de Créquy
 » aura la petite de Verneuil , & le premier
 » dessein se continuera , de M. le marquis
 » de Rosny avec l'ainée du même sieur de
 » Créquy : le pere ne voulant point oïr
 » parler de changer. M. des Yvetaux est en
 » exercice. Le sieur Colin demande de de-
 » meurer au collège du Mont jusqu'à la
 » mi-août. M. de Savari ne lui veut accor-
 » der que jusqu'à Pâques. On presse fort
 » pour l'édit des duels , les prédicateurs y
 » font bien leur devoir ; mais le P. Gon-

20 teri dégoûte le roi de tems en tems, encore
 20 que j'aïlle parant aux coups : il dit que
 20 ses sermons sont féditieux, & qu'un jour
 20 il fera schisme en notre religion, ou en
 20 l'église. M. Bremont s'est résolu à la
 20 compagnie; V. R. verra son louable de-
 20 sir, par l'adjointe, avec une du R. P.
 20 de la Tour, que j'ai trouvée sur ma ta-
 20 ble, sans favoir comment. M. de Bour-
 20 ges m'a dit cejourd'hui que le P. Sal-
 20 lian contente, & que l'on n'a rien perdu
 20 au change. On a voulu persuader que le
 20 P. Changer s'étoit changé, seroit-ce que
 20 souvent on a redouté. Je suis rapatrié
 20 avec M. le comte de Soissons autant &
 20 mieux que jamais, mais je n'ai encore
 20 touché ni viande ni argent depuis le mois
 20 de janvier. La reine me mene à Char-
 20 tres, & se confie en moi de ce que sa-
 20 vez, plus que de coutume. M. de la Va-
 20 renne dit qu'il s'employera volontiers
 20 pour M. votre frere, mais que cette voie
 20 n'est pas bonne, ne pouvant introduire
 20 des chevaux de louage, au préjudice des
 20 relais & des postes : toute autre qu'il
 20 pourra, il offre de le faire. Le R. P. Rai-
 20 mond a été ici, & a apporté quelques
 20 quatre cens livres d'aumônes, sans les
 20 matériaux de Talan en partie, que M. le
 20 Grand lui a promis. Notre frere Parau

» est maintenant déchargé de l'office : car
 » j'ai réponse de Rome comme l'union a été
 » agréée par notre saint pere , & le *gratis*
 » donné par S. S. à ma considération , *quasi*
 » *fuit ejus benevolentia*. J'ai remis la re-
 » vision & l'impression de mon livre à cet
 » été , ou après l'automne. La trêve pour
 » neuf ans est presque assurée en Flandre.
 » Dix de nos peres ont été pris , venant des
 » isles Baléares en Espagne , par Simon
 » Danfa , corsaire Hollandois , marié à
 » Marseille ; le roi s'employe pour leur dé-
 » livrance , & nonobstant quelques amer-
 » tumes , il ne laisse de priser & chérir la
 » compagnie. *Quod superest* , je suis gran-
 » dement nécessaire de secours spirituels ,
 » *oraque pro paupere* , qui est de V. R.
 » le serviteur le plus humble & plus affec-
 » tionné *Pierre Cotton*. A Paris , ce quin-
 » zième mars 1609. Madame la marquise
 » de Mesnelay va se rendre capucine , no-
 » obstant tout le monde. M. Avias , rec-
 » teur de la principale , est malade à mort
 » de pourpre , pris prêchant & servant à
 » l'hôpital ; c'est un bon prêtre & un
 » bon ami , qui va à Dieu ».

Henri lut deux fois de suite la lettre en-
 tiere , & quoiqu'il me cachât la moitié de
 ce qui se passoit au-dedans de lui même ,
 je lus aisément sur son visage son mécon-

tentement. « J'avoue, me dit-il, qu'il y » a plus de conduite, de prudence & de » fidélité en vous, & de vérité dans vos » paroles, quelque méchant huguenot que » vous foyez, que dans beaucoup de ca- » tholiques, & même d'ecclésiastiques qui » font bien les dévots & les scrupuleux ». Il me quitta pour aller entretenir M. le comte de Soissons, qu'il voyoit s'approcher, & je crois qu'il lui conta tout, & même qu'il lui montra la lettre dans laquelle ce prince avoit son mot comme les autres. Je me fus bon gré d'en avoir retenu une copie : car S. M. ne voulut jamais me rendre l'original.

Le P. Cotton fut le contre-tems arrivé à sa lettre, & en fut mortifié au dernier point (4). Il se consola un peu, quand on lui dit qu'excepté le roi, je ne l'avois fait voir, ni parlé à personne de ce qu'elle contenoit : il crut m'en devoir un remer-

(4) On voit dans l'Anti-Cotton, pag. 46, que le P. Cotton fut disgracié du roi pendant six semaines pour avoir révélé ses secrets à un provincial d'Espagne; mais c'est un de ces libelles qui ne méritent aucune créance. Dans une occasion semblable, Henri IV dit à ses ministres, en prenant le président Jeannin par la main : « Je répons » pour le bon-homme, c'est à vous autres à vous » examiner ».

cîment, & il sentit aussi qu'un petit mot de justification n'étoit point ici de trop. La lettre que j'en reçus, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en province, est à ces deux fins : il me l'écrit de Fontainebleau, où la cour étoit alors, & moi j'étois à Paris. Le P. Cotton y prend occasion de louer la bonté de mon esprit & la douceur de mon naturel, de ce que tous les efforts qu'on a faits pour me donner une mauvaise impression de lui, n'ont pas été capables, dit-il, d'altérer ma première bienveillance à son égard. Il reconnoît qu'un homme d'un peu de mauvaise humeur, auroit pu faire servir la lettre dont il vient d'être fait mention, de prétexte à son ressentiment ; il ne dit pas, de cause, parce que selon lui, les termes dans lesquels il s'y exprime sur mon sujet, n'ont pas cette gravité, qui peut seule autoriser un galant homme à se fâcher. Aussi ne l'ai-je pas fait, j'ai cru que le P. Cotton devoit mieux entendre le sens de ses lettres, que personne, & que s'il se fût senti véritablement coupable envers *l'homme de l' Arsenal*, il n'auroit pas eu la hardiesse qu'on lui voit dans cette lettre, de le prier de se souvenir du bâtiment de l'église des peres jésuites, & des appartemens destinés pour tenir leurs classes à Poitiers, en dressant les états où sont

comprifes ces fortes de dépenses ; autre louange à cette occasion sur ma charité , suivie d'une fervente priere à Dieu , d'achever son ouvrage , en m'inspirant le reste des sentimens de la bonne religion (5).

(5) On verra par le trait suivant , tiré des Mémoires pour l'histoire de France , que M. de Sully ne pardonna pas si facilement au P. Cotton. « Sur la fin de cet an , les jésuites ayant obtenu » un don du roi de cent mille francs , pour parachever le bâtiment de leur chapelle à la Flèche , » se retirèrent vers M. de Sully pour en être payés. » Le P. Cotton lui dit , avec sa douceur ordinaire , » que S. M. leur avoit fait un petit don de cent » mille livres pour la chapelle de la Flèche ; à » quoi le duc répondit : appelez-vous cent mille » livres , pour vous , un petit don ? Le roi vous en » donne trop , & je ne vous donnerai rien. Quelle » est la raison de ce refus , demanda le P. Cotton ? » Ce n'est pas à vous , repliqua le duc , à qui je » la veux & dois rendre , je la rendrai au roi. Le » P. Cotton s'en plaignit au roi , qui , pour le » contenter , tança publiquement le duc , & dit » qu'il vouloit que son mandement eût lieu. M. de » Sully ne fit rien de ce que le roi avoit ordonné » pour la chapelle des jésuites à la Flèche ». Le même auteur marque en quelqu'endroit , & le bruit en étoit assez commun alors , que lorsque le roi & son ministre paroissoient ainsi d'avis opposé en public , c'étoit souvent après en être convenus ensemble en particulier. Ce qui porte à croire que ce concert peut bien avoir lieu ici , c'est que « S. M. ajoute cet écrivain , donna à M. de Sully

Je connus clairement quelque tems après, qu'il étoit survenu au roi quelque autre sujet de chagrin, & beaucoup plus violent. Tout ce qu'il faisoit pour le dissiper, ne servoit qu'à le mieux faire paroître, & peut-être à l'augmenter encore. Il passa huit jours entiers hors de Paris, à promener sa mélancolie dans des lieux où on ne le voyoit jamais, Livry, & une autre maison appartenante à Montbazou. De retour de cet endroit, tous les jours étoient pour lui des jours de chasse, afin, sans doute, de pouvoir se trouver plus long-tems & plus souvent seul. Tout cela n'étant pas le vrai remede à son mal; il passa enfin par l'Arse-
 nal, pour se soulager en m'ouvrant son cœur. Il monta droit à mon cabinet, sans vouloir qu'on m'avertît, & y frappa lui-même. J'allai ouvrir, ne m'attendant à rien moins qu'à une pareille surprise, & n'ayant que ma robe-de-chambre & tout le reste de l'habillement de nuit. Il me dit *bon jour*, me demanda ce que je faisois, fit éloigner tout le monde, rentra avec moi, & referma la porte, sans que je fisse rien

» précisément dans ce même tems, trente mille
 » écus pour ses étrennes : au lieu de vingt mille
 » qu'elle avoit accoutumé de lui donner, de quoi
 » les jésuites ne furent guères contents » : *Ann.*
 1609.

de mon côté, qu'être très-attentif à la vivacité de tous ces mouvemens, qui le firent asséoir, se lever, se promener & parler avec beaucoup de feu, pendant près de deux heures que nous passâmes ensemble. On va savoir le sujet de cette agitation : je n'ai aucune raison de cacher notre entretien, qui fut d'ailleurs fort aisément entendu de dehors. S. M. croyoit que tout le monde étoit sorti de la petite salle, pour aller se promener dans la grande salle, dans les cours & les jardins, mais il en étoit demeuré une partie à la porte du cabinet, pressés par la curiosité; car la mélancolie de ce prince frappoit les yeux de tout le monde; ceux-là purent entendre, à un mot près, tout ce que nous dîmes.

Ce ne fut d'abord que des nouvelles indifférentes sur l'empereur Léopold, quelques princes d'Allemagne, les archiducs & le président Richardot. Après quoi ce prince m'avoua qu'il y avoit quelque autre chose qui lui tenoit bien plus fortement au cœur, & il commença là-dessus un discours qui fut fort long, & pendant lequel je ne fis presque qu'écouter S. M. Comme je pouvois croire, avec tout le monde, que les nouveaux démêlés de Henri avec la reine son épouse, n'étoient fondés que sur la passion qu'on disoit hautement qu'il avoit

pour mademoiselle de Montmorency , depuis quelques jours princesse de Condé , il traita d'abord cet article , qui m'avoit toujours fait une peine infinie.

Lorsque je vis naître cette inclination de Henri , j'en prévis de beaucoup plus grands inconvéniens que de toutes les autres , à cause de l'extraction & de la famille de cette demoiselle , & je fis tous mes efforts pour l'empêcher de faire des progrès ; efforts qui furent inutiles , & que je redoublai pourtant lorsque le roi me proposa le dessein qu'il avoit de la faire épouser à M. le prince. Je n'attendois point de Henri dans cette occasion la généreuse résolution dont quelques amans se sont montrés capables , de s'imposer par ce moyen la nécessité de renoncer à la personne aimée. C'étoit tout le contraire que j'appréhendois ; & ce point de vue ne m'offrant que ressentimens & fureurs de la part du prince outragé , des parens de la princesse & de la reine , rien ne peut exprimer l'ardeur de mes instances & de mes soins , pour détourner cette résolution. Je suppliai , je remontrai , je me jettai aux pieds de Henri ; je ne l'importunai pas seulement , je le fatiguai , je le persécutai. Le fatal mariage ne s'en fit pas moins (6).

(6) Il fut fait à Chantilly , sans aucune pompe.....

Toutes ces circonstances me furent rappellées à moi-même par le roi, afin que je convinssé, disoit-il, que si je ne m'étois pas trompé, en prédisant les effets de l'amour & de la jalousie, je n'avois pas prévu tout ce que la malignité de ses ennemis avoit su y lier d'étranger. Ce prince, dont le caractère étoit de respecter la vérité, lors même qu'elle le rendroit plus coupable, n'osa s'inscrire en faux contre le sentiment & les discours publics; il se seroit trahi d'ailleurs, par la maniere toute passionnée dont il me parloit de l'esprit, de la naissance & de toutes les perfections de mademoiselle de Montmorency. Mais étoit-ce à de misérables Italiens, tels que Conchini, Vinti, Guidi, Joannini, qu'il étoit responsable de sa conduite? Et n'étoit-ce pas au contraire dans tous ces étrangers, une hardiesse bien punissable, que de donner à toutes ses démarches un éclat qu'elles n'avoient point, pour en prendre droit de jeter la reine dans des résolutions violentes, qui devoient donner quelque couleur à leurs pernicious desseins? C'étoient ces desseins, dont on

La marquise de Verneuil disoit, « que le roi avoit » fait ce mariage, pour abaisser le cœur au prince » de Condé, & lui hauffer la tête »; *Mémoires hist. de France, année 1609.*

instruisoit Henri de toutes parts, qui l'inquiétoient jusqu'à ne pas lui laisser goûter un seul moment de repos. Il m'en avoit déjà écrit quelque chose, lorsque ses pensées là-dessus se réduisoient à de simples soupçons; mais la chose s'étoit tournée en certitude, par des lettres que la Varenne & Zamet lui avoient communiquées, par les discours que lui avoit tenus le jeune Zamet, à son retour d'Italie & d'Espagne, & en dernier lieu, par tout ce que lui avoit mandé Vaucelas, son ambassadeur à Madrid. On va convenir que mon beau-frere n'étoit pas en cette occasion un témoin suspect.

Lorsqu'il étoit parti pour l'Espagne, c'étoit avec des instructions (7) qui marquoient beaucoup plus d'éloignement que de dessein de s'approcher de la maison d'Autriche. Il fut témoin de toutes les menées que les agens de la reine faisoient à Madrid, d'une maniere si libre & si publique, qu'il ne put se figurer que le roi n'en eût aucune connoissance, & même qu'ils n'agissoient pas par son ordre; ce qui

(7) Le comte de Vaucelas est qualifié dans cette instruction de conseiller d'état, &c. mestre de camp du régiment des compagnies des gens de pied du titre de Piémont; vol. 8955, *Mss. royaux.*

le surprit d'abord , & ensuite le mortifia au dernier point , parce qu'il crut que le conseil de France ayant absolument changé de système , S. M. avoit retiré toute la confiance qu'elle avoit paru prendre en lui , & ne lui laissoit plus que le vain titre d'ambassadeur , pendant qu'elle se remettoit à un autre de l'essentiel de ses affaires & de son secret. Il supposoit dans la même idée , que si le roi paroissoit à l'extérieur n'avoir rien changé dans sa maniere ordinaire de se conduire à son égard , c'étoit par ménagement pour moi , & pour ne pas me donner le chagrin de voir qu'on méprisoit mon beau-frere , qui n'auroit pas manqué de m'en porter ses regrets , si le roi ne l'avoit soutenu dans l'opinion du contraire.

Plein de toutes ces pensées , qu'il crut tout-à-fait justes , Vaucelas prit le parti d'insinuer en deux mots à la Varenne , & par son moyen au roi , qu'il craignoit avec raison d'avoir perdu les bonnes graces de S. M. Il déchargea son cœur à son beau-pere , par une lettre beaucoup plus longue , dans laquelle il le prioit de savoir ce qui lui avoit attiré cette disgrâce , & de se plaindre à S. M. avec tout le respect possible , de ce qu'elle faisoit à son ambassadeur l'injustice , & en quelque sorte l'injure , de lui préférer celui d'un prince étranger , pour porter ses

paroles. Il vouloit parler de l'ambassadeur du duc de Florence, qui agissoit sur tout cela à Madrid, à l'insu ou du gré du conseil Espagnol, avec tant d'autorité, qu'il n'est pas surprenant que Vaucelas y fût trompé. Celui-ci supplioit encore S. M. par la bouche de son beau-pere, de vouloir bien lui rendre sa premiere confiance, & d'être persuadé que ni l'amitié, ni l'alliance ne lui feroient trahir rien avec moi les intentions & le secret du roi son maître, que je lui avois appris moi-même à regarder comme la chose la plus sacrée.

Le roi comprit mieux par cette lettre; qu'il ne l'eût fait autrement, la vérité de toutes choses, & il en fut dans une surprise extrême. En effet, qui pourra se figurer qu'une moitié toute entiere du conseil & de la cour, osât faire jouer à découvert de pareils ressorts contre les desseins du roi, sur lesquels il s'étoit expliqué lui-même, & que ses ennemis lui supposassent tous leurs sentimens dans le public, sans craindre ni son ressentiment, ni la honte, qui, en toute autre occasion, suit de bien près de pareils procédés? Voilà assurément une circonstance politique bien singuliere & bien différente de toutes les autres. On y forme un parti par tous les moyens qui communément le détruisent; on feint d'avoir, pour obtenir,



& le secret est tout ce qu'on cherche le moins ; ce qui pourtant ne doit s'entendre que de l'extérieur & de l'apparence de la chose, & non des vues ni des moyens ; car après que le roi eut répondu à Vaucelas de la manière la plus propre à le rassurer, Vaucelas ne put, avec toute son application, découvrir ni le fond de ce mystère, ni bien des particularités qu'il cherchoit. Il fut seulement qu'il s'agissoit de faire échouer tous les desseins de S. M. contre la maison d'Autriche, en l'unissant de gré ou de force avec l'Espagne ; que l'ambassadeur Florentin étoit sur tout cela en relation de lettres avec certaines personnes de la maison de la reine qu'il nommoit, & avec quelques autres plus distinguées, que par respect il n'osoit nommer ; pour tout le reste, il ne put en savoir davantage.

J'avois ignoré une partie de ces curieuses circonstances, que Henri m'apprenoit en ce moment. Ce prince ajouta, qu'il ne pouvoit guères douter que ces noms, qui faisoient tant de peine à prononcer à son ambassadeur, ne fussent celui de la reine & celui de Villeroy ; tous les discours qu'ils lui tenoient, ne tendant qu'à ce but, & les derniers avis qu'il avoit reçus du projet d'un double mariage, ne pouvant tomber sur d'autres que sur eux, puisque ceux qui

y travailloient s'avançoient, disoit-on, au conseil de Madrid, jusqu'à dire qu'ils avoient les moyens d'y faire consentir le roi, même avec la clause que l'Espagne, en donnant l'infante au dauphin, se réservoir tous les droits que ce mariage pouvoit lui donner dans la suite (8). Voilà ce qui étonnoit, & même effrayoit Henri. Il auroit pu trouver un sens à des affirmations si fortes & si positives, si ses desseins contre la maison d'Autriche eussent encore été aux mêmes termes, que trois ou quatre ans auparavant. Mais qu'on parlât ainsi dans une cour, où l'on ne pouvoit ignorer qu'il avoit pris sur tout cela une résolution, dont rien ne le feroit changer tant qu'il vivroit; voilà ce qui lui faisoit naître, malgré lui, les plus terribles pensées.

En effet, tout le monde étoit parfaitement instruit qu'il travailloit à s'allier avec

(8) On est bien surpris après cela de voir avancer à Siri, *Mém. Recond. tom. 1 ; pag. 187*, que Henri IV ne souhaitoit rien tant que le mariage du dauphin avec l'infante d'Espagne. Il ne faut point de meilleure preuve que cet étranger n'a connu que par oui-dire, les affaires du conseil de France de ce tems-là. Je trouve encore plus blâmable en lui la partialité qu'il montre presque par-tout, contre la personne & la politique de ce prince.

le duc de Savoye; ainsi qu'à faire épouser l'héritière de Lorraine au dauphin, afin d'unir un jour cet état à la France, & que c'étoit en partie pour faire valoir ce droit, qu'il s'attachoit, par ses bienfaits, les princes d'Allemagne, qui pouvoient l'aider dans cette entreprise, contre ceux qui la traverseroient. On savoit de plus qu'il songeoit à marier son second fils avec mademoiselle de Montpensier (9) (ils étoient déjà fiancés), à donner sa seconde fille au prince de Galles, celui de tous les princes de l'Europe, dont, sur mon rapport, il se promettoit le plus; enfin, à faire réussir le mariage de son troisième fils avec la princesse de Mantoue, petite-fille de Savoye, pour se donner une raison ou un prétexte de mettre le pied en Italie. Je crois qu'on conviendra que S. M. possédant le Mantouan & le Montferrat, avec les entrées libres dans ces deux petits états, & qu'étant assuré du duc de Savoye, devenu de son côté possesseur du Milanois, aussi bien que les Vénitiens, nos inséparables alliés, rien ne pouvoit l'empêcher de donner la loi à toute

(9) Marie de Bourbon, fille & unique héritière de Henri, duc de Montpensier, mort l'année précédente.

l'Italie, sans qu'il lui en coûtât, disoit ce prince, l'injustice de retenir le bien d'autrui.

Henri trouvoit tant de plaisir à parler de la suite de tous ses projets politiques, qu'il ne songeoit pas qu'il parloit à un homme qui en étoit tout aussi bien informé que lui-même ; mais il revint bientôt à la cabale Espagnole, & à ses propres frayeurs de ce qu'il la voyoit se conduire comme si elle avoit été assurée qu'il n'avoit plus que très-peu de tems à vivre. Quel que pût être le fondement de cette supposition, elle lui devenoit plus frappante, lorsqu'il faisoit réflexion qu'on répandoit de toutes parts dans le public mille pronostics, qui fixoient sa mort dans la cinquante-huitième année de son âge, prédiction qu'on donnoit pour une inspiration divine, parce qu'elle étoit fortement appuyée de certaine religieuse, alors en grande vénération. Pasithée (c'est le nom de cette dévote) avoit été quelque tems en France, & depuis qu'elle en étoit sortie, elle étoit demeurée en commerce de lettres avec la reine. C'est d'elle dont on se servoit pour persuader à cette princesse de se faire couronner à Paris avec toute la magnificence & les cérémonies propres à lui conserver l'autorité dont elle avoit besoin, disoit-on, après la mort prochaine du

roi; & l'on parloit même hautement de faire revenir cette enthousiaſte.

Ce deſſein, tous ces diſcours & ces préſages ne ſortoient preſque plus de l'eſprit de Henri, & le rempliſſoient d'amertume. « Je n'ai aucune inclination à cela », me dit-il, en parlant du couronnement; & je crois devoir rapporter ſes propres paroles, qui aſſurément ſont remarquables, » non » plus qu'à ſouffrir, continua-t-il, que cette » Paſithée revienne en France. Le cœur me » préſage qu'il me doit arriver quelque » déſaſtre ou ſigné déplaiſir à ce couronne- » ment. Si ma femme s'y opiniâtre, comme » on m'a dit que Conchine & ſa femme lui » conſeillent obſtinément, & à faire venir » cette religieuſe, il n'y a point de doute » que nous ne nous picotions bien fort ma » femme & moi ſur ces deux affaires; mais » ſur-tout, que ce que je vous ai dit touchant » ſes deſſeins en Eſpagne, ne m'altère & ne » me faſſe cabrer tout-à-fait, ſi j'en puis » découvrir davantage ». Je ne fais ſi ce prince a bien connu la reine ſon épouſe; mais j'avoue que je fus frappé de la réflexion qu'il me fit faire enſuite, qui eſt que cette princeſſe ne faiſoit tant de vacarme avec lui, au ſujet de mademoiſelle de Montmorency & de toutes ſes autres amourettes, que parce que ſes indignes conſeillers lui

persuadoient qu'elle avoit besoin d'un prétexte pour être brouillée avec le roi, ou du moins pour paroître l'être; qu'on payoit le public de celui-là, faute d'un meilleur; qu'enfin tout le monde, & moi-même tout le premier, attribuoient à la jalousie ce qui étoit l'effet d'une malice très-rafinée. Je découvre ici des choses bien odieuses, s'il est vrai que le conseil de la reine se soit servi de ce damnable artifice, pour cacher & faire réussir des desseins si noirs, qu'on n'oseroit même les nommer.

Pour me faire voir que je ne devois point en douter, Henri me faisoit remarquer comment, sur une apparence aussi légère que celle de parler plus souvent à la duchesse de Nevers, & de prendre plaisir à sa compagnie, on avoit fait entrer cette dame sur les rangs l'année précédente, & mademoiselle de Montmorency en celle-ci, afin de ne pas laisser refroidir la cour ni le public, sur ces sujets de divorce entre lui & la reine, qu'il étoit nécessaire d'entretenir à quelque prix que ce fût; & il en concluoit qu'il ne se donneroit jamais que des peines inutiles pour les faire cesser; & que quand même il renonceroit à voir de sa vie la princesse de Condé, ce seroit à recommencer éternellement avec des gens qui avoient de si grandes raisons de ne point vouloir de paix. Il me

dit, sur ce dernier article, qu'il avoit renoncé à rien obtenir de cette dame, que s'il ne pouvoit vaincre son amour, il fauroit du moins prévenir un éclat dangereux, & respecter le lien sacré qu'il n'avoit formé, que pour imposer silence à ses desirs. C'étoit avec beaucoup de sincérité qu'il me parloit ainsi (10). Je me serois reposé sur cette

(10) Le maréchal de Bassompierre, auquel il fut proposé de donner mademoiselle de Montmorency en mariage, rapporte entr'autres discours sur cette matiere, celui-ci que lui tint Henri IV. « Lors il me répondit, après un grand soupir : » Bassompierre, je te veux parler en ami. Je suis » devenu non-seulement amoureux, mais furieux » & outré de mademoiselle de Montmorency. Si tu » l'épouses & qu'elle t'aime, je te haïrai; si elle » m'aimoit, tu me haïrois. Il vaut mieux que cela » ne soit point cause de rompre notre bonne intel- » ligençe; car je t'aime d'affection & d'inclination. » Je suis résolu de la marier à mon neveu le » prince de Condé, & de la tenir auprès de ma » famille: ce sera la consolation & l'entretien de la » vieillesse où je vais désormais entrer. Je donnerai » à mon neveu, qui aime mieux mille fois la » chasse que les dames, cent mille livres par an, » pour passer son tems, & je ne veux autre grace » d'elle, que son affection, sans rien prétendre » davantage » : *tom. 1, pag. 229.* Mais dans la suite, cette passion, comme M. de Sully l'avoit prévu, porta Henri bien au-delà des bornes qu'il s'étoit prescrites.

assurance, si je n'avois su avec combien de facilité un cœur trop tendre souffre d'être trompé par lui-même.

Le roi, continuant à me parler des conseillers de la reine, entr'autres de Conchine & de sa femme, m'apprit des choses, après lesquelles je ne puis regarder ces étrangers que comme des monstres; qu'ils empêchoient la reine de toucher aux viandes qu'il lui envoyoit, & qu'ils lui persuadoient de faire faire fort souvent sa cuisine dans leur chambre. Mais de quoi servoit-il à S. M. d'investiver ainsi alternativement & contre les Italiens & contre la reine? Je convenois assez qu'il n'y avoit point de châtiment que les premiers ne méritassent, & qu'il étoit tout-à fait singulier, comme le remarquoit Henri, que cette princesse n'eût jamais eu de liaison qu'avec des personnes qui avoient donné les conseils les plus violens contre sa vie, au tems du tiers-parti, ou qu'avec d'autres, qui ne lui vouloient pas plus de bien présentement (11). Mais que pouvois-je faire

(11) La reine Marie de Médicis a donné en toute occasion, tant de marques convaincantes d'une véritable tendresse pour son mari, que ceux qui ont justifié & loué toutes ses actions, comme l'auteur de l'histoire de la mere & du fils, n'ont pas même songé qu'il fût besoin de relever aucune

pour tirer ce prince de l'état où je le voyois , lorsque lui-même ne s'aidoit en rien ? Croiroit-on que tout ce long discours , auquel je suis persuadé qu'il n'y a personne qui ne se sente intéressé , n'aboutit de sa part , qu'à des prieres de redoubler d'attention contre les artifices des Espagnols , & d'entreprendre de nouveau de persuader à la

des accusations des Mémoires de Sully ; & ce ministre lui-même , si l'on y fait bien attention , ne lui impute ou ne lui fait imputer par Henri IV , que d'autoriser par trop de confiance & de crédulité , les méchans desseins de quelques personnes de sa cour ; desseins auxquels ces personnes avoient soin de ne jamais faire servir cette princesse , qu'en intéressant la jalousie qu'il lui étoit naturel de montrer contre les maitresses de son mari. Ce n'est même qu'en pensant de cette maniere sur l'un & l'autre , qu'on peut trouver la clef de quantité de paroles & de démarches de ces deux époux , qui sans cela paroîtroient tout-à-fait contradictoires , parce qu'elles marquent en même tems dans les mêmes personnes , confiance & défiance , estime & indifférence , tendresse & froideur. L'historien que je viens de citer , rapporte une infinité de ces traits en bien & en mal. Il représente Henri IV se plaignant & se louant tour à tour de la reine ; tantôt disposé à la renvoyer tout-à-fait , ou à l'éloigner ; tantôt ne voyant qu'elle dans tout son conseil , capable de l'administration des affaires en son absence , & du poids d'une régence. *Histoire de la mere & du fils , tom. 1 , Pass.*

reine, qu'elle devoit le sacrifice des Conchines & autres brouillons, à l'assurance qu'il lui donnoit, par ma bouche, de ne plus voir, si elle l'exigeoit, ni femmes ni filles.

« N'étant pas juste, me disoit ce prince
 » trop bon, que je me prive de tous mes
 » plaisirs pour la contenter, sans qu'elle
 » fasse le semblable, ni que je m'accommode
 » à toutes ses volontés, pendant qu'elle
 » contredira toutes les miennes ».

Il me permit de communiquer à Sillery tout ce que je jugerois à propos de ce que je venois d'entendre, mais non pas à Villeroy.

« Je vous y laisse, dit-il, penser tout à
 » loisir, pour m'en aller dîner (il étoit en
 » effet fort tard). Je suis levé dès la pointe
 » du jour, n'ayant point dormi toute cette
 » nuit, parce que mon esprit n'a fait que
 » rêvasser sur toutes ces brouilleries, & que
 » je n'aurois pas eu plus de repos la nuit
 » suivante, si je ne m'en fusse déchargé à
 » vous ». S. M. monta dans mon carosse, que je lui avoit fait préparer, en me disant, en présence d'un fort grand nombre de personnes qui étoient dans la cour: « Adieu,
 » mon ami, aimez-moi bien, servez-moi de
 » même, & vous souvenez de tous les
 » discours que nous avons tenus ensemble;
 » car je vous aime autant que vous pouvez
 » le desirer ».

Je crois avoir justifié ci-devant , par les plus solides raisons , ma persévérance dans l'opinion que tous ces prétendus complots , moitié étrangers , moitié domestiques , n'ont jamais été ni bien réels , ni bien à craindre. J'avoue pourtant qu'il y avoit des momens , où la force de mon attachement pour mon prince ne me permettoit pas d'écouter indifféremment tout ce que j'entendois dire à ce sujet , & que quelle que fut ma fermeté , je me laissois épouvanter malgré moi , de ce que je savois n'être qu'un phantôme. Voilà l'état où je me trouvai tout le tems que Henri me parla , & après qu'il fut parti. Notre conversation fut singuliere , en ce que je ne proférai presque pas un mot pendant un si long tems ; & lorsque je voulus me mettre à table pour dîner , l'agitation de mon cœur & les nuages dont mon esprit étoit investi , me jetterent dans un abattement secret & un dégoût pour tout ce qu'on me servit. Il n'étoit certainement pas besoin que le roi m'excitât à faire de nouvelles réflexions , je m'y plongeois tout entier , & j'en faisois jusqu'à prévoir & arranger l'une après l'autre dans mon esprit toutes les choses dans lesquelles j'appercevois la moindre possibilité.

Cependant , lorsque cette premiere confusion d'idées eut fait place à un sentiment

plus froid & plus arrêté, je fus forcé de conclure, comme j'avois toujours fait, que mes allarmes ne portoient que sur celles de Henri, qui n'avoient elles-mêmes aucun fondement bien certain. Le conseil de Madrid voyant que le roi de France commence à avancer en âge, & qu'il a eu quelques attaques de maladies assez violentes, prend les devans pour faire goûter à la reine & au conseil de France une politique qui doit être son salut. Il n'y a en ceci rien d'extraordinaire. Il trouve parmi les François des personnes d'assez bonne volonté pour entrer dans ses vues, & il met ces personnes en jeu, afin de s'épargner la honte des démarches suivies d'un refus; si elles le sont véritablement, le conseil Espagnol peut long-tems feindre le contraire, & rompre ou rallentir l'ardeur des alliés de la France, trompés par cette apparence; il n'y a encore rien dans cette conjecture, qui ne cadre avec le caractère Espagnol, décidé par une infinité de démarches semblables. Lorsque Philippe II jetta feu Monsieur, duc d'Alençon, dans l'entreprise d'Anvers, qui ruina ses affaires & sa réputation, c'étoit tout ce qu'il s'en promettoit intérieurement, lorsqu'à l'extérieur il paroissoit la regarder comme un coup nécessaire pour assurer à ce prince la souveraineté des Pays-Bas,

dont il le leurra jusqu'au bout. Mais est-ce à dire pour cela que l'Espagne songeât à se rendre maîtresse de la vie du roi ? Combien de raisons rendoient la personne & les intérêts de ce prince chers à tous les François, & à ceux même des courtisans qu'il sembloit que cette couronne eût mis dans son parti ? À quoi que le cœur humain puisse se porter, lorsqu'il est agité par une forte passion, j'avois horreur des idées de crime qu'il falloit nécessairement supposer dans des personnes, que la naissance, l'éducation, les sentimens soutiennent contre la noirceur & les attentats, quoiqu'elles les laissent capables de quelques foiblessees passageres. Est-ce respect ou délicatesse de sentiment, qui me fait penser & parler ainsi ? est-ce simplement l'horreur & l'éloignement de toute action lâche & infame ? Quoi qu'il en soit, je me trouvai, à la fin de toutes ces réflexions, aussi tranquille que je l'étois avant que le roi m'eût parlé ; & si la douceur qu'on lui connoissoit, me faisoit encore de tems en tems appréhender que la licence ne s'en autorisât, par l'espérance de l'impunité, je n'en appréhendois du moins aucun de ces coups accablans (12), qui portent une consternation subite.

(12) Je crains bien que M. de Sully ne se soit

Quant à l'autre point du discours de S. M. il eût été bien plus à propos pour

rassuré avec trop de facilité, sur des bruits & des soupçons d'une aussi grande conséquence que ceux dont il est question ici. « Il y avoit lors, dit l'auteur » des Mémoires pour l'histoire de France, tant de » bruits de conspirations contre le roi, que l'on » croyoit à Paris que c'étoit le point principal du » long séjour qu'y faisoit dom Pedre de Toledé ; » c'est pourquoi on souhaitoit fort son éloigne- » ment ». Les craintes de Henri n'étoient donc pas mal fondées ; & c'est le duc de Sully qui, dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, a été, malheureusement pour ce prince, trop attaché à son sens. Il ne serviroit de rien de dissimuler, qu'un peu de vanité & d'entêtement ont été les défauts d'un caractère digne d'ailleurs d'être envié par mille belles parties.

On croit toujours s'appercevoir, en lisant les Mémoires de ce tems-là, que ce petit nombre de serviteurs auxquels Henri IV étoit véritablement cher, n'employeroient point tout ce qu'on auroit pu prendre de précautions pour parer le malheur qui arriva. On n'auroit peut-être rien de bien solide à répondre à quelqu'un qui appelleroit ce sentiment, un jugement après coup ; & il faut convenir encore, que si tous les complots sourds & secrets, dont il est parlé dans une infinité d'endroits de ces Mémoires, sans pourtant qu'on y voye rien articuler de bien positif, ont été réels, comme l'événement veut qu'on le croye, ils ne pouvoient guères manquer d'avoir leur effet, par l'éloignement qu'on connoissoit à ce prince pour la sévérité & la vengeance. On doit bien haïr ceux qui par de pareils

ce prince, de fermer la bouche une bonne fois à la reine, en commençant à rompre tout-à-fait des liens que l'âge de Henri rendoit encore plus mesléans; mais il devoit du moins se conserver dans de pareils égaremens, assez d'empire sur sa raison, pour éviter toute intrigue qui pût faire une affaire de politique d'une simple galanterie. Toutes celles dans lesquelles on avoit vu Henri engagé, avoient nui ou à sa fortune ou à sa gloire, & certainement à son repos; mais il est sans contredit que le plus dangereux

exemples, tournent l'esprit des souverains vers le despotisme & la cruauté.

Au reste, la maniere dont le duc de Sully expose ici le fond de ses sentimens sur tous ces complots, détruit absolument un soupçon, qui est venu à quelques-uns de ceux qui ont fait une sérieuse attention sur tout ce qui se passa en ce tems-là. Ce soupçon est, que le duc de Sully n'ignora rien de ce qui se tramoit contre la personne de Henri IV; mais qu'après avoir fait tous ses efforts pour engager ce prince à faire usage de son autorité, & voyant que la foiblesse de Henri lui avoit toujours fait rejeter les conseils qu'il lui avoit donnés là-dessus, il demeura entièrement convaincu que ce roi malheureux n'éviteroit point sa cruelle destinée, & qu'il prit le parti de ne point augmenter inutilement ses allarmes, mais seulement de le faire sortir tout le plutôt qu'il seroit possible, d'une ville où il demeuroit exposé à de si grands dangers.

de

de tous les pièges, est celui que lui tendoit l'amour, dans la personne de la princesse de Condé; toutes les suites en étoient à craindre, & elles pouvoient être en fort grand nombre.

On a vu d'avance dans ces réflexions, la réponse que je fis au roi, lorsque, suivant son ordre, j'allai le retrouver, cinq ou six jours après. Il sortoit de sa chambre pour aller aux Tuileries par la grande galerie. Nous nous promenâmes dans la première galerie, près d'une heure. Je remis la tranquillité & la joie dans son esprit: il résolut de redoubler ses efforts pour extirper, s'il étoit possible, dans son conseil & dans la cour, toute cette politique Espagnole, & il se promit bien d'élever ses enfans, sur-tout le jeune prince qui devoit être son successeur, dans toutes ses maximes, d'attacher étroitement les protestans à leur roi & à leur patrie, & d'éloigner, avec un égal soin, tous les étrangers de la participation aux affaires de l'état: c'étoient là, selon lui, les deux principales, & les plus capables d'assurer la tranquillité publique contre tous les troubles civils.

Une conclusion naturelle de tout ceci, c'est que Henri ne devoit perdre que le moins de tems qu'il se pourroit, à travailler à l'exécution de ses grands des-

seins, dont c'eût été risquer le succès, que de la remettre au tems d'une vieillesse impuissante; aussi son application à tout ce qui pouvoit y contribuer, ne fit que croître encore depuis ce moment. Les voyages de S. M. à l' Arsenal devinrent plus fréquens, & j'allois à presque toutes les heures du matin & de la nuit au Louvre, où il m'étoit permis d'entrer en carrosse jusque dans la cour. Le roi accorda cette distinction, dont il n'y avoit de toute la cour que deux autres ducs (13) qui jouissoient, à mes incommodités, qui me rendoient le serain incommode; au besoin qu'il avoit presque continuellement de ma présence, & comme je le crois encore, à son amitié pour moi.

(13) Le duc d'Épernon: je ne fais quel peut être l'autre. L'historien du duc d'Épernon avance, qu'il fut le seul qui jouit de cette prérogative, du vivant de Henri IV. La reine mere l'accorda pendant la régence à tous les ducs & pairs & officiers de la couronne, qui sont demeurés en possession d'entrer en carrosse dans les cours des maisons royales. Le duc d'Épernon l'obtint en 1607, sous prétexte que sa goutte ne lui permettoit pas de faire un trajet un peu long à pied, & ce prétexte lui servoit encore à se faire porter entre les bras de ses estafiers, jusques dans la chambre de la reine, chez laquelle il alloit jouer tous les jours, & à toute sorte d'heure.

Il continua à me faire dresser tous les états & mémoires propres à former un cabinet complet de politique & de finance ; & afin que rien ne manquât à l'exécution de cette idée , dont il ne me cachoit plus l'objet , il voulut que je lui fisse construire une espece de cabinet , ou grand bureau , proprement travaillé , & entièrement garni de tiroirs , de layettes & de cassetins , tous fermans à clef , doublés de satin cramoisi , & en assez grand nombre pour y renfermer , chacune dans leur ordre , toutes les pièces qui le devoient composer. Le travail en est presque immense , quoique du premier coup d'œil il ne le paroisse pas.

Pour en donner une idée , sans user de redites , qu'on se figure tout ce qui peut avoir un rapport prochain ou éloigné à la finance , à la guerre , à l'artillerie , à la marine , au commerce , à la police , aux monnoies , aux mines , enfin à toutes les parties du gouvernement intérieur & extérieur , ecclésiastique & civil , politique & domestique. Chacune de toutes ces parties , dis-je , avoit son quartier séparé dans ce cabinet d'état , qui devoit être placé dans le grand cabinet des livres du Louvre ; avec toutes les commodités possibles , pour que toutes les pièces qui les concernoient , pussent se trouver sous la main d'un simple coup

d'œil, en quelque quantité qu'elles fussent. Dans le côté destiné à la finance, se verroient le recueil des différens réglemens, les mémoires des opérations, des changemens faits ou à faire, des sommes à recevoir ou à payer; une quantité presque innombrable d'états, de mémoires, de totaux & de sommaires, plus ou moins abrégés: cela est plus facile à imaginer qu'à représenter; toutes les lettres de quelque conséquence, que S. M. m'avoit écrites, y seroient en liasse, & cotées avec un extrait indicatif de chacune d'elles.

Sur le militaire, outre les comptes, détails & mémoires, servant à en marquer l'état actuel, on trouveroit les ordonnances & papiers d'état, les ouvrages de tactique, des plans, des cartes géographiques & hydrographiques, soit de la France, soit des différentes parties du monde: ces mêmes cartes en grand, & mêlées de différens morceaux de peinture, devoient être placées dans la grande galerie. Sur quoi l'idée nous vint encore à S. M. & à moi, de destiner une grande salle basse avec son premier étage, à faire un magasin de modèles & d'originaux de tout ce qu'il y a de plus curieux en machines, concernant la guerre, les arts, les métiers, & toutes sortes d'exercices nobles, libéraux & mé-

chaniques ; afin que tous ceux qui aspirent à la perfection , puissent venir sans peine s'instruire à cette école muette ; l'appartement bas auroit servi à mettre les pièces les plus lourdes , & le haut les plus légères ; un inventaire exact des unes & des autres , eût été une des pièces du cabinet dont je parle (14).

Des listes de tous les bénéfices du royaume , avec leur dénomination & qualification justes ; des états de tout l'ordre ecclésiastique , séculier & régulier , depuis le plus grand prélat jusqu'au moindre du clergé , avec distinction des naturels & des étrangers ; & dans l'une comme dans l'autre religion , n'auroient pas été les pièces les moins curieuses , parmi celles qui appartiennent au gouvernement ecclésiastique. Ce travail étoit le modèle d'un autre dans la police , par lequel le roi eût pu voir , à un près , le nombre des gentilshommes de tout

(14) La mort de Henri IV empêcha l'exécution totale de ces desseins , auxquels on ne peut refuser ses louanges. On voit même fort aisément , que tout imparfait qu'est demeuré ce cabinet d'état , il est pourtant le berceau où ont pris naissance plusieurs beaux & utiles établissemens , qui ont fait honneur aux ministres suivans. On aura dans tout ce livre , bien des sujets de faire cette réflexion. Voyez ce que nous en avons dit dans la préface.

le royaume, divisés par classes, & spécifiés par la différence des titres, terres, &c. Idée d'autant plus agréable au roi, qu'il formoit depuis long-tems le plan d'un nouvel ordre de chevalerie, avec celui d'une académie, d'un collège & d'un hôpital royal, destinés à la seule noblesse; sans que cette institution, si utile & si glorieuse, eût été à charge au peuple, ni aux finances (15).

(15) Cette idée du duc de Sully pourroit encore être étendue. On se plaint depuis long-tems avec raison, que l'éducation publique qu'on donne à la jeunesse dans les collèges de France & de toute l'Europe, se sent encore de la rudesse des tems les plus barbares, & qu'il semble, à la maniere dont on élève tous les enfans indifféremment, que nous ne connoissons d'autre méthode, que celle qui conduit à faire des p^rêtres & des théologiens. Le latin & le grec; une rhétorique qui n'est propre qu'à dépraver le goût, & à rendre l'esprit faux; un cours de philosophie, où dans le long espace de deux années, l'on n'apprend presque que des choses si sèches & si rebutantes, si frivoles & si inutiles, qu'il faudroit mettre autant de tems à les oublier, si la forme & la langue dans lesquelles on les montre, ne produisoient pas d'elles-mêmes cet effet; ensuite un cours de droit encore plus long, où avec les mêmes inconvéniens, la jurisprudence Françoisé est ce qu'on enseigne le moins: voilà à quoi se réduit cette méthode, dont le malheureux fruit est que dans un tems où la quantité de bons livres sur toutes sortes de matieres, devroit inspirer le goût de toutes les sciences & de tous

Il avoit été proposé en même tems, & avec les mêmes avantages, de créer un

les arts, en même tems qu'elle en applanit les difficultés, les jeunes-gens non-seulement n'en profitent point, mais encore entrent dans le monde, prévenus contre toute espece de littérature, & pleins d'aversion pour tous les livres en général, par le petit nombre de ceux qu'on leur a fait feuilleter si laborieusement : aversion dont souvent ils ne reviennent jamais, ou dont ils ne reviennent que pour se faire de la lecture un simple amusement dans un âge où leur esprit a perdu cette vigueur, sans laquelle le talent le plus décidé n'est plus qu'un avantage inutile.

Seroit-il donc impossible que réduisant de moitié au moins ce nombre prodigieux de collèges latins, on convertit le reste en des collèges plus utiles à la jeunesse, pour différentes professions auxquelles elle est appelée ? Qu'en consacrant par exemple les premières années de l'enfance, à apprendre les premiers devoirs de la religion & de la vertu, à bien lire, bien écrire & bien chiffrer ; on fit passer ensuite les jeunes gens dans d'autres collèges, où avec une simple teinture des langues savantes pour ceux qui n'en doivent pas faire un fort grand usage, on les exerçât à bien parler & à bien écrire dans notre langue, à se familiariser avec ses différens styles, le style épistolaire sur-tout, & à entendre du moins celles de quelques-uns des peuples voisins, avec lesquels nous avons le plus de relation ; qu'à ces écoles succédassent celles où l'on enseigneroit les élémens des plus nécessaires parties des mathématiques, de la géographie & de l'histoire ; où la tactique, la politique, la jurisprudence, le

camp, ou corps permanent, de six mille hommes d'infanterie, de mille chevaux, & de six pièces d'artillerie, complètement équipées; douze vaisseaux ronds, & autant de galeres, entretenus en bon ordre, répondoient pour la marine, à ce nouvel établissement militaire.

Comme les projets d'amélioration & de

commerce, présentés sous des principes courts & clairs, servissent aux maîtres à développer le talent de leurs élèves, & aux élèves, à se fixer à celui pour lequel la nature leur donne plus de dispositions & d'attrait.

Le peu que je viens de marquer, peut à peine passer pour une ébauche très-grossière d'un meilleur projet. Il doit pourtant suffire, ce me semble, pour faire comprendre que ce ne peut être qu'en suivant une semblable idée, qu'on parviendra à inspirer aux jeunes gens l'émulation de la vraie gloire, du travail & de l'application; à les retirer de l'oïveté & de la débauche auxquelles on les voit se livrer; enfin, à donner à l'état les plus excellens sujets en tout genre. On voit tous les jours, que la connoissance de cette vérité est ce qui détermine tant de parens à préférer pour leurs enfans l'éducation privée & domestique à celle des collèges. On ne sauroit les en blâmer, quelque persuadé qu'on soit des avantages que celle-ci a d'ailleurs sur l'autre, & c'est ce qui fait encore plus regretter que cette éducation publique n'ait point encore été portée parmi nous au point de perfection, où tout le monde sent qu'elle pourroit & qu'elle devroit être.

rectification à toutes sortes d'égards, y tenoient une des principales places, à commencer par celui qui devoit, suivant le dessein de Henri, faire changer la face de toute l'Europe, & qui étoit éclairci & développé de la manière la plus nette, & dans la forme la plus étendue; il y en avoit de particuliers sur toutes sortes de sujets. Dans ceux, par exemple, qui regardoient la guerre, on indiquoit les moyens de maintenir si exactement la discipline, considérée non-seulement dans l'exercice actuel de la guerre, mais encore dans le tems de la paix, qu'ils eussent rendu sacrée pour le soldat, la personne du marchand, de l'artisan, du pasteur & du laboureur. Ces quatre sortes de professions, sur lesquelles il est vrai de dire que roule tout l'état, auroient trouvé toute sorte de sûreté contre les violences de la noblesse, dans d'autres mémoires sur la police & le gouvernement intérieur. Ceux-ci marquoient si juste la distinction des conditions, & l'étendue de leurs droits, qu'aucune d'elles n'eût pu dans la suite, ni abuser de la supériorité, ni se soustraire à la subordination. L'objet de ceux qui avoient rapport au clergé, étoit d'engager tous les ecclésiastiques à faire d'un bien, qui à proprement parler, n'est point à eux, l'usage qu'exigent les ca-

nons; à ne point unir ensemble deux bénéfices de la valeur de six cens livres de revenu, à n'en posséder aucun, qui rapportât plus de dix mille livres; du reste, à s'acquitter dignement de leurs fonctions, & à regarder le bon exemple, comme la première des loix qui leur sont imposées.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail, parce que j'ai eu occasion de traiter ces sujets dans différens endroits de ces Mémoires (16). Je renvoye de même à

(16) Cette espece d'école muette pour la finance, la guerre, le commerce, &c. me paroît une idée si heureuse, que je ne vois rien en effet à quoi elle ne doive s'étendre. Pourquoi les personnes qu'on appelle à la participation des différentes affaires du gouvernement, font-elles tant de fautes? Parce que n'y ayant ni regles positives, ni principes écrits qu'ils puissent consulter, & qui serviroient ou à leur donner les vues qu'ils doivent avoir, ou à redresser les leurs, ils travaillent presque toujours au hazard, & qu'ils agissent souvent hors du véritable plan. De-là vient qu'à tous égards nous arrivons si tard au but qu'on devoit se proposer, & que très-souvent on le manque tout-à-fait. Il n'y a guères de corps ou de communautés, qui pussent subsister seulement deux ou trois siècles, sans le secours d'une regle d'institut, toujours présente à ceux qui les conduisent: comment l'état qui les renferme tous pourra-t-il s'en passer? Comment sans cela, ceux qui succedent dans les

tout ce que le lecteur a déjà vu, ou qu'il verra, sur le chapitre de la morale, & des maximes pour un bon & sage gouvernement, qui y tenoient aussi leur rang. J'abrege un détail que je pourrois rendre infiniment plus long, & par la raison même que quelque étendue que je lui donnasse, je ne pourrois tout marquer ici; du moins sans jeter dans la fatigue & l'ennui inévitables, lorsqu'on n'a rien d'absolument nouveau à exposer.

Entre autres états sur la finance, en voici un sur les moyens de recouvrer de l'argent, que j'ai cru ne devoir pas confondre avec les autres pièces du cabinet d'état dont je ne fais aucune mention; on pouvoit s'en promettre plus de cent millions en trois ou quatre ans. La seule attention que j'y recommandois, étoit de ne s'en servir que dans la nécessité, & de commencer par ce qu'il renferme de moyens plus faciles & moins onéreux: ils y étoient

places & les emplois, seront-ils au fait de ce que les conjonctures changent ou ne changent point, aux principes qu'ils voyent qu'ont suivis leurs prédécesseurs? Faut de cette regle, de cette loi permanente, une bonne idée qui n'a pu s'exécuter, périt avec l'inventeur, & une infinité de mauvaises, adoptées par vivacité, par ignorance, se perpétuent.

exprimés dans l'ordre qu'on va voir ; mais ce n'est qu'un simple abrégé que j'en donne ici (17).

Un nouveau règlement sur les maîtrises des ports & havres, bureaux des traites foraines & domaniales, péages des rivières & droits d'embouchures, avec une nouvelle réappréciation de ces droits, & une création de charges & d'offices pour les percevoir. Autre règlement sur les marchands vendeurs & acheteurs de bestiaux, vins & autres boissons, poissons frais & salé, bois, foin & autres denrées. Autre sur les postes, dans lequel étoient compris les maîtres & contrôleurs des postes, les chevaucheurs d'écurie du roi, les couriers & banquiers, & leurs commis, les coches (18), les messagers à pied & à cheval, & tous charriots & voitures par eau & par terre. Lorsque je lisois cet article au roi, il me dit : « Je vous recommande » à la Varenne & à tous les chevaucheurs ; » je vous les renverrai tous ». Autre, sur les marqueurs de cuirs, jaugeurs, cabare-

(17) On voit un autre état sur le même sujet, dans les Mémoires de Sully, *au commencement du douzième livre* ; des deux je n'en fais qu'un seul.

(18) Les chevaux de poste & les coches publics, sont un des établissemens du regne de Henri IV.

tiers, regratiers, commissaires, assesseurs & collecteurs, propriétaires des maisons à louer, &c. « Bon, bon, bon, dit Henri » sur cet article ; il faut faire tout cela » pour nous : car aussi bien suis je tous les » jours importuné de l'accorder au profit » des uns & des autres ». Sur les aides, quatrième & huitième, entrée & sortie des marchandises, soit de ville à ville, soit de province à province : création de nouveaux officiers aux greniers à sel, avec augmentation de droits pour eux & pour les vendeurs à petite mesure, augmentation d'un écu par minot de sel ; & autres réglemens, tant pour les salines, que pour le transport du sel qui y est pris. « Je le » voudrois bien, dit Henri ; mais il y aura » bien des crieries, si vous ne commen- » cez par votre gouvernement ». Sur les parties casuelles & le droit annuel (19),

(19) Voilà la première & la seule fois qu'il est fait mention dans nos Mémoires du droit annuel. J'en suis d'autant plus surpris, que l'établissement de ce droit, par lequel les charges de judicature, devenues vénales sous le regne de François I, sont rendues héréditaires, a été fait, comme chacun sait, sous Henri IV ; que M. le duc de Sully en est vraisemblablement le principal auteur, & que lorsque l'édit en fut porté, on n'entendit aussi-tôt par-tout que murmures & que plaintes, de ce que ces

278 MÉMOIRES DE SULLY,
sur les secrétaires du roi à augmenter de
seize : crues sur le sel , par forme de taille ,

charges portées , au moyen de ce nouveau droit , à un prix exorbitant , alloient être fermées à la noblesse & aux personnes de mérite , & devenir le partage des gens de fortune ; de ce qu'on autorisoit par-là les vexations de la justice , au lieu de les réprimer , &c.

Le cardinal de Richelieu , frappé des bonnes raisons qu'avoit eues M. de Sully d'en user ainsi , & qu'il avoit apprises de la bouche même de ce ministre , employe la *Section premiere du chap. 4 de son testam. politiq. premiere partie* , à prouver que ni la vénalité ni l'hérédité des charges de judicature , ne doivent être abolies dans ce royaume. « Le feu roi , dit-il , assisté d'un fort bon conseil , » dans une profonde paix , & un regne exempt de » nécessité , ajouta l'établissement du droit annuel » à la vénalité. Il n'est pas à présumer qu'il l'ait » fait sans quelque considération , & sans en avoir » prévu , autant que la prudence humaine le peut » permettre , les conséquences & les suites.... Rien » ne donna tant de moyens au duc de Guise , de se » rendre puissant dans la ligue contre le roi & » son état , que le grand nombre d'officiers qu'avoit » introduits son crédit dans les principales charges » du royaume. Et j'ai appris du duc de Sully , que » cette considération fut le plus puissant motif qui » porta le feu roi à l'établissement du droit annuel » , &c.

Le cardinal de Richelieu soutient donc , qu'il vaut encore beaucoup mieux que ces charges s'obtiennent à prix d'argent , qu'elles soient données à des personnes pauvres & de néant , ou

pour en faire le fonds destiné aux gages & émolumens de plusieurs compagnies sou-

» emportées par l'ambition & la faveur : « Au
 » lieu, dit-il, d'ouvrir la porte à la vertu, on
 » l'ouvreroit aux brigues & aux factions, & on
 » rempliroit les charges d'officiers de basse extrac-
 » tion souvent plus chargés de latin que de biens.....
 » Une basse naissance produit rarement les parties
 » nécessaires à un grand magistrat. ... Le bien est
 » un grand ornement aux dignités, qui sont telle-
 » ment relevées par le lustre extérieur, qu'on peut
 » dire hardiment que de deux personnes dont le mérite
 » est égal, celle qui est la plus aisée en ses affaires,
 » est préférable à l'autre. D'ailleurs un officier qui
 » met la plus grande partie de son bien à une
 » charge, ne sera pas peu retenu de mal faire,
 » par la crainte de perdre tout ce qu'il a vaillant.
 » Si l'on pouvoit, dit-il encore, entrer aux charges
 » sans argent, le commerce se trouveroit aban-
 » donné de beaucoup de gens, qui, éblouis de la
 » splendeur des dignités, courroient plutôt aux
 » offices & à leur ruine tout ensemble, qu'ils ne
 » se porteroient au trafic, qui rend les familles
 » abondantes ».

Il prouve en particulier l'utilité du droit annuel, parce que sans cela tous les vieux officiers se déferoient de leurs charges, « lorsque l'expérience
 » & la maturité de leur âge les rend plus capables
 » de servir le public ». Il devoit, ce semble, ajouter à cette raison, qu'un jeune homme qu'on destine à posséder une de ces charges, reçoit de ses parens une éducation propre au genre de vie qu'on fait qu'il embrassera. Le conseil par lequel l'auteur finit cet article, c'est de taxer les offices à

veraines & subalternes, principalement de justice. Sur les deniers communs, patri-

un prix raisonnable, « qui n'excédera pas, dit-il, » la moitié de celui auquel le dérèglement des » esprits les porte maintenant ». Et il rend là-dessus justice à Henri IV. « Le feu roi, dit-il, prévoyant » ce mal, avoit inséré dans l'édit qu'il fit sur ce » sujet, des précautions capables de le prévenir, » exceptant non-seulement du droit annuel les » charges des premiers présidens, des procureurs » & avocats généraux, mais se réservant de plus » le pouvoir de disposer des offices qui y sont » compris, lorsqu'ils viendront à vaquer, en » payant préalablement aux héritiers de ceux qui » en étoient pourvus, le prix auquel ils seroient » évalués.... Les maux que cause présentement » le droit annuel, ne procèdent pas tant du vice » de sa nature, que de l'imprudence avec laquelle » on a levé les correctifs que ce grand prince y » avoit apportés. Si l'édit fut demeuré en la pureté » de son premier établissement, les offices ne fussent » jamais venus à l'excès du prix auquel ils sont » maintenant.... Il ne faut donc que remettre l'édit » du droit annuel aux premiers termes de son éta- » blissement ».

Ces paroles justifient pleinement le duc de Sully du blâme qu'on veut qu'il ait encouru, par le conseil qu'il donna à Henri IV, sur le fameux édit du droit annuel. En vertu de cet édit, on fit payer aux officiers de judicature, en la place de la Paulette, le soixantième de la finance de leurs charges : ce qui s'est pratiqué de neuf en neuf ans, jusqu'en 1709, qu'on a obligé ces officiers de racheter le fond de ce droit. Voyez le *Journal*

moniaux & d'octroi des provinces, villes & communautés. Sur les offices des lieutenans, contrôleurs & trésoriers, tant généraux que provinciaux, de l'artillerie, ponts & chaussées, &c. à ériger en titres. Sur les charges des bailliages, élections & greniers à sel, à augmenter en attributions de gages, privilèges, &c. le fonds pris sur les tailles : jusqu'à la concurrence de cinq sols par livre. Sur des élections à créer en Guyenne, Languedoc, Bretagne & Bourgogne : le roi prévoit bien des murmures dans ces quatre provinces. Sur les créations de nouveaux trésoriers dans les bureaux des finances, deux à Sens & à Cahors, six en Bretagne, & trois par-tout ailleurs : Henri disoit qu'il eût mieux valu diminuer le nombre de ces Harpies, que de l'augmenter.

Je proposois un beaucoup plus grand nombre encore d'offices à créer, dans le besoin, parmi les trésoriers, payeurs de rentes & de gages, receveurs & autres officiers des tailles, secrétaires & officiers de

de l'Etoile sur l'année 1605, qui est celle de cet édit : de Thou, Mézerai, &c. Le nombre excessif des officiers de judicature, &c. C'est & le principal abus, & la vraie cause de tous ceux dont les bons esprits se plaignent à cet égard.

grande & petite chancellerie ; comme aussi de nouvelles attributions aux offices existans : ériger en charge les deux premiers commis de tous les officiers comptables de France , &c. le détail de toutes ces parties tiendrait trop de place. Le bon cœur du roi lui représentant comme déjà arrivé , ce qui n'étoit simplement qu'en projet , le faisoit se récrier contre tant de réglemens , dont j'étois d'accord avec lui qu'il ne falloit surcharger le peuple , que dans le cas d'une extrême nécessité.

Achevons : de nouvelles cours souveraines à ériger en différentes villes ; savoir , parlement , chambre des comptes & cour des aides à Lyon & à Poitiers ; en supprimant la cour des aides de Montferrand ; cour des aides en Bretagne , parce qu'il étoit proposé d'y porter aussi les aides : une seconde à Bordeaux , avec une chambre des comptes ; une troisième en Bourgogne , & une quatrième en Provence. Le roi branla ici la tête , & ne dit mot. Je ne répète point ce qui a déjà été dit dans d'autres endroits de ces Mémoires. L'aversion que j'y ai marquée contre tout ce qu'on appelle luxe , a pu faire penser que les dépenses folles & superflues étoient rigoureusement taxées , & on ne se trompe point : on peut même être assuré que si j'avois été cru ,

outre le retranchement d'une grande partie de ces dépenses, incompatibles avec les besoins pressans d'un état, je n'aurois toléré, ni les carrosses, ni les autres inventions du luxe, qu'à des conditions qui auroient coûté cher à la vanité.

S'il est nécessaire de donner ce frein au luxe, dont la contagion a gagné insensiblement toutes les parties de l'état, il l'est encore bien davantage d'en arrêter les funestes suites, dans ceux pour lesquels il n'est plus simplement une occasion de dissipation & de mollesse, mais un instrument de corruption & de ruine domestique : c'est à quoi il étoit pourvu par un autre projet, qui faisoit aussi partie des pièces du cabinet d'état. Ce n'est pas un des moindres malheurs qui ont suivi la mort prématurée du roi, qu'elle ait précipité avec lui dans le même tombeau, tant d'utiles réglemens, au moment même de leur naissance.

Il étoit ordonné par un autre réglement, aux avocats & procureurs-généraux des parlemens, de poursuivre & de punir exemplairement tous ceux qui, par le scandale d'une vie prodigue ou dissolue, portoient un notable préjudice au public, aux particuliers, ou à eux-mêmes, sous peine de répondre en leur propre & privé nom, de tous les désordres arrivés par leur négli-

gence, ou leur connivence. Le moyen qu'on leur donnoit pour pouvoir le faire sans se rendre leurs fonctions excessivement pénibles, étoit de leur joindre en chaque juridiction particuliere, trois personnes publiques, appellées censeurs, ou réformateurs, choisies de trois en trois ans dans une assemblée publique, & autorisées par leur charge, à laquelle étoient attachées toutes sortes d'exemptions, non-seulement à dénoncer aux juges tous peres, enfans de famille, & telles autres personnes, accusées de porter la dissolution au-delà des bornes de l'honneur, & des dépenses superflues au-delà de leurs facultés; mais encore à obliger les juges eux-mêmes, en les prenant à partie, en cas de refus, à apporter le remede qui leur étoit prescrit, contre ces excès dans l'un & l'autre genre. Deux monitions devoient précéder toute poursuite criminelle; mais à la troisième on intentoit une espece d'action de curatelle, par laquelle les mauvais menagers voyoient le maniment de leurs biens & effets, passer en des mains qui ne leur laissoient précisément que les deux tiers, & réservoient l'autre pour l'acquit de leurs dettes, & pour les réparations qu'exigent les fonds, ce qui duroit jusqu'à ce qu'ils eussent donné des preuves d'un retour sincere à une ma-

niere de penser & d'agir plus raisonnable. Nulle condition n'en étoit exceptée, & aucun citoyen n'auroit vraisemblablement évité cette censure; parce qu'elle avoit elle-même à répondre de ses actions à un tribunal supérieur, dont les ministres étoient aussi-bien qu'elle, fixés dans leur devoir, par la menace d'une peine égale au déshonneur.

Il auroit été établi en même tems, pour détruire ce mal jusques dans sa source, qu'aucune personne, de quelque qualité & condition qu'elle pût être, n'eût pu emprunter une somme, censée considérable, par rapport à ses facultés, ni aucun autre la lui prêter, sous peine de la perdre, sans qu'il fût déclaré en même tems dans les contrats ou obligations, à quoi on prétend employer cet emprunt; quelles dettes peut déjà avoir l'emprunteur, à quelles personnes, sur quels biens, & ce qui lui reste de revenus, tant pour assurer cette dette, que pour entretenir sa famille. Il étoit encore défendu, dans la même vue, à tous peres de famille, ou personnes qui les représentent, de donner à un de leurs enfans, en les établissant, une somme plus grande que de justice, eu égard à leurs moyens présens, au nombre de ces enfans, nés ou à naître, en s'en tenant à la

vraisemblance; excepté le cas seul qui permettoit à l'autorité paternelle méprisée ou blessée, de se venger d'un enfant vicieux & dénaturé; mais ce cas devoit être clairement prouvé, & alors les acquêts, conquêts & meubles étoient encore les seuls effets dont on pouvoit disposer pour les faveurs particulieres (20).

(20) M. le duc de Sully n'a pas besoin de se nommer ici pour être reconnu l'auteur de ces projets de réforme, on y découvre clairement son génie & son caractère. Sans vouloir rien diminuer du mérite de sa morale grave & austère, & en convenant avec lui, qu'il est d'une extrême importance de ne laisser ni les bonnes mœurs se corrompre, ni même le bon goût s'altérer en rien; je dirai pourtant qu'il me semble que ses vues de réforme dans la police, ont tous les mêmes défauts que celles de son parti dans la religion; c'est-à-dire, qu'elles sont fausses & outrées.

Qu'un petit nombre de citoyens se ruine par dérèglement & par folie, c'est un mal qui peut être très-considérable dans la morale; mais du reste très-léger, & même à parler correct, nul dans la police, parce qu'au fond l'état n'y perd rien, les uns s'enrichissant de ce qui appauvrit les autres; j'excepte seulement le cas des banqueroutes. Je laisse les observations dont je me suis déjà servi, pour prouver que ce mal est d'ailleurs inévitable dans un état immense, riche & soutenu par le grand commerce.

Tout ce qu'il y a donc de mieux à faire à cet

Ce règlement d'économie domestique n'étoit qu'une portion d'un règlement général sur le barreau, & principalement sur

égard, c'est de laisser à la voix des ministres de la religion exercer cette censure publique, que l'auteur a cherché à rétablir sur l'ancienne censure Romaine. Si je voyois quelque usage à faire de cette idée de nouvelles personnes publiques, je tâcherois de l'appliquer à l'article que l'auteur traite à la suite de celui-ci, la justice & le barreau.

Je donneroie à examiner à fond à des personnes d'un esprit juste & étendu, s'il seroit possible d'accoutumer les particuliers de ce royaume à remettre la décision de tous leurs différends litigieux entre les mains d'un petit nombre de vieillards graves & respectables, choisis par leur capacité & leur réputation d'intégrité pour exercer cet emploi dans toutes les villes, bourgs & lieux considérables, & pour l'exercer de maniere que l'honneur, les distinctions, la vénération & le respect public, & tout au plus quelques-uns de ces avantages, que le souverain peut accorder sans qu'il en coûte rien à personne, leur tinssent lieu de tout profit & de toute récompense. Il n'est pas sans exemple, on peut dire même qu'il est assez commun, de voir cet office charitable rempli bien plus gratuitement encore par des personnes, que le seul intérêt des pauvres particuliers succombant sous le faix des poursuites ruineuses de la justice, oblige à s'en charger. Heureux le canton qui possède un pareil conciliateur ! Il n'y manque pas de travail ; mais on voit qu'il l'embrasse avec joie, par le respect & l'amour qui y sont attachés.

la procédure, dont je crois qu'on ne fera pas non plus fâché que je rende compte : l'intérêt qu'on a à voir corriger les abus innombrables du barreau, est trop fort, trop général & trop connu. Le dessein de Henri étoit de le communiquer d'abord aux présidens des différentes chambres, & aux gens du roi de ses parlemens; non pour y être contredit, mais pour recevoir leurs remontrances & leurs avis, supposé qu'entrant dans ses vues, ils imaginassent quelque chose de plus propre à abrégér les procès, & à détruire l'art méprisable de la chicane. Lorsque la dernière main auroit été mise aux articles du règlement, selon les opinions jugées les meilleures, S. M. étoit résolue de les porter au parlement, écrits de sa propre main, pour les y faire enregistrer. Voici ceux que nous avons dressés par provision, dont apparemment on ne se feroit que très-peu écarté.

Dans les procès entre parens, & cela en observant à-peu-près le nombre des degrés canoniques de sanguinité & d'affinité, soit corporelle, soit spirituelle, le demandeur étoit tenu, avant toutes choses, de faire offre, & même sommation, de remettre tous ses différends à l'arbitrage de quatre personnes, choisies parmi les parens ou amis des parties, deux par cha-

cune ;

cune ; de nommer ces deux arbitres dès ce moment , & d'articuler dans un écrit , signé de sa main , toutes ses prétentions & demandes , sans pouvoir ensuite y rien ajouter ; ce que faisoit aussi le défendeur. Il n'avoit qu'un mois pour nommer ses arbitres. Dans un autre mois les quatre arbitres devoient être saisis de toutes les pièces & moyens des deux parties. Autre mois accordé aux arbitres pour prononcer leur jugement ; autre mois enfin , donné à un sur-arbitre nommé par les arbitres , pour juger définitivement les points sur lesquels les voix auroient été partagées ; car tous les autres étoient censés décidés , & le sur-arbitre n'en pouvoit connoître. La même règle avoit lieu pour les juges devant lesquels étoit interjetté appel de la sentence des arbitres. Ils ne pouvoient ni évoquer à eux le principal , ni prendre connoissance du fonds ; mais seulement prononcer sur le bien ou mal jugé , par les seules pièces produites devant les arbitres. Les cours souveraines n'avoient pas plus de privilèges à cet égard , que les simples juridictions. Elles ne pouvoient ni ordonner une nouvelle enquête , ni recevoir de nouvelles preuves ; & elles n'avoient qu'un mois ou six semaines pour porter leur arrêt , qui autrement étoit nul , & les juges condamnés

eux-mêmes aux dépens, dommages & intérêts des deux parties.

Les notaires étoient déclarés juges premiers & compétens de tous contrats, transactions, obligations, cessions, transports, échanges, ventes, baux à ferme, &c. en sorte que la sentence qu'ils portoient en interprétation du sens des conditions de leurs contrats, avoit lieu par provision, malgré toute opposition ou appellation; & les juges supérieurs ne pouvoient, sous les mêmes peines qu'à l'article précédent, procéder sur cette sentence, que comme on procède sur celle d'un tribunal véritable. La précaution qu'on prenoit contre la fourberie & la mauvaise foi qu'on auroit pu craindre de la part des notaires (21), étoit premièrement, que tout acte devoit être passé devant deux notaires, ou un notaire & deux témoins; en second lieu, que les parties contractantes étoient obligées de se faire assister chez les notaires, d'un avocat chacune, dont les notaires prenoient les avis, & exprimoient les noms dans l'acte. Il étoit défendu de plus de s'inscrire en faux contre tout acte ainsi passé, dont la valeur étoit au-dessus de cent livres.

(21) Il a déjà été question de ces différens réglemens dans les volumes précédens.

L'exploit d'assignation ne pouvoit être porté devant aucun autre juge, que celui du défendeur; & comme je l'ai dit, il devoit contenir si généralement tous les moyens du demandeur, qu'il n'étoit plus reçu après cela qu'à répondre simplement aux allégations du défendeur, sous les peines ci-dessus contre les juges, avocats & procureurs. C'étoit donc à ceux-ci, j'entends les avocats & procureurs, à mettre tout d'un coup la cause en état d'être jugée; aussi étoit-il défendu de faire appeller & de plaider les causes, qu'elles ne fussent en état d'être jugées. Les plus considérables, celles dans lesquelles il faut produire & écrire, ne pouvoient avoir de plus long délai que trois mois; point de lieu à la requête civile: & ici, comme dans tous les autres cas les plus graves, le seul recours étoit aux lettres-patentes expédiées dans le conseil d'état, & scellées du grand sceau.

Le règlement entroit dans le détail de quelques autres points particuliers de droit, ou de coutume, qui avoient besoin d'être rectifiés; tels que sont les dispositions que j'ai marquées précédemment sur le mauvais ménage des citoyens, sur la communauté entre mari & femme, & autres que j'omets ici. A l'égard des épices, salaires, vacations & autres frais, ainsi que de tous les diffé-

rens subterfuges de la chicane, & de tous les autres abus du barreau dans les plaidoyers, les écritures, &c. dont les plaintes se font entendre par-tout, le roi croyoit ne pouvoir mieux faire, que de remettre tout ce détail à discuter & à régler, à douze hommes choisis parmi les plus intelligens dans les affaires du barreau, les plus sages & les plus équitables, qui observeroient l'ordre suivant dans leur travail. Mettre par écrit, en forme de mémoire, toutes les formalités qui s'observent ordinairement dans les procédures, sans en oublier aucune; ensuite, tout ce qu'ils jugeroient à propos qu'on en retranchât pour le bien public, & enfin, ce qu'ils croiroient qu'on devoit mettre à la place. Ce travail ainsi disposé, seroit donné à examiner soigneusement à trois des principaux ministres & conseillers de S. M. qui en donneroient leur avis, après lequel, le roi déclarant aussi le sien, y joindroit toute l'autorité nécessaire pour que cette pratique de jurisprudence fût désormais uniforme & invariable.

Lorsqu'une fois nous eûmes mis la main à la composition de cet inventaire général d'état, il devint un des sujets les plus ordinaires de nos entretiens, & le roi montrait une grande impatience de le voir achevé. Il m'envoya chercher par un des garçons

de la chambre, un matin qu'il faisoit extrêmement chaud; c'étoit, je crois, dans le mois de juin. Lorsque je montai dans son cabinet, il venoit d'en sortir par la galerie, & il étoit déjà aux Tuileries, où je ne pus le joindre que sur la terrasse des Capucins, près de la petite porte, par où il sortoit pour aller entendre la messe chez ces religieux. Du plus loin qu'il me vit approcher, suivi de cette foule de chiens, qui semblent deviner tous les endroits où doivent se trouver les ministres: « Allez » dire aux Capucins, dit-il, qu'on retarde » ma messe; car il faut que j'entretienne » cet homme-là, qui n'est pas homme à » messe; s'il me vouloit croire en cela, je » l'en aimerois bien davantage encore, & » il n'y a rien que je ne fisse pour lui; » quoique tel qu'il est, je l'aime bien, & » m'en sers utilement ». S. M. me prit par la main, & pendant environ deux heures que nous passâmes à nous promener, ce prince ne me parla que de nouveaux mémoires, qu'il me demandoit pour les joindre au cabinet. En me quittant, il me recommanda tout haut de mettre toute la diligence & l'exactitude possible à ce travail. « Peu de paroles, dit-il, & beaucoup de » choses, & que tout soit pourtant bien » éclairci; car je veux en communiquer

» quelque chose à quelques-uns de mes
 » serviteurs que je vous dirai ». Je lui
 répondis, qu'il falloit me donner un peu
 de tems, puisqu'il s'agissoit de joindre en-
 semble l'ordre, la briéveté & la clarté.
 « Faites donc comme vous l'entendrez ,
 » reprit Henri, vous connoissiez mon style ,
 » & moi le vôtre, ils s'accordent bien
 » ensemble ».

J'envoyai dire au chancelier, que je
 n'irois point ce jour-là au conseil, & je
 me tins enfermé tout le reste du jour & une
 grande partie de la nuit, à remuer livres &
 papiers; je ne me mis pas même à table
 pour souper. Dès les sept heures du matin
 je vis arriver le roi avec les personnes dont
 il m'avoit parlé la veille, qui étoient
 MM. d'Ornano, de Boësse, du Bourg, de
 Lisle, de Saint-André de Montpellier, de
 Pilles, de Fortia, de Saint-Canard, de la
 Buiffe, de la Vieuville; il y avoit encore
 MM. de Vitri, de Vic, de Nérestan, de
 Saint-Geran, la Varenne, d'Escures, Erard
 & Châtillon, ingénieur, (il étoit question
 en partie d'affaires de leur métier) Béthune,
 mon cousin; enfin, quelques étrangers en-
 voyés, l'un de la part de Lesdiguières, l'autre,
 du duc de Bouillon, & un troisième, nommé
 Pucharnault, de la part de la Force; mon
 cabinet en étoit presque plein. Je n'avois

pu dresser le mémoire en question ; la raison que j'en apportai à S. M. qui d'abord me le demanda , fut qu'une dépêche que je venois de recevoir de la Force , sur une nouvelle tracasserie des Espagnols en Bearn & dans la basse Navarre , à laquelle il avoit fallu répondre sur le champ , avoit interrompu mon travail. « J'écrivois aussi , lui » dis-je , touchant mon neveu & ma nièce » Biron , qu'on veut démarier , ce qui seroit » une belle besogne ; car elle croit être » grosse , & l'est en effet. Voilà , reprit S. M. » une des fâcheuses & sottés affaires que » j'aye guères vues , & je serai bien trompé , » si jamais vous mettez tous ces esprits à la » raison. Achevez vos dépêches , ajouta ce prince , après m'avoir dit tout bas quelque chose qu'il avoit à me communiquer , » achevez aussi nos mémoires le plus » promptement que vous pourrez , & » n'allez point plutôt au conseil d'aujourd'hui. Cela ne se peut , Sire , repartis-je , » car il y a des affaires qui pressent , & qui » furent remises hier à cause que je n'y étois » pas. Faites donc du mieux que vous » pourrez , dit-il , & adieu ; je m'en vais aux » Tuileries ».

Je ne laissai pas de travailler au mémoire avec tant d'application , qu'il étoit prêt le lendemain matin , que je fus encore

mandé aux Tuileries par S. M. Je donnai ces papiers à porter à mon secrétaire, enfermés dans une feuille de papier cachetée. Sillery & Villeroy étoient avec ce prince, & nous continuâmes à nous promener tous quatre, près de deux heures, discourant sur le projet de ces mémoires avec tant de chaleur & d'action, que tout le monde s'appercut aisément que nous ne nous accordions pas. Je me retirois, sans avoir parlé au roi de mon paquet, lorsqu'il me rappella de cent pas, pour me le demander. Je le lui fis voir entre les mains de mon secrétaire, auquel j'ordonnai ensuite de le présenter à S. M. lorsqu'elle voudroit le lire; mais d'avoir soin de le retirer d'elle, & cacheté comme il l'étoit. Ce qui venoit de se passer m'obligeoit à user de cette précaution, dont mon secrétaire s'excusa auprès de Henri, par le commandement positif que je lui en avois fait. Il suivit le roi qui s'en alloit à la messe aux Capucins, & il profita de ce tems pour aller déjeûner. Il lui auroit été difficile d'en trouver de long-tems la commodité. Le roi, sortant de la messe, lui dit : « Suivez-moi au Louvre, & n'en partez point que je ne vous le dise ». Il lui demanda le paquet, lorsqu'il fut arrivé dans son cabinet d'en-bas, & mon secrétaire lui ayant dit en ce moment l'ordre qu'il avoit reçu de moi,

S. M. se contenta de lui répondre : « Hé bien ! je le ferai ; mais encore une fois , ne partez donc point d'auprès de moi ». Elle monta dans le cabinet des livres pour y mettre le paquet , pendant qu'elle alloit dîner. La cour n'étoit pas grosse , parce qu'il étoit plus tard que de coutume. Le roi ne parla presque à personne , & sa rêverie parut , en ce que de tems en tems il frappoit de son couteau sur son assiette.

Mon secrétaire crut qu'il alloit être expédié , lorsqu'il vit ce prince remonter au fortir de la table , dans le même cabinet , & qu'il s'entendit appeler au bout d'une demi - heure ; mais quelques princes & seigneurs étant arrivés dans ce moment , comme il vit que S. M. s'étoit mise à s'entretenir avec eux , il se retira dans un coin avec la Varenne & Béringhen. L'endroit où ils étoient , étoit assez obscur , pour qu'il ne fût pas facile de les appercevoir , sur-tout avec un peu de soin de se cacher ; ce qu'ils firent sans rien affecter , lorsque quelques instans après ils virent Henri s'avancer avec quelques-uns de la compagnie qu'il avoit séparés des autres , assez près d'eux , pour qu'ils pussent entendre ce qu'il disoit , quoiqu'il parlât entre haut & bas , & ils redoublèrent d'attention , lorsqu'ils l'entendirent parler ainsi : « Je suis las de m'être tant

» promené ce matin ; car j'ai été plus de
 » deux heures avec trois hommes , sur de
 » grandes matieres , où je les ai trouvés
 » auffi contraires dans leurs opinions, qu'ils
 » le font dans leur tempérament & leur
 » inclination. Un autre que moi auroit peine
 » à s'en bien fervir ; mais je connois leurs
 » fantaisies , tellement que je tire même
 » profit de leurs contestations & contra-
 » riétés ; elles fervent à rendre les affaires si
 » claires & si bien approfondies , qu'il m'est
 » facile de choisir la meilleure résolution :
 » vous allez les connoître assez , fans que je
 » les nomme ».

S. M. continua à faire le portrait de ces
 trois ministres , comme on le va voir. J'aurai
 assez de sincérité pour ne rien changer à
 ses paroles , même dans ce qui me regarde ;
 & c'est par moi qu'elle commença. « Quel-
 » ques-uns se plaignent , dit Henri , &
 » quelquefois moi-même , qu'il est d'une
 » humeur rude , impatiente & contredifante.
 » On l'accuse d'avoir l'esprit entreprenant ,
 » de présumer tout de ses opinions & de
 » ses actions , & de rabaisser celles d'autrui ,
 » de vouloir élever sa fortune , & avoir des
 » biens & des honneurs. Or , quoique je
 » lui connoisse bien une partie de ces défauts ,
 » & que je fois contraint de lui tenir quel-
 » quefois la main haute , quand je suis de

» mauvaise humeur , qu'il se fâche ou se
 » laisse emporter par ses idées , je ne laisse
 » pas pour cela de l'aimer , de lui en passer
 » beaucoup , de l'estimer , & de m'en bien
 » & utilement servir , parce que je reconnois
 » que véritablement il aime ma personne ,
 » qu'il a intérêt que je vive , & qu'il desire
 » avec passion la gloire , l'honneur & la
 » grandeur de moi & de mon royaume. Je
 » fais aussi qu'il n'a rien de malin dans le
 » cœur , qu'il a l'esprit industrieux & fort
 » fertile en expédiens , qu'il est grand mé-
 » nager de mon bien , homme fort laborieux
 » & diligent , qui essaye de ne rien ignorer ,
 » & de se rendre capable de toutes sortes
 » d'affaires de paix & de guerre , qui écrit
 » & parle assez bien , d'un style qui me
 » plaît , parce qu'il sent son soldat & son
 » homme d'état. Enfin il faut que je vous
 » avoue que malgré ses bizarreries & ses
 » promptitudes , je ne trouve personne qui
 » me console si puissamment que lui dans
 » tous mes différens chagrins ». Je ne me
 » recrierai ici , ni sur le blâme , ni sur la
 » louange , renfermés dans ces paroles. En
 » convenant , comme il me semble que la
 » bonne foi demande qu'on le fasse , qu'appa-
 » remment il y a chez moi véritablement lieu
 » à l'un & à l'autre ; tout ce qu'un honnête
 » homme a à faire en cette occasion , est de

les faire servir également à rectifier de plus en plus son cœur & ses mœurs.

« Le second, poursuivit Henri, en parlant
 » du chancelier de Sillery, est d'un naturel
 » patient & complaisant, merveilleusement
 » souple, adroit & industrieux dans toute la
 » conduite de sa vie; il a l'esprit très-bon,
 » il est assez versé dans toutes sortes de
 » sciences & d'affaires de sa profession, il n'est
 » pas même ignorant dans les autres; parle
 » assez bien, déduit & représente fort clai-
 » rement une affaire; n'est point homme
 » pour faire des malices noires; mais il ne
 » laisse pourtant pas d'aimer grandement
 » les biens & les honneurs, & de s'accom-
 » moder toujours à tout pour en avoir. Il
 » n'est jamais sans nouvelles, ni sans per-
 » sonnes en main pour lui en découvrir;
 » d'humeur à ne hazarder jamais légère-
 » ment sa personne, ni sa fortune, pour
 » celles d'autrui. Ses vertus & ses défauts
 » étant ainsi compensés, il m'est facile
 » d'employer utilement les premiers, & de
 » me garantir du dommage des autres (22).

(22) Ce chancelier a rendu trois signalés services à l'état, en employant une partie de son bien à maintenir les Suisses dans notre alliance, à la paix de Vervins & en moyennant le mariage du roi. « Le chancelier de Sillery n'avoit presque

» Quant au troisiéme, continua le roi,
 » parlant de Villeroy, il a une grande
 » routine dans les affaires, & une connois-
 » sance entiere de celles qui se sont faites
 » de son tems. Il a été employé dès sa pre-
 » miere jeunesse, plus qu'aucun des deux
 » autres. Il tient un grand ordre dans
 » l'administration de sa charge, & dans la
 » distribution des expéditions qui ont à
 » passer par ses mains. Il a le cœur généreux,
 » n'est nullement adonné à l'avarice, & fait
 » paroître son habileté dans son silence &
 » sa grande retenue à parler en public (23).
 » Cependant il ne peut souffrir qu'on contre-
 » dise ses opinions, croyant qu'elles doivent
 » tenir lieu de raison. Il les réduit à tempo-

» point étudié. Henri IV disoit de lui & du conné-
 » table Henri de Montmorency, qu'avec son chan-
 » celier, qui ne savoit point de latin, & son con-
 » nétable, qui ne savoit ni lire ni écrire, il pouvoit
 » venir à bout des affaires les plus difficiles ». *Amelot de la Houffaye, note premiere sur la
 lettre 195 du cardinal d'Osat.*

(23) De tous les endroits de nos Mémoires où il
 est parlé de M. de Villeroy, voilà celui auquel il
 faut principalement s'attacher, pour juger du caractere
 de ce ministre, & sur-tout de l'opinion qu'en
 a eue Henri-le-Grand. Un seul trait rapporté
 d'original, tel qu'est celui-ci, mérite plus d'être
 cru que des rapports incertains, ou dictés par la
 prévention, l'averfion, l'esprit de parti.

» riser, à patienter, & à s'attendre aux fautes
 » d'autrui, de quoi je me suis pourtant
 » quelquefois assez bien trouvé ». Ce dis-
 cours de S. M. étoit adressé à des personnes
 de la première qualité, & qui dans leur
 cœur ne manquoient pas, je crois, d'envie
 d'y répliquer; aucun cependant ne dit mot,
 & quelques momens après, le roi ayant
 apperçu mon secrétaire, il lui fit rendre
 mes papiers cachetés, qu'il me rapporta.

Avant de sortir de ces affaires générales
 de finance, il faut voir ce qu'il y a sur cet
 article de particulier pour cette année. Denis
 Feydeau & ses associés s'étoient fait adjudger
 la ferme générale des aides, en enchérissant
 de deux cens mille livres par an sur les
 fermiers précédens. Je prévis ce qui ne
 manqua pas d'arriver, que Feydeau ne pour-
 roit retirer ses deniers. En effet, il présenta
 requête à S. M. pour être déchargé de ces
 deux cens mille livres. Je trouvois que ces
 fermiers ne souffroient rien, qu'ils n'eussent
 bien mérité, n'étant survenu ni accident
 imprévu, ni obstacle à leur jouissance. Il
 me fâchoit encore, que l'imprudence de ces
 nouveaux venus nous eût ôté des fermiers
 très-solvables, pour mettre en leur place de
 mauvais payeurs. Je portai pourtant S. M.
 à leur accorder cette diminution à titre de
 grace, sans laquelle on alloit être exposé à

une banqueroute, & à l'embarras de mettre de nouveau les aides à l'enchere. Je jugeai seulement qu'elle ne devoit commencer à avoir lieu, qu'au premier janvier 1610, ou du moins, au premier octobre de la présente année, afin que S. M. n'y perdît pas tout d'un coup quatre cens mille francs.

Je fis faire le procès à Ferrand, premier huissier de la chambre des comptes de Paris. On le dépouilla de toutes les charges & commissions qu'il exerçoit dans cette cour, dont S. M. gratifia, même avant le jugement, la Fond dont il a été parlé dans ces Mémoires. Il étoit déjà intendant, & le roi crut encore récompenser sa fidélité, en lui faisant don de ses meubles de la Conciergerie. M. le comte de Soissons & les autres officiers de la maison du roi, présenterent aussi contre le trésorier Pajot, une requête, qui me fut renvoyée. Pujet, autre trésorier de l'épargne, ayant fait l'année précédente, sur l'ordre & la garantie de S. M. une déclaration favorable à Placin, autrefois son commis, dont j'avois été fait dépositaire, le roi m'écrivit de rendre cette promesse à Pujet, comme il s'y étoit engagé, supposé que le procès que ces deux financiers avoient ensemble, ne pouvant s'accommoder, elle lui devînt nécessaire.

S. M. après m'en avoir demandé mon

avis, fit expédier à Mortier-Choisy, un brevet, par lequel il étoit déclaré quitte du reste de sa ferme, moyennant cinquante mille livres, une moitié comptant, & l'autre dans six mois. Elle fit délivrer à Zamet les quittances des deux offices des restes en Normandie, de valeur de cinq mille écus, avec les expéditions nécessaires pour être pareillement payé de quarante-neuf mille neuf cens & tant de livres, qu'il lui avoit assignées dès l'année dernière, sur les deux sols six deniers par minot de sel, pour pareille somme que Zamet lui avoit avancée. Henri fit encore donner douze mille livres à Montigny, six mille livres à d'Escures, & deux mille quatre cens livres à différens pensionnaires dans la Bourgogne, par les mains de M. le Grand, & payer le président Tambonneau de sa pension, pour l'année dernière. Je tire ces petits détails des lettres que j'ai écrites de la main de S. M.

J'en reçus aussi quelques-unes de la reine. Il s'agit dans l'une, de certains droits qui lui avoient été abandonnés, & dont elle se départ sur les terres de la dépendance de la reine Marguerite, qui en avoit un brevet. Il est question dans une autre, de faire toucher à la femme de Conchine vingt mille écus, que le roi, par complaisance pour la reine, lui avoit donnés à

prendre sur les présidens rétablis dans les bureaux des finances. La Léonor avoit si bien agi, par l'intérêt qu'elle prenoit dans cette partie, que les deniers ; me disoit la reine, étoient en état d'être touchés.

Les sommes, du moins les principales, que j'employai aux dépenses personnelles de Henri, sont vingt-deux mille pistoles, qu'il me manda le 18 janvier, qu'il avoit perdues au jeu, cent mille livres d'une part, & cinquante-une mille de l'autre, qu'il devoit aussi du jeu, à Edouard Fernandès, Portugais. Il me manda de prendre ces dernières cinquante-une mille livres, sur soixante mille qui lui revenoient de l'office d'avocat général à Rouen, après la mort de Marguerite, aux héritiers duquel il donna les neuf mille restantes, en considération des bons services que leur pere lui avoit rendus dans ce parlement, & il en accorda la charge à des Yveteaux (a), parent du mort. Mille pistoles pour jouer : Henri n'en prit d'abord que cinq cens ; mais il renvoya ensuite Béringhen chercher les cinq cens autres pour un autre emploi. Je lui en portai mille autres encore pour le jeu, en allant le trouver avec le chancelier, à Fontainebleau, où il s'étoit purgé à la sortie des fêtes de

(a) Nicolas Vauquelin des Yveteaux.

306 MÉMOIRES DE SULLY,
Pâques. Il s'agissoit d'une dépêche que
Préaux apportoit de la part de Jeannin. Ce
prince faisant de plus sérieuses réflexions
sur les excès où le portoit sa passion pour
le jeu, songea à s'en corriger, & il me
promit plusieurs fois du moins de se mo-
dérer. Il continua à faire la même dépense
pour ses bâtimens. C'étoit Zamet (24) qu'il
envoyoit de Fontainebleau pour les visiter,
quand il ne pouvoit pas y aller lui-même.
Je trouve encore une quittance de Marcadé,
de quatre mille sept cens quarante-trois
livres, pour onze cens seize perles, dont
Henri fit présent à mademoiselle de Ven-
dôme, sa fille, de trois mille livres à
mademoiselle des Essarts, & de trois cens
livres à Saubion, son domestique.

Je fus chargé avec le chancelier, de
nommer des commissaires pour travailler
avec ceux du duc de Lorraine, à régler les
confins du pays Messin, sur lesquels il

(24) Ce riche partisan se qualifioit alors baron
de Murat & de Billy, conseiller du roi en tous ses
conseils, gouverneur de Fontainebleau, & surin-
tendant de la maison de la reine. Il mourut à Paris
en 1614, âgé d'environ soixante-cinq ans, laissant
un fils maréchal de camp, qui fut tué au siège de
Montpellier, & un second, évêque de Langres. Il
les avoit eus de Magdeleine le Clerc du Tremblai,
& les fit légitimer.

s'élevoit tous les jours quelque nouvelle contestation. J'envoyai à Calais le contrôleur des fortifications, avec une somme d'argent, pour réparer le dommage que la mer venoit de faire aux dunes du Risban, j'en fus informé par le vice-amiral de Vic, qui auroit bien souhaité qu'on eût fait une dépense plus considérable pour cette ville, & qui fournissoit, dans cet esprit, plusieurs projets, tant pour sa commodité & sa sûreté, que pour empêcher les inondations auxquelles cette ville & ses environs sont exposés.

(a) Il ne se fit point de plus utile réglemeut que celui qu'on vit paroître contre les banqueroutiers frauduleux. Il porte : que ces banqueroutiers seront punis de mort, comme voleurs & affronteurs publics ; que toutes donations, cessions, ventes & transports faits par eux à leurs enfans, héritiers, amis & faux créanciers seront nuls, & tels donataires, cessionnaires & acheteurs, punis comme complices des banqueroutiers, pour peu qu'il paroisse aux juges, que tout cela s'est fait en fraude des véritables créanciers. Il y est fait défense, aussi sous peine de complicité, de donner retraite aux banqueroutiers, à leurs cautions, commis, facteurs ; comme aussi de

(a) Merc. Franç. & autres hist. ann. 1609.

receler aucun de leurs meubles, papiers & effets; enfin de leur prêter la main, ou même de leur donner assistance en rien. Permis à tous d'arrêter sans décret ni permission, & de mener en justice les banqueroutiers, malgré tous arrêts & coutumes à ce contraires. Enfin, il est défendu aux véritables créanciers des banqueroutiers de faire aucuns accords, contrats & accommodemens avec eux ou leurs entremetteurs, sous peine de perdre leur dette, & même d'être poursuivis criminellement, suivant le cas; la voie de l'action en justice, est la seule qu'on leur laisse. C'est à peu près tout ce qu'on peut faire, ce me semble, pour assurer le commerce & la tranquillité publique, également intéressés dans un abus devenu si commun.

A cet édit, il en fut joint un autre contre les duels, que je sollicitois depuis longtems, & avec bien des instances. Le conseil ayant été assemblé extraordinairement à cet effet, dans la première galerie de Fontainebleau, S. M. pour traiter cette matière plus à fond, demanda qu'on y fit rapport de l'origine, des coutumes & des différentes formes usitées du duel. Ses conseillers ne lui donnerent pas sujet de les féliciter sur leur érudition; tous demeurèrent dans le silence. Je fis comme les

autres, mais de maniere que le roi s'aperçut aisément que je n'avois besoin que de son commandement pour parler. Il se tourna vers moi & me dit : « Grand-maître, votre mine me fait conjecturer que vous en savez plus que vous ne faites semblant. Je vous prie, & je vous commande en même tems expressément de nous dire ce que vous en savez & pensez ». Je refusai encore par bienséance, & pressé de nouveau, je fis un discours, que je ne rapporterai point, parce qu'on n'y verroit rien de plus que ce que j'ai dit précédemment, en traitant cette matiere. J'eus soin d'envoyer aussi-tôt l'édit contre les duels (25) dans mon gouvernement, & de l'y faire observer avec beaucoup d'exactitude.

Mêlons à ce détail d'affaires de gouvernement, le récit de quelques intrigues de cour. Lorsque sur les avis dont j'ai parlé, de factions dans quelques provinces, le roi songea à y envoyer quelqu'un de sa part,

(25) Cet édit, qui oblige ceux qui ont été offensés dans leur honneur à s'adresser aux maréchaux de France ou à leurs lieutenans, pour en obtenir la réparation, porte des peines très-sévères, infamie, dégradation de noblesse, & même peine de mort. *P. Mathieu, tom. 2, liv. 4.*

il me propofa la perfonne de N..... Cet homme n'aura ni la joie ni le chagrin de fe voir nommer ici. Je ne goûtai ce choix en aucune maniere , fachant que fa haine perfonnelle lui feroit fuppofer des crimes à des gens qui n'en avoient pas eu la penfée ; & je dis à S. M. que s'il y alloit de fa part , je n'y enverrois perfonne de la mienne , parce que je ne voulois rien avoir à partager avec un pareil associé. N. déchu de cette efpérance , réfolut de fe fervir de toutes fortes de moyens pour fatisfaire fon reffentiment contre moi ; & il s'offrit à ceux de la cour , qu'il favoit être mes ennemis , pour être l'instrument de leurs deffeins.

Il aborda un jour le marquis de Cœuvres , auquel il affirma , en exigeant le fecret fur une confidence , que le zele feul l'obligeoit , difoit-il , à lui faire , que j'étois allé au parlement , fous prétexte de quelques affaires , afin de retirer du greffe les lettres de légitimation de M. de Vendôme qu'on y avoit portées pour être vérifiées au parlement. De Cœuvres alla incontinent faire ce rapport à la perfonne qu'il intéreffoit le plus , & M. de Vendôme alla auffi dans le même instant s'en plaindre au roi. Ce prince lui demanda de qui il tenoit cet avis ; mais , fans lui nommer le

délateur, on lui en garantit la vérité, de maniere que S. M. n'en douta plus. Elle me demanda le lendemain, sitôt que j'approchai d'elle, ce que j'étois allé faire au parlement. Je répondis que c'étoit, comme il étoit vrai, pour y prendre dans les registres copie de quelques pièces dont j'avois besoin. « Y a-t-il quelque chose, reprit Henri, » qui concerne mon fils de Vendôme? Non, » Sire, repris-je, & pourquoi M. de Vendôme »? ajoutai-je, surpris de l'air dont il me parloit: « Je le fais bien pourquoi. », repliqua ce prince froidement. Quelques autres mots aussi peu clairs, qui échappèrent à S. M. me firent comprendre qu'elle avoit quelque chose sur le cœur. Je la priai de me le dire; ce qu'elle fit, & elle demeura bientôt persuadée que la calomnie jouoit ici son jeu ordinaire.

L'après-midi de ce même jour, le roi étant chez la comtesse de Moret, il y entra un petit garçon, qui remit un paquet au premier laquais qu'il rencontra. Madame de Moret, à qui on l'apporta, y trouva un billet, dans lequel on lui donnoit sur ses enfans le même avis qu'on avoit donné à de Cœuvres sur M. de Vendôme. Elle se mit à pleurer; & le roi lui ayant demandé le sujet de ses pleurs, elle lui donna le billet à lire. Henri voulut en-

tendre le petit garçon ; mais il ne se trouva plus. « Madame, dit-il à madame de Moret, » d'un air rêveur & un peu sombre, il y » a bien de la malice ici d'un côté ou de » l'autre ». On se mit à faire des informations sur toute cette menée. Le petit garçon fut découvert assez facilement, & par lui le roi devina bientôt N.... ; car ayant inutilement voulu engager de Cœuvres à le lui nommer, il le nomma lui-même, & de Cœuvres, dans sa surprise ne put le nier ; mais il donna aussi-tôt avis à cet homme de ce qui venoit de se passer. Celui-ci, qui vit que l'affaire prenoit un tour sérieux, vint se jeter aux pieds de Villeroy, le priant de le soutenir contre moi. Villeroy y trouva tant de risque, du moins à le faire hautement, qu'il n'eut garde de le lui promettre. Il se contenta, l'occasion s'en étant présentée, de hasarder dans le discours quelques mots favorables à N.... que S. M. reçut d'un air à faire bien repentir Villeroy de sa complaisance.

Henri venoit de découvrir deux autres traits de N.... qui le déclaroient coupable de manque de respect envers S. M. elle-même ; l'un, que N.... avoit eu l'imprudence de supposer publiquement une intrigue de galanterie de Henri avec certaine fille, & la malice d'en instruire la
reine,

reine; l'autre, qu'il avoit encouragé le P. Gonthier, jésuite, à continuer cette maniere de prêcher emportée, qui lui avoit déjà fait quelques affaires, en lui assurant que tel de ses sermons, qu'il lui cita, & qui étoit un des plus vifs, avoit été généralement admiré & applaudi par les seigneurs de la cour; & nommément par les maréchaux de Brissac & d'Ornano (26); en quoi

(26) « Le P. Gonthier, jésuite, en la présence
 » du roi, qui assista dans l'église de saint Gervais
 » à ses sermons, le vendredi, jour de Noël, le
 » samedi & le dimanche, fit de continuelles déclama-
 » tions contre les huguenots, qu'il appella
 » plusieurs fois, *vermine* & *canailles*; & étant
 » tombé sur le nouvel article de leur confession
 » par lequel ils appellent le pape Ante-Christ: S'il
 » est vrai, Sire, dit-il, que le pape soit Ante-Christ,
 » que sera-ce de votre mariage? Où en est la
 » dispense? Que deviendra monsieur le dauphin?...
 » Le maréchal d'Ornano dit un jour au roi: Si un
 » jésuite à Bordeaux, eût prêché devant moi ce
 » que le P. Gonthier a prêché en présence de
 » V. M. je l'eusse fait jeter dans l'eau, au sortir
 » de la chaire »; *Mémoires historiques de France*,
 année 1609.

Tous les sermons de ce tems-là sont pleins de ces traits dont la hardiesse & la singularité, pour ne rien dire de plus, nous révolteroient aujourd'hui étrangement. Les hérétiques pouissoient leurs satyres à l'excès, & trop souvent les prédicateurs, leurs sermons jusqu'aux déclamations les plus outrées.

N... fut assez malheureux , pour que ces deux messieurs se trouvant présens à la réprimande que le roi fit au P. Gonthier , ils donnerent , en s'adressant au pere , un démenti à celui qui avoit osé leur imputer d'admirer un discours si impertinent. Tout cela avoit si fort échauffé Henri contre l'imposteur , que lorsque j'allai le len-

Un historien contemporain (Pierre Matthieu , *Liv. 3* ,) rend néanmoins ce témoignage aux jésuites « qu'on trouvoit plus d'ordre , de modestie , » de gravité , de tempérament dans leurs sermons , » que dans quelques autres ». Sauval parle aussi des prédications du P. Gonthier , mais en louant beaucoup son éloquence & son zele apostolique. Il rapporte que Henri IV assistant un jour dans la même église de saint Gervais , à un sermon du P. Gonthier , ce prédicateur justement indigné de l'irrévérence avec laquelle il vit que la marquise de Verneuil & d'autres dames de sa compagnie parloient , rioient & cherchoient à faire rire S. M. se tourna vers ce prince , & lui dit : « Sire , ne vous » lasserez - vous jamais de venir avec un ferrail » entendre la parole de Dieu , & de donner un si » grand scandale dans le lieu saint » ? que le roi , au lieu d'envoyer le prédicateur à la Bastille , comme toutes ces femmes l'en prièrent , retourna , dès le lendemain , à son sermon ; & que l'ayant rencontré , comme il montoit en chaire , il lui dit , qu'il lui savoit bon gré de sa correction , & qu'il n'avoit rien à craindre , mais qu'il le prioit seulement de ne plus l'apostropher en public.

demain le prier de m'en faire justice : « Je
 » n'en suis que trop bien éclairci ; me dit
 » ce prince : c'est ce malin esprit de N...
 » qui a inventé tout cela ; mais , pour l'a-
 » mour de vous , je veux le bannir de la
 » cour » : & l'ordre lui en fut en effet si-
 gnifié. Cette affaire fit tout le bruit qu'on
 peut s'imaginer , & j'avoue qu'elle me mit
 dans l'embarras dix jours entiers.

Ce n'est rien en comparaison de l'éclat
 que fit celle de M. le prince de Condé. Le
 mariage de ce prince avec mademoiselle
 de Montmorency , qui avoit été célébré
 dans le commencement de cette année ,
 loin de faire cesser à la cour tous les bruits
 de galanterie entre le roi & la princesse ,
 les réveilla au contraire plus fortement ,
 comme je m'en étois toujours bien douté.
 Deux mille écus donnés par S. M. pour les
 habits de noces de la demoiselle , des pier-
 reries de valeur de dix-huit mille livres ,
 achetées pour elle par madame d'Angou-
 lême , de Messier , orfèvre , demeurant sur
 le Pont-au-change , dont le certificat du
 29 mai étoit connu , une infinité d'autres
 bienfaits & gratifications en argent , faits
 au prince de Condé , en faveur de ce ma-
 riage , parurent des preuves qui établissoient
 suffisamment l'intelligence , quoiqu'à par-
 ler juste , rien de tout cela ne fût sans re-

plique ; mais comme je ne veux pas non plus donner dans l'autre excès des flatteurs de ce prince , qui affectoient publiquement de soutenir qu'il ne regardoit pas seulement la jeune princesse , je m'en tiens à ce que j'ai déjà dit de mes sentimens à cet égard : c'est le milieu entre les uns & les autres ; peu de personnes le garderent. La reine & le prince de Condé , que cette affaire touchoit de plus près , échauffés par tous les discours qu'on ne cessoit de leur souffler , eurent bientôt mis toute la cour en rumeur. Tous mes soins furent inutiles auprès de la reine , véritablement furieuse. Et pour le prince , il ne s'en tint pas à donner des marques publiques de mecontentement , il méditoit dès-lors l'imprudente démarche qu'on lui vit faire quelque tems après.

Le premier avis en fut donné dans un billet à Henri , à Fontainebleau , où il étoit allé passer les fêtes de Pâques ; & il me l'envoya aussitôt à Paris , où j'étois demeuré. Voici ce que le billet contient : Que le prince de Condé , parti de Fontainebleau après les fêtes , étoit venu , accompagné de son médecin , coucher à Paris chez un pensionnaire d'Espagne ; que toute la nuit s'étoit passée à délibérer avec une violente agitation de la part du prince ,

s'il ne se retireroit pas en Espagne dès ce moment même ; ce que son hôte l'avoit empêché de faire , en lui en faisant sentir les conséquences ; que le lendemain on avoit apporté à M. le prince , dans cette même maison , une bourse de mille doublons , avec promesse de lui donner dans peu le reste de ce qu'apparemment il s'étoit déjà fait promettre par la médiation du médecin , qu'on accusoit de conduire toute cette trame , parce qu'il avoit déjà travaillé à rompre le mariage de M. le prince , & à lui faire épouser mademoiselle de Mayenne ; que cet homme étoit lié avec un autre médecin Genoïse , qui avoit été à D. Joan , & qui étoit allé depuis six semaines trouver le comte Spinola à la Haye , d'où il devoit passer jusqu'en Angleterre : ce qui étoit relatif avec un autre billet d'avis remis à Bérighen , dont il étoit aussi fait mention , portant que M. le prince avoit obtenu des lettres du roi d'Angleterre pour les états des Pays-Bas.

Tous ces avis , qu'on prioit S. M. de tenir fort secrets , ne purent lui faire croire M. le prince capable d'une si grande faute. Henri fit un voyage au commencement de mai , à Paris , d'où il retourna au bout de quelques jours à Fontainebleau , & M. le prince l'y suivit. Il est vrai que par les dif-

cours qu'il y tint publiquement, on auroit pu croire qu'il n'y alloit que pour braver S. M. « Mon ami, m'écrivoit Henri le 12 » juin, M le prince est ici qui fait le » diable. Vous seriez en colere, & auriez » honte des choses qu'il dit de moi : » enfin la patience m'échappera, & je me » résous de bien parler à lui ». Pour le punir, le roi m'ordonnoit de suspendre le payement du quartier d'avril de sa pension, & d'éconduire son pourvoyeur & tous ses créanciers, qui sachant les libéralités que S. M. avoit faites à ce prince, à l'occasion de son mariage, s'adresseroient à moi, comme à celui qui en étoit le dispensateur. « Si l'on ne le retient pas par » ce moyen-là, reprenoit S. M. il en faudra prendre quelqu'autre ; car il est hon- » teux d'ouïr ce qu'il dit. Nous en avise- » rons ensemble, lorsque vous serez auprès » de moi » (27).

(27) Voici comment en parlent les Mémoires pour l'histoire de France. « Le roi éperdument » amoureux de la princesse de Condé, met tout » le monde en besogne, jusqu'à la mere du mari. » M. le prince s'en plaint, & demande congé à » S. M. de se retirer avec sa femme, en l'une de » ses maisons. Le roi le lui refuse rudement, & en » vint aux injures & menaces. On dit que le prince » y a repliqué hautement, & a mêlé en ses propos

M. le prince me choisit pour me faire part de son mécontentement : en quelle qualité ? c'est ce qu'il ne me feroit pas facile de dire , parce que si j'ai pu me flatter que mes conseils ne lui étoient pas indifférens , j'ai dû soupçonner d'un autre côté , qu'il cherchoit dans les assurances d'attachement qu'on fait à une personne de son rang , lors même qu'en lui parlant , on a la hardiesse de ne pas l'approuver , un prétexte pour avancer dans la suite avec quelque vraisemblance , que je ne m'étois point opposé au dessein qu'il avoit de sortir du royaume. Cela m'oblige à rendre compte de la conversation que nous eûmes ensemble chez moi , où il vint un mercredi l'après-midi , qu'il savoit que je n'allois point au conseil.

» le mot de tyrannie ; & que le roi , en relevant
 » ce mot , lui a répondu : je n'ai fait en ma vie
 » acte de tyran , que quand je vous ai fait recon-
 » noître pour ce que vous n'étiez point. Le pre-
 » mier a dit pouilles à sa mere , qui servoit d'inf-
 » trument pour corrompre la pudicité de sa fem-
 » me On disoit que la marquise de Verneuil ,
 » qui parle ordinairement au roi , non comme à
 » son maître , mais comme elle feroit à son valet ,
 » lui avoit dit , bouffonnant sur ce propos : N'êtes-
 » vous pas bien méchant de vouloir coucher avec
 » la femme de votre fils ; car vous savez bien que
 » vous m'avez dit qu'il l'étoit » ?

Il entra dans mon cabinet, portant sur son visage toutes les marques de l'agitation de son esprit, & je ne fus point surpris de ce que sans autre préambule, il me parla des sujets qu'il avoit de se plaindre de la conduite du roi à son égard. Je lui répondis, en lui rappelant les obligations en quelque maniere infinies, que toute sa maison en général, & lui en particulier, avoient à S. M. obligations, dignes non-seulement qu'il lui sacrifiât un dépit conçu sur un simple soupçon, & sur un ombrage peut-être imaginaire, mais un mécontentement même juste. M. le prince ne goûtant point ces raisons, m'entretint de je ne fais combien de desseins, qu'il supposoit qu'avoit Henri contre lui, que je n'attribuai qu'à l'effet de l'inquiétude & de la défiance, poussées trop loin, & que je m'imaginai dissiper, en lui représentant d'une maniere qu'il ne lui étoit pas possible de ne pas croire sincere, que S. M. loin d'avoir eu la pensée de se porter à quelque violence contre lui, ne se souviendroit qu'il étoit de son sang, que pour joindre aux sentimens de douceur naturelle, qu'elle témoignoit pour tout le monde, ceux de l'amitié & d'une distinction marquée; & je me souviens fort bien, qu'au lieu d'avoir accordé par complaisance à M. le

prince , que Henri pût *opprimer un innocent* , paroles qui me furent à la vérité souvent répétées , je lui dis simplement , que les plus coupables étoient ceux qui abusoient ordinairement le plus de ce terme d'innocence , malgré lequel on ne laissoit pas de les châtier.

M. le prince , qui après cela devoit être en garde contre moi , ne balança pas à me déclarer qu'il étoit résolu à sortir de France. L'idée ne me vint point de regarder une parole si imprudente , autrement que comme l'effet d'un cœur ulcéré ; & si je la relevai avec fermeté , c'est que je crus qu'en ces occasions , la fermeté doit accompagner le conseil qu'on donne. Je lui dis , que je ne pouvois croire qu'il fût capable de trahir jusqu'à ce point son roi , sa patrie , son honneur & son devoir ; que le royaume & même la cour étoit l'unique séjour des princes du sang , que par-tout ailleurs leur éclat ne faisoit que se ternir ; qu'ils étoient même réputés coupables , de la seule affectation à s'arrêter trop long-tems dans tout autre endroit , s'ils n'en avoient pas obtenu la permission de S. M. A quoi M. le prince ayant reparti , qu'une pareille contrainte ne convenoit ni à sa condition , ni à sa naissance , je lui repliquai aussi absolument , que

les loix de l'état obligeoient les enfans & les freres du roi, autant, & peut-être plus étroitement encore, que le moindre de ses sujets; & je le lui prouvai par des exemples tirés de l'histoire de Louis XI, de feu M. le duc d'Anjou, & de Henri lui-même. Ce n'étoit pas sur ce ton que M. le prince avoit souhaité de me voir parler. Je m'aperçus qu'il ne songea plus qu'à paroître, à l'aide de quelques correctifs, se rapprocher de mon opinion; & rien encore ne servit mieux qu'un changement si subit, à me faire comprendre, qu'intérieurement il étoit décidé pour le parti dont ses dernières paroles vouloient me prouver son éloignement.

J'en doutai si peu, qu'apprenant que M. le prince au sortir de chez moi, avoit paru tout-à-fait radouci; qu'il s'étoit même plaint à la reine qu'on fît courir le bruit qu'il songeoit à quitter la cour avec éclat, & qu'il avoit assuré cette princesse qu'il n'en avoit jamais eu la pensée: ajoutant ces propres paroles, qu'il étoit *assez content de S. M.* qu'enfin il parloit presque publiquement dans les mêmes termes; je ne voulus pas différer d'un moment à venir trouver le roi, auquel j'assurai, après lui avoir rapporté fidèlement tout ce qui s'étoit passé entre M. le prince & moi,

que dans huit jours il ne feroit plus en France. Il s'en fallut peu que Henri ne me traitât d'extravagant. Il y avoit auffi peu d'apparence, disoit-il, qu'il pût vivre en prince dans les pays étrangers sans le secours qu'il recevoit de sa main, qu'il y en avoit qu'il pût emmener tout ce qui lui appartenoit, sans qu'on le vît & qu'on l'empêchât avec la dernière facilité. A quoi S. M. ajouta ce que M. le prince venoit de dire à la reine. « Tout ce que vous » me dites, Sire, répondis-je, ne me fait » point changer d'opinion; je m'y confirme » de plus en plus: vous vous en fâchez » contre moi; mais le tems & l'événement » vous feront connoître que j'ai raison. Je » vois bien des personnes, poursuivis-je, qui » font de cette menée, & qui vous trom- » pent, quoiqu'ils vous soient des plus » obligés; mais cela ne doit pas être trouvé » étonnant, puisque vous aidez vous-même » à vous tromper. Vous ne me nommez » personne, me dit S. M. comprenant que » je voulois lui parler des domestiques de » la reine; mais je vois bien qui vous vou- » lez dire ». Cela n'étoit pas bien difficile, & ni le roi, ni moi, n'étions pas les seuls qui voyions que la cabale jouoit ici un étrange manége; car non-seulement elle débitoit comme certaines, mille cho-

ses supposées, sur le compte du roi & de la princesse de Condé, il n'y auroit eu en ceci qu'une malignité ordinaire; mais ce qu'on ne sauroit bien caractériser, c'est l'art détestable avec lequel ces gens favoient faire servir leurs impostures à rendre le roi souverainement odieux à la reine, & à forcer cette princesse à s'abandonner à eux du soin de sa conduite; delà tous ces complots, où, sans qu'elle le sût, on osoit se servir de son nom; delà les motifs de mille nouvelles instances, pour ne pas différer plus long-tems la cérémonie du couronnement dont il a été parlé.

Il ne se passa que quatre jours depuis celui où je m'entretenois ainsi avec le roi, jusqu'à celui de l'évasion de M. le prince. Le 29 août (28), à onze heures du soir, comme

(28) Le dernier de novembre (& non pas le 29 août, ce qui est une faute de date dans nos Mémoires) « M. le prince, dit le maréchal de » Bassompierre, partit de la cour, pour s'en aller » à Muret, d'où il repartit avec Rochefort & » Touray, & un valet-de-chambre qui portoit en » croupe madame la princesse sa femme, made- » moiselle du Certeau & une femme-de-chambre, » nommée Philippette, & s'en alla à Landrecy. » Le roi jouoit en son petit cabinet, quand d'Elben » premierement, puis le chevalier du Guet, lui en » porterent la nouvelle. J'étois le plus proche de » lui. Il me dit tout bas à l'oreille: Bassompierre

je venois de me coucher, je vis entrer Prasslin dans ma chambre, qui me dit que le roi me demandoit, & que je vinssé tout-à-l'heure. « Hé! mon cousin, que pense » faire le roi »? lui répondis-je, dans le premier mouvement & sans lui donner le tems de s'expliquer. « Pardieu! il me fait » mourir à force de me tourmenter; je ne » saurois vivre & ne dormir point ». Il faut, poursuivis-je avec impatience, & croyant que ce voyage étoit un de ceux dont je

» mon ami, je suis perdu; cet homme mene sa » femme dans un bois; je ne fais si c'est pour la » tuer, ou la mener hors de France. Prends garde » à mon argent, & entretiens le jeu, pendant que » je vais savoir de plus particulieres nouvelles..... » Chacun se retira du jeu, & je pris l'occasion » de rapporter au roi son argent, qu'il avoit laissé » sur la table. J'entrai où il étoit, & ne vis jamais » un homme si éperdu, ni si transporté ». Bassompierre raconte ensuite tout ce qui se passa dans la chambre de la reine, & le conseil que donna M. de Sully au roi, de la même maniere que le rapportent nos Mémoires. Henri IV donna sur cet enlèvement de la princesse de Condé, de si fortes marques de douleur & de désespoir, que quelques écrivains mal instruits, tel que l'auteur de l'histoire de la mere & du fils, ont avancé que la guerre qu'il alloit porter en Flandre, lorsqu'il fut assassiné, avoit en partie pour objet de contraindre l'archiduc à lui remettre cette princesse entre les mains. Voyez aussi Mézerai & autres historiens.

326 · MÉMOIRES DE SULLY,
pouvois me dispenser par de bonnes raisons, » il faut que je me leve demain à » trois heures du matin, pour voir des » lettres & des états que j'ai reçus, & y faire » réponse. Il me faut faire des agenda de » tout ce que je dois faire dans la journée, » de ce qui se doit faire au conseil, de » ce que je dois dire au roi, & de ce que » mes commis, mes secrétaires & tous ceux » qui sont sous mes charges, doivent faire » aussi. Jugez si j'ai du tems à perdre, & » si m'en allant à cette heure au Louvre, » d'où je ne saurois revenir, quelque dili- » gence que je fasse, qu'il ne soit deux ou » trois heures après minuit, je me puis ac- » quitter de tout cela, avant qu'il soit huit » heures du matin, qu'il faut que je me » rende au conseil. Quant à tout le reste » de la journée, il ne faut point parler de » travailler dans mon cabinet, je l'employe- » rai toute entiere à donner audience à un » chacun, & à parler aux comptables & » autres officiers qui ont affaire à moi. Je » vois bien tout cela, me dit Praslin, & le » roi lui-même ne l'ignore pas; car il a dit » tout haut devant la compagnie, que j'al- » lois vous mettre en colere, venant vous » chercher à une heure aussi indue, & qui » est le seul tems que vous ayez pour vous » délasser le corps & l'esprit; mais il n'y a

» remede, Monsieur : il faut venir ; car c'est
 » pour une affaire qui lui agite fort l'esprit ,
 » & à laquelle il est persuadé que s'il y a
 » quelque remede à apporter , vous seul en
 » êtes capable. L'homme que vous savez ,
 » comme le roi a dit que vous l'aviez bien
 » prédit , s'en est allé , & a même emmené
 » avec lui les dames en croupe ; ce qui est le
 » pis. Ho , ho ! repris-je , c'est donc pour
 » cette affaire-là qu'on me demande ? vrai-
 » ment , il y aura de la colere ; car je me
 » doute bien que nous ne nous trouverons
 » pas tous de même opinion. Je fais bien
 » que Mars & Vénus sont en bonne intel-
 » ligence ; mais cependant , si nous voulons
 » avoir de bons succès par le premier , il
 » faut que l'autre cede , & cela peut nous
 » fournir quelque bonne raison pour accé-
 » lérer les affaires. Or , allons donc , mon
 » cousin » .

J'arrive au Louvre , où je trouve le roi
 dans la chambre de la reine , se promenant ,
 la tête baissée , & les mains jointes sur le
 dos. Avec la reine étoient présens MM. de
 Sillery , de Villeroy , de Gêvres , de la
 Force , la Varenne & quelques autres collés
 contre les murs , & assez écartés les uns des
 autres pour ne pouvoir même se parler bas.
 « Hé bien ! me dit Henri , en me prenant
 par la main , si-tôt qu'il me vit entrer ,

» notre homme s'en est allé, & a tout
 » emmené, qu'en dites-vous? Je dis, Sire,
 » répondis-je, que cela ne me surprend
 » pas, & que depuis qu'il parla à moi à
 » l'Arfenal, je me suis toujours attendu à
 » cette escapade, que vous auriez bien em-
 » pêchée, si vous eussiez voulu me croire.
 » Je me doutois bien que vous m'alliez
 » dire cela, reprit ce prince, mais il ne faut
 » point parler des choses passées, auxquelles
 » aussi bien on ne sauroit remédier; pensons
 » seulement à l'avenir, & voyons ce qu'il
 » y a à faire présentement, dites-m'en le
 » premier votre avis, car je ne l'ai encore
 » demandé à personne. Sire, je ne suis pas,
 » repartis-je, encore assez bien informé de
 » toutes les circonstances de cette affaire,
 » & je n'y ai pas encore pensé autant
 » qu'elle le mérite. Je vous supplie de me
 » laisser dormir dessus, & demain je viendrai
 » vous trouver, & je tâcherai de vous donner
 » un bon avis, au lieu que si vous me pressez
 » maintenant, je ne vous dirai rien qui
 » vaille, car mon jugement ne va pas si
 » vite. Non, interrompit S. M. c'est tout le
 » contraire; je vous connois bien, dites-
 » moi donc ce qu'il vous en semble. Sire,
 » je ne saurois, dis-je encore, & infailli-
 » blement si vous me pressez si fort, je ne
 » dirai rien qui vaille, de grace excusez-

» moi jusqu'à demain. Point du tout,
 » repliqua Henri, je veux que vous parliez
 » tout présentement : que dois-je faire ?
 » Rien du tout, lui répondis-je, ne pouvant
 » plus reculer. Comment ! rien ? s'écria-t-il :
 » ce n'est pas-là un avis. Pardonnez-moi,
 » Sire, repris-je, c'en est un, & un des
 » meilleurs que vous puissiez prendre ; il y
 » a des maladies qui veulent plutôt du repos
 » que des remedes, & je crois celle-ci de
 » cette nature. Tout ce raisonnement n'est
 » pas de saison, insista Henri avec la même
 » impatience, il faut des raisons, quelles
 » sont les vôtres ? Je n'en ai point de bonnes,
 » dis-je, si elles sont contraires à vos desirs :
 » il me semble pourtant que la chose parle
 » d'elle-même, & qu'elle veut qu'on attende
 » quelque éclaircissement, avant que de rien
 » entreprendre, afin qu'il vous serve à pren-
 » dre une bonne résolution ; en attendant
 » je trouve qu'il seroit à propos de ne
 » parler de cette affaire, que le moins
 » qu'il est possible, & de faire semblant
 » qu'elle n'est d'aucune conséquence, &
 » qu'elle ne vous inquiete en aucune
 » maniere ».

J'appuyai ce sentiment d'une réflexion
 qui me paroïsoit juste ; c'est que le bon
 ou le mauvais accueil que les Espagnols
 feroient à M. le prince, dépendroit peut-

être de l'impression forte ou foible que son évafion auroit caufée au roi : en forte qu'il n'étoit pas impoffible qu'ils ne reçuffent ce prince avec mépris , pour s'épargner la dépense qu'il alloit leur coûter , fur-tout fi l'on pouvoit avec cela leur faire concevoir quelque foupçon que cette démarche du prince de Condé ne fe faifoit que d'intelligence entre S. M. & lui. « Quoi ! » difoit le roi , en branlant la tête , vous » voudriez que je fouffriffe qu'un petit prince » mon voifin retirât contre mon gré le » premier prince de mon fang , fans en » rémoigner du reflentiment ? Voilà un » beau confeil ; auffi n'en ferai-je rien : je » veux que Prafin (29) parte dans quel-

(29) « Prafin partit effectivement : mais l'archiduc lui répondit , qu'il n'avoit jamais violé le » droit des gens à l'occasion de qui que ce fût , & » qu'il fe garderoit bien de commencer à com- » mettre cette faute , par la perfonne du premier » prince du fang de France : & peu après lui envoya » de l'argent & escorte d'hommes pour venir à » Bruxelles ». *Mém. pour l'hiſt. de France , année 1609.* Les Mémoires de Baſſompierre portent , que l'archiduc ſe ſentit d'abord fi fort ébranlé de la déclaration de M. de Prafin , qu'il envoya prier M. le prince de ne faire que paſſer dans ſes états , fans s'y arrêter , quoiqu'il lui eût auparavant promis de le recevoir ; mais qu'enſuite il changea encore de réfolution , par les confeils

» ques jours, pour faire savoir mon inten-
 » tion. Je vous avois bien dit, Site, re-
 » pris-je, que ne m'ayant pas donné assez
 » de tems pour y penser, je ne dirois rien
 » qui vaille. Il me vient une autre idée dans
 » l'esprit qui ne nuira point à ce que vous
 » voulez faire, mais je ne puis vous la dire
 » que dans deux jours, & je suis assuré que
 » vous en serez plus content que de ma
 » premiere proposition ». S. M. y consentit,
 & me dit en m'embrassant : « Allez
 » vous coucher & dormez jusqu'à huit
 » heures, car j'aime mieux que le conseil
 » ne se tienne point demain, & que mes
 » affaires ordinaires demeurent pour ce jour-
 » là, que d'incommoder votre santé ».

Je ne me trompois point, lorsque je

du marquis Spinola, & qu'il traita ce prince avec toutes sortes d'honneurs. *Mém. de Bassomp. tom. 1, pag. 28.*

Le P. Daniel dans son histoire de France, *in-4° tom. 10, pag. 437*, a tiré sur cet incident des éclaircissimens des lettres de la bibliothèque de M. l'abbé d'Estrées, par lesquelles il est prouvé que Henri IV envoya secrètement le marquis de Cœuvres à Bruxelles, pour tâcher d'enlever la princesse de Condé, & que ce dessein n'échoua, que parce que Henri l'ayant découvert à la reine, cette princesse dépêcha aussi-tôt un courier au marquis Spinola, qui fit prendre à la princesse de Condé un appartement dans le palais.

crois que l'autre ouverture que j'avois à faire à S. M. au sujet de la retraite de M. le prince en Flandre seroit plus de son goût. Elle vint trois jours après à l'Arse-
 nal, me la demander. Nous fumes enfer-
 més une heure dans mon cabinet : mais je
 ne dois rien révéler de ce qui s'y passa en-
 tre nous. Le roi dit tout haut, en sortant :
 « Adieu, mon ami, ne venez point, ache-
 » vez mes affaires, & sur-tout travaillez à
 » l'exécution de l'ouverture que vous m'a-
 » vez faite, car je la trouve bien meilleure
 » que le conseil que vous me donnâtes
 » dans la chambre de ma femme au Lou-
 » vre ».

M. le prince crut devoir chercher à jus-
 tifier son action, en écrivant quelques jours
 après une lettre (30) au roi. Il en adressa

(30) « Ledit prince écrivit au roi, qu'à grand
 » regret il étoit sorti de la cour, pour sauver sa
 » vie & son honneur, & non à intention de lui être
 » jamais autre que son très-humble parent, fidele
 » sujet & serviteur. Je ne ferai jamais rien, ajou-
 » toit-il, contre le service de V. M. si je n'y suis
 » forcé; & je la prie de ne trouver mauvais, si je
 » refuse de voir ou recevoir de qui que ce soit, les
 » lettres qu'on m'écriroit de la cour, hormis celles
 » dont il vous plaira de m'honorer ». *Mém. pour
 l'hist. de France, année 1610.* Siri qui traite fort au
 long l'affaire de l'évasion de M. le prince, *Mém.
 Recond. tom. 2, pag. 82 & suiv.* joint plusieurs

en même tems une seconde à M. de Thou, beaucoup plus ample & plus réfléchie, dans laquelle, entr'autres choses, il lui insinuoit que j'étois la cause de sa sortie de France. « Qu'il accuse sa malice, disoit le roi, & » celle de beaucoup d'autres qui l'ont con-

autres particularités à celles qu'on voit rapportées ici, mais dont la plus grande partie ne me paroissent pas mériter qu'on y ajoute beaucoup de foi, comme lorsqu'il avance hardiment sur des bruits populaires, que le seul motif qui porta Henri IV à entreprendre la guerre contre les Espagnols, fut de les obliger à lui renvoyer la princesse de Condé : & que voyant que malgré ses menaces, ils persistoient à la lui refuser, il se repentit d'avoir poussé les choses si avant. Il ajoute, contre l'honneur de cette princesse, qu'elle étoit de moitié dans cette intrigue contre son mari, qu'elle n'aimoit point, à cause d'une infirmité naturelle ou procurée, qui suffit pour rendre un mariage nul; qu'elle brûloit d'envie de retourner en France, qu'elle continua à recevoir à Bruxelles des lettres galantes de Henri IV, & que le prince de Condé connut si bien les dispositions de sa femme à son égard, qu'il en fit éclater son ressentiment, & qu'il parla publiquement à son retour de faire casser son mariage. Ce que Siri dit de plus vrai, c'est que le roi résista opiniâtrément à tous les sages conseils que lui donnerent en cette occasion, le nonce, quelques-uns de ses conseillers, & surtout le duc de Sully, qu'il loue aussi de la manière ferme & libre dont il parla & écrivit au prince de Condé.

» seillé, & non pas vous. Je veux que vous
 » lui répondiez par une bonne lettre, où
 » vous lui représentiez tout ce qui s'est passé,
 » & qu'avec le respect dû à sa qualité,
 » non à sa personne, vous lui disiez tou-
 » tes ses vérités, & à quelle misere il s'ex-
 » pose infailliblement, s'il ne rentre dans
 » son devoir. Je m'en vais donc chez moi,
 » Sire, lui répondis-je, (car nous étions
 » alors chez M. le connétable) pour en
 » faire un projet, & vous l'apporter. Non,
 » non, reprit S. M. je veux que vous écri-
 » vriez ici présentement, je vous ferai don-
 » ner de l'encre & du papier. Mais, Sire,
 » repliquai-je, cette lettre est de consé-
 » quence, elle mérite bien qu'on y pense
 » & qu'on examine attentivement, avant
 » que de l'envoyer: car d'un côté, il faut
 » qu'elle vous satisfasse, d'un autre, qu'elle
 » soit convenable à la qualité de M. le
 » prince & à la mienne, & que personne
 » soit en France, soit dans les pays étran-
 » gers, ni lui-même, que vous voyez bien
 » ne chercher que les occasions de m'ac-
 » cuser & de me blâmer, ne puissent y trou-
 » ver sujet de le faire. Je n'ai pas assez de
 » ressource dans l'esprit, pour faire si bien
 » avec tant de précipitation ». J'eus beau
 » dire, je fus obligé d'écrire cette réponse à
 » l'heure même en présence de S. M. & sur

un bout de la table près de laquelle nous étions assis. Le roi ne laissa pas d'être fort content de la maniere dont je m'expliquois avec le prince : la voici en gros.

Je me plaignois d'abord à ce prince de ce qu'après avoir cru qu'il me considéroit assez pour n'avoir eu d'autre intention en venant chez moi que de me demander mon conseil, il me forçoit aujourd'hui à le soupçonner de n'y être venu que pour me surprendre, qu'au reste il savoit mieux que personne, qu'il m'avoit inutilement tendu ce piège. A cette occasion je déduisois, moins pour lui que pour le public, tout ce qui s'étoit passé dans notre entretien de l'Arсенal, comme on l'a vu il n'y a qu'un moment. Après quoi, je lui apprenois sans beaucoup de ménagement, qu'ayant, malgré toute son affectation, pénétré son dessein, j'en avois averti le roi qui l'auroit bien empêché de l'exécuter, s'il m'avoit cru, ou s'il n'avoit pas été si bon & si indulgent. Je ne m'excusois à M. le prince, du conseil que j'avois donné à S. M. contre lui, que parce que c'étoit le bien de l'état, de S. M. & le sien à lui-même, pour peu qu'il y fît attention : ce qui me faisoit passer à lui mettre devant les yeux les suites d'une démarche si peu mesurée ; qu'avoit-il à attendre des archiducs & des

Espagnols , qui le regardant comme un fardeau inutile pour eux , insulteroient par la fierté de leurs traitemens à son malheur , & s'en applaudiroient intérieurement ? Je faisois parler la voix de l'honneur , de la vertu , de la naissance & du devoir , contre une faute , dont j'exhortois le prince à chercher au plutôt le pardon. Je joignois à la priere des offres de services , qui lui prouveroient mon zele & mon attachement pour sa personne.

On conviendra sans peine que ce discours auroit été un peu fort dans la bouche de quelqu'un , qui , dans la supposition de connivence , eût pu être foudroyé par un seul mot de réplique , d'une personne telle que le premier prince du sang. Je fis plus ; afin qu'on ne se retranchât pas à dire que j'avois évité de toucher au contenu de la lettre écrite à de Thou , j'ajoutai à M. le prince , que les politesses , les louanges & les remerciemens , dont il m'avoit comblé à l'Arsenal , alloient être mal payés , à mon grand regret , par la nécessité où sa lettre me mettoit de faire connoître la vérité d'une manière qu'il ne trouveroit peut-être pas facile à accorder avec le respect que je lui devois ; qu'il devoit me rendre intérieurement toute la justice que je méritois , mais qu'il éprouvoit aujourd'hui , que le premier pas que
fait

fait tout homme hors de son devoir , lui fait aussi manquer par une suite nécessaire , à toutes les loix de la sincérité ; qu'enfin quelle que fût son intention , en me prenant ainsi à partie , j'avois toujours tenu à gloire & à honneur d'être ainsi traité par les ennemis du roi & de l'état , & que je priois le ciel d'inspirer à M. le prince un conseil , qui pût faire oublier que sa faute lui avoit fait donner avec justice ces deux noms. Cette lettre (31) devint publique , & demeura sans réplique : ce qui détruisit dans l'esprit de mes ennemis mêmes les imputations de M. le prince.

Il y eut une contestation entre Villeroy & de Fresne , au sujet des lettres (32) que

(31) « Les lettres que M. le duc de Sully écrivit » à M. le prince de..... furent rejetées par son » excellence , laquelle fit réponse à ceux qui les » lui présenterent , qu'il ne vouloit rien recevoir » venant de sa part ». *L'Etoile* , *ibid.*

(32) Voyez encore dans le *vol. 9772* , *Mss. royaux* , la sommation faite au prince de Condé , au mois de février 1610 , à Bruxelles , par le marquis de Cœuvres , MM. de Berni & Manicamp , de la part du roi , de revenir en France , sous peine de se rendre coupable du crime de leze-majesté , & le refus que fit ce prince d'y déférer. Le parlement rendit contre lui un arrêt , par lequel il le condamnoit à subir tel châtement qu'il plairoit à S. M. d'ordonner. Henri IV alla lui-même au parlement

le roi fit écrire deux jours après la sortie de M. le prince, dans toutes les provinces, pour y faire savoir ses intentions sur cet événement. Villeroy en composa un modèle, auquel il voulut que tous les autres secrétaires d'état se conformassent. De Fresne trouva que les termes en étoient peu dignes de la majesté de celui dont elles étoient supposées partir; ce qui étoit vrai, & comme il passoit avec vérité pour avoir une aussi bonne plume que son confrere, il craignit de se faire siffler, en envoyant cette lettre, comme écrite de sa main, à tous ceux avec lesquels sa charge le mettoit en relation: il vint me confier son embarras, & me prier de l'en tirer.

Je n'ai rien à dire des affaires du corps protestant, sinon qu'il se soutint heureusement contre les calomnies qu'on continuoit d'inventer contre lui, & de faire passer jusqu'à S. M. par des avis & des discours de toute espece. Il fut adressé au roi une lettre datée du dernier juillet, supposée écrite de la Rochelle, d'une main contrefaite, &

solliciter cet arrêt, & pour marquer sa douleur, il y alla sans pompe & sans suite; il s'affit à la place du premier président sans dais ni marche-pied; le parquet gardé comme à l'ordinaire, par les huissiers du parlement, au lieu des officiers de S. M.

faussement signée *Emmanuel de la Faye*. On y donnoit avis, que dans une assemblée tenue à Saint-Maixant, le ministre de Blois, nommé Viguiier, avoit fait présenter un livre ayant pour titre, *le Théâtre de l'Ante-Christ*, scandaleux, disoit-on, & emporté au dernier point; qu'il avoit été résolu dans cette assemblée, qu'on le feroit imprimer après qu'il auroit été communiqué à l'académie de Saumur, & que ce livre (33) étoit actuellement sous la presse, malgré les défenses formelles de S. M.

Cette lettre (34) est remplie de tant de minuties, & la passion s'y fait voir si à découvert, qu'on me saura gré de la supprimer. A qui l'auteur se flattoit-il de faire croire, par exemple, que les Rochellois fortifioient leur ville, s'attendant à avoir bientôt un siège à soutenir, & qu'il s'étoit tenu une assemblée de protestans à Marseille, pour

(33) Le supplément au journal de Henri IV. imprimé en 1736, parle de ce livre, & dit que le P. Gonthier, dans un sermon qu'il fit en présence de S. M. s'étant grandement emporté sur ce sujet, contre ceux de la religion, le roi fit une reprimande à ce pere, & donna ordre qu'on supprimât le livre, qui en effet ne parut plus. *Ann. 1609.*

(34) On peut la voir dans les Mémoires de Sully, tom. 4, pag. 935.

obliger le roi à accorder la convocation des états du royaume? Du Plessis étoit celui sur lequel on faisoit rouler ces complots, tous absolument faux, si l'on excepte les murmures contre la gabelle dans le Mirbalais & le Loudunois, dans lesquels encore il n'y avoit qu'un très-petit nombre de protestans qui trempassent. Quant à du Plessis, ce fut lui-même qui en donna le premier avis à S. M. & je me crus obligé, tout mon ennemi qu'il s'étoit montré jusqu'alors, de rendre témoignage à son innocence; lorsque je persuadai au roi, qui me pressoit de faire un voyage en Poitou pour réprimer ces prétendus desseins des réformés, que les véritables ennemis de S. M. cherchoient à se cacher, en donnant ce nom à des personnes qui ne le méritoient point. Du Plessis me remercia par une longue lettre, qui contient une justification en forme contre tous ces chefs d'accusation.

L'avis suivant, qui me fut donné par un gentilhomme d'honneur, paroît mieux circonstancié, & plus digne qu'on y fasse attention. Dans une des rues de la Flèche nommée *des Quatre-vents*, & proche l'hôtellerie où pend une enseigne de même nom, demuroit depuis quelques mois un nommé Médor, natif d'Avranches, chez

une veuve appelée Jeanne Huberson, qui logeoit des écoliers de bonne maison, dont ce Médor avoit la conduite. Une nièce de cette veuve, âgée d'environ vingt-six ans, nommée Rachel Renaud, qui demouroit avec sa tante & un cousin aussi nommé Huberson, entrant un jour dans l'étude de Médor, y trouva un livre qui attira sa curiosité; il étoit doré par-tout, relié très-proprement avec des rubans bleu & incarnat, & épais d'un pied. L'ayant ouvert, elle vit que ce livre, écrit seulement jusqu'à la moitié, l'étoit moitié encre, moitié sang, & qu'il étoit plein de signatures, presque toutes de sang, parmi lesquelles sa surprise ne l'empêcha pas de distinguer & de reconnoître celle de Médor, d'un nommé du Noyer, d'un village aux environs de Paris, près de Villeroi, & d'un nommé du Cros, d'auprès de Billon en Auvergne, qui avoit jadis appartenu au duc de Mercœur. Elle connoissoit ces deux hommes, parce qu'ils venoient souvent voir son hôte.

En sortant du cabinet pour porter ce livre à sa tante, elle rencontra Médor qui le lui arracha des mains, en lui demandant avec colere, ce qu'elle en vouloit faire: à quoi elle répondit ingénument, qu'elle l'avoit trouvé si joli, qu'elle avoit voulu le faire voir à sa tante. Elle lui demanda ce que

signifioient ces signatures de sang , qu'elle y avoit vues. Médor craignit qu'elle n'eût porté la curiosité jusqu'à y chercher l'écrit , à la suite duquel étoient toutes ces souscriptions , qui renfermoit une association des conjurés contre la personne du roi , & il lui dit que c'étoit un serment , que l'intérêt de la religion faisoit faire à quantité de zélés catholiques , de demeurer fidèlement attachés au pape. Ce qui n'empêcha pas que la fille n'en parlât à sa tante & à son cousin , le seul de toute cette maison qui fut de la religion réformée , & qui trouva cette découverte si grave , qu'après avoir tiré de la fille tout ce qu'elle avoit vu , il alla en faire part à la personne qui m'en donna l'avis , avec tous les éclaircissemens nécessaires (35).

(35) Ni l'Etoile , ni le continuateur de M. de Thou , ni le P. Chalons , ni même d'Aubigné , enfin aucun que je sache , des historiens de ce tems-là , les plus ouvertement déclarés contre les jésuites , excepté le seul Mezerai , n'a parlé , ni par conséquent rien cru de cette conspiration contre le roi , ou complot d'une nouvelle ligue : car on ne fait lequel de ces deux sens donner à un récit , qui étant destitué de preuves , peut signifier tout ce qu'on veut , ou pour mieux dire , ne signifie rien du tout. Mezerai lui-même , qui tient pour l'opinion d'une nouvelle ligue , pendant que le duc de Sully conclut des mêmes paroles , pour un attentat contre

Le livre avoit été incontinent enlevé de la chambre de Médor , & porté, comme le croyoient Huberson & la fille , chez du Cros, dont ils donnoient l'adresse chez un nommé Dreuillet , demeurant dans une maison hors de l'enceinte de la ville , attendant la porte Saint-Germain du côté droit , afin qu'on pût l'y aller chercher , si l'on

la personne de Henri IV ; Mezerai, dis-je , en parle , *Abregé chronol. & hist. in-fol. imprimé à Paris en 1667 , tom. 3 , pag. 1443* , de maniere qu'on voit clairement qu'il ne fait que copier les Mémoires de Sully. Or comme dans ces Mémoires , unique source de cette accusation , elle n'est appuyée que sur le témoignage seul d'une jeune fille , & qu'elle y demeure dans les termes d'une simple conjecture , tout homme sensé se gardera bien d'en tirer aucune induction maligne , ni pour la renaissance de la ligue : ce qui est une idée folle & chimérique ; ni quant à l'assassinat de Henri IV , dont on ne voit nulle part que l'auteur eût aucune relation à la Flèche. Mais en supposant de plus le prétendu complot bien avéré , je ne vois pas qu'il intéresse en aucune maniere les jésuites , que la fille déposante ne charge en rien. L'amour de la vérité m'a porté à faire cette remarque , parce qu'on ne voit que trop de ces personnes , dont l'imagination vive , & encore échauffée par la prévention & la passion , n'a besoin que de la plus simple petite conjecture , ou du moindre mot hasardé , pour porter des jugemens que l'importance de la chose rend encore plus condamnables.

trouvoit que cela fût nécessaire. Ce Dreuillet avoit aussi en pension chez lui plusieurs enfans de qualité, sur-tout de la province de Bretagne, parce qu'il avoit pareillement été au service du duc de Mercœur. Du Cros étoit l'ame de toute cette cabale. Une congrégation chez les jésuites, dans laquelle il tenoit une des principales places, & où il étoit souvent chargé de faire des discours publics, lui donnoit toutes les commodités possibles, pour associer à ses noirs desseins un grand nombre de personnes : c'est par ce moyen que Médor & du Noyer l'avoient connu.

A ces lumieres se joignirent toutes celles que je pus tirer moi-même ayant jugé à propos de faire partir dès le lendemain du jour que me fut rendu le billet d'avis, c'est-à-dire, le 19 octobre, une personne sûre, avec ordre de l'approfondir. Mais quoiqu'il ne se découvrit rien qui ne le confirmât, & que la fille offrît de soutenir sa déposition devant telle personne qu'on voudroit, & en présence de S. M. elle-même, le crédit & l'adresse de ceux que cette accusation intéressoit, furent assez forts pour livrer au silence une affaire, qui assurément devoit être poursuivie. Les dissensions domestiques & les pratiques intestines, furent les deux fléaux qui poursuivirent Henri

jusqu'au dernier moment de sa vie , après qu'il se fut défait de celui de la guerre. Le comte d'Auvergne étoit toujours dans sa prison de la Bastille. Il fit demander à S. M. qu'il lui fût permis de changer d'air pour cause d'indisposition , & il fut transporté dans le pavillon sur l'eau , qui est au bout du jardin de l'arsenal ; mais on lui donna des gardes tout le tems qu'il y séjourna : il obtint encore une autre fois la permission de parler au sieur de Châteaumorand.

La bonne santé de Henri ne fut interrompue cette année , que par quelques légères atteintes de goutte. Il ne prit point les eaux , parce qu'elles ne valurent rien. M. le dauphin & tous les enfans de France , jouirent aussi d'une bonne santé. Henri ne fit pas moins de séjour que de coutume à Fontainebleau ; il y passa l'automne entière , après un voyage de quelques jours pendant le mois d'août à Monceaux , & il revint à Paris , comme à l'ordinaire , au commencement de l'hiver.

Fin du vingt-sixième Livre.





L I V R E X X V I I .

SUITE des Mémoires de 1609—1610. Affaires étrangères. Traité de treve entre l'Espagne & les Provinces-Unies & d'intervention des rois de France & d'Angleterre. Article en faveur du prince d'Épinoy. Henri IV se fait rendre justice du traitement fait à son ambassadeur par le grand duc de Toscane. Autres affaires d'Allemagne, Italie & Suisse. Mort du duc de Cleves : Mémoires historiques & politiques sur l'affaire de cette succession.

C'EST qui me reste à dire de cette année ; regarde les affaires étrangères que je commencerai par celles des Provinces-Unies. Le roi leur fit encore délivrer au mois d'avril une somme de trois cens mille livres : Préaux alla porter aux Etats l'agréable nouvelle de cette gratification , & m'apporta l'ordre de S. M. de faire transporter cette somme à Dieppe , où elle devoit être chargée sur un vaisseau de la république. Henri crut devoir cette dernière récompense aux égards qu'eut le conseil des Provinces-

Unies, de lui donner la principale part dans son accommodement avec l'Espagne; car c'est en cette année que fut enfin conclue cette treve (1) attendue pendant fort long-tems, & si également souhaitée de tout le monde, que ceux qui du commencement s'y étoient montrés les plus contraires, & le prince d'Orange lui même, y donnerent à la fin les mains.

Je ne rapporterai point le traité qui en fut dressé à la Haye, lieu ordinaire des conférences, mais seulement celui de l'intervention des rois de France & d'Angleterre, comme garans de l'exécution. La date de cette pièce, passée, comme la précédente, à la Haye, est du 17 juin 1609, en présence de messire Pierre Jeannin, chevalier, baron de Changy & Montreu, conseiller de S. M. T. C. en son conseil d'état, & son ambassadeur extraordinaire auprès des Etats, & messire Elie de la Place, chevalier, seigneur de Ruffi, vicomte de Machaut, aussi membre du conseil d'état du roi,

(1) Il est bon de consulter, tant sur les négociations de cette fameuse treve, que sur toutes les affaires de Flandre, dont il a été fait mention dans ces Mémoires, les vol. des mss. royaux, cotés 9759, 9981, 9005, le Merc. Franç. Mathieu, Vittorio Siri, & les historiens particuliers de cette république.

348 MÉMOIRES DE SULLY,
gentilhomme ordinaire de la chambre, &
son ambassadeur ordinaire; tous les deux au
nom & comme ayant charge de très-haut,
très-puissant & très-excellent prince Henri
quatrième, &c. Les noms des deux ministres
de S. M. B. y sont en suite avec les mêmes
qualifications d'ambassadeurs extraordinaire
& ordinaire; & après ceux-ci, ceux des
conseillers & ministres des différentes pro-
vinces des Pays-Bas; avec obligation réci-
proque de faire ratifier le contenu au présent
traité, dans deux mois, par les parties
respectives.

L'intervention & la garantie y sont ex-
primées de la manière suivante: Que les
deux rois n'ayant pu, quelques soins qu'ils
se fussent donnés, parvenir à établir une
paix véritable & solide entre les deux puis-
sances en guerre, s'étoient réduits à leur
proposer une trêve à longues années, sur
laquelle il s'étoit encore rencontré des dif-
ficultés, qui vraisemblablement en auroient
rompu le projet, si LL. MM. pour le bien
des parties & pour l'entière assurance des
Etats, n'avoient consenti à en être les cau-
tions & les garans; qu'ils promettoient donc
& engageoient le secours de toutes leurs for-
ces aux Provinces-Unies, non-seulement
dans le cas de l'infraction de la trêve de
la part de l'Espagne, mais encore dans

celui de leur commerce aux Indes arrêté, ou seulement incommodé de la part de S. M. C. des archiducs, de leurs officiers ou sujets quels qu'ils pussent être; ce qui s'étendoit tant sur ceux que les Etats jugeoient à propos d'associer à ce commerce, que sur le pays où ils le faisoient; pourvu cependant que la république ne prétendît pas prononcer elle-même sur la réalité des torts qui pourroient lui être faits à cet égard; mais qu'elle s'en rapportât à la décision des deux majestés, dans un conseil commun, où elle auroit voix: permis à elle, dans le cas de trop de longueur au jugement, de pourvoir par provision à la sûreté de ses sujets; qu'en conséquence, les parties contractantes renouvelloient & confirmoient les traités particuliers, faits l'année précédente, le 23 janvier, entre la France & les Provinces-Unies, & le 26 juin, entre l'Angleterre & les mêmes provinces, en appliquant à la treve les mêmes conventions, promesses & obligations que portoient ces traités, pour le tems de la paix qu'on croyoit alors sur le point d'être conclue; qu'en reconnoissance de cette garantie des deux rois médiateurs, & des secours que les Etats généraux avoient reçus d'eux, ils s'engageoient à ne faire aucun traité ni convention avec

350 MÉMOIRES DE SULLY,

les archiducs, pendant les douze années de la treve, que de l'avis & du consentement de LL. MM. lesquelles promettoient de leur côté, de n'entrer dans aucune alliance préjudiciable à la liberté & à la conservation de leurs amis & alliés; c'est le nom que ces princes y donnent aux Etats.

Les archiducs, pour ne pas déplaire au roi d'Espagne, n'avoient pas voulu consentir qu'il fût fait mention dans le traité de treve, d'assurer aux Hollandois le commerce des Indes : quelques instances que ceux-ci en eussent faites, ils s'étoient seulement obligés de gré à gré, de la part de S. M. C. de le leur laisser exercer. Voilà pourquoi la république, qui cherchoit à s'assurer contre un retour de mauvaise foi du côté des Espagnols, en avoit du moins fait un des articles positifs de celui d'intervention des rois de France & d'Angleterre. Henri ne fut pas mécontent que la guerre ayant à finir entre l'Espagne & la Flandre, elle finît au moins de cette sorte.

Je ne dois pas omettre une obligation que j'eus en cette occasion, plus à ce prince encore, qu'au conseil des Provinces-Unies; elle regarde mes neveux d'Epinoÿ. S. M. qui avoit souffert que je l'entretinse

souvent de l'injustice que faisoient à ces enfans le comte & la comtesse de Ligne, & qui dès le tems qu'ils me furent amenés en France, leur avoit fait sentir des effets de sa bonté, dont je crois avoir déjà parlé dans quelque endroit de ces Mémoires, voulut bien faire quelque chose de plus pour eux. Jeannin (2) eut ordre d'entretenir l'archiduc Albert sur cette affaire, de le disposer à écouter favorablement les demandes de mes neveux, & de le porter à leur rendre toute la justice qui leur étoit dûe. Lui, ou bien Caumartin, remit même aux mains de ce prince un mémoire instructif que j'avois fait, des droits de la maison d'Épinoÿ à la succession de la maison de Melun. La réponse que l'archiduc fit au roi en 1701, qui est l'année où ceci se passoit, me donna lieu de tout espérer. En effet, ce prince voyant l'intérêt que S. M. prenoit à ce démêlé, y entra si

(2) On peut voir dans le cabinet de M. le duc de Sully d'aujourd'hui, une lettre du duc de Sully au président Jeannin, dans laquelle, après l'avoir entretenu de l'état présent des affaires des Provinces-Unies & de celles de Clèves, il lui recommande les intérêts du prince d'Épinoÿ, son neveu. Cette lettre, qui est trop longue pour pouvoir la transcrire ici est datée de Fontainebleau, du 15 juin 1609.

avant, que par un accommodement provisionnel, dont il fut l'auteur, mon neveu d'Epinoÿ (3), resté seul héritier par la mort de son frere, obtint dès ce tems là la restitution d'une grande partie des biens qui avoient été confisqués sur son pere. Cette transaction, que l'intervention du roi & de l'archiduc rendoit une piece assez importante, fut dans la suite la meilleure dont la princesse de Ligne (4) se servit, pour prouver que tout le reste des biens de cette succession, dont elle ne s'étoit point dépouillée, lui avoit été accordé.

Je m'avisai d'un expédient, pour mettre fin à toute cette chicane : ce fut d'obtenir du conseil des Etats, qu'ils insérassent dans leur traité de treve un article, par lequel cette question fût décidée de la maniere la plus favorable pour le jeune d'Epinoÿ; ce que j'obtins sans peine, dès les premieres instances que j'en fis faire sous main. Cet article porte : que sur le refus que la dame

(3) Guillaume de Melun, prince d'Epinoÿ, &c. Il avoit eu plusieurs autres freres, morts en bas âge ou sans postérité. Il en a été parlé ci-devant.

(4) Marie de Melun, dame de Roubais, d'Antoing, &c. femme de Lamoral, premier prince de Ligne, gouverneur d'Artois, chevalier de la Toison d'Or.

princesse de Ligne a fait au conseil des Provinces-Unies, de restituer les biens de la maison d'Epinoÿ, dont elle jouissoit injustement, il sera nommé deux arbitres de la part de S. M. T. C. & autant de celle des archiducs, qui s'assembleront à Vervins dans la S. Jean prochaine, pour juger définitivement cette question; que si les voix sont partagées, ils conviendront d'un sur-arbitre; & que s'ils ne peuvent s'accorder sur ce choix, le roi T. C. fera ce sur-arbitre, à la sentence duquel la princesse de Ligne & tous les autres héritiers respectifs seront obligés de se soumettre, & les archiducs, dont ces biens relevent, d'en permettre l'exécution; cependant, que les biens de la maison de Vassenard, & tous autres appartenans au prince d'Epinoÿ, dans l'étendue des Provinces-Unies, lui seront rendus par provision.

La princesse de Ligne mit tout en œuvre pour éluder la décision. Cette dernière clause lui ôtant toute espérance, elle alléguait encore la transaction, dont il vient d'être parlé. Elle se défendit, sur ce que la partie des biens qu'on lui demandoit, qui étoit dans la province de Hollande, avoit été chargée de taxes considérables, sur quoi elle demandoit des compensations. Lorsqu'elle se sentit pressée, elle pa-

rut s'adoucir, & se retrancha à demander qu'on terminât la chose par toute autre voie, que par un jugement de rigueur. Elle en fit proposer plusieurs, sur-tout, lorsqu'elle s'aperçut que son neveu étoit d'humeur à acheter la paix par le sacrifice de quelques-uns de ses droits. L'archiduc parut entrer avec elle dans tous les moyens qu'on imagina pour me faire désister; car c'étoit moi qu'on regardoit dans cette occasion, comme la véritable partie adverse. Il fut proposé de faire épouser à mon neveu la seconde des filles de madame de Ligne, qui étoit encore à établir. Cet expédient étoit assez bien imaginé, si la mere avoit été une femme raisonnable; mais elle ne vouloit pas même donner à sa fille une dot égale à celle qu'elle avoit donnée en mariage à son aînée. Je lui fis faire par Préaux l'option de céder vingt-cinq mille livres de rente à d'Epinoÿ pour la dot de sa fille, ou de se voir obligée de lui restituer tout son bien. Il y avoit à perdre, & même assez considérablement, pour mon neveu dans cette offre, qu'elle ne laissa pas de refuser avec hauteur. Le reste de l'année se passa à faire & à rejeter des propositions qui ne conduisoient à rien.

Il fut encore besoin que S. M. s'en mêlât;

comme elle eut la bonté de faire, en écrivant le 19 octobre à l'archiduc, pour se plaindre des procédés de la princesse de Ligne, & du peu de soin qu'on montroit de mettre à exécution l'article du traité qui regardoit le prince d'Épinoy. Le roi fait remarquer à l'archiduc, sur l'article de la transaction dont madame de Ligne faisoit son fort, qu'outre qu'il n'y a rien à opposer à une décision portée dans un traité fait entre souverains, l'avis de son conseil, conforme aux loix de son royaume, est que l'autorité du roi qui intervient dans un contrat, n'empêche pas celui de ses sujets qui s'en trouve lésé, de réclamer son droit. Il le prie d'écouter là-dessus ce que lui diront Berny (3) & Préaux, qu'il a chargés de lui faire un plus grand détail de toute cette affaire; & après lui avoir fait une dernière instance en faveur de d'Épinoy, il veut bien se déclarer caution de l'obéissance & de la fidélité de ce nouveau vassal. Il lui avoue dans le corps de la lettre, que d'Épinoy acheteroit volontiers la paix & l'union avec sa tante, aux dé-

(3) Matthieu Brulart, sieur de Berny, résident de S. M. près de l'archiduc.

Hector de Préaux, gentilhomme calviniste, gouverneur de Châtelleraut.

pens d'une légère portion de son bien ; mais qu'il a été le premier à lui conseiller de ne pas l'écouter , tant qu'elle ne montrera pas plus de modération dans ses demandes. Toute cette lettre n'est pas d'un roi , mais d'un ami : & dans presque toutes celles que Villeroy & Jeannin écrivoient par son ordre au conseil des Etats , il y avoit un article d'instance sur l'affaire de d'Epinoÿ. Je continuois de mon côté de les presser fortement , dans celles que j'écrivois à Préaux , qui me rendit auprès d'eux des services que je lui promis de ne pas laisser sans récompense.

Le duc de Bouillon obtint des lettres de naturalité pour ses enfans nés à Sedan. Le roi ne fit point attention que dans ces lettres & dans la requête présentée à ce sujet à la chambre des comptes , Bouillon avoit pris la qualité de seigneur souverain de Sedan , & n'y fit point faire opposition par son procureur général ; mais S. M. répara cette omission , en faisant demander par ce procureur général , qui étoit Jérôme l'Huillier , que le consentement qu'elle avoit donné à la requête du duc de Bouillon , & son silence sur le titre qu'il avoit pris , ne préjudicioient point à ses droits , au cas que quelque jour il se trouvât justifié par les papiers , titres ou enseignemens , soit

du trésor, soit des archives, que Sedan est un fief anciennement relevant de celui de Mouson, uni au domaine de la couronne. Cet acte du 11 avril, est inféré dans les registres de la chambre des comptes.

Le député du duc de Lunebourg-Brunswick me fut envoyé par S. M. pour le payement de sept mille écus, qu'il disoit être encore dûs à son maître, & que le roi m'ordonna de lui payer sans discussion, vu la modicité de la somme. J'y joignis les traitemens polis, avec lesquels Henri cherchoit à s'attacher de plus en plus les princes d'Allemagne. Je rendis pareillement à M. le duc de Savoye quelques services qui m'attirerent une lettre de ce prince, & un remerciement de M. de Jacop, son ambassadeur. Cette déférence, jointe aux visites qu'on me voyoit rendre à l'ambassadeur de Savoye, parut aux ennemis que j'avois à la cour, un fondement suffisant pour faire craindre au roi, que le duc de Savoye ne fît de moi ce qu'il avoit fait du maréchal de Biron. Henri se donna bien de garde de leur dire qu'il savoit toutes mes démarches, & qu'il les approuvoit. Il les remercia au contraire, & m'écrivit tous leurs discours, en me mandant de lui porter les dernières lettres que j'avois reçues de Turin, la première fois que j'irois le trouver.

Il y eut encore cette année une entreprise sur la ville de Geneve, & elle fut conduite par ce même du Terrail (6), dont il a été assez souvent fait mention. Elle lui réussit si mal, qu'il y fut fait prisonnier : & sans autre forme de procès, il eut le cou coupé. C'étoit un homme de beaucoup de tête & de cœur ; mais plein d'ambition & de vices : aussi le roi ne fut-il pas fâché que la promptitude de la justice l'eût prévenu. Il fut accablé de sollicitations en faveur de du Terrail, aux premières nouvelles qui vinrent de sa prison ; mais les nouvelles de la mort suivirent de si près celles de la détention, qu'il ne se vit pas long-tems dans l'embarras. « C'est » une belle dépêche, me dit ce prince ; » c'étoit un dangereux homme. Depuis que

(6) Louis de Comboursier, sieur du Terrail, gentilhomme de Dauphiné, & parent de Lesdiguières. Les Mémoires pour l'histoire de France en parlent comme ceux de Sully. « Le roi, disent-ils, » dont il étoit sujet naturel, lui avoit donné quatre » grâces ; mais il n'en avoit pas plutôt une, disoit » S. M. dans une de ses pochettes, que dans l'autre » il tenoit une conjuration toute prête..... La » grace que le roi lui auroit donnée, ne lui auroit » pas sauvé la vie. Ceux de Genève lui firent » couper la tête, le 29 avril, & à la Bastide, » gentilhomme Bourdelois, pris avec lui ».

» je vis qu'il cessoit de vous voir & de
 » vous hanter, comme il avoit accoutu-
 » mé, & que nous le vîmes, vous & moi,
 » étant sur le balcon de la galerie, tuer
 » cet homme (7), je n'en eus plus d'es-
 » pérance ».

Le duc de Florence ayant envoyé,
 après la mort du duc son pere (8), un

(7) « Le mardi 8 août, du Terrail tua, en
 » présence du roi, & devant les fenêtres de la
 » galerie du Louvre, Mazancy, brave soldat
 » Gascon, auquel S. M. venoit de parler. Il fut
 » tellement indigné & saisi de ce coup qu'il vit
 » donner, qu'il en changea, dit-on, deux fois de
 » chemise »; *Mém. pour l'hist. de France, année*
1606. Du Terrail avoit été obligé de sortir du
 royaume, après cet assassinat.

(8) Ferdinand de Médicis, grand duc de Tos-
 cane, qui avoit succédé en 1587, à François-
 Marie de Médicis son frere, étoit mort l'année
 précédente. « Le roi, dit l'Étoile, ou l'auteur du
 » supplément de son journal, pour apprendre à la
 » reine cette nouvelle d'une maniere qui ne
 » l'effrayât point, supposa un songe, dans lequel
 » il avoit vu le grand-duc mort, & qu'il lui raconta
 » à son lever. La reine en a été d'abord surprise;
 » mais ensuite elle a dit au roi, que ce n'étoit
 » qu'un songe. Mais, Madame, a reparti le roi,
 » je crains que mon songe ne soit vrai; nous
 » sommes tous mortels. Il est donc mort? Oui,
 » ajouta le roi: voilà la nouvelle que j'en ai reçue....
 » Cette mort fut cause que les divertissemens ordi-

ambassadeur extraordinaire à Rome, pour prêter l'obédience au pape, cet ambassadeur, soit par ordre de son maître, soit de son propre mouvement, ou peut-être par mégarde, visita l'ambassadeur d'Espagne avant le nôtre. Henri ne l'eut pas plutôt appris, qu'il songea à en tirer raison; & il commença par révoquer un ordre qu'il venoit de donner, sur les représentations du chevalier Guidi, pour le paiement d'une somme de cent mille livres, qui se trouvoit encore dûe au grand duc. Jouanini, agent de ce prince, qui prévint toutes les conséquences de cette affaire, assembla ses amis & ses partisans, pour concerter avec eux les moyens de faire en sorte que la réparation que nous étions en droit d'exiger, se bornât du moins au duc de Florence, & ne fût pas une espece d'insulte pour l'Espagne même; & comme je passois pour être celui du conseil qui étoit le plus capable d'inspirer au roi une résolution ferme & hardie, ils con-

» naires du carnaval furent suspendus », &c. C'est Ferdinand de Médicis, qui fit cette réponse à notre ambassadeur, lequel lui faisoit des plaintes de ses liaisons avec l'Espagne : « Si le roi eût eu quarante » galeres à Marseille, je n'eusse pas fait ce que » j'ai fait ». Côme II de Médicis, son fils, est celui dont il est question ici.

vinrent

vinrent que Jouanini viendroit me trouver, & feroit tous ses efforts pour m'amener à des sentimens plus doux.

Il ne me coûtoit rien d'accorder à ses instances, que je n'agirois ni ne parlerois en cette occasion, que pour exécuter simplement les ordres du roi. Je favois que sur pareille matiere, Henri n'avoit pas besoin qu'on l'excitât à soutenir ses droits, & Jouanini n'en étoit pas moins persuadé que moi. Je lui dis pourtant, qu'il me paroïssoit fort étrange qu'un aussi petit prince que l'étoit son maître, & tout récemment mis au rang des ducs, se mêlât de régler le rang entre les rois de France & d'Espagne. Jouanini reçut ces paroles, comme fait tout ambassadeur en pareille rencontre; & pour me persuader que je devois traiter son maître avec plus de respect, il entra dans un long discours sur ses qualités, & sur sa généalogie qu'il rapporta à la maison d'Autriche, dont il commença aussi à faire l'éloge. Je l'interrompis, en lui disant que tout le monde pouvoit décider aussi-bien que lui, sur le véritable degré de la grandeur du duc de Florence, puisqu'on l'avoit vue commencer de nos jours; que pour ce qui regarde la maison d'Autriche, je n'avois pas besoin d'être instruit, moi, qui comptois parmi

mes ayeules , une fille de cette maison (9) morte il y àvoit cent cinquante ans , mais qu'on ne pouvoit faire sérieusement comparaison de cette maison , à l'auguste maison de France.

Il se fit à ce sujet plusieurs manéges à la cour , dans lesquels la reine parut pousser un peu loin sa tendresse pour son sang. Le roi lui en fit des reproches assez vifs , & elle me fit bien sentir qu'elle n'en accusoit point d'autre que moi. Cependant cette affaire ne produisit rien de plus fâ-

(9) Jean de Béthune , seigneur de Vandeuil , Locres , &c. auteur de la branche de laquelle descendoit le duc de Sully , épousa Jeanne de Coucy , alliée à la maison d'Autriche , parce qu'Enguerrand VI de Coucy , ou , pour parler plus juste , de Guines , portant le nom & les armes de la maison de Coucy , éteinte , avoit pris en mariage Catherine d'Autriche , fille de Léopold , qui est cette fille que désigne ici M. de Sully. Il eût parlé plus correctement , s'il avoit dit qu'elle entra dans la maison de Coucy , dans laquelle la sienne s'allia. Il tombe encore dans une autre faute de chronologie , en ce qu'au lieu de cent cinquante ans , il devoit mettre deux cens cinquante ans , cet Enguerrand de Coucy , mari de Catherine d'Autriche ayant été tué à la bataille de Crecy , en 1346. Consultez *MM. de Sainte-Marthe , du Chesne , Anselme , & autres généalogistes*. Voyez aussi ce que nous avons remarqué précédemment sur la maison d'Autriche,

cheux, parce qu'à la première plainte que le roi en fit porter au duc de Florence, celui-ci protesta qu'il n'avoit aucune part à l'imprudent procédé de son ambassadeur, & qu'il se soumettoit à tout ce que S. M. voudroit exiger de lui, pour la réparation de cette offense. Il rappella cet ambassadeur, sans attendre que le roi le pressât davantage, & il lui ordonna de faire avant que de partir, une déclaration authentique de sa faute, qui fut rendue publique à Rome & en France. Henri se tint content de cette satisfaction; & pour montrer au grand duc qu'il avoit tout oublié, il le fit assurer qu'il auroit pour lui tous les mêmes sentimens d'amitié & de bienveillance qu'il avoit eus pour le duc dernier mort, & il lui en donna le premier témoignage, en lui faisant rendre sur la mort de son père, & sur son avènement à la couronne, les complimens qu'il recevoit de tous les autres princes de l'Europe.

L'Espagne s'en étoit acquittée par le cardinal Zatapa. Henri jugea à propos de se servir aussi d'un cardinal, pour ne pas donner lieu à un second contre-tems pareil au premier, & dont l'explication auroit pu ne nous être pas aussi favorable; car on fait de quelles prérogatives jouissent personnellement les cardinaux en Italie, auprès des

princes. Je lui nommai l'abbé de la Rochefoucault, qui alloit à Rome prendre possession de cette dignité. S. M. ne l'agréa point par cette raison là même ; elle s'imagina que cet abbé, qu'on savoit bien n'être pas encore nommé cardinal, & qu'on verroit n'être pas parti de France exprès pour ce ministère, ne seroit pas aussi bien reçu qu'un ancien cardinal qu'elle seroit partir de Rome. Elle jetta donc les yeux sur le cardinal Delphin, auquel elle fit donner deux mille écus pour les frais de son voyage ; car cette éminence n'étoit pas riche. Conchini avoit brigué cet honneur, & l'avoit obtenu par le moyen de la reine, avant qu'on eût fait toutes ces réflexions. Il n'auroit certainement pas fait ce voyage à si peu de frais : aussi Henri se réjouissoit-il doublement qu'il eût été rompu, par le motif de sa haine pour cet homme, & par celui de son économie.

Au reste, les raisons d'alliance n'avoient peut-être pas plus de part dans toutes ces complaisances du roi pour le duc de Florence, que la politique & l'intérêt de ses grands desseins, qui ne lui permettoient pas de maltraiter, ou même de négliger le plus petit prince. L'assignation des cent mille livres au chevalier Guidi fut rétablie. Henri se contenta d'exiger de cet Italien,

que dans les quittances qu'il tireroit du grand duc, il seroit fait déduction des sommes assez considérables que S. M. avoit avancées pour dom Joan de Médicis. Avec cet argent, Guidi remporta à Florence une chaîne d'or de cinq ou six cens écus, dont je lui fis présent de la part de S. M. Henri faisoit d'ailleurs cas de cet Italien; & soit qu'après cela il restât par-delà les monts, ou que son maître le renvoyât en France, le roi ne regardoit point comme quelque chose d'indifférent de se l'attacher.

De Refuge continuoit sa fonction d'agent de France auprès des Suisses & des Grisons, avec si peu de ponctualité, que je crus devoir lui en faire faire des reproches par Villeroy. Il n'osa peut-être me répondre à moi-même. Il s'excusa à Villeroy de sa négligence à envoyer des états de distribution de deniers, qui étoit le premier grief que j'avois contre lui, en disant que j'avois dû recevoir ces états de la main des commis qui avoient fait les deux précédentes distributions, outre ceux qui devoient m'être fournis plus en détail par les trésoriers des ligues, & que je recevrois sans doute de même ceux de la prochaine distribution. Sur l'article du rachat des dettes, qui étoit mon second grief, sans rien articuler, il répondit à Villeroy, qu'il en

avoit acquitté à différentes fois; & sur tout le reste des reproches qui lui étoient faits, il n'apportoit rien de plus précis, ni de plus satisfaisant.

Je lui écrivis moi-même, après que Villeroy m'eut montré sa lettre, comme je crus que ma place me mettoit en état & même dans l'obligation de le faire, que je n'avois point reçu les quatre états des commis, dont il avoit fait mention à Villeroy, que quand cela seroit, de pareils états en gros ne suffisoient point; mais que comme les ordonnances de paiement partoient uniquement de lui, c'étoit aussi à lui à dresser des états où tous les deniers de différente nature se trouvaient spécifiés, séparés & certifiés de lui; que c'étoit même à lui à me répondre de l'exactitude des trésoriers, & à m'informer s'ils n'employoient point de non-valeur dans leurs états; que c'étoit ainsi qu'en avoit usé Caumartin, son prédécesseur; qu'outre qu'il ne manquoit jamais d'envoyer de quartier en quartier, les états de recette dressés par les trésoriers des ligues avec celui de la distribution qu'il avoit faite, distinguée par chapitre, il proposoit sans cesse de nouveaux moyens d'acquitter les dettes, & de ménager les deniers de S. M.; que son emploi se réduisant presque unique-

ment à la finance, & demandant par conséquent une exacte correspondance avec le surintendant, il étoit impossible de l'excuser sur le silence qu'il affectoit avec moi; que ses excuses n'étoient pas meilleures, de ce qu'on ne voyoit aucune dette acquittée pendant sa gestion, la chose ne lui devant pas être plus difficile, qu'elle ne l'avoit été avec celui qu'il avoit remplacé; que je le priois donc de me satisfaire au plutôt, non par de longs discours, ni de mauvaises justifications, qui en matière d'argent ne doivent point être reçues; mais par de bons effets & de véritables pièces justificatives; qu'autrement je ne pourrois me dispenser de le représenter à S. M. comme indigne de la charge qu'elle lui avoit confiée.

On donna l'idée au grand-seigneur d'avoir un résident à Marseille, pour l'adresse & la commodité des Grenadins qui passaient par cette ville. Le grand visir en parla, par son ordre, à notre ambassadeur, & consulta sur cet établissement; l'aga du Caire, nommé Agi Ibrahim-Mustafa, homme qui avoit acquis en assez peu de tems, beaucoup d'autorité & de dignités à la Porte, & qui lui parla de moi, comme du seul homme à la cour auquel il devoit s'adresser. L'aga Mustafa fut

chargé de demander au roi cette grace ; au nom du sultan Achmet , par une lettre à laquelle en étoit jointe une de Salignac pour moi ; & l'une & l'autre furent apportées par un Grenadin , que le grand visir destinoit à cet emploi. Salignac , en me donnant avis de tout ce qui s'étoit passé à la Porte à ce sujet , me mandoit que le grand - seigneur se tiendroit fort obligé au roi d'une grace , qui n'étoit d'ailleurs sujette à aucun inconvénient ; & qu'on ne pouvoit mieux faire que d'accorder la place au porteur , dont la probité & le bon esprit lui étoient connus , & qui avoit déjà demeuré ci-devant à Marseille.

De tout ce qui se passa cette année en Europe , il n'y eut rien de plus remarquable , ni de plus intéressant , que la mort du duc de Clèves (a) , qui arriva presque dès le commencement. Henri n'en eut pas plutôt appris la nouvelle , qu'il vint à l'Arse-
 nal , où , sans entrer chez moi , il marcha droit au jardin , après avoir seulement demandé , en passant , dans la première cour , où j'étois. Comme on lui eut répondu que j'écrivois dans mon cabinet , il se tourna vers Roquelaure & Zamet , & leur dit en riant : « Ne pensiez-vous point qu'on allât

(a) Jean-Guillaume , duc de Clèves.

» me dire qu'il est à la chasse, ou chez la
 » Coiffier, ou avec des dames? Allez,
 » Zamet, poursuivit ce prince, après avoir
 donné à mon application au travail plu-
 sieurs louanges, qu'il ne m'est pas séant
 de rapporter, » allez lui dire que je vais
 » me promener dans sa grande allée, &
 » qu'il m'y vienne trouver tout à cette
 » heure au grand balcon, où nous avons
 » accoutumé de n'être pas muets, & que
 » j'ai bien des choses à lui conter; car j'ai
 » eu avis, dit publiquement S. M. que le
 » duc de Clèves est mort: il a laissé tout
 » le monde son héritier, l'empereur & tous
 » les princes d'Allemagne prétendant à sa
 » succession ». Zamet me rencontra sortant
 de mon cabinet. On m'avoit déjà averti
 que le roi avoit passé. La nouvelle du jour,
 & tous les incidens auxquels elle alloit
 donner lieu, furent la matiere d'un entre-
 tien de plus d'une heure sur le balcon. La
 chose parut à S. M. valoir bien la peine
 que je composasse sur tout ce qu'il y avoit
 à dire à ce sujet, un mémoire que je vais
 amplifier ici de ceux que je reçus peu de
 jours après de Bongars, qui étoit alors
 particulièrement chargé de veiller avec la
 dernière exactitude à nos affaires auprès
 des princes protestans d'Allemagne. Je les
 montrai tous à Henri: & je crois que le

lecteur verra aussi avec plaisir un événement, que toute l'Europe, attentive aux desseins de S. M. regardoit comme le signal d'une guerre générale, traité avec toute l'étendue qu'il mérite, soit sur le droit, soit sur la politique.

Il est nécessaire d'abord de savoir comment s'étoit formé ce petit état, composé, lorsque son dernier duc mourut, de quatre ou cinq grands fiefs, tous ayant titre de principauté. Un comte de Julliers, vivant environ l'an 1130, joignit à ce comté celui de Berg, en épousant la fille unique du comte de ce nom. Le comté de Gueldre leur fut ensuite uni en 1350, par le mariage de Renaud, ou Rainold, premier duc de Gueldre, avec l'héritière de Guillaume, premier duc de Julliers. Presque dans le même tems, un Adolphe de la Marck quitta l'archevêché de Cologne & l'évêché de Munster, pour se porter héritier de Marie, comtesse de Clèves, sa mere, contre ses cousins d'Erkel & Perweis, aussi fils de Clèves, mais par femmes, & l'emporta sur eux, soit parce qu'il acheta le droit du second, plus proche d'un degré que lui, soit par la faveur que lui prêterent l'empereur Charles IV, & les Etats du pays.

Le duché de Clèves ayant ainsi passé

dans la maison de la Mark, ceux de Julliers & de Bergh s'y trouverent ensuite joints, dans la personne d'un Jean, duc de Clèves, comte de la Mark, qui épousa en 1496 Marie, fille de Guillaume, duc de Julliers & de Bergh. Le duché de Gueldre en étoit alors démembre, parce que Arnold d'Egmont, qui le possédoit du chef de sa mere, Marie d'Erkel, fille de N..... d'Erkel & de Jeanne de Julliers & de Gueldre, l'avoit vendu en 1472 à Charles de Bourgogne, dont la fille le porta dans la maison d'Autriche. Cette disposition fut en vain contestée par un Guillaume de Julliers, auquel Charles d'Egmont, petit-fils d'Arnold, le laissa par testament. La maison d'Autriche se maintint par les armes en possession du duché de Gueldre. Cette coutume de fiefs féminins reçue dans tous ces cantons, sert bien, pour le dire ici en passant, l'opinion de ceux qui croient que les dix-sept provinces des Pays-Bas, portées dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, ne sont pareillement qu'autant de fiefs féminins.

L'empereur ne convenoit point que Clèves, Julliers, Bergh, la Mark, Ravensperg & Ravestein, dont le duc Guillaume

venoit de mourir revêtu, fussent des fiefs féminins; au contraire, son droit prétendu sur ces fiefs ne portoit que sur des preuves qu'il disoit avoir, qu'ils sont tous fiefs masculins. Cette contestation n'étoit pas un point absolument nouveau. L'opposition qui se trouvoit entre les dispositions de différens seigneurs de ce petit état, acceptées en différens tems par leurs sujets, & les déclarations de quelques empereurs sur cette matiere, en faisoit une question agitée depuis long-tems, & dont l'entiere décision avoit été réservée de part & d'autre au tems de la mort du dernier mâle de cette maison, qui venoit enfin d'arriver. Pour voir plus clair dans ce point de droit, il est besoin de fouiller dans les archives de cette principauté. Nous verrons par même moyen l'état de la famille du dernier duc, ce qui achevera de faire connoître comment étoit vrai ce que disoit Henri, que la succession du duc de Clèves étoit celle de presque toute l'Allemagne.

Les argumens dont les princes intéressés dans cette affaire se servoient contre l'empereur, se tirent d'un grand nombre de pièces testimoniales & matrimoniales, & autres écrits, soit particuliers, soit publics, revêtus d'une acceptation authentique

des Etats du pays. Voici les principales. Une ordonnance d'Adolphe, premier duc de Clèves, comte de la Mark, &c. en 1418, reçue dans toutes ses villes, qui donne la principauté au fils aîné du duc, seul & sans partage avec ses freres, & au défaut du fils, à la fille aînée, les autres sœurs aussi exclues. Pareille ordonnance de Guillaume, duc de Julliers & de Berg, comte de Ravensperg, & de Jean, duc de Clèves, comte de la Mark, en 1496, à l'occasion de l'union de leurs états, par le mariage de Marie, fille unique du premier de ces princes, avec Jean, fils du second. Autre ordonnance des mêmes Jean de Clèves & Marie de Julliers, lorsqu'ensuite ils marièrent en 1526, Sibyle leur fille aînée, à Jean-Frédéric, comte, puis électeur de Saxe; disposition à laquelle souscrivit en 1542 Guillaume lui-même, fils de Jean & de Marie (a). L'an 1572, Guillaume, duc de Julliers, de Clèves, &c. celui qui venoit de mourir, fait épouser Marie-Eléonor, l'aînée de ses filles, à Albert-Frédéric de Brandebourg, duc de Prusse, & il lui réserve en la même forme sa succession entière, la branche masculine venant à s'éteindre dans sa famille. Deux ans après,

(a) Il mourut en 1592.

Anne, sœur de Marie-Eleonor, épouse à Neubourg le duc Philippe-Louis, comte Palatin, avec semblable substitution aux droits de sa sœur ainée; le contrat passé à Deux-Ponts, & signé par le comte Louis, depuis électeur Palatin, par le landgrave de Hesse Guillaume, & par le duc Jean, comte Palatin; le même contrat ratifié une seconde fois en 1575, par le même prince Guillaume, lorsque le duc de Clèves, sur la plainte de son gendre le duc Philippe-Louis, que la somme de deux cens mille florins, qui étoit la dot des cadettes, étoit une récompense trop petite de sa renonciation à une pareille succession, se porta à l'augmenter de cent mille, pour chacune d'elles. A cette condition, Anne de Julliers fait dans la même année un acte solennel de renonciation. Le duc Jean, comte Palatin de Deux-Ponts, épouse quatre ans après la troisième des filles de Guillaume de Julliers, nommée Magdeleine, & il fait les mêmes renonciations que le duc Philippe-Louis, son frere ainé, en faveur de l'ainée des trois sœurs; Louis, électeur Palatin; Guillaume, landgrave de Hesse; Philippe-Louis, comte Palatin de Neubourg, y interviennent encore: c'étoit la quatrième renonciation du duc de Neubourg. Enfin, la quatrième de ces

princesses, Sibyle, épouse Charles d'Autriche, marquis de Burgaw; & l'on peut bien croire que le prince leur frere (car le duc de Julliers avoit alors un fils nommé Jean Guillaume,) n'oublia pas de requérir du prince Autrichien, la même renonciation, qu'avoient faite ses trois autres beaux-freres. Cependant, comme ce jeune prince étoit fort infirme, & il mourut en effet peu de tems après avant son pere, que l'argent de la dot n'étoit point prêt, que le gouvernement se conduisoit par des impressions étrangères, la mort de Guillaume de Clèves (a) arriva sans que le quatrième de ses gendres eût renoncé comme les autres. Tels étoient les droits des quatre princes, parties de l'empereur; le duc de Brandebourg & Prusse, le comte Palatin de Neubourg, le comte Palatin de Deux-Ponts & le marquis de Burgaw.

L'empereur alléguoit en sa faveur les exemples suivans. L'an 1483, l'empereur Frédéric III donna de sa propre volonté, à Albert, duc de Saxe, pour récompense des services qu'il en avoit reçus, les duchés de Julliers & de Berg, lorsque par la mort du duc Guillaume, il crut qu'ils étoient dévolus à l'empire. Maximilien I,

(a) Il mourut âgé de quarante-sept ans.

filz de Frédéric, ratifia cette donation en 1486, & l'étendit à la personne d'Ernest, électeur de Saxe, frere d'Albert; il la confirma derechef en 1495, parce que les princes de Saxe lui étoient alors nécessaires; mais en l'an 1508, que cette considération ne subsistoit plus, cet empereur laissa Guillaume de Julliers le maître de disposer de son bien en faveur de Marie, ou de telle autre de ses filles qu'il lui plairoit. Guillaume étant mort en l'an 1511, l'électeur de Saxe voulut se prévaloir de la donation de l'empereur pour ôter Julliers au duc de Clèves, qui en avoit épousé l'héritiere; mais lorsqu'il chercha à mettre Maximilien dans son parti, cet empereur qui craignoit sur toutes choses de jeter le duc de Clèves entre les bras de la France, refusa de s'en mêler, exhorta l'électeur à la patience, & ne lui donna que des assurances générales qu'il n'y perdrait rien. Bien plus, lorsque Jean-Frédéric, électeur de Saxe, épousa en 1626, Sibyle, fille de Jean, duc de Clèves & de Julliers, l'empereur Charles-Quint confirma formellement le droit de cette princesse: il se fit même une application de cette regle, lorsqu'il eut vaincu en 1546 le duc Guillaume de Julliers, & qu'il se fut raccommodé avec lui, moyennant que ce duc épousât Marie

d'Autriche, fille de Ferdinand, roi des Romains & de Hongrie; car, Charles consentit qu'il fût employé dans le contrat de mariage de cette princesse, qui étoit sa niece, qu'au défaut d'enfans mâles, les filles qu'elle auroit, succédroient aux ducs de Julliers, &c. ce que Maximilien II accepta après lui, en 1566. Il est vrai que l'empereur regnant, fortement sollicité en 1602, par le duc de Neubourg, de confirmer cette constitution de ses prédécesseurs, le refusa constamment; il lui accorda seulement acte de son refus, avec déclaration qu'il ne prétendoit préjudicier au droit de personne.

Je crois qu'après cela le lecteur perce aisément la vérité, sur la supposition contradictoire des deux parts de fiefs féminins & masculins. Ce qu'on ne peut méconnoître ici, c'est une différence entre les preuves des uns & des autres, qui forme un préjugé aussi heureux en faveur des vrais héritiers, qu'elle est peu favorable aux Autrichiens. Ceux-là s'appuyent sur une suite de réglemens, qu'on voit unanimement & uniformement reçus; ceux-ci ne rapportent que des titres de pure autorité, qui ne font pas honneur au conseil Aulique; & d'ailleurs, si suspects par leurs variations, & même par leurs contradictions, qu'à peine

378 MÉMOIRES DE SULLY,
peuvent-ils seulement servir à fonder un
droit.

Quoi qu'il en soit, le duc Guillaume n'eut pas plutôt les yeux fermés, que chacune des parties songea sérieusement à se mettre en état de n'être pas obligée de céder. L'empereur Rodolphe donna l'investiture de Clèves & de Juliers à l'archiduc Léopold d'Autriche, & n'osa pourtant franchir ce pas, sans du moins en prévenir S. M. T. C. Cette démarche fut faite au nom de Léopold, & par un député, qui déclara de bouche au roi, que l'archiduc venoit d'entrer dans les états de Clèves, où son intention n'étoit pas de rien faire qui pût tant soit peu préjudicier aux intérêts de S. M. ni même de traiter à la rigueur les princes ses contendans; qu'il sera content, pourvu qu'ils se portent à rendre dans cette occasion à S. M. I. ce qu'ils lui doivent; & qu'il le prie de ne point entrer dans une discussion qui lui est purement personnelle avec eux.

Henri ne répondit à ce député, qu'en paroles très-générales. Il étoit bien surpris de n'entendre point parler, pendant tout ce tems-là, des autres princes qui devoient être les premiers à s'adresser à lui. Il ne l'étoit pas moins de ce qu'il lui mandoit Hottroman, qu'aucun d'eux ne songeoit à

lever des troupes ; comme s'ils avoient pu espérer de rien obtenir , autrement que par la voie des armes ; mais ils ne tarderent pas à voir que c'étoit le seul parti qu'ils eussent à prendre : & s'il est vrai que S. M. en leur faisant faire quelque espece de reproche de leur silence , fit les premiers pas , ils y répondirent si bien , qu'après avoir appelé à leur conseil Boiffise , Bongars & les autres agens du roi , ils nommerent un ambassadeur , qui vint supplier S. M. de leur part , de les soutenir contre l'archiduc , ou plutôt contre l'empereur. Cet ambassadeur eut tout lieu d'être content. Mais avant que de donner la suite des faits , faisons quelques réflexions sur le véritable intérêt politique de la France dans cet incident.

Clèves , Julliers , Bergh , la Mark , Ravensperg & Ravestein , ces six cantons , ou petites provinces , non-seulement ne sauroient être appelées un objet indifférent pour la France , mais encore elles l'intéressent d'une façon particuliere , par plusieurs endroits , dont celui de leur force & de leur richesse n'est que le moindre. Cet état est l'une de nos frontieres ; ceux qui se le disputent , nos voisins proches , & voisins redoutables , du moins l'empereur : c'en est assez pour ne le pas laisser

tomber en toutes sortes de mains. La guerre qui s'allumera pour sa possession, peut être une guerre de toute l'Europe, & devenir par conséquent la nôtre malgré nous; elle le fera indubitablement, n'y eût-il que le seul intérêt des Provinces-Unies, sur la liberté ou servitude desquelles elle influe de toute nécessité; relation si visible, que donner les pays contestés à nos amis, c'est presque ôter la Flandre à nos ennemis, & les laisser envahir à la maison d'Autriche; c'est conséquemment leur laisser en proie les Provinces-Unies: car j'appelle de ce nom la nécessité où celles-ci se trouveroient réduites, n'ayant presque plus que des ennemis pour voisins, de fléchir sous eux par d'éternels sacrifices, qui entraîneroient à la fin leur ruine. La preuve de cette vérité se tire de ce que les Etats ne se sont jamais sentis plus incommodés, que lorsque les ducs de Clèves favorisoient seulement en secret le parti Espagnol. Est-il sensé de laisser détruire, sur le point de sa consommation, un ouvrage si utile, & qui a tant coûté; ajoutons de bonne foi, & qui malgré tous nos efforts, a été ébranlé par le dernier traité entre l'Espagne & la Flandre?

Si de cet objet nous passons à celui des grands desseins de S. M. T. C. sur toute

l'Europe, quel meilleur moyen d'y faire entrer des potentats auxquels on n'auroit peut-être jamais pu les faire goûter autrement? Ceci peut donc nous conduire à nous assurer toute l'Allemagne, à rétablir la dignité & la liberté du corps germanique, à porter le coup mortel à l'autorité impériale, & la consternation dans toute la maison Autrichienne, & ce bien que la France acheteroit, pour son seul intérêt, de tous ses trésors, nous en jouirions sans soupçon & sans envie, comme l'effet d'une générosité toute gratuite envers les princes persécutés.

Ces princes, dira-t-on, se sont montrés jusqu'à présent bien éloignés de prendre ces sentimens, à en juger par la répugnance qu'on leur voit à nous rien devoir, lors même qu'ils conviennent ne pouvoir rien que par nous. Mais qu'arrive-t-il ici après tout, qui ne soit comme indubitable dans l'abord d'une affaire difficile, compliquée, & roulant sur plusieurs têtes différentes? On n'est occupé dans ces commencemens, qu'à balancer son intérêt avec ses facultés. Lorsqu'on a connu ce qu'il faut faire, on ne convient pas encore pour cela de la manière dont il faut le faire. Dans les affaires de communauté sur-tout, les modifications se multiplient

à proportion du nombre des intéressés. Je soutiens au reste, que ces tâtonnemens des princes d'Allemagne, de quelque cause qu'on suppose qu'ils proviennent, ne doivent point empêcher S. M. de prendre parti pour eux. Dans les grandes choses, dans les choses qui ont pour objet un bien général, j'ai pour maxime que c'est à ce bien seul qu'il faut s'attacher, & jamais aux personnes. Celui-là n'a qu'une seule face qui est toujours la même. Celles-ci sont si sujettes à en changer, elles nous en montrent tant & de si odieuses, qu'elles nous refroidiroient infailliblement pour les entreprises les plus utiles & les plus nécessaires. Politiquement parlant, on doit presque toujours se contenter d'avoir écarté les obstacles, & ne pas craindre d'aller en avant, quoiqu'on laisse peut-être derrière soi quelques difficultés à lever, le tems les levera de lui-même : je parle toujours ici de desseins dont l'auteur n'a point à rougir, tel qu'étoit pour nous celui de soutenir les princes héritiers du duc de Clèves, & celui d'arranger le gouvernement & la police de l'Europe entière, auquel j'ai voulu qu'on fît l'application de ces principes. Il ne faut donc que commencer. Chaque moment ouvrira une ressource; l'exercice mettra en haleine ces princes

trop lents; le succès les échauffera, & l'ardeur guerrière leur fera prendre de notre générosité la bonne opinion, qu'on ne fauroit trop les condamner de n'avoir pas conçue dans le commencement.

Voici un motif en faveur de ceux qui, approuvant cette générosité, souhaiteroient pourtant que de notre part elle ne fût pas purement gratuite. Quelques succès qu'ayent nos armes unies à celles des princes prétendants à la succession de Clèves, il restera toujours à ces princes la crainte d'en être dépouillés quelque jour par l'empereur, les conjonctures venant à changer. Est-il téméraire de juger que cette crainte, jointe aux réflexions qu'ils feroient sur la difficulté de conserver des provinces, partagées entr'eux en tant de morceaux, si peu à la commodité d'une partie d'eux, si exposées à la convoitise de leurs ennemis, & même d'un roi de France entreprenant, les porteroit à s'en accommoder un jour avec S. M. T. C.; soit qu'ils en reçussent la valeur en argent, ou l'équivalent en fonds de terre dans le cœur de la France, comme dans le Berry, le Bourbonnois, la Marche & l'Auvergne. Si cela arrivoit, quel avantage pour la France, dans ce double lien d'intérêt & de dépendance, qui lui uniroit pour jamais une

partie de l'Allemagne ! Ce qu'on ne sauroit nier , c'est que le secours que le roi accorderoit aujourd'hui à ces princes , feroit pour eux un engagement à lui en demander dans la suite , pour se conserver leur nouvelle acquisition , que S. M. pourroit alors se faire bien payer. Mais qu'on ne croie pas pourtant que ce que je viens de dire soit une idée chimérique. Je vais surprendre bien des personnes , en leur apprenant que la chose , bien loin d'être d'une impossibilité absolue , comme on se l'imagine , avoit déjà été entamée par de tierces personnes , & que sur le jour qui se présentoit à y réussir , elle étoit à la veille d'être proposée , & vraisemblablement acceptée par les princes intéressés.

Laiſſons toutes ces considérations publiques & particulieres , & prenons la chose plus simplement. Le roi de France s'étoit déjà engagé de lui-même à prendre la défense de ces princes ; il n'avoit rien négligé pour se les attacher ; il leur avoit de tout tems fait offre de son assistance ; il avoit déclaré assez hautement qu'il ne souffriroit point qu'on les maltraitât ; il avoit déjà même fait avancer des troupes sur la frontiere : c'étoit un point décidé de long-tems par la justice & l'honneur , il ne lui convenoit plus de reculer. Nos rois ont
rarement

rarement été insensibles à ce mouvement de générosité, qui porte à soutenir les princes malheureux. Ce n'étoit pas ici purement le cas; ceux dont il est question, avoient rendu eux-mêmes des services réels à S. M. & montré en toute occasion, qu'ils ne manquoient que du pouvoir de lui en rendre encore de plus grands. Comme ami, ou comme obligé, Henri avoit à se souvenir de ce qu'ils avoient fait pour lui dans des tems malheureux. Lorsque François I aida Philippe, landgrave de Hesse, aïeul du landgrave d'aujourd'hui, à remettre le duc d'Ulric en possession du duché de Wirtemberg; lorsque Henri II tendit la main à l'électeur Maurice de Saxe, prisonnier avec le landgrave, & aux autres princes d'Allemagne, opprimés par Charles-Quint, leur honneur seul, celui de leur couronne, les porta à ces démarches, qui leur coûtèrent considérablement. Ils avoient de moins que Henri-le-Grand, le motif de la reconnaissance, plus puissant lui seul que tous les autres.

Je contredis ici avec assurance, ceux qui se plaignent que pour un intérêt étranger, qui peut se démêler sans seulement tirer l'épée, on rengage de gaieté de cœur S. M. dans une guerre avec l'Espagne,

capable d'embraser toute la chrétienté. Ces personnes ignorent également la nature de la chose, & les conséquences de l'entreprise ; ils conviendroient que dans la conjoncture présente, l'expédition qui a pour objet d'assurer la succession de Clèves aux vrais héritiers, est d'une exécution si rapide, qu'elle ne seroit presque connue dans le public, que par l'effet même ; que l'Espagne, en faisant la paix avec ses propres sujets, & une paix, par laquelle, quoiqu'aux abois, ils ne se sont relâchés sur rien, a donné une preuve de foiblesse & d'épuisement, qui la soumet aux loix d'une neutralité forcée ; que l'empereur n'est pas plus en état de rien disputer avec nous ; lui, destitué des secours d'une partie de l'Allemagne, nous, plus en moyens d'agir que nous n'ayons été de long-tems ; qu'enfin il ne doit presque en coûter à la France, que de dire qu'elle le veut. La suite a justifié tout cela clairement.

C'est donc proprement une affaire de rien, que l'entreprise présente, bornée au seul objet de Clèves ; & ceux qui parlent autrement, ne le font sans doute, que parce qu'ils conviennent secrettement qu'en bonne politique, elle seroit l'introduction à une autre, beaucoup plus éclatante, plus étendue ; en un mot, aux grands desseins

que l'Europe entiere remarque dans S. M. pour l'abaissement de la maison d'Autriche. Je suis de si bonne foi, que je conviens d'abord, qu'en effet il n'en faut pas faire à deux fois; que j'ai toujours donné ce conseil au roi mon maître, & que ce prince ne pensoit pas différemment. Je n'en convaincrai que ceux qui examineront la chose avec moi, sans passion ni préjugé; mais pour ceux-là, je m'en tiens sûr, parce qu'on en revient-là nécessairement de toutes les réflexions qu'on fait sur les différentes manieres de procéder dans cette affaire. Je vais les mettre ici sous les yeux, telles à peu près que je les ai faites dans le tems qu'elles m'occupoient le plus fortement.

Un premier avis, & c'est le plus insoutenable, est de regarder, les bras croisés, les parties intéressées débattre leur droit par la voie des armes, & d'assister nos amis tout au plus de nos conseils. Comme il est contraire à toutes les regles de la prudence, de se tenir défarmé devant les personnes qui se battent, il eut fallu, de toute nécessité, tenir un corps de troupes sur la frontiere, ne fût-ce que pour être prêts à tout changement, qui de moment à autre pouvoit arriver. Nous ne gagnons donc rien dans ce parti, du côté de la dépense, que d'être exposés à la faire beaucoup

388 MÉMOIRES DE SULLY,
plus long-tems, que si en nous mêlant de
l'action, nous l'eussions terminée tout d'un
coup.

Je dis la même chose d'un second parti ;
qui d'abord paroît assez spécieux, qui est
d'appuyer les princes contre la maison
d'Autriche, non pas ouvertement, mais
sous main, comme nous avons fait dans
la guerre de Flandre, la paix subsistant
d'ailleurs entre toutes les autres puissances
de l'Europe Il eût été à craindre que ces
secours cachés & trop foibles n'eussent pas
pu mettre nos alliés en état de résister aux
deux branches de la maison d'Autriche,
réunies contr'eux ; ce qui est le but que
l'on convient qu'il ne faut pas perdre de
vue. Nous n'eussions pas été dispensés de
tenir dans les trois points par où les états
débattus touchent à la France & à la
Flandre, chacun un corps au moins de
quatre mille hommes d'infanterie, & de
huit cens chevaux avantageusement postés
sur les terres neutres, ou sur les nôtres, où
elles n'auroient fait aucun acte d'hostilité,
mais seulement gardé quelques passages,
tenu l'ennemi en respect, empêché quel-
qu'allié de se déclarer, & prévenu dans le
cas de la nécessité, la ruine totale de ceux
qu'on soutient : encore une fois, voilà bien
de la dépense, uniquement employée à

faire durer une guerre qu'on auroit finie tout d'un coup, en s'y prenant mieux. Il y a un proverbe dans la politique, qui dit que: *Qui donne tôt, donne deux fois, j'y ajouterois plus volontiers celui-ci, que: Qui donne à demi, donne deux fois, & ne donne rien.* Nous en avons un exemple récent, dans la révolte des Provinces-Unies, que cette maniere de soutenir des alliés, aussi onéreuse à la longue, que l'est un prompt & puissant secours, n'a fait que jeter un peu plus tard dans la nécessité de s'accommoder, lorsqu'on auroit pu les soustraire tout-à-fait à la domination Espagnole. Si c'est-là tout l'avantage que notre amitié doit procurer aux princes d'Allemagne, nous ne les obligeons guères, ou point du tout, y ayant cette différence entr'eux & la Hollande, que sous quelque appas qu'on leur propose un traité, il ne peut être qu'un leurre, dont l'empereur se servira à coup sûr, pour les attirer & les perdre. Eh! qui peut dire que nous n'en sentirions pas nous-mêmes le contre-coup? *Léopold dans Julliers*; c'est un bon mot de Bongars, tout-à-fait juste, *c'est un furet dans une garenne.* Ce parti n'est donc propre qu'à épargner de la peine à la seule personne de Henri, qui n'auroit été tenu au

plus, que de s'avancer jusqu'à Châlons ou à Reims.

Outre ce moyen & celui d'une conspiration générale contre la maison d'Autriche, on en imagine un qui tient le milieu; la dernière expédition de Savoye peut en être donnée pour exemple. On y suppose que les alliés de part & d'autre, agissent comme s'ils étoient convenus entr'eux de ne soutenir leurs parties, que pour le seul fait dont il est question, & sans prétendre donner atteinte par-là à ce qu'ils ont promis pour eux-mêmes dans le traité de Vervins. Si ce n'est pas-là un cas de pure supposition, je le trouve au moins d'une procédure longue, embarrassante & coûteuse. Il faudra la commencer par une discussion de ce que chacun des alliés doit fournir de troupes pour son contingent; ensuite chercher des fonds pour les entretenir au moins deux années, dont celle-ci & les trois premiers mois de la suivante, seront uniquement employés en allées & venues, & en arrangemens. L'hiver est rude dans le pays où l'on veut porter la guerre, il faut attendre qu'il soit fini, pour ne pas voir ruiner son armée, avant que d'avoir rien commencé. Dans une entreprise où le roi ne tiendra point la tête comme chef

principal, il lui suffira bien de faire commander par un prince, ou un maréchal de France, l'armée qu'il destinera pour Clèves; mais il n'en fera pas moins obligé de faire des préparatifs & des avances d'argent, d'autant plus considérables, que quelque chose qu'on fasse, il aura bien l'air de soutenir seul, ou presque seul, tout ce fardeau. Il n'est pas plus dispensé encore de tenir trois mille hommes en Dauphiné, autant en Provence, & autant en Languedoc & en Guyenne. Je ne verrois alors rien de mieux à faire, que de choisir certain nombre de places, de situation à pouvoir se garder mutuellement, & servir comme d'échelles pour joindre les états de Clèves à la France & aux Provinces-Unies, & de fortifier ces villes, ce qui est encore un surcroît considérable de dépense.

Ainsi toutes les réflexions nous ramènent au premier expédient, comme au plus sûr, & toutes celles qu'on fait ensuite, y confirment: ne plus rien ménager avec l'Espagne, traiter la maison d'Autriche en ennemie de toute l'Europe, rassembler de toutes parts ses rivaux & ses adversaires, fondre sur elle avec de fortes armées, en lui redemandant les états de Clèves; se faire justice soi-même, en se saisissant, & de ces états, & de toutes les places qu'on

392 MÉMOIRES DE SULLY;

jugeroit importantes pour la cause commune, du côté de Luxembourg, Limbourg, Aix, &c. se répandre dans le même moment, & couvrir les frontieres du côté des Alpes & des Pyrénées; en un mot, arborer l'étendart, & apprendre à tout l'univers, que le moment pour lequel le roi T. C. se prépare depuis tant d'années & avec tant de soin, est enfin arrivé: que ce prince va se montrer dans la carrière, guidé par la gloire, & armé pour venger une partie du monde, des attentats d'une injuste & orgueilleuse puissance. Qui refusera de l'y suivre? Nos intelligences nous assurent presque toute l'Italie, & l'Allemagne: nous entraînon's après nous les Provinces-Unies, en leur montrant leur ennemi, que nous avons éloigné de leurs frontieres; nous déliions par-tout la langue & les bras des puissances que la crainte arrêtoit, & si nos efforts ne sont pas également secondés par-tout, le ressentiment commun que nous servons, nous est garant que du moins ils ne seront traversés que par un très-petit nombre.

La maison d'Autriche, il faut s'y attendre, remuera ciel & terre pour parer, ou pour soutenir un coup accablant pour elle; mais quand on lui verroit clairement, soit chez elle, soit dans ses alliés, toutes les ressources,

que je doute qu'elle ait ; si de l'aveu de tout le monde , l'Europe est dans un état violent , d'où elle ne peut sortir que par de longues & cruelles guerres , qui peut-être lui rendront la liberté , peut-être la lui raviront pour jamais ; peut-elle mieux prendre son tems pour en jeter le sort , que de saisir le moment où le succès est le plus apparent , & les risques moins grands ? Voilà tout ce que je puis dire , sans anticiper sur le détail que j'ai promis de donner séparément , des grands desseins de Henri , & de la maniere de les exécuter.

Ceux qui n'avoient rien négligé pour en détourner , ou pour dégoûter S. M. & sous ce nom je comprends les partisans de l'Espagne , les nourrissons de la vieille ligue , les ennemis de la religion réformée , & les mauvais François , jaloux de la gloire du roi & du royaume , voyant que malgré leurs efforts , on touchoit à l'exécution , employèrent tout ce qui leur restoit encore à mettre en œuvre. Ils chercherent à profiter du foible de Henri pour les plaisirs , & à combattre dans son esprit les sentimens de la gloire , par tous ceux qui portent à la mollesse & au repos. Ils essayerent de nouveau de le remplir de soupçons contre tout le corps protestant en général , & contre moi en particulier. Ils lui firent voir son

royaume déchiré par des factions , qui aspireroient avidement après le moment de la guerre , comme étant celui de l'impunité , & les princes ses associés , comme des trompeurs , qui se jouoient de sa crédulité. Quoiqu'en garde contre leurs artifices , il y eut des momens où Henri se sentit ébranlé. J'aïdois peut-être moi-même , sans y penser , à son découragement , en lui représentant qu'un prince , qui avoit ouvert son cœur à des projets si nobles , devoit commencer à le fermer au goût des amusemens frivoles , & des dépenses qui n'ont pour objet que la commodité ; qu'en semblable occasion Ferdinand & Isabelle de Castille , & plusieurs de nos rois , avoient réformé leur propre maison & celle de la reine : enfin qu'il ne devoit plus y avoir de plaisir pour lui , que dans la victoire , ou du moins après la victoire. On va voir au commencement du Volume suivant , ce qui arriva fort heureusement pour fixer les irrésolutions de Henri.

Fin du Tome VII.





T A B L E

DES MATIERES

Du septième Volume.

A

- A**BEINS, (l'abbé d') est fait évêque de Poitiers, 182, 183.
- Achmet**, empereur des Turcs, demande à Henri IV d'avoir un résident à Marseille, 367.
- Aersens**, (François) revient à Paris & y poursuit sa négociation, 45 & suiv. 209.
- Agoust**, maison, voyez Henri IV.
- Aides**. Réglemens à ce sujet, 277 & suiv.
- Aiguillon**, (Henri de Lorraine, duc d') satisfait Henri IV contre son frere, 148, N. 17. Fait assassiner Balagny, 154.
- Albert**, cardinal & archiduc d'Autriche. Sa réception au prince de Condé après sa sortie de France, 330, N. 29. Fait rendre justice au prince d'Epinoüy, 351.
- Albret**. (maison d') Henri IV réunit les biens de cette maison à la couronne, 62, N. 15. Procès entre Henri & la maison de Nevers, au sujet de ces biens, 75 & suiv.
- Allemagne**. Dettes de la France à ses princes & villes, acquittées, 63. Troubles qui y arrivent, 222.

R vj

- André*, (N. de Saint) officier d'artillerie , 294.
- Angleterre*. Paul V défend aux Anglois , de prêter le serment de fidélité à Jacques , 59. Dettes de la France , à l'Angleterre , 63.
- Angoulême* , (Charlotte de Montmorency , duchesse d') mêlée dans les intrigues galantes de Henri IV , 315.
- Anjou*. (François de Valois , duc d') Voyez Philippe II.
- Anjou*, (Gaston, Jean-Baptiste de France, duc d') troisième fils de Henri IV , ensuite duc d'Orléans. Sa naissance , 137 , N. 10.
- Année du grand hiver* , 180 , N. 30.
- Antechrist*. Dogme du Pape Antechrist , qui avoit été agité au Synode de Gap , l'est encore à celui de la Rochelle , 34 & suiv.
- Antoine* , (porte S.) réparée , 92.
- Anvers*. Le prince d'Orange manque cette ville , 41. Trahison d'Anvers , 261.
- Archiduc d'Autriche*, (Albert cardinal &) conclut le traité de suspension d'armes , entre l'Espagne & les Provinces-Unies , 52 & suiv. N. 11.
- Archiducs*, (les) travaillent sincèrement à la paix , 206.
- Argentier*, (l') traitant. Sully lui fait faire son procès ; bon mot de Henri IV à ce sujet , 74 , N. 17.
- Arsenaux*. Fréquens voyages que fait Henri , à l' Arsenal de Paris , 17 & suiv.
- Artillerie*. Sommes employées pour les achats qui concernent cette partie , 64. Recherche contre les officiers de l'artillerie proposée par Sully , & autres détails à cet égard , 85 & suiv. Projet à cet égard faisant partie du cabinet d'état , 272.
- Arts*. Projet pour les perfectionner , 276 , N. 15.
- Aubepine*, (Charles de l') marquis de Chateauneuf , du conseil sur les affaires des Provinces-Unies , 44.

Auguste. Conformité du regne de Henri IV avec le sien, 120.

Avias, (le P.) jésuite, nommé dans une lettre du P. Cotton, 239.

Avilla, (Dom Joan Alvarès) amiral Espagnol, perd une sanglante bataille navale contre les Flamands où il est tué, 47 & suiv. N. 10.

Autriche. (maison d') Sur quoi fondé son prétendu droit à la succession de Clèves, 375 & suiv.

Autriche. (Catherine d') Alliance par elle de la maison de Béthune, avec la maison d'Autriche, 362, N. 9.

Autriche, (Charles d') marquis de Burgaw. Voyez *Burgaw.*

Autriche, (Marie d') épouse de Guillaume, duc de Juliers, 375.

Auvergne. (Charles de Valois, comte d') Graces qu'on lui accorde dans sa prison, 345.

B

BAGUES & joyaux de la couronne. Somme qu'y employe Sully, 64.

Balagny. (Damien de Montluc de) Intrigues de galanterie entre lui & le duc d'Aiguillon; il est assassiné, 154.

Banqueroutes. Edits contre les banqueroutiers frauduleux, 307.

Baronius. (cardinal) Sa mort, 174, 175.

Barrault, (Eméric Gobier de) ambassadeur de France en Espagne. Instructions que lui envoie Sully, 40.

Barreau. Abus à corriger dans le barreau pour les juges, avocats, procureurs, &c. 221.

Béarn. Voyez *Jésuites.*

Beauville , premier président de la chambre des comptes de Provence , 160.

Bellebranche , nommé dans une lettre du P. Cotton , 136.

Bellievre . (Pomponne de) Henri IV lui ôte les sceaux ; ses infirmités , 8. Particularités à ce sujet ; son éloge , *ibid.* N. 1. Appelé au conseil sur les affaires de Flandre , 44. Sa mort , 175.

Béringhen , (Pierre de) contrôleur général des mines , 236 , 237 , 297 , 305 , 317.

Berry . Règlement pour les maréchauffées de cette province , 72 , 73.

Berny , (Matthieu Brûlart de) 208 , 337 , N. 32.

Il sert les intérêts du prince d'Épinoy auprès de l'archiduc , 355 , N. 5.

Berthauville , préposé pour député de Pons , 25.

Bethune . (maison de) Ses alliances avec les maisons d'Autriche & de Coucy , 362 , N. 9.

Bethune , (Jean de) s'allie avec la maison d'Autriche par celle de Coucy , *ibid.*

Bethune , (Philippe de) frere du duc de Sully. Henri IV lui donne part dans les affaires du conseil , 21.

Bethune , (N. de) cousin du duc de Sully , 294.

Beuillaque , (le marquis de) envoyé du grand-duc de Toscane , gratifié par Henri IV , 58.

Biron . (Charles de Gontaut , maréchal de) Pertes énormes qu'il faisoit au jeu , 180 , N. 29.

Biron . (Jean de) On le veut démarier , 295.

Blanchefort . Maison des plus communes dans la noblesse , 107.

Blanchefort de Crequi . (Françoise de) Son mariage , 108 , N. 3.

Bled . Réflexions sur cette partie de la politique , 87 , 88.

- Boderie**, (la) l'un des agens de France auprès des Provinces - Unies , 46.
- Bodillon**, assassine Childeric , pourquoi , 198.
- Boesse**, officier de l'armée du roi. Henri IV l'accorde à Geneve pour conduire les affaires de cette république , 57.
- Boissise**, agent de France près des princes héritiers de Clèves , 379.
- Bongars**, (Jacques de) agent de France en Allemagne , 379.
- Bonne**. Sentiment sur cette maison , 107.
- Bonnefond**, ingénieur du roi , 86.
- Borde**, (la) employé à découvrir l'intrigue du comte de Sommerive avec madame de Moret, & maltraité par Sommerive , 147.
- Bouillon**. (Henri de la Tour d'Auvergne , vicomte de Turenne) Henri lui rend Sedan, & en retire la garnison , 98 & suiv. Reprend ses brigues , 161. Voyez *Henri IV*.
- Bouillon**, (mademoiselle de) offerte au duc de Sully pour épouser le marquis de Rosny , 106.
- Bourbon**. (maison de) Réunion de tous ses biens avec la maison de France , 62 , N. 15.
- Bourbon**, (Catherine - Henriette de) fille de Henri IV & de Gabrielle d'Estrées , proposée au fils du duc de Sully , III , N. 4 ; puis au fils du connétable , III , N. 4. Son mariage , III , N. 4. Présens qu'elle reçoit du roi son pere , 306.
- Bourg**, (M. du) 294.
- Bourgogne**. Désobéissance de son parlement au sujet de la Bresse , 67.
- Bourgogne**. (Charles de) Sa fille porte le comté de Gueldres dans la maison d'Autriche , 370.
- Bourgogne**, (Marie de) porte les Pays - Bas à Maximilien. Doute sur cette possession , 371. Voyez *Clèves*.

- Brandebourg.** (Albert Frédéric , électeur de) Son droit à la succession de Clèves , 373.
- Bremont,** (M.) nommé dans une lettre du P. Cotton , 238.
- Bretagne.** Sully fait lever des plans de ses places & de ses côtes , 85 , 86.
- Brissac** (Charles de Cossé , maréchal de) est mis en jeu par une calomnie , au sujet d'un sermon du P. Gonthier , 313.
- Brunswick** , (duc de Lunebourg) 357.
- Buisse** , (la) 294.
- Bullion** , (N. de) envoyé par Sully à la Rochelle , 27.
- Burgaw.** (Charles d'Autriche , marquis de) Son droit à la succession de Clèves , 375.
- Buzenval** , (Paul Choart de) ambassadeur en Hollande , continue à servir utilement dans les affaires de Flandre , 43 & *suiv.* Sa mort & son éloge , 54 , N. 12.

C

- C**ABINET d'état. Idée & objet de ce grand & utile travail , 268 & *suiv.* N. 14 , 15.
- Cardinaux.** Leurs prérogatives en Italie , 363.
- Carl-Paul** , envoyé par l'électeur palatin au duc de Sully , 203.
- Caumartin.** Son bon ménage dans la distribution de la solde aux cantons Suisses , 84.
- Chambre de justice** qui avoit été établie en 1601 & en 1604 , contre le sentiment de Sully , 81. Réflexions & principes de ce ministre sur ces opérations , *ibid.*
- Chambre des comptes.** Plaintes de Sully contr'elle , & réglemens auxquels il les assujettit , 68 & *suiv.*
- Chamier** , ministre protestant , manque de respect pour le connétable , 25.

- Chantilly.** Séjour ordinaire de Henri IV, dans le printemps, 9.
- Chatillon,** ingénieur, fait des plans des frontières de Champagne, 184.
- Chatre,** (Claude de la) 237.
- Chevalerie,** (ordre de) que Henri IV a dessein d'instituer, 270.
- Childeric.** Pourquoi assassiné par Bodillon, 198.
- Chilperic.** Pourquoi détrôné, *ibid.*
- Clergé de France,** (le) demande la publication du concile de Trente, 173, 174.
- Clèves.** (duché de) Mort de son dernier duc. Voyez **Clèves.** (Guillaume duc de) Mémoire & détails sur cette principauté. Noms des princes & princesses de ce nom, 368 & *suiv.*
- Clèves,** (Anne de) épouse Philippe - Louis, comte palatin de Neubourg, 374.
- Clèves.** (Guillaume duc de) Sa mort, ses enfans, ses alliances, princes prétendans à sa succession, 368 & *suiv.*
- Clèves,** (Jean - Guillaume de) fils du précédent. Sa mort, 371.
- Clèves,** (Magdeleine de) épouse Jean, comte palatin de Deux - Ponts, 374.
- Clèves,** (Marie - Eléonore de) épouse Albert - Frédéric de Brandebourg, 373.
- Clèves,** (Sibyle de) épouse Charles d'Autriche, 373.
- Cœuvres,** (François Annibal d'Estrées, marquis de) calomnie Sully, 310. Est envoyé à Bruxelles pour enlever la princesse de Condé, 330, N. 29.
- Coire.** Son évêque favorise le parti Espagnol, 56.
- Colange,** commissaire en Languedoc, 188.
- Collège royal.** Réflexions sur les collèges & sur l'éducation qu'on y donne à la jeunesse, 270, N. 15.

- Comédiens Italiens** appelés en France, 102.
- Comete** en 1607. Superstition au sujet des enfans de France, 96, N. 24.
- Commerce.** Projets pour le faire fleurir, 274, N. 16.
- Commercy**, (seigneurie de) usurpée par les Espagnols & le duc de Lorraine, & restituée, 184, N. 32.
- Commissaires** départis dans les généralités; règlement que Sully les oblige de suivre, 71 & suiv.
- Conchine** ou **Concini**, épouse Léonore Galigai, 133. Il abuse de la confiance de la reine, 132. Son ambition, 133 & suiv. Motifs secrets de la jalousie qu'il inspire à la reine contre Henri; ses menées avec le conseil d'Espagne contre ce prince, 245. Refus qu'il essuie, 364.
- Condé.** (Henri II de Bourbon, prince de) Gracifications qui lui sont accordées, 92. Epouse mademoiselle de Montmorency, 156, 215, 315. Brouilleries qui s'en ensuivirent entre Henri IV & ce prince, *ibid.* Traits sur les effets de cette jalousie, 318, N. 27. Il emmene la princesse de Condé en Flandre, 324, 325. Particularités sur cette évacion, *ibid.* N. 28, 29. Il écrit au roi & à M. de Thou, 332. Détails sur toute cette affaire, *ibid.* N. 30.
- Conjuration** sur la vie de Henri IV, formée dans la ville de la Fleche, 342. Peu de fondemens de cette conspiration, *ibid.* N. 35.
- Conseils d'états & des finances.** Leurs vues en recevant la proposition faite par les Provinces-Unies, de se soumettre à la France; ce qui se passa au conseil à cette occasion, 43 & suiv. N. 9. Idées de Sully pour la formation d'un nouveau conseil, peu goûtées de Henri, 79 & suiv. N. 18.

Conseils extraordinaires sur la proposition faite par les Provinces-Unies de se soumettre à la France, 43 & *suiv.* N. 9.

Consignations. (receveurs des) Ces offices sont réunis au domaine, 73.

Conti. (François de Bourbon, prince de) Sa querelle avec le prince de Joinville, 155.

Conti, (Jeanne de Coëme, princesse de) employée à faire réussir le mariage du duc de Vendôme, avec mademoiselle de Mercœur, 156 & *suiv.*

Conversations entre le roi & Sully, sur les galanteries de ce prince, 16 & *suiv.* Sur les brigues de l'ambassadeur d'Espagne à la cour, contre Henri, 34 & *suiv.* 110. Sur les sujets de plaintes de Henri IV contre la reine, la marquise de Vermeuil, &c. 126. Entre Henri IV, la reine, Sully & les courtisans sur les grands hommes de l'antiquité, 231. Entre Henri IV & Sully, sur les nouvelles publiques; sur les complots domestiques & étrangers, contre la vie de ce prince, 244. Sur les mémoires de finances, & sur les moyens de recouvrer de l'argent, 275. Sur la composition du cabinet d'état, 292. Entre Sully & le prince de Condé, sur les prétendus sujets de mécontentement de celui-ci, 319 & *suiv.* Entre Henri IV & Sully, sur le même sujet, 323 & *suiv.* Sur l'évasion du prince de Condé, 327 & *suiv.* Sur la mort du duc de Clèves, 368.

Cotton, (Pierre) jésuite, soutient le P. Séguiran, contre les Rochellois, 27 & *suiv.* Travaille utilement au mariage du duc de Vendôme, avec mademoiselle de Mercœur, 159. Lettre indiscrète qu'il écrit sur les nouvelles de la cour, 235. Voyez *Henri IV.*

Couronnement de la reine Marie de Médicis. Mo-

- tifs qui font souhaiter cette cérémonie aux fé-
ditieux, 253, 254.
- Cours souveraines.** Réglemens auxquels elles sont
assujetties; réflexions sur ce sujet, 185, N. 33.
- Courtisans**, briguent en faveur de l'Espagne contre
Henri IV, 30 & *suiv.* Querelles entr'eux,
155, 156. Comment ils pensent de Henri IV
& de Sully, 225, N. 1. Ils calomnient Sully
au sujet des enfans naturels de Henri IV, 310.
Leurs démarches & brigues pour détourner Henri
IV de ses grands desseins, 393, 394.
- Créquy.** (Charles de Blanchefort de) Pertes énormes
qu'il fait au jeu, 179, N. 29. On propose
de marier son fils aîné avec mademoiselle de
Verneuil, 237.
- Créquy**, voyez *Blanchefort de Créquy.*
- Cros**, (du) l'un des conjurés dans la conjuration
de la Fleche, 341.
- Cuffé**, commissaire en Bretagne, reprimandé par
Sully, 73, 74.

D

- D**ANGUIN, (le capitaine) sert utilement dans
l'affaire de la révolte des Maures, 217.
- Dansa**, (Simon) corsaire Flamand, 239.
- Dauphin.** (M. le) La reine Marguerite lui cède
les biens de Catherine de Médicis, 64, 65. Ma-
lade à Noisy, 95. Brigues à la cour pour lui
faire épouser l'Infante d'Espagne, 251, N. 8.
- Débris & naufrages.** (loi des) Question mue
sur cette loi, 40.
- Delphin**, cardinal, ambassadeur de Venise en
France, est envoyé par Henri IV, son ambas-
sadeur à Florence, 364.
- Députés généraux** du corps protestant dans l'assem-
blée générale de Gergeau, 165 & *suiv.*

Descartes. Sully l'envoie à Barrault, ambassadeur de France en Espagne, 40.

Dessain politique ou grand dessein de Henri IV. Cabales à la cour pour le faire échouer, 31 & suiv. 265 & suiv. La succession de Clèves en est le prétexte, 377 & suiv. Moyens de l'exécuter, 387 & suiv.

Dettes de l'état, contractées pendant la ligue; acquittées par Sully, 63 & suiv.

Deux-Ponts. (Jean, comte palatin de) Son droit à la succession de Clèves, 374.

Dijon. Son parlement désobéit au roi, 67. Voyez *Bresse*.

Dissipateurs. Projet de les réprimer, 283 & suiv.

Domaine du roi. Rachat de différentes parties, 188 & suiv. La principale richesse du roi ne consiste pas dans son domaine, *ibid.* & suiv.

Donon, contrôleur des bâtimens, 92.

Droit annuel établi par Henri IV, 277. Jugemens différens sur cet établissement, *ibid.* N. 19.

Voyez *Paulette*.

Drouët. Procès sur son mariage, 88, 89.

Duels. Suite de la facilité à les pardonner, 154, 155, N. 19. Edit sur le duel, & ce qui se passa à cette occasion dans le conseil, 308, 309, N. 25.

E

ECLUSE. (l') Du Terrail la manque pour l'archiduc, 40, 41.

Edifices dans la ville de Paris, sommes y employées par Henri, 64, 176 & suiv. N. 27.

Edouard III, roi d'Angleterre, 232.

Egmont, comté & comtes de ce nom; leurs droits sur le comté de Gueldres, 370, 371.

- Entrées*, impôt. Réglemens & projets sur cette partie, 276.
- Epernon*. (Jean - Louis de Nogaret de la Valette ; duc d') Sa brouillerie avec Montigny , 155. Pertes considérables qu'il fait au jeu , 179, N. Il obtient la permission d'entrer en carosse dans la cour du Louvre , 266, N.
- Epinoy*. (Guillaume de Melun , prince d') Son frere est tué par Rambures , 15, 16, N. 4. Obtient la restitution de ses biens , 352 & *suiv.* Voyez *Traités de treve*.
- Epinoy*, (Hippolyte de Montmorenci , princesse d') 15, N. 4.
- Erard*, ingénieur du roi , donne à Sully des sujets de mécontentement , 18.
- Erard*, fils du précédent , regretté par Sully , 86.
- Erkel*. (d') Droits de cette maison sur le duché de Clèves , 370.
- Escures*, (Pierre Fougeu d') est appelé au conseil sur l'expédition de Sedan , 294.
- Espagne & Espagnols*. Colere de Henri sur les complots que l'Espagne fait presque ouvertement contre lui dans sa cour , 31 & *suiv.* Il lui fait restituer des prises faites sur elle , 40. Suite des expéditions de la guerre en Flandre , 41 & *suiv.* Grande victoire navale que les Hollandois remportent sur les Espagnols , 47 & *suiv.* N. 10. Suspension d'armes , 50 & *suiv.* N. 11. Suite de l'affaire de la Valteline & des Grisons , 55 & *suiv.* L'Espagne n'a aucune part dans l'accommodement de Paul V avec les Vénitiens , 59 & *suiv.* N. 14. Terres usurpées par l'Espagne sur la frontiere de Champagne , 184. Négociations pour la treve avec les Provinces-Unies , 204. Foiblesse de cette couronne dans l'affaire des limites de la Navarre & du Béarn ,

213 & *suiv.* Dans celle de la révolte des Maures , 216 & *suiv.* qu'elle chasse enfin de ses états , 221 & *suiv.* N. 43 , 44. Détestables complots contre la vie de Henri IV , qu'elle forme dans la maison de la reine , 246 & *suiv.* Voyez *Traité de treve.* Moyens qu'elle emploie pour détourner Henri IV de ses grands desseins , 393. *Effarts*, (Charlotte des) maîtresse de Henri IV , 122 & *suiv.* 140 N. 12. Enfans qu'il eut d'elle , & particularités sur sa vie , 121 , N. 7. Gratification que ce prince lui accorde , 306.

F

F A Y E , (la) voyez *Lettre.*

Fenouillet , fait évêque de Montpellier , 182 ; N. 31.

Ferdinand d'Autriche II , roi des Romains & de Hongrie , 377.

Ferdinand de Castille , proposé à Henri IV pour exemple , 394.

Fernandés , (Edouard) banquier Portugais , prête de l'argent à Henri IV & aux courtisans pour le jeu , 178 , N. 28. Est payé des sommes qu'il avoit prêtées à Henri IV , 305.

Ferrier , (du) député à Sully , pour l'assemblée de Châtelleraut , 166.

Fervaques. Grande maladie dont il guérit , 183.

Feydeau , (Denis) fermier général des aides , 302. Son procès contre la ville de Lyon , 76.

Fiefs masculins & féminins. Distinction importante pour le duc de Clèves & les Provinces-Unies , 371 , 372.

Finances & Financiers. Dettes acquittées aux traitans , &c. 63 , 64. Nouveaux travaux & régle-

- mens pour les finances, 185 & *suiv.* N. 33. Mémoires & projets sur ce sujet, 273, 274, N. 16. Moyens de recouvrer de l'argent dans le besoin, 275 & *suiv.* Affaires diverses, & détails, sur les finances, 302 & *suiv.*
- Flandre, Pays-Bas & Provinces-Unies.** Elles renouvellent à Henri IV l'offre de se soumettre à la domination Française, avec des villes d'otage que Sully refuse d'accepter, 42 & *suiv.* N. 9. Grande victoire navale qu'elles remportent sur les Espagnols, 47, N. 10. Traité de suspension d'armes conclu, 50 & *suiv.* N. 11. Négociations pour une trêve à longues années, 204 & *suiv.* Ingratitude des Flamands envers Henri IV, 211.
- Fleche.** (la) Henri consent que son cœur y soit déposé; bon mot à ce sujet, 31, N. 8. Gratification accordée à ce collège, 237. Autre refusée par Sully, 242, N. 5. Voyez *Conjuratiou.*
- Foix.** (maison de) Procès de Henri IV avec la maison de Nevers pour les biens de cette maison, 76.
- Fontainebleau,** Nouveaux embellissemens faits à ce château, 176.
- Fontange.** Enlevement de sa fille; il assiège le château de Pierrefort, 86.
- Force.** (Jacques Nompar de Caumont, duc de la) Querelle entre sa famille & celle de S. Germain, 155. Service qu'il rend au roi en Navarre & en Béarn, 215 & *suiv.*
- France,** (Christine de) seconde fille de Henri IV, destinée pour le prince de Galles, 252.
- France,** (Elisabeth de) fille aînée de Henri IV. Sa maladie, 170.

France

- France.* (enfans de) Tendresse de Henri pour eux ,
94, 95 , N. 23.
- France* , (Gaston-Jean-Baptiste de) troisième fils
de Henri IV. Sa naissance , 136. Sa mort , 137 ,
N. 10.
- Franche-Comté.* Usurpations faites par l'Espagne
& la Lorraine sur cette frontière , restituées ,
184, N. 32.
- François I* , roi de France , donne du secours à
Philippe , landgrave de Hesse , 385.
- Frédéric III* , empereur , 375.
- Fresne* , (Pierre Forget de) secrétaire d'état , favo-
rise les jésuites dans le démêlé des Rochellois
avec le P. Séguiran , 27 & *suiv.* N. 7. Sujet
de sa contestation avec Villeroi , 337.
- Fuentes.* (le comte de) Ses brigues parmi les Gri-
sons , 55, 56.

G

- G**ABELLE. Différens réglemens , 71. Augmen-
tations à y faire dans le besoin , 277.
- Galeres.* Leur armement recherché par Henri
IV , 85.
- Galigai* , (Léonore) épouse Conchine , 133. Elle
entretient la jalousie de la reine contre Henri
IV , 254. Gratifications qu'elle reçoit , 304.
- Galles* , (prince de) 252.
- Gap.* (synode de) Le dogme du pape Antechrist
y est proposé , & renouvelé dans celui de la
Rochelle , 23 & *suiv.*
- Garmare* , (le comte de) envoyé du duc de Savoie ,
reçoit un présent de Henri IV , 58.
- Garnet* , (Henri) jésuite , compris dans la conju-
ration contre le roi d'Angleterre , 59.
- Gendarmes* du duc d'Orléans , (compagnie de)
créée , 84.

- Geneve.** Henri prend cette ville sous sa protection , & y établit des magasins , 57.
- Gergeau.** Assemblée générale des protestans en cette ville , 165.
- Gibraltar.** Victoire navale remportée devant cette ville par les Flamands sur les Espagnols , 47 , N. 10.
- Givry** , (cardinal de) prête de l'argent à Henri IV , 91. Est proposé pour l'évêché de Metz , 172.
- Gonthier** ou **Gonthery** , (le P.) jésuite , réprimandé par Henri IV , sur sa maniere de prêcher emportée & séditieuse , 313 , N. 26 , 339 , N. 33.
- Gouvernement.** Difficulté à en corriger les abus , 80 , 81. Principes pour un bon gouvernement , 190 , N. 35.
- Gouvernement** monarchique , préférable à tous les autres , 190 , N. 35.
- Greffes.** (édits des) Rachat des greffes du Languedoc , 65 , 187.
- Grisons** , (les) rompent solennellement avec l'Espagne & se liguent avec la France & la république de Venise , 55 , 56. Dette de la France envers eux , acquittée par Sully , 63.
- Gueldres.** Comté & comte de ce nom , 370. Affaire sur cette succession , *ibid.* & 377.
- Guidi** , Italien , cabale avec Conchine contre Henri IV , 246.
- Guidi** , (le chevalier) agent du grand-duc de Toscane en France , 360. Henri IV se l'attache , 364.
- Guise** , (maison de) 157.
- Guise** , (Charles de Lorraine , duc de) justifié sur les difficultés apportées au mariage du duc de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur , 157. Sully prend son parti contre Henri IV , 361 , 362.

Guise. (maison des) Sully les justifie auprès de Henri IV , 361 , 362.

H

HANAPIER, traitant , 401.

Heemskerch , (Jacob) vice-amiral Flamand , remporte une victoire navale sur les Espagnols , où il est tué , 373 & *suiv.* N. 10.

Henri II. Secours qu'il donne aux princes d'Allemagne , contre Charles-Quint , 385.

HENRI IV , ôte les sceaux à Bellievre & les donne à Sillery , 8 , N. 1. Sa tendresse pour ses enfans , 10 , N. 2. Naissance de son second fils , 11. Sa passion pour la chasse , 12. Séjour à Fontainebleau , *ibid.* & 13. Marques de confiance & d'amitié qu'il donne à Sully , *ibid.* & 14. Il arrête les poursuites pour la mort du jeune d'Épinoy , 15 & *suiv.* Se fâche contre Sully & le recherche incontinent , 17 & *suiv.* L'emploie utilement dans le synode de la Rochelle & dans l'affaire du P. Séguiran avec les Rochellois , 20 & *suiv.* Il consent que son cœur soit porté à la Fleche , 31. Conversations entre lui & Sully sur les brigues à la cour en faveur de l'Espagne , 34 & *suiv.* Sa haine pour la maison de Lorraine ; Sully le rassure , & ils travaillent ensemble à étouffer ces complots 37 & *suiv.* Il fait rendre des prises à l'Espagne , 40 , 41. Il suit l'opinion de Sully de refuser les offres que lui font les Provinces-Unies de se soumettre à la domination Françoise , de donner des villes d'otage , &c. 42 & *suiv.* N. 9. Parti qu'il prend sur le traité de treve entre ces Provinces & l'Espagne , 50 & *suiv.* N. 11. Fait démolir le fort de Rebuy & soutient les Grifons

contre l'Espagne, 55 & *suiv.* Henri protege la république de Geneve, 57; & les princes Italiens, 58. Concilie les Vénitiens avec Paul V, 59 & *suiv.* N. 13, 14. Réunit les finances de Navarre à celles de France & acquitte les dettes de l'état, 62 & *suiv.* N. 15. Total des sommes dépensées jusqu'en 1607, 64. Punit la désobéissance des parlemens de Toulouse & de Dijon, 66, 67. Bon mot de lui sur le partisan l'Argentier, 74, N. 17. Procès entre lui & la maison de Gonzague pour les biens des maisons de Foix & d'Albret, 76. Il ne goûte point le conseil de Sully de composer le conseil de gens d'épée, 78 & *suiv.* Et établit malgré ses avis une chambre de justice, 81. Il rassure Sully contre ses accusateurs, 83, 84. Il assiste Fonrange dans le siège de Pierre-fort, 86, 87. Attention de ce prince à bien remplir les charges, 90. Gratifications à différentes personnes, dettes acquittées & pertes au jeu, *ibid.* & 91. Dépenses en bâtimens & manufactures, 92. Séjour de Henri dans ses maisons royales; ses indispositions; sa tendresse pour ses enfans, quelquefois aveugle, 93 & *suiv.* N. 22, 23. Brouilleries entre lui, la reine & la marquise de Verneuil; lettres de lui à Sully sur ce sujet, 96, & *suiv.* Il rend Sedan au duc de Bouillon, 98 & *suiv.* Ses occupations & divertissemens, 102. Il empêche Sully de consentir aux alliances, pour son fils, qui lui étoient proposées, 105, 106. Et lui propose de le marier avec mademoiselle de Créquy, 106. Son sentiment sur les maisons de Bonne, de Blanchefort, d'Agoust, de Créquy & de Lefdiguieres, 107. Grandes offres qu'il lui fait pour l'engager à embrasser la religion catholique, 111, 113, N. 4. Il le rassure contre

les artifices de ses ennemis , 118 , 119. Ses amours & maîtresses , 121 , N. 7. Voyez *Conversations*. Sa haine contre Conchine & Galigai sa femme , 132 , 134 , 140 ; qu'il veut renvoyer en Italie , 132. Ses égards pour la reine , 136. Naissance de son troisième fils ; marque d'amitié qu'il donne à Sully dans cette occasion , 137 , 138 , N. 11. Ses lettres à Sully , *ibid.* 181 , 213 , 228. Il chasse le prince de Joinville pour ses galanteries avec madame de Verneuil , avec laquelle il se brouille & se raccommode , 144 , N. 14. Il disgracie Sommerive pour une intrigue pareille avec la même dame , 147 , N. 16 ; & d'Aiguillon pour avoir fait assassiner Balagny , 152 , N. 18. Brouilleries dans sa cour , que sa facilité à pardonner les duels excite , 154 , 155 , N. 19. Il songe à faire épouser au prince de Condé , mademoiselle de Montmorenci , 156. Oblige la maison de Mercœur à accomplir le mariage de mademoiselle de Mercœur & du duc de Vendôme , *ibid.* Son aversion contre les princes de la maison de Guise , 157. Il envoie Sully à l'assemblée des protestans à Gergeau , 165. Son séjour dans ses maisons royales ; vie privée & maladie de ce prince , sa tendresse pour ses enfans , 168 , 169. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil , 171 , N. 23. Demandes du clergé , qu'il accorde & refuse , 173 , 174 , N. 25. Ouvrages publics & édifices qu'il fait faire , 176 , N. 27. Ses dépenses pour son jeu , accusé envain de chercher à ruiner les seigneurs par le jeu , 178 , N. 28 , 29. Il soulage le peuple après le débordement de la Loire , 181. Il dispose des évêchés sur la recommandation de Sully , 182 , 183 , N. 31. Se fait restituer les usurpations de l'Espagne & de la Lorraine sur les fron-

tieres, 184, N. 32. Pense à acquérir Antibes, 185. Réglemens sur les finances, *ibid.* Réception qu'il fait au duc de Mantoue, 204. Part qu'il a dans l'accommodement de l'Espagne & des Provinces-Unies, 205, 206. Bon mot du roi à Dom Perdre, 205, N. 40. Refuse d'entrer dans la révolte des Maures, 216. Il dit à Sully de lui composer quatre états sur la finance & les autres parties de l'état, 224. Il passe deux jours à l'Arse-
 nal, 229. Il accuse Sully d'indiscrétion sur des secrets révélés par le P. Cotton, 234, 240, N. 4. Ecrit à de la Châtre, 237. Son mécontentement contre le P. Cotton, 240, N. 4. Il vient communiquer à Sully ses chagrins; longue conversation entr'eux, 243. Sur les nouvelles publiques, 244. Sur son amour pour mademoi-
 selle de Montmorenci, 244, 245. Sur les complots contre sa vie, découverts en Espagne par Vaucelas, 247, 248. Sur les sujets de plainte que lui donnent à cet égard la reine, Villeroi, &c. 250. Sur ses vues pour le mariage de ses enfans, 251. Sur la résolution qu'il prend de renoncer à la princesse de Condé, 256, N. 10. Pourquoi il s'attache les princes d'Allemagne, 252. Il destine au dauphin l'héritière de Lorraine, *ibid.* Il a dessein de marier son troisième fils avec la princesse de Mantoue, *ibid.* Son aversion pour le couronnement de la reine, 254. Il hâte l'exécution de ses grands desseins, 265, 266. Va souvent visiter Sully à l'Arse-
 nal, 266 & *suiv.* Et s'y occupe avec lui à la composition d'un cabinet d'état, 267. Cabinet d'état qu'il se propose d'établir, 268, 269, N. 14. Voyez *Conversations.* Il établit des chevaux de poste & coches, 276, N. 18; le droit annuel, 277, N. 19. Sentiment sur cette opé-

ration, *ibid.* Il a dessein de rétablir l'ancienne censure Romaine, 283, 285, N. 20; de détruire la chicane, & autres pièces du cabinet d'état, 286 & *suiv.* N. 20. Son jugement sur ses trois ministres, 297 — 301, N. 23. Il promet à Sully de se corriger sur sa passion pour le jeu, 306. Dettes acquittées, gratifications & dépenses de ce prince pour le jeu, les bâtimens, &c. 304. Il punit N..... qui avoit calomnié Sully, 312. Plaintes réciproques de lui & du prince de Condé, & paroles très-vives entr'eux au sujet de la princesse de Condé, 318, N. 27. Complots contre Henri, dont cet amour n'est que le prétexte; est averti des desseins du prince, 322, 323. Son chagrin de l'évasion de ce prince, conseils, démarches & autres particularités sur cet incident, 324, N. 28. Faux avis qu'il reçoit contre les protestans, 338, 339. N. 34. Voyez *Conspiration*. Voyage dans les maisons, 345. Secours qu'il donne aux Flamands, 346. Protection qu'il donne au prince d'Epinoÿ, 351, 352, N. 2, 3, 4. Il s'oppose au titre de seigneur souverain de Sedan que prend le duc de Bouillon, 356. Se fait rendre justice par le grand-duc, d'un passe-droit fait à son ambassadeur, 359, 360. N. 8. Il console la reine sur la mort du grand-duc, *ibid.* S'attache Guidi son agent, 364, 365. Permet au grand-seigneur d'avoir un résident à Marseille, 367. Voyez *Conversations*. Il promet son assistance aux princes intéressés dans l'affaire du duché de Clèves contre la maison d'Autriche, 378.

Hesse. (Guillaume, landgrave de) Ses droits à la succession de Clèves, 374.

Hollande. Toiles façon de Hollande fabriquées à Paris, 93.

Hôpital royal , (projet d'un) 270.

Hôte , (Nicolas l') secrétaire de Villeroy , 218.

Hottoman , agent de Henri IV en Allemagne ,
378.

Huberson (Jeanne) & son cousin , découvrent la
conspiration contre Henri IV , à la Fleche , 341 ,
342 , N. 35.

J

JACOP , agent du duc de Savoye , vient com-
plimenter Henri & Sully , 203 , 204 , 357.

Jacques Stuard , roi d'Angleterre , protège le minis-
tre Maluin dont Henri est mécontent , 26. Mau-
vaise politique qui le fait travailler au traité de
suspension & de treve entre les Provinces-Unies
& l'Espagne , 53. Il fait de nouveau prêter
serment de fidélité à ses sujets , 59. Il intervient
dans la conclusion du traité , 54 , 55.

Jean I , roi de France , se soumet à l'autorité des
états du royaume , 199.

Jeannin , (Pierre) président au parlement de Dijon.
Services qu'il rend en Flandre dans l'affaire de
la suspension d'armes , 46 & *suiv.* 206. Est un
de ceux qui conclurent le traité de treves , &
celui de l'intervention des rois de France & d'An-
gleterre , 347 , N. 1. Il rend service à Sully
auprès de l'archiduc pour le prince d'Epinoï ,
351 , N. 2.

Jésuites. Ils veulent faire recevoir le P. Séguiran
prédicateur à la Rochelle , 27 & *suiv.* Henri IV
soutient leur collège à Poitiers , 30. Il consent
que son cœur soit mis à la Fleche ; bon mot
à ce sujet , 31 , N. 8. Ils briguent à la cour
& dans le royaume en faveur de l'Espagne , *ib id.*
& *suiv.* Les Vénitiens refusent de les rétablir
dans leurs états , 59 , N. 13. Ils s'établissent en

Béarn, 174, N. Nommés dans une lettre du P. Cotton, 325. Ils sont impliqués dans la prétendue conspiration de la Fleche, 340. Et justifiés, 342, N. 35.

Jettons d'or & d'argent présentés à Henri IV par Sully en 1607, leur devise, 36. En 1608, 120. En 1609, 224.

Ignace Armand, provincial des jésuites, 235 & suiv. N. 4.

Illustres (hommes) de l'antiquité, 231 — 233, N. 3.

Indes. Article du traité de treves & d'intervention, &c. concernant le commerce aux Indes, 348.

Infante d'Espagne. (Anne-Marie-Mauricette d'Autriche) Complots dans la maison de la reine, pour la faire épouser au dauphin, malgré Henri IV, 250, 251, N. 8.

Jouannini, agent du grand-duc de Toscane, 132. Cabale dans la maison de la reine avec l'Espagne, 246. Son entretien avec Sully sur l'insulte faite à notre ambassadeur à Rome par celui de Toscane, 360.

Joinville, (Claude de Lorraine, prince de) disgracié pour ses galanteries avec la marquise de Verneuil & la comtesse de Moret, 141 & suiv. N. 14, 15. Querelle avec le prince de Conti, 155.

Joyaux de la couronne. Sommes employées à les acheter, 393.

Joyeuse, (François de) cardinal, termine de la part de Henri, le différend du pape & des Vénitiens, 387, 388, N. 13, 14.

Joyeuse, (Henri, comte de Bochage, duc de) capucin & cardinal. Sa mort, 174.

Isabelle de Castille. Son exemple proposé à Henri IV, 394.

- Iste*, (N. de l') officier de l'artillerie, 294.
Italie. Comédiens appelés de ce pays par Henri IV, 102.
Judicature. Ses charges devenues vénales & rendues héréditaires, 280, N.
Juliers. Duché & ducs de ce nom, 370 & *suiv.*
 Affaire de cette succession, *ibid.*
Jurisdiccions. Charges à y créer dans le besoin, 281.

L

- L**AMBERT, envoyé par le prince d'Orange en France, pour faire rompre les négociations de paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies ; ses artifices, 207.
Lamoral, premier prince de Ligne, 352, N. 4.
Languedoc. Ses greffes réunis au domaine. Démêlé à ce sujet entre Sully & le parlement de Toulouse, 65, 66.
Laurens, (André du) médecin de Henri IV. Il l'envoie à Sully, malade, 14.
Léopold, archiduc d'Autriche, investi du duché de Clèves ; démarches qu'il fait auprès de Henri IV sur cette affaire, 378.
Lesdiguières. Ses conférences avec les chefs calvinistes le rendent suspect, 25, 26.
Lettre fausse, signée Emmanuel de la Faye ; ce qu'elle contenoit, 339.
Lettre de Henri IV ; affection & amitié qu'il y marquoit à Sully, 13.
Licani, entrepreneur du pavé de Paris, 185.
Ligue. Les partisans de la ligue cabalent avec l'ambassadeur d'Espagne contre la puissance & les desseins de Henri IV, 31 & *suiv.* Dettes de la ligue acquittées par Sully, 63, 64. Ils

- travaillent à détourner Henri IV de ses grands desseins, 393.
- Loire.* (la) Ravages qu'elle fait, 180, N. 30.
- Lomenie*, le jeune, envoyé par Henri IV à Sully, 54.
- Lonchamp*, proposé pour député de l'église de Pons, 25.
- Longuet.* Mémoire sur le rachat du domaine, qu'il donne à Henri IV, 75.
- Lorraine.* (la) Ses usurpations faites sur la frontière de Champagne, 184, N. 32.
- Lorraine.* (Charles, cardinal de) Sa mort, 174.
- Lorraine*, (duchesse de) tombe dangereusement malade; complimens que lui font faire le roi & la reine, 204.
- Louis.* (Saint) Il ordonne à son fils d'abolir la taille, 199.
- Lux*, (Edme de Malain, baron de) est député par Henri IV au parlement de Dijon, 67.
- Luxe.* Réglemens & taxe à cet égard projetés, 282.
- Lyon.* Procès de cette ville contre Feydeau, 76.

M

- MAISONS royales.* Sommes employées à les meubler, 393.
- Maïsses*, (André Huraut de) l'un des commissaires dans l'affaire du comté de Saint-Paul, 64.
- Maitresses* de Henri IV; leurs noms, enfans qu'il eut d'elles, 121, N. 7.
- Maluin*, ministre protestant, protégé par le roi Jacques, 26.
- Mangot.* Démêlé de Sully avec lui, 82.
- Manicamp*, (Philippe de Longueval de) envoyé en Flandre, après l'évasion du prince de Condé, 337, N. 32.

- Mante.* On y fait construire un pont, 178.
- Mantoue.* (Vincent de Gonzague, duc de) Comment reçu à Paris, 204.
- Mantoue,* (Eléonore de Gonzague, princesse de) 252.
- Marcadé,* jouaillier, 306.
- Marchand,* (Charles le) donne son nom au pont Marchand, 176, N. 27.
- Marck,* (la) comté & comte de ce nom. Comment cette principauté fut unie au duché de Clèves, 368 & *suiv.*
- Maréchaussées.* Réglemens généraux & particuliers pour le Berry dans cette partie, 72.
- Marguerit,* avocat général à Rouen. Gratification accordée à ses héritiers, 305.
- Marguerite de Valois* donne au dauphin les biens de sa mere, & Sully les augmente, 64, 65, N. 16.
- Marie de Médicis,* reine de France. Conseil violent qu'elle donne au roi contre les calvinistes, 163. Elle va à Chartres, 237. Amitié qu'elle témoigne au P. Cotton, 238. Elle accorde aux ducs d'entrer en carosse au Louvre, 266, N. 13. Gratifications qu'elle fait donner à la Léonore, 304. Effets de sa jalousie contre la princesse de Condé, 315, 330, N. 29.
- Marie,* (Sainte) regrettée de Henri IV, 90.
- Marigné,* commissaire en Bretagne, 73.
- Marillac,* se mêle des galanteries de Henri IV, 122.
- Marine.* Règlement pour son rétablissement, 85, 86.
- Marine.* Projet sur cette partie, 272.
- Marion,* (N.) 188.
- Maupeou,* commissaire pour les offices réunis au domaine, 73.

Maur. (S.) Séjour de Henri IV dans ce château, 93, N. 22.

Maures & Maurisques se révoltent & demandent du secours à la France, qui le leur refuse, 216. Ils sont chassés d'Espagne, 221, N. 43, 44.

Mauffac, commissaire en Languedoc, 187.

Maximilien I, empereur. Doute par rapport à ses droits sur les Pays-Bas, 371 & suiv.

Maximilien II, empereur. Ses dispositions par rapport aux états de Clèves, de Juliers, &c. 377.

Mayenne, (Charles de Lorraine, duc de) donne satisfaction à Henri IV, contre le comte de Sommerive, son fils, 148, N. 17. Accusé de s'opposer au mariage de mademoiselle de Mercœur avec M. de Vendôme, 157. Il refuse de vendre au roi son domaine d'Antibes, 185.

Mayenne, (mademoiselle de) pour le prince de Condé, 317.

Médicis, (maison de) peu ancienne, 361.

Médicis, (Ferdinand de) grand-duc de Toscane. Sa réponse à notre ambassadeur, sa mort, 359, N. 8.

Médicis, (Cosme II, de) grand-duc de Toscane, succède à Ferdinand. Insulte que son ambassadeur fait à celui de France à Rome, 359, N. 8.

Médicis, (D. Joan, bâtard de) oncle de la reine, conseille à Henri IV de renvoyer Conchini en Italie; est obligé de se retirer lui-même, 132, 365.

Médicis, (Catherine de) reine de France, accouche d'un second fils, 11, 3. Marguerite dispose de sa succession en faveur du dauphin, 64, 65.

Médor, l'un des conjurés dans la conspiration de la Fleche, 340 & suiv.

Mesnelay, (la marquise de) se fait capucine, 239.

- Merçœur.* (Marie de Luxembourg , duchesse de)
Difficultés qu'elle oppose au mariage de sa fille
avec le duc de Vendôme , 157 & *suiv.* N. 21 , 22.
- Merçœur* , (Françoise de Lorraine de) fiancée avec
le duc de Vendôme. Grandes difficultés à accom-
plir ce mariage , 157 & *suiv.* N. 21 , 22.
- Messageries.* Réglemens pour cette partie , 276.
- Messier* , orfèvre , 315.
- Métiers.* Projets sur cette partie , 268.
- Metz.* Droits de ce chapitre , 171 , N. 23. Affaire
sur les confins du pays Messin & de la Lor-
raine , terminée , 306 & *suiv.*
- Militaire.* Projets pour rétablir l'ordre dans le mi-
litaire , 268.
- Ministres d'état.* Comment les rois doivent se com-
porter avec eux , 20.
- Miron* , (François) lieutenant civil & intendant
de Paris. Sa mort , 175 , N. 26. Résistance qu'il
fait à la vérification des rentes. Particularités
sur sa vie , *ibid.*
- Monceau* , (du) commissaire en Berry , 72.
- Monceaux.* Ses bâtimens fréquens , 138 , 168 , 176.
- Moncenis* , ville protestante , 166.
- Monglat* , (madame de) gouvernante des enfans
de France , les conduit à Noisy , 95.
- Monfieur* , (Gamaliel de) envoyé par Henri IV pour
retirer la garnison de Sedan , 98.
- Montbafon.* (Hercule de Rohan , duc de) Séjour
de Henri IV chez lui à Livri , 343.
- Montendre* , ville protestante , 166.
- Montigny* , (François de la Grange de) 304.
Brouilleries entre lui & d'Epéron , 155.
- Montmartin* , député par le roi pour assister au
synode de la Rochelle , 24.
- Montmorenci* , (Charlotte de) voyez *Angoulême* .
(duchesse d')

- Montmorenci*, (Charlotte-Marguerite de) proposée pour épouser le marquis de Rosny, 106. Destinée au prince de Condé, 156. Elle l'épouse, motif de ce mariage, 244, 245, N. 6. Particularité sur ce mariage, 255, 256, N. 10. Est emmenée en Flandre, particularités sur cette évasion 324, N. 28. Bruits injurieux contre cette princesse, 330, N. 29, 332, N. 30.
- Montpensier*. (Henri de Bourbon, duc de) Sa mort, 112, N. 5.
- Montpensier*, (Marie de Bourbon) fille unique de Henri, duc de Montpensier, est fiancée au second fils de France, 112, N. 5.
- Moret*, prévôt de la maréchaussée, 164.
- Moret*, (Jacqueline de Beuil, comtesse de) maîtresse de Henri IV. Enfans qu'elle en eut, 121, N. 7. Intrigue galante entr'elle & Joinville, 146, N. 15. Elle cherche à perdre Sully, 311.
- Mornay*, (Philippe du Plessis) continue ses brigues parmi les calvinistes, 161. Justifié auprès du roi contre une calomnie, 340.
- Mortier-Choisy*, partisan, 304.
- Motteville*, président au parlement de Rouen, dans le parti de Henri IV, 139.
- Murat*, trésorier de France. Ses liaisons avec Lesdiguières le rendent suspect, 25.
- Mustapha*, (Agi Ibrahim) aga du Caire, écrit à Henri IV & à Sully au sujet d'un résident de la Porte à Marseille, 367, 368.

N

NAVARRE. Les finances de ce royaume sont réunies à celles de la France, 62, N. 15. Question sur les limites terminée à l'avantage de Henri IV, 213.

- Nèrestan*, (Philibert de) capitaine des gardes ,
appuye l'opinion de Sully sur l'entreprise de
Sédan , 87. Premier grand maître de l'ordre du
Mont-Carmel , *ibid.* N. 20.
- Neubourg*. (Philippe-Louis , comte palatin de)
Son droit à la succession de Clèves , 374.
- Nevers*. (Charles de Gonzague , duc de) Procès
& discussion entre lui & Sully sur les biens de la
maison d'Albret , 76 & *suiv.* Est envoyé am-
bassadeur à Rome , 172 , N. 24.
- Nevers*, (duchesse de) est mêlée dans des intri-
gues de galanterie , 255.
- Noisy*. Séjour des enfans de France dans ce châ-
teau , 95.
- Noblesse*. Projet à cet égard , 270.
- Notaires* établis juges de leurs contrats. Autres pro-
jets à cet égard , 290.
- Noue*, (Odet de la) sert utilement au synode de
la Rochelle , 22.
- Noyer*, (du) l'un des conjurés dans la conspira-
tion de la Fleche , 341.

O

- O***BOU**, (N. d') sert utilement dans l'affaire
de la révolte des Maures contre l'Espagne , 217.
- Olivari*, (Séraphin Cazailac) cardinal. Dette que
lui paye Henri IV , 91.
- Oraison*, (marquis d') employé dans l'affaire du
mariage de mademoiselle de Mercœur , avec le
duc de Vendôme , 157.
- Orange*, (Maurice de Nassau , prince d') manque
Anvers , 41. Il s'oppose à la suspension d'armes ,
54 Brigade en France , pour faire la suspension
d'armes , 206 & *suiv.* Il donne les mains au
traité de treve , 347.

- Orange*, (princesse d') écrit à Sully dans l'affaire de la trêve entre l'Espagne & les Etats - Généraux, 207 & *suiv.*
- Orléans*. (N. de France, duc d') Sa naissance, 11, N. 3. Tombe malade, 170. Est fiancé à mademoiselle de Montpensier, 252.
- Ornano*. (Alphonse d') Sully prend son parti contre d'Epemon, 90. Blâme les sermons emportés du P. Gonthier, 313, 314, N. 26.
- Otage*. (villes d') Sully dissuade Henri IV de les accepter, 43.

P

- P***AJOT*, trésorier. Requête présentée contre lui, 303.
- Palatin*. (électeur) écrit à Sully, 203.
- Paran*, (le P.) jésuite, 238, 239.
- Paris*. Edifices publics, 176, N. 27.
- Parlemens*. Plaintes de Sully contr'eux, 66 & *suiv.*
- Parlement de Paris*. Arrêt qu'il rend contre le prince de Condé, 317.
- Parties casuelles*, 277.
- Pasithée*, religieuse, prétendue inspirée, sert aux desseins pernicious des factieux de la reine, 253, 254.
- Pavé de Paris*. Sommes qui y sont employées, 64, 185.
- Paul V*. Sa modération à l'égard des protestans, 23. Il défend aux Anglois de prêter serment de fidélité au roi Jacques, 59. Henri IV termine le différend entre Rome & la république de Venise, 59 & *suiv.* N. 13, 14. Bref de Paul V à Sully, & la réponse de ce ministre, 61. Il accorde avec peine l'évêché de Metz au duc de Verneuil, 171, N. 23. Il presse

- inutilement Henri de faire publier le concile de Trente , 173.
- Paul**, (François d'Orléans , comte de S.) gouverneur de Picardie. Se justifie auprès de Henri IV sur l'assassinat du jeune d'Épinoy , 15 , N. 4 & 5. Soupçonné avoir dessein de passer au service des archiducs , 151.
- Paulette**. Le droit annuel lui est substitué , 280 , N. 19.
- Pedre**, (Don) ambassadeur d'Espagne en France , travaille à la paix , 205. Ses brigues à la cour , *ibid.* N. 40.
- Perron**, (Jacques Davy , cardinal du) découvre à Sully les complots de l'ambassadeur d'Espagne avec les courtisans , 33 & *suiv.* Persuade à Paul V de ne pas exiger des Vénitiens le rétablissement des jésuites , 59 , N. 13. Ne peut amener Sully à changer de religion , 126 & *suiv.*
- Perwis**. Droits de cette maison sur le duché de Clèves , 370.
- Phelipeaux**, (Raimond) seigneur de Pont-chartrain , 162.
- Philippe - Auguste** , roi de France , souleve son royaume par les impôts excessifs , 198.
- Philippe de Valois** , roi de France , souleve le royaume par les impôts excessifs , 199.
- Philippe II** , roi d'Espagne. Motif du conseil qu'il donna au duc d'Alençon sur la trahison d'Anvers , 261.
- Philippe III**. Complots qu'il entretient à la cour de France , contre la vie de Henri IV , 32 & *suiv.* Il ratifie le traité de suspension d'armes avec les Provinces-Unies , ensuite conclut une treve de douze ans , 52 & *suiv.*
- Pierrefort** , (château de) assiégé , 86.

- Pimentel**, Italien, admis au jeu & aux parties de plaisirs de Henri IV; aventure comique entre Sully & lui, 104. N. 1. Artifice qu'il emploie pour gagner au jeu, 178, N. 29.
- Place Dauphine**. Sa construction, 177.
- Place royale**. Construction de cette place, 92.
- Poitiers**. Plaintes que cette ville fait contre les jésuites, 30.
- Police**. Réglemens à cet égard, 185. Autres réglemens & établissemens projetés, 286, N. 20.
- Politique** (maximes de) des rois par rapport à leurs ministres, 20.
- Pons**. Hardiesse des calvinistes de cette ville, 25.
- Pontcarré**, l'un des commissaires pour les cautions des receveurs des consignations des parlemens de Paris & de Bordeaux, 73.
- Pont-Courlay**, gentilhomme calviniste. Avis qu'il donne à Sully contre les séditieux, 161.
- Ponts & Chaussées**. Sommes y employées, 64.
- Porte**, (la) traverse le mariage de mademoiselle de Mercœur avec le duc de Vendôme, 160.
- Postes**. Réglemens pour cette partie, 276. N. 17.
- Praslin**, (Charles de Choiseul, marquis de) capitaine des gardes de Henri IV. Ses lettres à Sully sur les parties de chasse du roi, 11. Va trouver Sully sur l'évasion du prince de Condé, 325. Envoyé en Flandre par Henri redemander la princesse de Condé, 331, N. 29.
- Preaux**, (Hector de) l'un des agens de France auprès des Etats-Généraux, 46. Est député par Jeannin à Henri IV, 306, 346. Sollicite l'archiduc en faveur du prince d'Epinoÿ, 355, N.
- Primerose**, ministre protestant à Bordeaux, 26.
- Professions & métiers**. Réglemens à cet égard projetés, 268. Artisans, marchands, pasteurs & la-

- boueurs, combien ces quatre professions sont utiles au royaume, 273.
- Protestans.* Sujet de mécontentement qu'ils donnent à Henri dans le synode de la Rochelle, appaisé par Sully, 21 & *suiv.* Mépris qu'ils affectent pour ce ministre, & autres sujets de mécontentement, 24 & *suiv.* Murmures & cabales à la cour sur la conduite de Henri IV à leur égard, 30 & *suiv.* Moyens qu'ils emploient pour rompre le projet de marier le marquis de Rosny avec mademoiselle de Mercœur, & pour retenir Sully dans leur croyance, 115, 116. Suite de leurs cabales, 160. Assemblée générale de Gergeau, 165. Faux avis & calomnies contre les calvinistes, 338. Soupçons qu'on inspire à Henri IV contr'eux, pour le détourner de son grand dessein, 394.
- Provinces de France.* Dettes acquittées par Sully, 63 & *suiv.*
- Puget*, trésorier de l'épargne, 303.

R

- R**AGNY, (madame de) se mêle des intrigues de galanterie de Henri IV, 122.
- Rambouillet*, (N. de) nommé dans les intrigues de galanterie de Henri IV, 122.
- Rambures*, (N. de) tue le jeune d'Épinoy. Henri IV & Sully assoupissent cette affaire, 15 & *suiv.* N. 4, 5.
- Raymond*, (le P.) jésuite, 238.
- Rebuy.* Henri IV en fait démolir les fortifications, 55.
- Receveurs généraux & particuliers.* Sully leur donne des regles & punit les prévaricateurs, 70 & *suiv.*

185. Receveurs à créer dans le besoin , 281.

Refuge, (N. du) envoyé en Suisse , 84. Sa mauvaise gestion , 365.

Revenus royaux. Mémoires sur les moyens de les augmenter , 275.

Richardot , (Jean , président de) employé dans les négociations pour la paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies , 208 , 244. On surprend son instruction , 212. Sa mort , *ibid.* N. 42.

Richelieu , cardinal , prouve que la vénalité & l'hérédité des charges de judicature ne doivent point être abolies en France , 278 , N.

Rivet, ministre protestant , factieux , 22 & *suiv.*

Roannais , (duc de) cabale avec les séditieux , 161.

Rochefoucault, (l'abbé de la) nommé cardinal , 264.

Rochelle. (la) Sully y fait faire satisfaction au roi sur les sujets de plaintes de S. M. à l'égard d'un synode tenu en cette ville , 20 , 21 & *suiv.*
Sully soutient les Rochellois contre les jésuites dans l'affaire du P. Séguiran , 28 & *suiv.*

Rocheport, (la) est fait évêque de Poitiers , 183 , N. 31.

Rodolphe , empereur , se saisit injustement de Donnavert , 222. Examen de ses droits prétendus sur la principauté de Clèves , de Juliers , &c. 375. Il en donne l'investiture à l'archiduc Léopold , & recherche Henri en sa faveur , 378.

Rohan , (Henri II , duc de) rend d'utiles services dans les brigues des courtisans , 39.

Rohan , (Marguerite de Béthune , duchesse de) considérée de Henri IV , 129.

Rois. Comment ils doivent agir à l'égard de leurs ministres , 20. Réflexions sur la politique & le gouvernement de nos rois , 190 , N. 35.

Rosny , (Maximilien II de Béthune , marquis de)

filz aîné du duc de Sully. Henri IV lui envoie du Laurens pendant sa maladie, 14. Grands partis qu'on lui offre en mariage, 105, N. 2, 111, N. 4. Epouse mademoiselle de Créquy; sujets de chagrin que cette alliance cause au pere & au filz, 108, N. 3. Racommodé avec le duc de Vendôme, 237.

Rouen. Construction de son pont, 177.

Ruffé (Martin) de Beaulieu, secrétaire d'état, favorise les jésuites dans le démêlé du P. Séguiran avec les Rochellois, 27 & *suiv.*

Ruffy. (Elie de la Place, seigneur de) Henri l'envoie en Flandre, 46. Conclut avec Jeannin le traité d'intervention, &c. 347.

S

SAINTE-CANARD, (M.) 294.

Saint-Gérant. (les) Querelles entre cette famille & celle de la Force, 155.

Saint-Genies, (mademoiselle de) épouse de Saint-Blancard, 294, 295.

Saint-Michel, député par Henri IV à Sully, 162.

Salignac, demande de la part du grand-seigneur, un résident à Marseille, 368.

Sallian, (le P.) jésuite, 238.

Santeny, prête de l'argent à Henri IV, 91.

Savary, nommé dans une lettre du P. Cotton, 237.

Saubion. Gratification qui lui est accordée, 306.

Sault, (de) avocat du roi à Bordeaux, 90.

Sault, (Chrétienne d'Aguirre, comtesse de) travaille fortement à faire réussir le mariage du marquis de Rosny avec mademoiselle de Créquy, & pour empêcher la conversion de Sully,

- 115 & *suiv.* Elle se mêle des intrigues galantes de Henri IV , 122. Grace qui lui est refusée , 161.
- Saumur.** Réprimande de Sully aux juges de cette ville , 87.
- Savoie.** (Charles-Emmanuel , duc de) Présens que lui fait Henri , 58. Félicite Henri IV sur la naissance du duc d'Anjou , 203. Alliance projetée entre les deux cours , 251. Ses liaisons avec Sully , calomniées , 355.
- Sédan.** Henri rend cette ville à Bouillon , & en retire la garnison , 98 & *suiv.*
- Séditieux.** Leurs cabales , 160 & *suiv.* Leurs intelligences avec l'Espagne & dans la maison de la reine , 246 & *suiv.* Ils font servir à leurs desseins l'amour de Henri pour la princesse de Condé , 324.
- Seguiran** , (Gaspard) jésuite. Son démêlé avec les Rochellois , 27 , N. 7.
- Seigneurs ou Grands** du royaume. Querelles & brouilleries entr'eux , 155. Leurs cabales , 161 & *suiv.* Leurs calomnies contre Henri IV , de chercher à les ruiner par le jeu , 178 , N. 29.
- Sénamy.** Dettes de Henri IV à lui acquittées , 63.
- Sillery** , (Nicolas Brulart de) est fait garde des sceaux , 8 , N. 1. Il se montre au conseil , d'avis contraire aux propositions des villes d'ôtage , faites par les Flamands , 44 & *suiv.* Chancelier , 327. Il se montre au conseil , d'avis contraire à Sully sur les cabales des protestans , 163. Et conteste avec lui en présence du roi , 228 , 296. Lui fait part des complots formés contre la vie de Henri IV , 259. Jugement sur ses bonnes & mauvaises qualités , 300 , N. 22.
- Sillery** , (Noël Brulart de) commandeur , se mêle

- des intrigues de galanterie de Henri IV , 122 ,
N. 8.
- Soissons** , (Charles de Bourbon , comte de) fait
éclater son mécontentement , 156. Se lie avec
les jésuites & les courtisans , 238.
- Sommerive** , (Charles-Emmanuel de Lorraine ,
comte de) est exilé par le roi pour ses galan-
teries avec la comtesse de Moret , 147 & *suiv.*
N. 16.
- Sorlin** , (Henri de Savoye-Nemours , marquis
de S.) 135.
- Spinola** , (le marquis) dissuade l'archiduc de ren-
dre le prince de Condé , 330 , N. 29.
- SULLY**. (Maximilien de Béthune , duc de) Sa
plaie de la bouche se r'ouvre , & les ministres
vont travailler chez lui , 7 , 8. Lettre que lui
écrit Henri sur la naissance du second fils de
France ; sur ses enfans ; sur sa chasse , &c. 9
& *suiv.* Marques singulieres de confiance qu'il
reçoit de ce prince , 13 , 14. Il arrête les pour-
suites sur la mort de son neveu d'Epinoÿ , 15
& *suiv.* Henri IV se fâche contre lui , & vient
le rechercher , 17. Maximes sur la maniere dont
un prince doit se conduire avec ses ministres ,
20. Sully termine les sujets de plaintes de S. M.
contre les protestans assemblés à la Rochelle , 29
& *suiv.* Il soutient cette ville dans l'affaire du
P. Séguiran , 27 & *suiv.* Et refuse de se mêler
des discussions de la ville de Poitiers avec les jé-
suites , 30. Conversation entre Henri & lui sur
les brigues de l'Espagne à la cour , 31 & *suiv.*
Il rassure ce prince à cet égard , & justifie la
maison de Lorraine , 36 & *suiv.* Il examine la
question des prises faites sur l'Espagne , 40.
Sully porte Henri à refuser les offres que lui
font

font les Provinces-Unies de se soumettre à la domination de la France , &c. 42 & *suiv.* N. 9. Son sentiment sur le traité conclu entre l'Espagne & les Etats-Généraux , 49 & *suiv.* Présens qu'il fait en Italie pour le roi , 57 & *suiv.* Bref que lui écrit Paul V , & réponse qu'il fait à ce pape , 61. Opérations de finances ; dettes acquittées , 63 , 64. Augmentation faite aux biens cédés par la reine Marguerite au dauphin , 64 ; 65 , N. 16. Réprimandes faites aux parlemens de Toulouse & de Dijon , 66 & *suiv.* Ordre établi dans les chambres des comptes , 68 & *suiv.* Dans la Gabelle & les Maréchaussées , 71 & *suiv.* Dans les affaires du domaine , 74 & *suiv.* Projet de Sully de composer le conseil de gens d'épée , rejeté par Henri IV , 78 & *suiv.* N. 18. Il s'oppose à l'établissement d'une chambre de justice , 81. Prévient Henri contre ses calomnieux , 82 , 83. Réglemens pour l'artillerie , la police , &c. Sa sévérité & son attention à ne mettre en place que de bons sujets , 84 , 85. Il condamne les dépenses excessives de Henri en manufactures , bâtimens , meubles , &c. 92. Lettres que lui écrit ce prince sur ses brouilleries domestiques , 96 & *suiv.* Donne des fêtes & des spectacles à l'Arsenal , pour lesquels il y avoit fait construire une salle , 103. Aventure comique entre lui & Pimentel , 104 , N. 1. Artifices & calomnies de ses ennemis , 105. Sujets de chagrin que lui cause dans la suite le mariage de son fils avec mademoiselle de Créquy , 106 & *suiv.* N. 3. Offres de la dignité de connétable & autres qu'il refuse , 112 , 113. Sa circonspection en parlant des foiblesses de Henri IV , 121. Ce ministre travaille à appaiser quelques brouilleries entre le roi & la reine , 123.

Particularités & anecdotes à ce sujet , 124 ,
 N. 9. Il est complimenté par Henri IV , sur la
 naissance de son fils , 137 & *suiv.* N. 11. Il
 débarrasse Henri IV de mademoiselle des Effarts ,
 139. Il est pris pour juge par le roi & la mar-
 quise de Verneuil , dans l'intrigue de Joinville ,
 145 & *suiv.* N. 15. S'emploie dans celle de
 Sommerive avec la comtesse de Moret , 147
 & *suiv.* N. 16. Dans l'affaire de Balagny affas-
 siné par d'Aiguillon , & dans plusieurs autres
 querelles entre les courtisans , 154 & *suiv.* Dans
 celle du mariage de M. de Vendôme , avec
 mademoiselle de Mercœur , 156 & *suiv.* Il sou-
 tient les princes de la maison de Guise , 157
 & *suiv.* Il s'oppose aux conseils violens du roi
 & des courtisans contre les Huguenots , 161
 & *suiv.* Sages conseils qu'il donne au roi à
 cette occasion , 164 , 165. Et termine l'assem-
 blée de Gergeau à la satisfaction de S. M. 165
 & *suiv.* Sa générosité à l'égard de la famille
 de Miron , 176 , N. Il fait construire la place
 Dauphine , le pont de Rouen , &c. 177. Se
 plaint des dépenses de Henri IV au jeu , 178
 & *suiv.* N. 28. Péril qu'il court sur la Loire ,
 181 & *suiv.* N. 30. Il reçoit plusieurs graces
 du roi , 182. Fait donner à l'abbé Abeins l'évê-
 ché de Poitiers , *ibid.* Fait tracer des plans des
 côtes & villes de France , 184. Opérations &
 réglemens des finances , &c. 185 & *suiv.* Il ex-
 horte Henri IV à travailler avec les ministres ,
 188. Son mémoire & ses réflexions sur la taille ,
 sur les impôts & sur les différentes formes de notre
 gouvernement , 190 & *suiv.* Sa remarque sur
 quelques-uns de nos rois , 191 & *suiv.* Erreurs
 sur ce sujet rectifiées , 190 , N. 35. Il reçoit
 des complimens de la part des princes étran-

gers, 203. Ses conseils par rapport à l'accommodement de l'Espagne avec les Flamands, 206 & *suiv.* Jettons d'or qu'il présente au roi, 224 & *suiv.* Opinions différentes sur sa faveur, 225, N. 1. Contestation entre lui & Sillery, 227, 228. Il reçoit & loge S. M. à l' Arsenal 228 & *suiv.* Portrait qu'il fait de quelques rois, prédécesseurs de Henri IV, 231, 232. Il se justifie auprès du roi à l'occasion du P. Cotton, 235, 236. Haine qu'ils se portent l'un à l'autre, 242. Voyez *Conversations*. Ses efforts pour rompre l'amour de Henri IV pour la princesse de Condé, 244, 245. Son opinion sur les complots formés contre la vie de Henri IV, dans la maison même de la reine, 246 & *suiv.* Il hâte l'exécution du grand dessein, 265, 266. Obtient la permission d'entrer en carrosse au Louvre, 266, N. 13. S'occupe avec Henri IV à la composition du cabinet d'état, 267 & *suiv.* Voyez *Conversations*. Ses idées sur la maniere de réprimer le luxe, de corriger les dissipateurs, de détruire la chicane, &c. 283 & *suiv.* N. 20. Entretiens entre S. M. & Sully, & contestation entre lui & les ministres à ce sujet, 292 & *suiv.* Jugement de Henri IV sur le caractère de Sully, 298 & *suiv.* Opérations & détails de finance, 302 & *suiv.* Lettre que lui écrit la reine, 304. Il reproche à Henri IV ses grandes dépenses, 305 & *suiv.* Edit contre les banqueroutes frauduleuses & contre le duel, 307 & *suiv.* N. 25. Intrigues de cour où on le calomnie au sujet des enfans de France, 310 & *suiv.* Ses lettres, démarches & conseils sur l'évasion du prince de Condé, 315 & *suiv.* N. 27, 28. Sa réponse aux lettres de ce prince, 335, 337, N. 31. Il disculpe du Pleffis-Mornay & autres protestans contre de faux avis, 338 & *suiv.*

Informations & poursuites qu'il fait inutilement au sujet d'une conspiration à la Fleche , 340 & *suiv.* N. 35. Obligation qu'il a au roi pour ses neveux d'Epinoÿ , 350 & *suiv.* N. 2 , 3 , 4. Il est estimé des princes étrangers , 356 & *suiv.* Discours ferme qu'il tient à l'envoyé de Florence , 359 & *suiv.* N. 9. Reproche qu'il fait à du Refuge , 365 & *suiv.* Voyez *Conversations.*

Sully. (Rachel de Cochefilet , duchesse de) Bon conseil qu'elle donne à la reine sur Conchine , 133 , 134. Complimentée sur la naissance de son fils , 137 , 138 , N. 11.

T

TACTIQUE. Ouvrages & réglemens sur cette partie , 268.

Tailles. Brevet de la taille expédié en plein conseil , 189. Origine & variations de la taille dans le royaume , 198 & *suiv.* N. 38 , 39. Sa valeur sous Charles VII , Louis XI , Charles VIII , Louis XII , François I , Henri II , François II , Charles IX , Henri III , Henri IV , 202. Etats sur la taille dans le royaume , 224.

Tambonneau , (le président) commis à la vérification des rentes , 304.

Tapissiers Flamands , appelés à Paris , 92.

Tardieu , commissaire. Réprimande que lui fait Sully , 71.

Tartas , ville protestante , 166.

Terrail , (Louis de Comboursier , sieur du) manque l'Ecluse , 41. Veut surprendre Genève , y est pris & décapité , 358 & *suiv.* N. 6. Ce qu'il étoit : assassinat qu'il avoit commis , *ibid.* & *suiv.* N. 7.

Thou , (Jacques - Auguste , président de) 333.

- Tour**, (le P. la) jésuite , 238.
- Traitans**. Sommes à eux dûes acquittées par Sully , 63.
- Traité** de treve & d'intervention des rois de France & d'Angleterre , 347 & *suiv.* Article en faveur du prince d'Epinoÿ qui s'y trouve , 351 & *suiv.* N. 3.
- Transylvanie**. Guerre de l'empereur Rodolphe contre ces peuples , 57.
- Trente**, (concile de) refusé en France , 173 , 174.
- Trésor** royal. Etat de l'argent qu'y prend Sully , jusqu'à l'année 1607 , pour différentes dépenses , 63. Réglemens à cet égard , 68 & *suiv.*
- Trésoriers** de France. Réglemens auxquels ils sont assujettis , 184 & *suiv.* N. 33.
- Treve** de douze ans entre l'Espagne & les Provinces-Unies , négociée , 54 , N. 11 ; conclue , 347 , N. 1.
- Turcs & Turquie**. Les Turcs se préparent à donner du secours aux Maures révoltés en Espagne , 221 , N. 3 , 4.

V

- V**ALENCE en Espagne. Soulevement qui y arrive , 218.
- Valerio**, courier du pape , bien traité en France , 173.
- Vallée**, (de la) conduit le duc de Vendôme en Bretagne , 159.
- Valteline**. (la) Suite du différend entre l'Espagne & les Grisons , au sujet de la Valteline , 56 & *s.*
- Varenne**, (Guillaume Fouquet de la) 148 , 227 , 294 , 327. Il soutient le P. Séguiran & les jésuites contre les Rochellois , 27 & *suiv.* Vient de la part du roi conférer avec Sully , 139. Son dévouement aux jésuites , 238. Il donne avis à Henri IV des complots faits en Espagne contre sa personne , 247 & *suiv.* 299.
- Vaucelas**, (André de Cochefilet , comte de) dé-

- couvre en Espagne les complots dans la maison de la reine , contre la vie de Henri IV , & lui en donne avis , 247 & *suiv.* N. 7.
- Vendôme* , (César de Bourbon , duc de) 237. Difficultés à accomplir son mariage avec mademoiselle de Mercœur , 156 & *suiv.* Il accuse Sully de s'opposer à sa légitimation , 310 & *suiv.*
- Venise*. Union des Vénitiens & des Grisons , contre l'Espagne , 55 , 56. Leur différend avec le Pape , terminé par la médiation de Henri IV , 59 , N. 13 , 14.
- Vénitiens* , alliés de la France , 252.
- Ventadour* , (Anne de Lévis , duc de) & son épouse se plaignent de Sully , 139.
- Venterol* , 87.
- Verdun* , (M. de) premier président du parlement de Toulouse. Sully lui écrit dans l'affaire du rachat des greffes , 66 , 187.
- Verneuil* , (Henri de Bourbon , duc de) légitimé , est fait évêque de Metz. Difficulté que le pape fait dans cette affaire , 171 & *suiv.* Particularités sur sa vie , *ibid.* N. 23.
- Verneuil*. (Catherine Henriette de Balzac d'Entragues , marquise de) Brouilleries entre le roi , la reine & elle , 96 & *suiv.* Enfans qu'elle eut de Henri IV , 121 , N. 7. Chagrin qu'elle donne à ce prince ; son intrigue avec Joinville , 141 & *suiv.* N. 15. Son bon mot sur le mariage du prince de Condé , 318.
- Vic* , (Dominique de) se déclare pour l'avis de Sully , sur l'expédition de Sedan , 18. Démolit le fort de Rebuy , 55. Ses projets pour la sûreté de Calais , 307.
- Vieuville* , (M. la) 294.
- Viguiier* , ministre protestant à Blois. *Son théâtre de l'Ante-Christ* , 339 , N. 33.

Villarnou, député général des Calvinistes, 167.

Villars. (Juliette-Hyppolite d'Estrées, marquise de)

Son intrigue avec Joinville, 141 & *suiv.* N. 13.

Villeroy, (Nicolas de Neufville de) ministre d'état.

Henri IV l'envoie travailler chez Sully, 8 & *f.*

Son sentiment sur la loi des naufrages, 40,

41. Il s'oppose à Sully dans le conseil sur les

offres & propositions faites par les Provinces-

Unies, 44 & *suiv.* 162, 227, 327, 365, 366.

Est chargé d'engager Sully à changer de reli-

gion, 116; & à appaiser les querelles des grands,

150 & *suiv.* Son opposition à Sully sur les bri-

gues des protestans, 162 & *suiv.* Lettres récipro-

ques de lui à l'occasion de l'assemblée des cal-

vinistes à Gergeau, 165 & *suiv.* Maladie qu'il

a à Fontainebleau, 170. Part qu'il a dans l'af-

faire de la treve entre l'Espagne & les Provinces-

Unies, 208 & *suiv.* Il favorise la politique Espa-

gnole contre les desseins de Henri IV, 250 & *f.*

qui se défie de lui & lui cache les avis qu'il re-

çoit sur les complots formés contre sa personne,

259. Ses contestations avec Sully, 296. Ses bon-

nes & mauvaises qualités, 301, N. 23. Répriman-

dé par le roi pour avoir soutenu le calomniateur

anonyme de Sully, 312. Lettres circulaires qu'il

écrit après l'évasion du prince de Condé, 337

& *suiv.* Services qu'il rend aux princes d'Epinoï

auprès des Etats-Généraux, 356.

Villes de sûreté accordées aux calvinistes, 166.

Vinti, Italien, 246.

Vitri, (Louis de) 294.

W

WIRTEMBERG, (Ulric, duc de) rétabli dans son duché, 385.

Y

Y VETEAUX, (des) est fait avocat général à Rouen, 305.

Z

Z AMET. (Sébastien) Dettes que Henri IV lui paye, 63. Il vient conférer avec Sully, au sujet de mademoiselle des Effarts, 139. Il avertit Henri IV des complots faits contre sa personne dans la maison de la reine, 247 & suiv. Différentes dettes à lui acquittées, 304. Particularités sur ce riche partisan & sur ses enfans, 306, N. 24, 368.

Zamet, (le jeune) donne avis à Henri IV des complots en Espagne contre sa personne, 247.

Zapata, (le cardinal) envoyé par l'Espagne féliciter le grand-duc de Toscane, 363.

Zelande. Cette province s'oppose au traité de suspension d'armes entre l'Espagne & les Provinces Unies, 54.

Fin de la Table du septième Volume.





